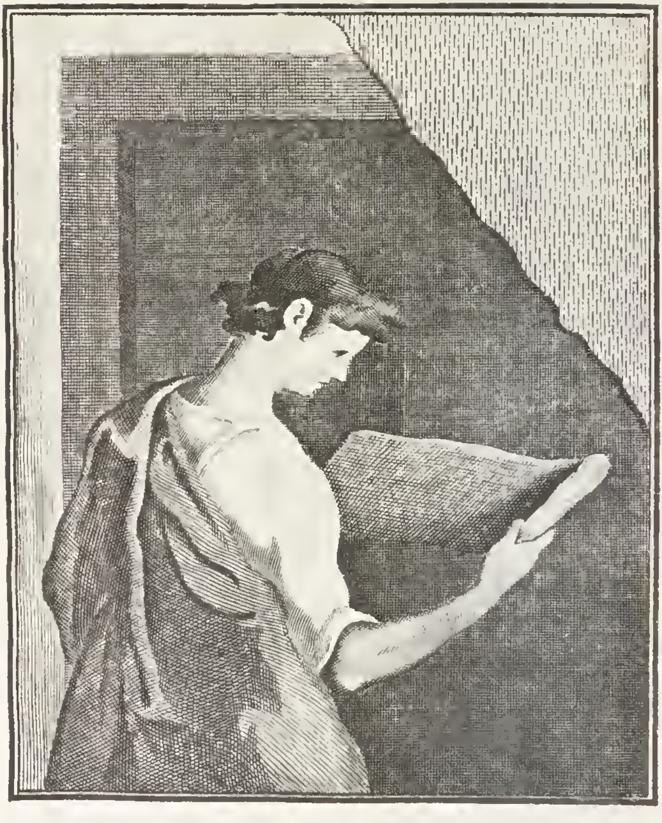

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1727.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Collegii Billom;

Juillet 1727.

Soc. Jesu

Catal. inscriptus

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	7. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1727.

ARTICLE LVIII.

EXPLICATION LITTERALE, HISTOrique, & Dogmatique, des Prieres, & des Cérémonies de la Messe, suivant les anciens Auteurs, & les Monumens de toutes les Eglises du Monde Chrétien. Tomes II. III. & IV. in 8°. Contenant des Dissertations & des Notes sur les endroits difficiles, & sur l'origine des Rits Par le R. P. Pierrre Le Brun Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez la Veuve de Florentin de Laulne ruë S. Jacques à l'Empereur. 1726.

DONNER un Recueïl exact, critique, & judicieux, de toutes les Liturgies usitées dans le Monde Chrétien, depuis l'établissement de l'Eglise jus-

qu'à nos jours ; c'eſt ſans doute un travail auſſi utile à l'Egliſe, qu'il eſt difficile & glorieux à l'Auteur. C'eſt fournir aux Fidéles un puiſſant motif pour s'affermir dans la Foi, par la vûë de cette uniformité conſtante, que l'Egliſe a toûjours ſuivie dans ce qu'elle nous enſeigne ſur l'Euchariſtie, ſur le ſaint Sacrifice de la Meſſe, & ſur les Cérémonies du Culte Divin. C'eſt confondre l'obſtination des Proteſtans, qui ne peuvent deſormais, ſans vouloir s'aveugler eux-mêmes, réſiſter à cette foule d'autoritez, à cette nuée de Témoins, qu'on raſſemble contre eux de toutes les parties de l'Univers. Or c'eſt ce que le R. P. Le Brun fait dans cet Ouvrage, avec une érudition & des recherches infinies, avec beaucoup d'ordre, de netteté & de critique. L'Auteur ne s'étoit pas d'abord propoſé un ſi vaſte deſſein, dans la juſte appréhenſion où il étoit, de ne pouvoir pas recouvrer un ſi grand nombre de Liturgies differentes : mais ſon zéle ſoutenu d'un travail conſtant & aſſidu, a eu un ſuccès qui a paſſé ſes eſpérances, & l'a mis en état de raſſembler en un ſeul

corps toutes les Liturgies du Monde Chrétien ; & afin que rien ne manquât à un Ouvrage si utile, l'Auteur y a ajoûté des Notes & des Eclaircissemens. Nous allons rendre un compte plus détaillé de l'Ouvrage.

Ces trois Volumes, qui sont postérieurs au premier, que l'Auteur publia il y a quelques annés, contiennent quinze Dissertations. La premiere traite des Liturgies des quatre premiers Siécles. L'Auteur y fait voir 1°. Que le Canon de la Liturgie n'a point été mis par écrit avant le cinquiéme Siécle. 2°. Il examine quel jugement on doit porter des Liturgies attribuées aux Apôtres ou à d'autres Saints, de celle des Constitutions Apostoliques, & des six Livres des Sacremens attribuez à Saint Ambroise. 3°. Comment la seule Tradition a conservé tout l'ordre de la Liturgie, les Prieres, & la Régle de la Consécration, jusqu'au V^e. Siécle.

1°. On ne sçauroit citer aucun témoignage d'un Auteur connu durant les quatre premiers Siécles, qui ait parlé d'une Liturgie écrite. Il est indubitable que les Apôtres ont été les

Ordonnateurs des Saints Mysteres; mais ils n'ont jamais mis par écrit, ni les Prieres qu'ils faisoient en célébrant, ni l'ordre qu'ils y observoient. S. Justin obligé de justifier aux Païens les Saints Mysteres, dit que *le Prélat fait autant qu'il peut, les Prieres & les Actions de graces, &c.* Donc, conclut le P. Le Brun, toutes les Prieres n'étoient pas fixes & déterminées; & le Prêtre ne lisoit pas dans un Livre une certaine formule. Tertullien a un passage encore plus décisif, pour prouver qu'on ne sçavoit de son tems que par une Tradition non écrite, les formules des Sacremens. Du tems de S. Cyprien, il y avoit des personnes, qui par ignorance n'offroient que de l'eau dans le Calice. Saint Cyprien ne les réfute que par la Tradition: or s'il y avoit eu alors une Liturgie écrite, eût il manqué de la citer? Lorsque Diocletien fit rechercher & brûler les Livres Saints, il n'est jamais fait mention de Liturgies, mais seulement des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Les Evêques Traditeurs, qui avoient la lâcheté de livrer les Vases Sacrez, disoient aux Officiers de

l'Empereur : *Scripturas Lectores habent, sed nos quod hîc habemus damus.* Or les Lecteurs ne gardoient que les Livres qu'ils récitoient, & il est bien sûr qu'ils ne récitoient point les Prieres de la Liturgie. *Qui est-ce dès Saints,* dit Saint Basile, *qui nous a laissé par écrit les paroles de l'Invocation, pour faire le pain de l'Eucharistie, & la Coupe de Bénédiction? Car nous ne nous contentons pas des paroles rapportées dans l'Apôtre & dans l'Evangile; nous en ajoûtons d'autres devant & après, comme ayant beaucoup de force pour les Mysteres, & qui n'ont pas été écrites.*

2°. Que faut-il donc penser des Liturgies attribuées aux Apôtres, à S. Basile, & à Saint Chrysostome? C'est qu'aucune de ces Liturgies qui portent le nom de Saint Pierre, de Saint Jacques, de Saint Marc, &c. n'ont jamais été écrites par ces Saints. Si ces Liturgies étoient des Apôtres; les Eglises, dans les quatre premiers Siécles, ne les auroient-elles pas conservées dans leur entier, comme elles ont conservé les Actes des Apôtres, & les autres Livres Sacrez. Auroit-on osé y faire des additions ou des

changemens? Le Concile de Laodicée ne les auroit-il pas inſérées au nombre des Livres Canoniques? La Liturgie de Saint Jacques, qui eſt la plus ancienne de toutes, n'étoit pas écrite avant le V^e. Siécle; puiſqu'elle contient le Canon, qui ne s'écrivoit pas alors, ſelon le témoignage du Pape Innocent I. en 416. Et comme elles contiennent toutes des Prieres directement oppoſées aux erreurs des Ariens & des Neſtoriens; les Peres n'auroient pas manqué de les citer contre ces Hérétiques. Par la même raiſon, il faut penſer la même choſe des Liturgies de Saint Chryſoſtome & de Saint Baſile. Il eſt vrai qu'on cite un prétendu fagment de Proclus, où il eſt dit que Saint Baſile abrégea les Liturgies de Saint Clément & de Saint Jacques; & que Saint Chryſoſtome la rendit encore plus courte. Mais le Pere Le Brun prouve, avec aſſez de vraiſemblance, que ce paſſage eſt fauſſement attribué à Proclus.

3°. L'Auteur, après avoir à peu près marqué le tems où les Liturgies des Conſtitutions Apoſtoliques ont été écrites, qui eſt au cinquiéme Sié-

cle, prouve que les six Livres des Sacremens, attribuez à Saint Ambroise, sont d'un Auteur du VI^e. Siécle. Nous n'entrerons point ici dans le détail de ses preuves. Mais comment le Canon de la Liturgie s'est-il conservé jusqu'au V^e. Siécle par la seule Tradition non écrite? Ce Canon s'est sans doute conservé sans l'écrire, comme on a conservé la formule de la Foi, sans la mettre par écrit. *Le Symbole de notre Foi & de notre espérance*, dit Saint Jerôme, *ne s'écrit point avec de l'encre, ni sur du papier. Personne n'écrit le Symbole*, dit Saint Augustin, *& on ne peut pas le lire: Repassez-le en vous-même chaque jour, & que votre mémoire vous serve de Livre : sit vobis codex vestra memoria.* C'est ainsi que les Prêtres n'avoient d'autre Canon, d'autre Livre que leur mémoire, comme les Fidéles n'avoient point d'autre Symbole. L'un n'a pas été plus difficile que l'autre. C'étoit un moyen sûr de conserver le secret des Mysteres, & cette pratique a duré jusqu'au milieu du 5^e. Siécle.

» Ne trouvons donc pas étrange, « conclut l'Auteur, « que le Canon «

» ait été écrit si tard ; & voyons ce que
» les Auteurs des quatre premiers Sié-
» cles nous ont dit de cette Liturgie.
» Quoiqu'il se soit perdu beaucoup
» d'Ecrits des premiers Siécles ; on ne
» laisse pas de voir la grande idée du
» Sacrifice, & l'ordre qu'on y gardoit,
» dans des Monumens certains, sans
» recourir à des Décretales des Papes,
» ou à d'autres Ecrits, qui ne sont
» pas véritablement des Auteurs dont
» ils portent le nom ».

Le R. P. Le Brun cite ici tous les Passages des Peres & des anciens Auteurs, où l'on trouve quelque vestige de ce que l'ancienne Liturgie prescrivoit dans l'ordre du Saint Sacrifice. On y voit le Clergé & les Fidéles assemblez, pour offrir le Sacrifice, du Corps & du Sang de J. C. On y voit l'Evêque à l'Autel assisté des Prêtres & des Diacres. On y chantoit des Hymnes & des Pseaumes. On y faisoit des Lectures des Prophêtes & des Apôtres, après que l'Evêque avoit salué le Peuple, en lui disant : *Dominus vobiscum*. L'Evêque faisoit ensuite un Discours, après lequel les Cathécumenes sortoient. On faisoi

pour les Fidéles qui restoient, des Prieres; les unes à haute voix, les autres à voix basse. On couvroit l'Autel de Nappes. Les Calices étoient d'or & d'argent. Un Diacre donnoit à laver à l'Officiant, & aux Prêtres qui étoient autour de l'Autel. Alors les Fidéles s'embrassoient en signe de paix. Tous les Assistans faisoient une Offrande pour le Sacrifice. On présentoit au Prêtre le pain qui devoit être offert, & le Calice mélé d'eau & de vin. Le Célebrant encensoit l'Autel; & ensuite, avant & après la Préface, on ptioit pour les Evêques, les Prêtres, & tous les Ordres du Clergé; pour les Rois, pour les Etats, pour la paix, pour les biens de la terre, & pour tous les besoins des Fidéles, & pour les morts. Mais on ne trouve pas distinctement dans les anciens Monumens, l'ordre & l'arrangement de ces Prieres. La Préface commençoit par *Sursum corda*, à quoi on répondoit *habemus ad Dominum*; & elle finissoit comme aujourd'hui par le *Sanctus*

Pour ce qui est de la suite & de l'ordre des Prieres qui composoient le

Canon ; on les trouve marquez dans les Auteurs avec tant de réserve, qu'on ne sçait pas distinctement ce qui s'y observoit. La Consécration du pain & du vain y est encore moins détaillée, soit par respect pour les paroles Sacrées, soit pour cacher aux simples Fidéles mêmes, les paroles mystérieuses que les seuls Prêtres devoient sçavoir & prononcer, soit enfin pour en dérober plus sûrement la connoissance aux Payens & aux Profanes. A la fin du Canon, les Fidéles répondoient *Amen.* On faisoit la fraction de l'hostie pour la Communion. On récitoit l'Oraison Dominicale. Suivoit le baiser de paix & l'adoration de l'Eucharistie, avant que de la recevoir. Les Fidéles qui recevoient l'Eucharistie, devoient dire les paroles du Centenier : *Domine non sum dignus.* Le tout finissoit par l'action de graces ; & le Sacrifice étant fini, le Prêtre renvoyoit le Peuple par un dernier salut.

» Voilà », ajoûte l'Auteur, « ce » que nous apprenons par des témoi» gnages certains, touchant l'ordre » & les points principaux de la Li-

turgie, juſqu'au milieu du Vᵉ. Sié- "
cle ". Mais comme tous ces témoignages ſont épars & tirez de diverſes ſources; le P. Le Brun rapporte tout de ſuite l'ordre & les parties du Sacrifice, qu'on expliquoit dans le IVᵉ. Siécle aux Initiez, & qu'on trouve dans les Catécheſes de Saint Cyrille Evêque de Jeruſalem, la plus ancienne Egliſe du monde. Cette Liturgie, & celle des Conſtitutions Apoſtoliques, que l'Auteur rapporte enſuite, avec des remarques & des réflexions critiques, ſervent à confirmer tout ce qu'il a avancé auparavant; & cette premiere Diſſertation finit par une deſcription curieuſe des anciennes Egliſes, & par des remarques ſçavantes, ſur les jours & l'heure où l'on célebroit autrefois le Saint Sacrifice de la Meſſe.

Après avoir prouvé que les Liturgies n'ont point été écrites avant le Vᵉ. Siécle, le P. Le Brun prouve dans une ſeconde Diſſertation, qu'on ne peut pas non plus les placer plus tard; & que c'eſt dans le Vᵉ. Siécle qu'elles ont été miſes par écrit tant en Orient qu'en Occident. " On ne craignoit "

» plus tant alors, que nos Mysteres » tombassent entre les mains des » Payens ; parce que les Empereurs » ayant embrassé le Christianisme, » on ne contraignoit plus les Fidéles » de livrer les Ecritures. Il étoit donc » tems de mettre par écrit, & le Sym- » bole & la Liturgie. Presque toutes » les Eglises dûrent aussi se détermi- » ner à écrire leur Liturgie ; parce » que le nombre des Chrétiens crois- » sant à l'infini, & celui des Prêtres » augmentant à proportion, on ne » pouvoit plus compter qu'ils fussent » tous aussi fervens & aussi éclairez, » qu'ils l'étoient au tems de S. Justin, » pour faire d'eux-mêmes les Prieres » convenables, selon les tems & selon » les personnes ; ou qu'ils eussent tous » assez de mémoire, pour appren- » dre ces Prieres & pour les retenir, » sans pouvoir jamais les lire dans un » Livre ».

» Voilà ce qui détermina S. Basile » à mettre par écrit les Oraisons, qui » pouvoient être dites à l'Autel, à la » réserve de celles de la Consécra- » tion », (c'est-à-dire, de celles qui accompagnoient les paroles de la

Consécration) qu'il n'écrivit pas ». Cette Liturgie de S. Basile fut adoptée de presque toutes les Eglises d'Orient. Saint Hilaire & Musée Prêtre de Marseille, suivirent en Occident l'exemple de S. Basile, & Vocontius en Afrique. L'Hérésie des Nestoriens & des Eutychiens, fut un nouveau motif d'écrire la Liturgie, parce qu'on craignit qu'ils ne l'altérassent.

» Les Eglises qui ne connoissoient pas distinctement l'Auteur " de leur Liturgie, la nommerent la " Liturgie des Apôtres; parce qu'en " effet, comme dit S. Irenée, ce sont " les Apôtres, qui ont appris à l'Eglise " la maniere d'offrir le Sacrifice dans " tout le monde. Celles qui ont eu " constamment un Apôtre pour premier Evêque, ainsi que l'Eglise de " Jerusalem a eu S. Jacques, dûrent " raisonnablement regarder leur Liturgie, comme venant de cet Apôtre. Il n'est pas inutile de remarquer qu'il n'y a point eu de Liturgie " sous le nom de Saint Paul, parce " que cet Apôtre ne fixa son Siége " nulle part. Ceux qui dans leur Eglise ont eu quelque Evêque éminent "

„ en ſcience & en ſainteté, comme à
„ Conſtantinople S. Chryſoſtome, &
„ à Milan S. Ambroiſe, n'ont pas fait
„ difficulté de mettre le nom de ces
„ Saints à la tête de leur Liturgie, qui,
„ en quelque façon, étoit la leur, puiſ-
„ qu'ils l'avoient obſervée. Mais ce
„ qui doit être remarqué avec ſoin;
„ c'eſt qu'en laiſſant en doute quel a
„ été l'Auteur de la Liturgie de cha-
„ que Egliſe, elle tire ſon autorité de
„ l'uſage de cette Egliſe, plûtôt que du
„ nom de l'Auteur: comme l'argu-
„ ment que Saint Auguſtin & les au-
„ tres Peres tiroient des Prieres de l'E-
„ gliſe contre les Pélagiens, venoit de
„ l'uſage qu'en faiſoient les Egliſes,
„ & non pas de ceux qui les avoient
„ compoſées. Voyons donc„, ajoû-
te le P. Le Brun, “ qu'elles ſont les
„ Liturgies écrites, qui ont été en uſa-
„ ge, en commençant par le Patriar-
„ chat de Rome & des Egliſes d'Oc-
„ cident„.

Il y en a quatre qui ſe ſont conſervées; celle de Rome, celle de Milan, celle des Gaules, & celle d'Eſpagne. Elles font la matiere d'autant de Diſſertations.

Juillet 1727.

Il eſt certain que la Liturgie de Rome vient par Tradition de Saint Pierre ; mais il n'en eſt pas ainſi de celle qui porte le nom de cet Apôtre. Lindanus Evêque de Gand, trouva le premier cette Liturgie Manuſcrite à Rome, dans la Bibliothéque du Cardinal Sirlet. Il l'apporta en Flandres, la traduiſit en Latin, & la fit imprimer en Grec & en Latin. Mais il eſt viſible, par pluſieurs marques de nouveauté, que c'eſt un Ouvrage du XIII. Siécle, & comme un compoſé des Liturgies de Rome & de Conſtantinople. Pour ce qui eſt du Canon Romain, qui vient véritablement de Saint Pierre; il fut mis par écrit, peu de tems après le tems du Pape S. Innocent I. c'eſt-à-dire, vers le milieu du V^e^. Siécle; & il étoit déja écrit, lorſque S. Grégoire y fit des Additions & des changemens; comme de dire l'Oraiſon Dominicale avant la fraction du pain, contre l'uſage de toutes les Egliſes, qui faiſoient la fraction avant le *Pater*. Mais que faut-il penſer de ce que dit Saint Grégoire; que les Apôtres n'avoient coûtume d'employer à la Conſécration que l'Orai-

ſon Dominicale : *mos Apoſtolorum fuit, ut ad ipſam ſolummodò Orationem (Dominicam) oblationis hoſtiam conſecrarent*; & que les autres Prieres du Canon ont été faites par un *Scholaſtique*. Le P. Le Brun prouve que cette opinion de S. Grégoire n'eſt fondée ſur aucune autorité antérieure, & eſt contraire aux témoignages du Pape Vigile & de S. Innocent, deux cens ans avant S. Grégoire. D'où il conclut, après Maldonat, dit-il, qu'il faut tout au plus l'entendre de la ſeule Oraiſon *hanc igitur*; & qu'il faut regarder tout le reſte du Canon, comme un Ouvrage de Tradition Apoſtolique, & qui depuis S. Grégoire a été conſervé dans ſon entier. Le P. Le Brun ajoûte pluſieurs Obſervations critiques, ſur les Sacramentaires de S. Gelaſe & de S. Grégoire, ſur leurs découvertes, leurs Editions, leurs mélanges, & leurs différences. Mais cette matiere eſt ſi peu ſuſceptible d'extrait, que nous ſommes obligez de renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage-même.

C'eſt ſans fondement qu'on attribuë à S. Barnabé la Liturgie de Milan,

appellée communément la Liturgie Ambrosienne. Saint Ambroise lui-même ne la fait pas remonter plus haut qu'au tems de S. Mirocles : mais il est du moins certain que Saint Ambroise la trouva établie , lorsqu'il fut fait Evêque de Milan ; & que si elle porte son nom, c'est uniquement parce qu'il y fit des Additions propres à animer la piété des Fidéles. Après la mort de S. Ambroise , l'Eglise de Milan conserva ses usages, & emprunta cependant quelques-uns de celle de Rome ; mais elle n'admit pas tous les changemens faits par S. Grégoire , tel que celui du tems de la fraction de l'Hostie, ni celui de l'*Agnus Dei*, que le Pape Sergius I. introduisit à la fin du VII^e^. Siécle. Lorsque Charlemagne fit introduire le Rit Romain dans toutes les Eglises d'Occident , Milan maintint encore sa Liturgie , & la conserva toûjours depuis, malgré les efforts que plusieurs Papes firent pour l'abolir ; & le Rit Ambrosien s'est ainsi conservé jusqu'au XV^e^. Siécle , & ensuite jusqu'à nos jours , par les soins de S. Charles Borromée & de ses Successeurs. Mais le détail de cet-

te Liturgie, & de ses différences avec le Rit Romain, nous meneroit trop loin. Ainsi nous sommes encore obligez de l'omettre ici, aussi-bien que ce que le P. Le Brun ajoûte sur le Rit d'Aquilée, appellé le Patriarchin : matiere qu'il est absolument impossible de renfermer dans les bornes d'un Extrait.

L'ancienne Liturgie Gallicane fait le sujet de la quatriéme Dissertation. Le P. Le Brun prétend que des Eglises d'Orient, cette Liturgie vint dans les Gaules, où elle fut en usage jusqu'au tems de Pepin & de Charlemagne, vers la fin du VIII. Siécle. Les grandes relations que Pepin eut avec le Pape Etienne III. & ensuite avec Paul I. lui inspirerent le désir d'introduire le Chant Romain dans toute la France. Charlemagne témoigna encore plus de zéle que son Pere; & ce fut par ses soins que l'ancienne Liturgie Gallicane fut abolie, pour faire place au Rit Romain. Cette Liturgie étoit cependant de la plus haute antiquité : mais quelque respectable qu'elle fût par cet endroit, Charlemagne avec toute l'Eglise de France & des Gaules,

crut que l'uniformité étoit préférable à l'Antiquité, dans la principale action du Christianisme; d'autant plus que le Rit Romain qu'on substituoit au Gallican, étoit, sans doute, encore plus ancien que le Gallican-même. Quelques Evêques ne laisserent pas de conserver encore quelques usages du Rit Gallican. Tel est celui de la Bénédiction solemnelle que les Evêques donnent en plusieurs Eglises de France avant la Communion, entre l'*Amen* du *Pater* & le *pax Domini sit semper vobiscum.* Cette Bénédiction subsiste encore dans quelques Eglises, comme Sens, Paris, Troyes, & Meaux. Un second usage du Rit Gallican étoit de lire une Prophétie, c'est-à-dire, une Leçon tirée de l'Ancien Testament, avant l'Epitre; & cet usage subsiste encore aux Messes de Noël, dans plusieurs Eglises de France, chez les Chartreux, les Prémontrez, les Carmes & les Jacobins. Le P. Le Brun penche aussi à attribuer au Rit Gallican l'usage constant de toutes nos Eglises, de faire le Prône aux Grandes Messes des Parroisses, & de suspendre le Saint Sacrement au-def-

ſus de l'Autel. Mais ces uſages ſont, comme on voit, aſſez peu importans: c'eſt le Rit Romain qui domine abſolument. Quelque eſtime que le P. Le Brun témoigne avoir pour la Liturgie Gallicane, & quoiqu'il diſe, il n'eſt pas à préſumer qu'il voulût ſérieuſement qu'elle fût rétablie. Car quel motif peut-on avoir aujourd'hui de ſouhaiter le rétabliſſement de la Liturgie Gallicane? La Liturgie qui eſt en uſage, eſt-elle défectueuſe en quelque point? La Liturgie Gallicane eſt-elle plus parfaite? Faut-il que chaque Nation, chaque Province, & chaque Cathédrale, ait ſa Liturgie particuliere? Et ne ſeroit-il pas au contraire à ſouhaiter qu'il y eût dans toutes les Egliſes du Monde Chrétien Catholique, une parfaite uniformité des Saints Myſteres, comme dans la Foi? Ce fut cette vûë d'uniformité, qui porta Charlemagne à introduire la Liturgie Romaine dans toutes les Egliſes de ſa Domination. *Ne ſejungeret Officiorum varia celebratio*, diſent les Livres Carolins, en parlant du Chant des Pſeaumes, *quas conjunxerat unicæ fidèi pia devotio.* Si l'E-

 gliſe

glise dans ce tems-là donna des éloges au zéle que ce Prince témoigna, pour établir une parfaite uniformité jusques dans le Chant des Pseaumes ; que penseroit-elle aujoud'hui de ceux qui voudroient introduire de la diversité jusques dans la Célébration des Saints Mysteres ?

V[e] *Dissertation.* Tout ce qu'on sçait de certain sur l'origine de la Liturgie d'Espagne , c'est en général qu'elle vient de Saint Pierre & de Saint Paul ; & il est vraisemblable que l'Espagne, pendant les quatre premiers Siécles , la conserva telle qu'elle l'avoit reçûë originairement. Dans le V[e] Siécle l'Espagne fut inondée de Peuples barbares , & enfin assujettie par les Goths. Il y eut alors deux Liturgies en Espagne ; celle des anciennes Eglises Catholiques , & celle des Goths qui étoient Ariens depuis l'Empire de Valens. Ceux-ci avoient, sans doute , tiré leur Liturgie des Eglises d'Orient ; & de-là on en vit naître une troisiéme , qui étoit composée des deux premieres , lorsque les Goths ayant abjuré l'Hérésie , se réünirent avec les Catholiques. Ce

Missel, aussi-bien que le Breviaire, a été nommé Gothique, parce qu'il étoit à l'usage des Goths; & depuis le VIII^e Siécle, on l'a plus communément appellé Mozarabe, du nom qu'on donna aux Chrétiens qui resterent sous la domination des Maures: *Qui in Hispaniis*, dit Roderic Archévêque de Tolède, *servituti barbaricæ mancipati elegerunt degere sub tributo, permissi sunt uti lege & Ecclesiasticis Institutis, & habere Pontifices & Ecclesiasticos Sacerdotes, apud quos viguit Officium Isidori & Leandri, & viget hodiè in sex Parochiis Toletanis* C'est de-là, selon cet Auteur, que leur vint le nom de *Mozarabes*, ou plûtôt *Mixtarabes*. Mais Abulpharage & Edoüard Pocock, prétendent qu'on ne donnoit le nom d'Arabes, qu'à ceux qui descendoient des premiers Habitans de l'Arabie; & que ceux qui vivoient parmi eux sans en descendre, étoient appellez *Mostarabes*, c'est-à-dire, Arabes externes; & les Espagnols ôtant ordinairement le t de ces sortes de mots, ont prononcé *Moçarabes*, comme ils ont dit *Saragoça* au lieu de *Saragosta*.

Juillet 1727.

Quoique le Missel Mozarabe eût été dressé par de Saints & Sçavans Evêques, il s'y trouva des erreurs vers la fin du VIII^e Siécle; soit qu'elles s'y fussent glissées par inadvertance, soit que ce fût par l'adresse & la malice de quelques Evêques d'Espagne, qui soutenoient l'hérésie de la filiation adoptive de J. C. Felix & Elipand étoient les Chefs de cette nouvelle Secte. Le Concile de Francfort en 794. condamna cette hérésie. Quatre ans après, le fameux Alcuin écrivit contre Felix, qui fit pénitence & abjura son erreur. Elipand en fit autant peu de tems avant sa mort. Comme Alcuin soupçonnoit, avec beaucoup de fondement, qu'on avoit corrompu les Missels, en mettant *adoptionem* & *adoptivi* pour *assumptionem* & *assumptivi*; on corrigea les Missels; & après beaucoup de discussions en 918. ils furent approuvez à Rome dans un Concile, excepté dans les paroles Sacramentelles de la Consécration, qu'on voulut réformer conformément au Missel Romain. Mais au Siécle suivant, les Papes furent moins indulgens pour cet Office. Ale-

xandre II. Grégoire VII. & Urbain II. firent tous leurs efforts, pour établir dans toute l'Eſpagne le ſeul Office Romain ; & ils en vinrent à bout, malgré les prétendus Miracles qui ſe firent en faveur du Miſſel Mozarabe, dans les épreuves du Duel & du feu. Cet Office ne ſubſiſta donc plus dans aucune Egliſe Cathédrale, au commencement du XIII^e. Siécle ; & il ne paroît pas qu'il s'obſervât nulle part, à la fin du XV^e. Mais le Cardinal Ximenès craignant qu'on n'en perdît juſqu'au ſouvenir, le fit imprimer en 1500. & le Breviaire en 1502. & il fit bâtir une Chapelle, où il fonda des Chanoines & des Clercs, pour y célebrer tous les jours cet Office. C'eſt auſſi le ſeul endroit où on le célebre, excepté ſix anciennes Egliſes qu'on appelle Mozarabes, & où l'on chante la Meſſe ſelon ce Rit, le jour de la Fête des Saints auſquels elles ſont dédiées.

A cette narration le R. P. Le Brun ajoûte des remarques, ſur le Miſſel Mozarabe du Cardinal Ximenès. Il fait appercevoir ce que le Mozarabe a emprunté du Miſſel de Tolède, qui

étoit Romain-Gallican. Il remarque les differences des Missels des Eglises d'Espagne depuis l'onziéme Siécle, d'avec le pur Romain, & leur conformité avec les Missels de France de l'onziéme Siécle. Après quoi il expose l'ordre de la Messe, selon le Missel Mozarabe; & il y ajoûte des remarques, pour distinguer ce qui y étoit anciennement, d'avec ce qui a été ajoûté sur la fin du quiziéme Siécle. Dans un autre Article, on fait observer la conformité de la Liturgie Mozarabe avec l'ancienne Gallicane; & l'Auteur finit enfin cette Dissertation par de sçavantes observations sur la Messe, que Mathias Flaccus Illyricus, principal Auteur des Centuries de Magdebourg, fit imprimer en 1557. Il est aisé de s'appercevoir que nous ne faisons ici presqu'autre chose, que rapporter les titres des Chapitres. Mais telle est la nature des Ouvrages aussi chargez d'érudition, que l'est celui-ci. Il n'est pas possible de les extraire autrement; à moins qu'on ne veüille faire un extrait presqu'aussi long que l'Ouvrage-même: & quelque courts que nous ayons tâché d'ê-

tre, nous nous trouvons encore obligez de remettre à une autrefois la suite de ce grand Ouvrage.

ARTICLE LIX.

PRINCIPI DI UNA SCIENZA Nuova intorno alla Natura delle Nazioni, per la quale si ritruovano i principi di altro sistema del Diritto Naturale delle genti; all' Eminentissimo Principe Lorenzo Corsini Amplissimo Cardinale dedicati. In Napoli per Felice Mosca. 1725. *C'est-à-dire, Principes d'une nouvelle Science sur le Caractere des Nations, par laquelle on découvre les Principes d'un autre Systême, touchant le Droit Naturel des Peuples, &c. A Naples, chez Felix Mosca.* 1725. *in* 12. *pagg.* 280.

CET Ouvrage est divisé en quatre Chapitres, ou parties principales. Au premier, l'Auteur parle de la nécessité & de la difficulté de découvrir cette Science nouvelle, dont il veut traiter. Au second Chapitre, il

prétend établir, par les idées, les principes de cette nouvelle Science. Au troisiéme Chapitre, il recherche les mêmes principes, par l'origine des diverses Langues des Nations. Au quatriéme & dernier Chapitre, l'Auteur veut réünir les preuves de la Philosophie, & celles de l'Histoire, afin de montrer davantage ce qu'il a prétendu établir.

On n'a point encore travaillé, dit l'Auteur, pour établir des principes fixes de l'*humanité* (ou *société*) *des Nations* ; source des autres connoissances. Elle doit consister en certaines maximes, démontrées par des raisons constantes, & consacrées par la pratique commune des Peuples.

Il ne faut point attendre ces connoissances des Philosophes, qui s'écartent de la sagesse ordinaire, admise & reconnuë par le sens commun. Ainsi l'Auteur rejette la Doctrine des Epicuriens, qui supposent que le hazard gouverne tout; & celle des Stoïciens, qui prétendent au contraire qu'un Destin immuable soumet tout à ses Decrets, & même la liberté de l'homme; & celle des Platoniciens, qui

reconnoiſſant d'ailleurs une Providence & l'Immortalité de l'ame, s'en tiendroient à cette République Idéale de Platon; laquelle ne s'accorde ni avec la vérité, ni avec la poſſibilité des choſes.

Notre Auteur juge qu'on ne doit pas s'en tenir davantage aux Syſtêmes des Ecrivains des derniers tems; tels que Grotius, Seldenus, & Puffendorf; aucun d'eux n'ayant penſé, dit-il, à mettre la *Providence* pour le fondement de leur Syſtême: d'où il conclud qu'aucun n'a donné des régles, qui montraſſent l'Immutabilité du Droit Naturel, dans ſes points eſſentiels; tels que le Droit des Gens, la Religion, les Langues, les Coûtumes, les Loix, la Société, le Gouvernement, le Domaine, le Commerce, l'Ordre, l'Autorité, la Juſtice, les Punitions, la Guerre, la Paix, l'Eſclavage, les Alliances; &c.

Les Philoſophes & les autres Gens de Lettres ont manqué, ajoûte notre Auteur, à connoître la vraye origine du Droit Naturel; parce qu'ils ont raiſonné ſur le genre humain, en tant qu'il étoit déja prévenu, & comme

imbu de Religion & de Loix ; au lieu qu'il falloit juger & de la Religion & des Loix, par le fonds même de la nature du genre humain.

Il prétend d'ailleurs, qu'il faut néceſſairement tirer de l'Hiſtoire Sacrée, les principes dont il s'agit ; les autres Hiſtoires étant manifeſtement pleines de fables, dans leurs commencemens.

On ne peut pas davantage découvrir la ſuite des Loix de l'humanité dans ſes progrès, par les ſecours dont on vient de parler : d'où l'Auteur conclut qu'il en faut chercher les principes par la Métaphyſique, qui montre un ſens ou ſentiment commun parmi tous les Peuples ; & qui ne ſemble nulle part plus marqué que dans le Droit Romain, ſur tout dans la Loi des douze Tables, qui en ſont le fondement : Mais cela ne ſatisfait pas aux difficultez qui peuvent ſurvenir.

L'Auteur commence le ſecond Chapite, en expoſant (comme il le prétend par les idées des choſes,) que la Providence eſt le premier principe du Droit des Nations & de leur Société : car les hommes ne pouvoient

ſe réünir, qu'ils n'euſſent en eux un ſentiment commun qui les y portât; & ce ſentiment commun ne ſçauroit être que l'impreſſion de leur Auteur, qui eſt Dieu. Or ce ſens ou ſentiment commun, eſt ce qu'on appelle ſageſſe, laquelle eſt la régle de notre conduite dans la ſociété: auſſi la Juriſprudence Romaine a-t'elle défini le Droit Naturel, *un Droit ordonné de la Providence par le ſentiment de la néceſſité ou de l'utilité des hommes; & qui eſt également obſervé parmi les différentes Nations.*

A l'Article VII. l'Auteur veut expoſer l'ordre naturel des idées ſur le Droit Naturel des Nations, par rapport à ce que chacune a de Religion, de Loix, de Langage, de Mariages, de Noms, d'Armes, & de Gouvernement. Il obſerve que, toutes étant autant de rameaux ſortis d'un même tronc, les plus conſidérables reconnurent pour leur Auteur le Chef de leur branche; & confondant cet Auteur avec le premier Auteur, de toutes choſes, ils s'en firent une Divinité: telle eſt, autant que nous l'avons compris, la penſée de notre Ecrivain, qui auroit

pû, dans ce Chapitre important, exposer des choſes ſi dignes de la curioſité, d'une maniere plus plauſible & plus diſtincte. A dire le vrai, dans celles qui ne viennent que de la conjecture, il eſt difficile qu'elles ſoient au gré de tous les eſprits, qui imaginent les choſes, chacun ſelon leur idée particuliere.

Les conjectures que continuë de former notre Auteur, ſe tirent des témoignages contemporains des Nations avec les principes du Droit Naturel. Une autre conjecture ſe tire des monumens des Loix ou Coûtumes de divers Païs, qui ſe trouvent gravées ſur des marbres ou des pierres. D'autres ſe tirent ou des Hiſtoires de différentes Nations, qui ont eu également la tradition des Géans; ou du commencement de l'Idolâtrie, certain tems après le Déluge; ou de la diviſion des Etats, & de leur origine : c'eſt à quoi l'Auteur rapporte le principe de la Nobleſſe & de la Roture: la *Nobleſſe*, qui vient, dit-il, des hommes plus intelligens que les autres; & la *Roture* qui vient des hommes d'un eſprit plus groſſier. Mais ne

conjectureroit-on point aussi heureusement, d'attribuer la Noblesse à ceux qui se trouverent avoir plus de force & de puissance, & qui la conserverent au-dessus des autres? Au moins voyons-nous que c'est ainsi qu'elle se forme aujourd'hui. Il est vrai que l'intelligence contribuë souvent à former cette puissance ; mais souvent aussi la richesse ou le hazard, y ont autant ou plus de part, que l'intelligence même.

On porte de la sorte ses conjectures à découvrir le principe de l'Héroïsme, des Coûtumes des Nations, du Gouvernement des Familles, des Villes & des Républiques. L'Auteur parle encore de la maniere, dont se sont établies les premieres Possessions, les premiers Domaines, les Guerres, les Généalogies, les Aziles, les Fiefs, & beaucoup d'autres choses semblables, dont les sujets ne paroissent pas toûjours fort dépendans les uns des autres. D'ailleurs, les réflexions n'y sont pas communément assez singulieres ; assez approfondies, ni assez prouvées ; pour en faire un plus grand détail.

L'Auteur commence le troisiéme Chapitre par un projet important; c'est de découvrir une Langue commune dans tout l'Univers & parmi tous les hommes. Mais au lieu d'aller droit à un but capable de réveiller l'attention & la raison du Lecteur, il propose divers Articles, qui font un circuit un peu long ; parlant d'abord de la Mythologie ; puis de l'Etymologie, de la Poësie, de l'origine des Fables, des Métamorphoses, de la corruption des Fables, des trois tems différens des Poëtes Héroïques avant Homere ; sur quoi vient un Article au Nombre 18. intitulé : *Démonstration de la vérité de la Religion Chrétienne* : puis on revient aux Poëtes, & en particulier à Homere.

Enfin l'Auteur arrive à l'Article de la formation des Langues, qn'il attribuë à la Religion ; parce que sans la Divinité & la Providence, comme il a dit auparavant, les hommes de diverses Nations n'auroient pû convenir en rien, s'ils ne fussent convenus d'une idée commune, qu'il dit être, celle de la Divinité. Ces conséquences peuvent être vrayes ; mais

pour les rendre palpables à tous, il auroit été bon de descendre en des raisonnemens plus détaillez & moins vagues. Il suppose que les Langues ont toutes commencé par des mots, qui exprimoient l'idée de la Divinité ; que la Langue Hébraïque se distingua de celle des Nations, par des termes convenables à la vraye Religion. Il indique dans les Articles suivans, comment se sont formées les Langues en divers caracteres d'hommes ; comme les Héros, les Poëtes : mais c'est dequoi il est aisé à chacun de se former l'idée, en concevant avec l'Auteur, que les hommes ayant naturellement envie d'énoncer leurs pensées, ils en trouverent le moyen le plus aisé dans les sons, qui formerent des mots ; & que les mots les plus aisez à prononcer, étant des Monosyllabes, les premieres Langues les employerent d'abord : à quoi on peut ajoûter qu'auparavant, les hommes n'employerent des mots plus longs, que dans le besoin d'exprimer d'autres idées que celles qu'exprimoient les Monosyllabes.

Le 4^e^. & dernier Chapitre est du *Juillet* 1727.

goût des précédens. A la fin, on met une Liste des Traditions vulgaires, dont on rapporte l'origine aux premiers événemens arrivez parmi les premiers hommes, dont parle l'Ecriture; comme sont les Géans, le Déluge. Au reste, il a fallu pour cet Ouvrage une sorte d'esprit & d'érudition. Il seroit à souhaiter que les choses y fussent traitées avec plus de précision & avec plus d'ordre.

ARTICLE LX.

LES DEUX PREMIERS Versets du cinquiéme Chapitre d'Isaïe expliquez par le P. H. J.

ON ne trouvera guéres de Passages du Prophête Isaïe, dont l'explication, satisfasse moins tout Lecteur, qui cherche à s'instruire, & qui a tant soit peu de goût, que celle que les Interprétes ont donnée jusqu'ici sur les deux premiers Versets du cinquiéme Chapitre du Prophête Isaïe. Je ne ferai procès à personne: je me contenterai de rapporter le sens que j'y découvre. On en pourra

faire la comparaiſon avec ce que les autres en ont dit. Voici d'abord le Texte du Prophête, comme il eſt dans notre Vulgate, dont la traduction ſur l'Hébreu eſt très-exacte. Je ne toucherai point au Grec, qui s'en éloigne trop.

1. *Cantabo dilecto meo canticum patruelis mei vineæ ſuæ. Vinea facta eſt dilecto meo in cornu filio olei.*

2. *Et ſepivit eam, & lapides elegit ex illâ, & plantavit eam electam, & ædificavit turrim in medio ejus, & torcular exſtruxit in eâ: & expectavit ut faceret uvas, & fecit labruſcas.*

3. *Nunc ergo habitatores Jeruſalem, & viri Juda, judicate inter me & vineam meam.*

Je paraphraſe & j'explique ainſi les deux premiers Verſets.

1. *Cantabo.* Comme Lévite & Chantre au Temple du Dieu d'Iſraël, & comme ſon Prophête, je chanterai; *dilecto meo*; je ferai parler le Seigneur Dieu, que j'aime de tout mon cœur, & dont je me plais à méditer, à expliquer, & à chanter les ſentimens & les volontez dans ſon Saint Temple.

Canticum patruelis mei. Je chanterai à ſon honneur, à l'exemple de mon Couſin, le Roi David & ſa Tribu : & j'employerai même ſes expreſſions.

Vineæ meæ. J'adreſſerai la parole à la Synagogue ; & je l'appellerai comme David, la vigne du Seigneur, du Dieu d'Iſraël ; afin qu'elle entende les juſtes plaintes que Dieu fait d'elle.

Vinea facta eſt dilecto meo. Oüi, le Seigneur Dieu, que j'aime à ſervir, regarde la Synagogue comme une vigne, qu'il a plantée.

In cornu filio olei. Je veux dire, cette Synagogue, où l'on fait l'Onction des Rois par l'Huile Sainte ; & par conſéquent la Synagogue du Royaume de Juda.

Remarques ſur le ſecond Verſet.

2. *Et ſepivit eam.* Il l'a entourée & enfermée de hayes : je veux dire, de bons Châteaux & autres Fortifications ſur ſes Frontieres, pour arrêter les courſes de ſes ennemis.

Et lapides elegit ex eâ. Il a choiſi dans cette vigne, dans cette Synago-

gue, pour l'affermir, des hommes constamment attachez à lui.

Et plantavit illam electam. Il l'a plantée avec soin, l'ayant choisie préferablement à l'autre Synagogue qui est le Royaume d'Israël; & à tout autre Peuple.

Et ædificavit turrim in medio ejus. Au milieu d'elle, il a élevé une grosse Tour, au milieu de la Synagogue ou du Royaume de Juda, une grande Ville bien murée, la Ville de Jerusalem.

Et torcular exstruxit in eâ. Dans cette Tour, il a fait un pressoir, un lieu capable de contenir une grande foule d'habitans.

Et exspectavit ut faceret uvas, & fecit labruscas. Il s'attendoit de trouver des grappes de bon raisin dans sa vigne; des hommes observateurs de sa Loi; & elle n'a rapporté que des fruits d'une vigne sauvage, des idolâtres & des scelerats.

Remarques sur le premier Verset.

Cantabo. Les Chantres du Temple étoient tous pris de la Tribu de Lévi. Isaïe étoit un de ces Chantres Lévites.

Il le marque ici aſſez clairement; & au premier Verſet du Chapitre ſuivant, il inſinuë encore qu'il étoit homme du Temple, & par conſéquent Lévite. S'il eût été Prêtre, il s'en ſeroit fait honneur, & l'auroit dit ouvertement, comme ont fait Jéremie & Ezechiel.

Dilecto meo. Les Lévites deſtinez au ſervice de Dieu dans le Temple, s'en acquittoient avec affection, aimant leur vocation & leur fonction, appellant pour cela Dieu, & ſa Maiſon l'objet de leur amitié ſpéciale: *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum! Que vos Tabernacles me ſont aimables, ô Dieu des Armées!* Tous les Prêtres & les Lévites étoient alors dans Jeruſalem, ou dans la Tribu de Juda.

Canticum patruelis mei. Celui qu'il appelle ſon Couſin, & dont il veut imiter le chant & prendre les paroles, c'eſt le Roi David. *Patrueles* ſont les Couſins, enfans de deux Freres. Les Lévites, du nombre deſquels étoit Iſaïe, deſcendoient de Lévi Frere de Juda, de qui David deſcendoit. Voilà pourquoi il l'appelle ici ſon

Couſin. Si Iſaïe étoit du Sang Royal, David ne ſeroit pas ſon Couſin, mais ſon ayeul juſqu'au quatorziéme degré. L'Auteur de la Vulgate, fort inſtruit dans la ſçience de l'Ecriture & de la Langue Hebraïque, a bien vu que le mot Hebreu דודי *Dodi* ſignifioit ici *Couſin*. La penſée lui ſeroit-elle venuë de le traduire ainſi, ſi le mot Hebreu & le vrai ſens de ce paſſage ne l'y eût fait penſer!

Vineæ ſuæ. David eſt le premier, qui ait comparé la Synagogue d'Iſraël entiere, à une vigne. C'eſt au Pſeaume LXXIX, 9. VINEAM *de Ægypto tranſtuliſti: ejeciſti gentes, &* PLANTASTI *eam....* PLANTASTI *radices ejus, & implevit terram.... Extendit palmites ſuos uſque ad mare, & uſque ad flumen propagines ejus. Vous avez tranſplanté votre vigne, & le reſte.*

In cornu. Cornu, en Hebreu קרן *Keren*, eſt mis pour ſignifier le Royaume, ainſi que dans Daniel, au Chapitre VIII. & ailleurs. Dans la Terre promiſe il y avoit alors *duo cornua*, deux Puiſſances, deux Royaumes, Juda & Iſraël. Ainſi l'Ere des Grecs en Syrie eſt appellée par les Arabes

Terik Dhilkernaïm, l'Epoque des deux *Cornes*, c'eſt-à-dire, des deux Royaumes, d'Aſie & d'Egypte, des Seleucides, & des Ptolemées.

Filio olei. C'eſt un Hebraïſme, pour dire, un Royaume, dont le Roi eſt ordinairement oint de l'Huile Sainte. Il n'y avoit que les Rois de Juda, qui reçuſſent l'Onction de la main du Souverain Pontife de la Religion. De tous les Rois d'Iſraël il n'y en a eu qu'un, ſçavoir Jehu, qui par extraordinaire reçut l'Onction d'un jeune enfant, envoyé par le Prophête Eliſée, & qui lui répandit une fiole d'Huile ſur la tête dans une chambre ſecrette; comme il eſt rapporté au quatriéme Livre des Rois, Chapitre neuviéme, cent ans avant Iſaïe. Le Sacre des Rois de Juda ſe faiſoit avec magnificence. Celui qui l'étoit, lorſqu'Iſaïe compoſoit ce Chapitre ou ce Cantique, étoit Ozias, nommé auſſi Azarias, dont il marque la mort au commencement du Chapitre ſuivant.

Et ſepivit eam. Les Forts bâtis ſur les Frontieres de la Judée tenoient lieu de hayes à cette vigne : car on a coûme de clore de hayes les vignes, pour

les garentir des bêtes fauves. Ce sont ces Forts, dont Dieu prédit la destruction au cinquiéme Verset de ce Cantique : *Auferam sepem ejus, & erit in direptionem. J'arracherai la haye de ma vigne, & elle sera abandonnée au pillage.*

Et lapides elegit ex eâ. Ces pierres, qui devoient servir à affermir cette vigne, cette Synagogue, sont les Prophêtes & les justes, inébranlables dans le culte du vrai Dieu, qu'il a choisis dans le Royaume de Juda, pour être l'appui de la Synagogue : semblables aux Fidéles, que Saint Pierre apelle dans sa premiere Epître, *lapides vivi*, après avoir appellé le Sauveur *lapidem vivum, à Deo electum*, comme Isaïe, au Chapitre XXVIII, 16. Dans la Genèse de même, Chapitre XLIX, 24. Joseph est appellé *lapis Israël*, le soutien & l'appui de la Maison de Jacob.

Et plantavit eam electam. David a aussi marqué en partie cette prédilection, dans son LXXVII. Pseaume, verset 67. & 68. *Et repulit tabernaculum Joseph, & tribum Ephraïm non elegit : sed* ELEGIT *tribum Juda, montem*

Sion quem DILEXIT. Le reſte de ce ſecond Verſet d'Iſaïe s'entend aiſément.

ARTICLE LXI.

SUITE DE L'ADDITION A LA Diſſertation ſur la Muſique des Anciens, adreſſée au P. Sanadon J.

§. III.

Où l'on montre ce qui faiſoit la différence des deux Syſtémes πυκνὸν *Pycnon, &* ἀπυκνὸν *Apycnon, auſſi-bien que des tons ainſi nommez dans le Tétracorde ſimple.*

LE Tétracorde composé n'étant fait que par la jonction de pluſieurs Tétracordes ſimples unis & liez enſemble, de la maniere que nous l'expliquerons dans la ſuite; il faut commencer par fixer dans le Tétracorde ſimple ce qui faiſoit la différence de ces deux Syſtêmes & de ces deux ſortes de tons.

Cette différence, pour les deux Syſtêmes, ſe tiroit de l'inégalité des intervalles comparez enſemble, & voici comment.

Les trois intervalles du Tétracorde simple formoient entre eux $\frac{30}{12}$. de ton. Or quand les deux intervalles au grave, pris ensemble, contenoient moins de ces 30. parties, que le troisiéme intervalle à l'aigu ; cela s'appelloit le Systême dense ou serré, πυκνὸν. Quand au contraire les deux mêmes intervalles au grave, pris ensemble, surpassoient, ou du moins égaloient le troisiéme à l'aigu ; cela s'appelloit le Systême non serré ou lâche, ἄπυκνὸν. C'est ce que je vais représenter dans un Tétracorde, où seront marquez les différens intervalles selon les six especes de Musique.

SYSTÊMES.

	Apycnon		Pycnon				
	Diatonique		Chromatique			Enharmonique.	
	B-quarre	Tendre	Tonique	Mitoyen	Tendre		
Nete	C. 12	: 15	18	: 21	: 22	24	la
Peranete	B. 12	: 9	6	: $4\frac{1}{2}$	: 4	3	sol
Parhypate	} 18 :	} 15	} 12 :	} 9 :	} 8	} 6	fa
Hypate	A. 6	: 6	6	: $4\frac{1}{2}$	4	3	mi

Par la ſupputation du nombre des parties que contient chaque intervalle, il eſt aiſé de voir que de ces ſix eſpeces différentes de Muſique, les quatre dernieres, c'eſt-à-dire, les trois du genre Chromatique & celle du genre Enharmonique, ſont du Syſtême ſerré ou Pycnon; puiſque dans le Chromatique Tonique, qui eſt l'eſpece la moins ſerrée d'entre les quatre, les deux intervalles au grave *A.* & *B.* ne font enſemble que 12. des 30. parties, dont le troiſiéme intervalle à l'aigu *C.* en contient 18.

Les deux eſpeces du Diatonique ſont au contraire du Syſtême non ſerré ou lâche, *Apycnon*: car dans le Diatonique tendre, les deux premiers intervalles au grave, *A*, 6. *B*, 9. font 15. & ſont égaux pris enſemble au troiſiéme intervalle *C.* qui ne contient que 15. des mêmes parties. Pour le Diatonique B-quarre, qui eſt notre Muſique d'aujourd'hui, les deux intervalles au grave *A*, 6. *B*, 12. ſurpaſſent d'un tiers le troiſiéme à l'aigu, *C.* qui n'a que 12, pendant que les deux autres en comprennent 18. C'eſt tout ce qu'il y a à dire ſur ces deux Syſtêmes.

Ce qui regarde la différence des tons *Pycnos* ou *Apycnos*, eſt d'une diſcuſſion plus étenduë, & qui mérite, comme étant bien plus importante, une particuliere attention.

On appelloit tons denſes ou ſerrez, ceux qui étoient compris dans les intervalles ſerrez; ou qui les terminoient, ſoit au grave ſoit à l'aigu. Ainſi dans le Tétracorde ſimple, les cordes ou tons appellez *Hypate*, *Parhypate*, *Paranete*, c'eſt-à-dire, *mi*, *fa*, *ſol*, étoient cenſez tons ſerrez, *Pycnoi*, & ſe nommoient de la ſorte en quelque genre de Muſique que ce fût, & même dans le Diatonique, quoique le Syſtême denſe ou ſerré n'y eût point de lieu; parce qu'on les qualifioit ainſi, précisément ſur ce qu'ils étoient de nature à pouvoir entrer dans le Syſtême denſe ou ſerré.

Au contraire, la corde ou le ton *Nete*, c'eſt-à-dire, notre *la* étoit toûjours, du moins dans le Tétracorde ſimple, un ton non denſe, non ſerré, ou ton rare & lâche, *Apycnos*; ce qui fait la preuve de ce que j'ai avancé à la fin de ce précédent Article; que le Syſtême ſerré admettoit néceſſaire-

ment un ton non ſerré, un ton lâche ou rare, puiſque le ton *Nete* étoit de cette eſpece, & qu'il faiſoit l'un des quatre tons du Tétracorde ; en quelque eſpece de Muſique que ce fût. Je dirai bien plus ; c'eſt que le Syſtême le plus ſerré, qui eſt le genre Enharmonique, étoit celui qui admettoit le ton le moins denſe ou le plus lâche : car comme moins les deux intervalles au grave contenoient de parties des $\frac{30}{12}$, plus il en reſtoit pour l'intervalle à l'aigu ; il arrivoit que le genre Enharmonique n'ayant que $\frac{6}{12}$. dans ſes deux intervalles au grave *A.* & *B.* il en reſtoit 24. pour le troiſiéme à l'aigu *C.* & par conſéquent le ton *Nete*, qui terminoit à l'aigu ce troiſiéme intervalle, & qui étoit à $\frac{24}{12}$. du ton immédiatement au-deſſous, étoit le ton le plus lâche, le plus rare, le plus *Apycnos*, qu'il y eût dans toute l'ancienne Muſique. D'où il réſulte que bien loin que la *denſité* & la *rareté* fuſſent incompatibles dans le même genre de Muſique, il n'y en a point où il y eût plus de *rareté*, que dans celui où il y avoit le plus de denſité.

Ceci donne le dénoüement d'un en-

droit d'un Passage de Platon au VII. Livre des Loix ; où il parle de l'assemblage de la densité & de la rarité dans la Musique, comme d'une chose trop difficile pour être l'objet de l'étude des jeunes gens dans les trois premieres années qu'ils apprennent la Musique. En quoi il veut marquer qu'il faut s'en tenir pour eux au genre le plus simple ; qui est le Diatonique & qui fait le Systême que les Grecs appelloient *Apycnon*, ou rare & non serré ; sans les exercer encore si-tôt dans le Chromatique & l'Enharmonique où se trouve l'assemblage de la densité & de la rarité qui faisoit le Systême serré ou *Pycnon*, & qui ne se rencontroit point dans le Diatonique.

Or dès que dans le Tétracorde simple les trois tons *Hypate*, *Parhypate*, & *Paranete*, c'est-à dire, *mi*, *fa*, *sol*, sont des tons denses ou serrez ; il en faut conclure que les tons qui leur répondent dans les Tétracordes joints ensemble, sont de même nature, ou tons denses & serrez, *Pycnoi* ; & qu'il en est de même du ton *Nete* & de ceux qui lui répondent, qui tous sont de leur nature tons non serrez, rares ou lâches, *A-*

pycnoi. Il y a pourtant une observation à faire sur ce dernier ; c'est que quoiqu'il soit toûjours ton rare ou lâche, dans le Tétracorde simple qu'il termine à l'aigu, il ne l'est pas toûjours dans le Tétracorde composé, où plusieurs Tétracordes simples sont joints ensemble; c'est ce que j'expliquerai quand je traiterai du Tétracorde composé.

Pour ce qui est du Tétracorde simple, il est toûjours certain que ses trois premieres cordes, ou ses trois premiers tons au grave, sont des tons denses ou serrez ; & comme ils n'ont rien qui les distingue à cet égard, il a fallu chercher entre eux quelque chose qui les distinguât par un autre endroit, c'est-à-dire, par le rang qu'ils occupoient dans le Tétracorde, au grave, ou à l'aigu, ou entre les deux. Ainsi le ton *Hypate* étant au grave, on l'a appellé *Barypycnos*, Βαρύπυκνος, ce qui signifie ton dense ou serré, au grave. Le ton *Parhypate* qui est immédiatement au-dessus, & qui tient le milieu entre l'*Hypate* & le *Paranete*, a été nommé *Mesopycnos* Μεσόπυκνος ; ce qui signifie ton dense du milieu. Et enfin le *Paranete* qui est à l'aigu des deux au-

tres, a été appellé *Oxypycnos* ὀξύπυκνὸς, pour dire, ton dense à l'aigu. Et comme ces trois sortes de tons denses conservent leur même caractere dans le Tétracorde composé, ou formé de la jonction de plusieurs Tétracordes, il est vrai de dire que la distinction de ces trois sortes de tons denses, divisez en *Barypycnoi*, *Mesopycnoi*, & *Oxypycnoi*, est la clef de cette jonction, & que c'est par leur moyen qu'on discerne dans les Tétracordes joints ensemble, les tons qui répondent à ceux du Tétracorde simple.

Pour rendre cela sensible, il faut expliquer d'abord conment s'est faite cette jonction de plusieurs Tétracordes joints ensemble.

§. IV.

De l'Héptacorde & de l'Octacorde composez de deux Tétracordes unis ensemble, & de la distinction des tons qui y entrent.

J'ai dit dans la premiere partie de cette Dissertation, que les deux cor-

des immobiles ou dormantes du Tétracorde ſimple, étoient le fondement de la Muſique des Grecs; c'eſt dequoi on n'aura pas de peine à ſe convaincre, ſi on fait attention, 1°. que toute la Muſique des Anciens étoit renfermée dans le Tétracorde composé, c'eſt-à-dire, formé de pluſieurs Tétracordes continuez & unis enſemble; 2°. que ces Tétracordes joints n'étoient que des répétitions ou des répliques du Tétracorde ſimple; & 3°. que celui-ci ne rouloit principalement que ſur les deux cordes *Hypate* & *Nete*, qui ſont les cordes extérieures, dont les deux intérieures dépendent tellement, qu'elles ne tirent leur nom que de la proximité où elles ſont par rapport à l'une des deux autres; d'où vient qu'on nomme l'une *Parhypate*, comme pour dire, dépendante de l'*Hypate*, voiſine de l'*Hypate*; & l'autre *Paranete*, pour dire, dépendante ou voiſine de la corde *Nete*: ce qui eſt ſi vrai, que dès-que l'*Hypate* ou la *Nete* ſont ſupprimées ou changent de nom, comme il arrive ſouvent dans la jonction de pluſieurs Tétracordes ſimples,

dès-lors les cordes *Parhypate* & *Paranete* changent de nom aussi, comme je l'expliquerai dans la suite.

On sera peut-être surpris que les Anciens n'ayent point imaginé d'autre maniere de former le Systême de leur Musique, que par la jonction de plusieurs Tétracordes continuez & joints ensemble : mais plus cette méthode est simple, & plus elle est belle & estimable ; & si l'on fait attention à la maniere dont leur Tétracorde simple étoit constitué, on reconnoîtra sans peine que la jonction de plusieurs Tétracordes de cette espece, fournissoit naturellement tous les tons de la Musique.

En effet, comme le Tétracorde simple comprenoit deux tons & un sémiton, celui-ci au grave, & les deux autres à l'aigu, deux Tétracordes joints ensemble comprenoient quatre tons & deux sémi-tons ; ce qui joint au ton qui se formoit entre la plus haute corde du Tétracorde inférieur & la plus basse du supérieur, ou à une corde qu'on ajoûtoit au grave du Tétracorde inférieur faisoit cinq tons & deux sémi-tons, à quoi se réduit toute la

Musique. Or ; que ce ton ajoûté se trouvât entre les deux Tétracordes, ou au grave du Tétracorde inférieur; les deux sémi tons ne s'en trouvoient pas moins à la distance naturelle, où ils devoient être l'un de l'autre, étant toûjours séparez par deux ou par trois tons, tels qu'ils sont dans notre Game.

Sur quoi il faut remarquer qu'il y avoit deux manieres de joindre deux Tétracordes ensemble. La premiere étoit de les joindre tellement, que les deux cordes des extrémitez qui s'approchoient, ne fissent qu'une corde; & ce Tétracorde s'appelloit *Tetracordon Synemmenôn* συνημμένων; c'est-à-dire, *conjunctarum, (chordarum)*. Ce double Tétracorde ainsi formé ne contenoit que sept cordes, & par conséquent ne fournissoit que sept tons; & cependant l'Octave s'y trouvoit, parce que le ton du *si* y étoit supprimé, comme il l'étoit aussi dans l'origine de notre Game inventée par Güy d'Arrezzo. Voici quelle étoit la forme de ce Tétracorde double, ou Héptacorde composé de deux Tétracordes, que je représenterai ici, non

ſelon la méthode des Grecs, où l'on deſcend du grave à l'aigu, mais ſelon la nôtre, où l'on monte du grave à l'aigu.

HEPTACORDE I.

Composé de deux Tétracordes, & appellé *Synemmenon*, monté à l'Octave.

T.	*F*	*D*		*E*	*G*	*H*
Neton.	La	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	Mi	*Apycnos.*
	Sol	*Paranete*	B. Ton.	*Paranete*	Re	*Oxipycnos.*
	Fa	*Parhypate*	A. Sémi-ton.	*Paramese* ou *Trite*	Ut	*Mesopycnos.*
	Mi	*Hypate*		*Mese*	La	*Barypycnos.*
Hypaton.	La	*Nete*	C. Ton.	*Hypermese*	Sol	*Oxypycnos.*
	Sol	*Paranete*	B. Ton.	*Parhypate*	Fa	*Mesopycnos.*
	Fa	*Parhypate*	A. Sémi-ton.	*Hypate*	Mi	*Barypycnos.*
	Mi	*Hypate*				

J'ai caracterisé en deux manieres les cordes de cet Heptacorde. J'ai mis à la gauche *D*. les noms des cordes, tels qu'ils sont dans chacun des deux Tétracordes pris séparément, avec les tons de notre Game qui y répondent. J'ai placé ensuite à la droite *E*. les noms de ces mêmes cordes considérées comme ne faisant qu'un même instrument, & j'y ai joint sous la lettre *G*. les noms des tons de notre Game selon leur suite naturelle, en supprimant le *Si*, comme le supprimoient ceux qui montoient cet Heptacorde à l'Octave, & qui, faisant une progression de ton & demi, passoient immédiatement du *La* à l'*Ut*. Je dis ceux qui montoient cet Heptacorde à l'Octave; car il y a eu des Musiciens qui ne le montoient pas ainsi, & qui contentoient d'y trouver les sept tons se de la maniere suivante.

HEPTACORDE II.

Synemmenôn,
réduit aux ſept tons.

T.	*F*	*D*	Ton.	*E*	*G*	*H*
Neton.	La..	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	La...	*Apycnos.*
	Sol..	*Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete*	Sol..	*Oxypycnos.*
	Fa ..	*Parhypate*..		*Parameſe* ou *Trite* ..	Fa...	*Meſopycnos.*
	Mi...	*Hypate*...	A. Sémi-ton	*Meſe*	Mi...	*Barypycnos.*
	La ..	*Nete*	C. Ton.	*Hypermeſe* ,....	Re...	*Oxypycnos.*
Hyparon.	Sol..	*Paranete* ...		*Parhypate*	Ut...	*Meſopycnos.*
	Fa..	*Parhypate*..	B. Ton.			
	Mi..	*Hypate*	A. Sémi-ton	*Hypate*	Si...	*Barypycnos.*

La ſuite des tons eſt la même que dans le précedent, excepté celle de notre Game ſous la lettre *G*. où il a fallu changer l'ordre, en appellant *Si* la corde *Hypate*, afin que les ſémitons ſe trouvaſſent naturellement à leur place.

Comme cet Heptacorde, auſſi-bien que le précedent, étoit composé de deux Tétracordes; on les diſtingua par une dénomination tirée des deux cordes *Hypate* & *Nete*, & l'on appella l'un, *Tetracordon Hypatôn* (*chordarum*) & l'autre, *Tetracordon Netôn* (*chordarum*). Le Tétracorde *Hypatôn* étoit appellé ainſi, parce qu'il étoit le Tétracorde ſupérieur, ſelon la méthode des Grecs qui deſcendoient du grave à l'aigu; & le Tétracorde *Netôn* étoit ainſi nommé, comme étant le Tétracorde inférieur ſelon la même méthode: car au lieu que nous diſons en remontant, *Hypate*, *Parhypate*, &c.... *Si Ut*, &c. ils diſoient en deſcendant *Hypate*, *Parhypate*.

Les deux cordes où ſe joignent les deux Tétracordes, n'en faiſoient qu'une; & c'eſt pour cela qu'on appella cet Heptacorde *Synemmenôn* (*chor-*

darum,) c'eſt-à-dire, des cordes conjointes : & comme ces deux cordes, qui ſont le *Nete* d'un des deux Tétracordes, & l'*Hypate* de l'autre, ſe trouvoient fonduës en une; on donna un nom particulier à cette corde commune, en l'appellant *Meſe*; c'eſt-à-dire, corde du milieu. Or les deux cordes fonduës dans la corde commune *Meſe* ſe trouvant ſupprimées, il fallut conſéquemment changer le nom des cordes *Parhypate* & *Paranete*, qui ne s'appellant ainſi qu'à raiſon de leur proximité avec les cordes *Hypate* & *Nete*, ne pouvoient plus garder ce nom après la ſuppreſſion de ces deux-ci : & comme elles ſe trouvoient l'une au-deſſus & l'autre au-deſſous de la corde *Meſe*, on donna à la corde *Parhypate Netôn* le nom de *Parameſe*, & à celle de *Paranete Hypatôn* le nom de *Hypermeſe*, comme ſe trouvant au-deſſus du *Meſe*, en deſcendant du grave à l'aigu ſelon la méthode des Grecs.

Et afin de terminer ici tout ce qui regarde ces différens noms, & que cela ne puiſſe cauſer d'embarras au Lecteur dans la jonction de pluſieurs

Tétracordes; je remarquerai que le *Paranete* ſe nommoit encore *Lychanos*, ce qui ſignifie *Index*, parce que ce doigt portoit ſur cette corde dans le Tétracorde ſimple; & que le *Parhypate* s'apppelloit auſſi d'un troiſiéme nom, qui étoit *Trite*, comme étant la troiſiéme en comptant par la corde *Nete*. J'ajoûterai que dans la jonction de pluſieurs Tétracordes, le *Parameſe* tient auſſi quelquefois la place de l'*Hypate*, comme j'en rendrai raiſon alors. Voici cependant un Tétracorde où ces differens noms ſont employez: & je les mets ici, afin que, comme toutes les cordes des Tétracordes compoſez ſe rapportent aux cordes du Tétracorde ſimple, on puiſſe voir d'un coup d'œil quelle corde de celui-ci eſt repréſentée par celle qui porte tel ou tel nom dans le compoſé.

TÉTRACORDE SIMPLE,

Avec les différens noms des cordes.

La.		*Nete.*		
	C. Ton.			
Sol.		*Paranete.*	*Hypermese.*	*Lychanos.*
	B. Ton.			
Fa.		*Parhypate.*	*Paramese.*	*Trite.*
	A. Sémi-ton.			
Mi.		*Hypate.*		

Notez que *Lychanos* pour *Paranete*, & *Trite* pour *Parhypate*, sont les noms les plus ordinaires dans la jonction de plus de deux Tétracordes ; & que le *Lychanos* représente toûjours le *Sol*, & le *Trite* le *Fa*.

Pour revenir à présent à ce qui regarde la jonction de deux Tétracordes, comme les deux Heptacordes rapportez ci-devant avoient chacun leur défaut ; le premier, en ce qu'on y supprimoit un ton qui étoit le *Si* ; le second, en ce qu'il n'alloit pas jusqu'à l'Octave. Pythagore imagina de joindre ensemble deux Tétracordes, de telle maniere que les deux cordes qui s'approchoient dans la jonction, demeurassent séparées ; & c'est pour cela que cet Octave fut qualifiée de *Diezeugmenôn*. διεζευγμένων, c'est-à-dire, composé de deux Tétracordes où les cordes étoient disjointes ; en quoi il différoit de l'Heptacorde où les cordes étoient conjointes, & qu'on appelloit pour cette raison, *Synemmenôn* : on ajoûtoit pour l'un & pour l'autre le terme de *Netôn*, pour signifier *Ultimarum* (*chordarum*) : mais ordinairement on se contentoit d'ex-

primer *Synemmenôn* ou *Diezeugmenôn*, en ſous-entendant *Neton.* Voici qu'elle étoit la diſpoſition des tons dans cet Octacorde inventé par *Pythagore.*

OCTACORDE

Diezeugmenoōn.

Où l'Octave est comprise.

I	F	D		E	G	H
Netōn	La.	*Nete*		*Nete*	Mi.	*Apycnos.*
			C. Ton.			
	Sol.	*Paranete* . .		*Paranete* . .	Re.	*Oxypycnos.*
			B. Ton.			
	Fa.	*Parhypate* . .		*Trite*	Ut.	*Mesopycnos.*
			A. Semi-ton.			
Diezeugmenōn.	Mi.	*Hypate* . . .		*Paramese* . .	Si.	*Barypycnos.*
			Δ Ton.			
	La.	*Nete*		*Mese*	La.	*Apycnos.*
			C. Ton.			
	Sol.	*Paranete* . .		*Lychanos* . .	Sol.	*Oxypycnos.*
			B. Ton.			
Hyparōn.	Fa.	*Parhypate* . .		*Parhypate*. . .	Fa	*Mesopycnos.*
			A. Semi-ton.			
	Mi.	*Hypate* . . .		*Hypate* . . .	Mi.	*Barypycnoë.*

L'intervalle que j'ai marqué d'un delta Δ, eſt celui qui ſe forme entre les deux cordes extrêmes des deux Tétracordes qui ſe joignent, & qui forment entr'elles un ton. Du reſte, j'ai obſervé ici la même choſe que dans les deux Heptacordes précédens, qui étoit de mettre à la gauche les noms de chaque Tétracorde pris ſéparément, & à la droite les noms tels qu'ils doivent être, quand on les conſidére comme unis enſemble & ne faiſant qu'un ſeul inſtrument.

C'eſt ici l'endroit naturel d'expliquer un des points que j'avois renvoyez à la fin de ma Diſſertation. Ce point regarde la maniere dont Ariſtoxène nomme les quatre cordes du Tétracorde. Il les nomme, en deſcendant ſelon notre méthode de l'aigu au grave, *Meſe*, *Lychanos*, *Parhypate*, *Hypate*. M. Wallis dit qu'il faut lire *Nete* au lieu de *Meſe*. Sur quoi j'ai obſervé qu'il avoit raiſon, s'il vouloit dire par-là qu'il falloit entendre *Meſe*, comme s'il y avoit *Nete*; mais non pas, s'il prétendoit que ce fût une faute de Copiſte, & qu'Ariſtoxène n'eût pas mis *Meſe*; & voici pourquoi.

Du tems d'Aristoxène, le Tétracorde simple n'étoit plus guéres en usage, & l'on n'aura pas grande peine à le concevoir, si l'on fait attention que l'Octacorde inventé par Pythagore, qui vivoit 150. ans avant Aristoxène, devoit être fort commun du tems de celui-ci ; & qu'il y a apparence que les Musiciens d'alors ne s'amusoient guéres à un instrument borné à une simple Quarte, tandis qu'ils en avoient un qui comprenoit toute l'Octave. Et comme cet Octacorde étoit plus commun alors que le Tétracorde simple, on étoit plus habitué à designer les cordes de ces deux Tétracordes joints, par les noms qu'ils avoient dans leur jonction, & qui étoient fort connus, que par ceux qu'on leur avoit donné dans la simplicité originaire du Tétracorde, & qui n'étoient presque plus connus. C'est pour cela qu'Aristoxène voulant spécifier les quatre cordes du Tétracorde simple, se servit des noms qu'elles avoient dans l'un des deux Tétracordes dont étoit formé l'Octacorde, & il fit choix du Tétracorde *Hypatôn*, comme étant le principal. Or on peut

voir dans l'Octacorde tracé ci-devant, que les quatre cordes du Tétracorde *Hypatôn*, portent dans la jonction des deux Tétracordes les mêmes noms qu'Aristoxène donne au Tétracorde simple, en descendant de l'aigu au grave, c'est-à-dire, *Mese*, *Lychanos*, *Parhypate*, *Hypate*. Boëce qui mourut au commencement du 6^e^ Siécle de l'Ere Chétienne, & postérieur de plus de 800. ans à Aristoxene, en use de même que lui, en donnant aux quatre cordes du Tétracorde simple les mêmes noms précisément que leur avoit donné Aristoxène : ce qui prouve que ce Tétracorde n'étant plus guéres en usage, on n'en connoissoit les cordes que par les noms qu'elles avoient dans la jonction des deux Tétracordes.

Outre cet Octacorde de Pythagore, Terpandre ou Timothée en inventa encore un d'une autre espece; c'est-à-dire, qu'au lieu que l'intervalle, qu'ajoûtoit Pythagore pour faire l'Octave, se prenoit entre les deux cordes extrêmes des deux Tétracordes qui se joignoient, l'Inventeur du nouvel Octacorde plaça cet

 inter-

intervalle au grave du Tétracorde *Hypatôn*. Cela revenoit au même dans le fonds; & toute la différence qu'il y avoit, c'est qu'au lieu que dans l'Octacorde de Pythagore, le Sémi-ton du Tétracorde *Hypatôn* étoit suivi de trois tons à l'aigu; c'étoit au contraire le Sémi-ton du Tétracorde *Netôn*, qui étoit suivi de trois tons à l'aigu dans l'Octacorde de la nouvelle invention. Or comme dans notre Game le Sémi-ton qui est entre le *Mi* & le *Fa*, est suivi de trois tons en montant à l'aigu, qui sont *Fa*, -*Sol*, -*La*, -*Si*; & qu'au contraire le Sémi-ton qui est entre le *Si* & l'*Ut*, n'est suivi que de deux tons à l'aigu, qui sont *Si*, *Ut*, *Re*, *Mi*; il faut pour ajuster notre Game à ces deux sortes de Tétracordes, appeller *Mi l'Hypate* de celui de Pythagore, & nommer *Si l'Hypate* du second, moyennant quoi tout se trouvera égal.

Au reste, il faut prendre garde que le ton ajoûté au second Octacorde, est un ton indépendant des deux Tétracordes, & qui n'est joint à aucun des deux. C'est par cette raison qu'on l'appelle ordinairement *Proslambano-*

menos, comme pour dire, un ton pris d'avance, ou *Hyperhypate*, c'est-à-dire, au-dessus de l'*Hypate*, comme étant d'un ton plus grave que l'*Hypate*. Je crois devoir donner ici la forme de cet Octacorde, parce que les tons y sont différemment rangez, & différens pour le caractere de ce que sont ceux de l'Octacorde de Pythagore.

OCTACORDE

Synemmenôn.

Où l'Octave est comprise.

T.	F	D		E	G	H
Netôn.	La.	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	La.	*Apycnos.*
	Sol.	*Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete* ..	Sol.	*Oxypycnos.*
	Fa.	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Trite*	Fa	*Mesopycnos.*
	Mi.	*Hypate*;		*Mese*	Mi.	*Barypycnos.*
Hyparôn.	La.	*Nete* ..	C Ton.	*Lychanos* ..	Re.	*Oxypycnos.*
	Sol.	*Paranete* ..	B. Ton.	*Parhypate* ...	Ut.	*Mesopycnos.*
	Fa.	*Parhypate* ..	A. Sémi-ton.	*Hypate* ...	Si.	*Barypycnoe.*
	Mi.	*Hypate* ...	Ton.		La.	*Apycnos.*
	Re.		*Proslambanomenos.*			

On peut remarquer ici que le ton *Mese*, qui étoit *Apycnos*, c'est-à-dire, non dense ou non serré dans l'Octacorde de Pythagore, est ton dense ou serré dans celui-ci, *Barypycnos* : ce qui vient de ce que dans l'Octacorde de Pythagore, il est séparé d'un ton d'avec la corde *Hypate*; au lieu que dans l'autre Octacorde, il représente l'*Hypate*, & prend alors le caractere de ce ton, qui est celui de *Barypycnos*.

Je fais cette remarque, pour donner lieu d'observer que certains tons changent de caractere, selon la nature des Tétracordes composez; & que hors le *Proslanbanomenos*, quand il est employé le *Nete Synemmenôn* & le dernier *Nete*, c'est-à-dire, le *Nete* du dernier Tétracorde à l'aigu, il n'y en a point qui soit toûjours & invariablement du genre *Apycnos*.

A l'égard des autres, tous les tons qui représentent les trois premieres cordes du Tétracorde, en montant du grave à l'aigu, sont tous du genre *Pycnon*; ceux qui représentent l'*Hypate* sont *Barypycnoi*; tels sont quelquefois le *Mese*, le *Paramese*, & le *Nete Diezeugmenôn*. Ceux qui re-

présentent le *Parhypathe*, comme les *Trite Synemmenôn*, *Trite Diezeugmenôn* & *Trite Hyperbolæôn*, sont tous *Mesopycnoi*; & tous ceux qui représentent le *Paranete*, c'est-à-dire, les tons qui portent ce nom, ou ceux de *Lichanos*, ou de *Hypermese*, sont tous *Oxypycnoi*. Voilà la seule régle générale qu'on peut donner, pour discerner le caractere de ces différens tons.

M. Wallis a voulu les déterminer d'une maniere spécifique, en disant qu'il n'y avoit que trois tons qui fussent *Apycnoi*, & quinze qui étoient *Pycnoi*, c'est-à dire, cinq de chaque espece : ce qui est vrai de l'instrument composé de 18. cordes, comprenant deux Octaves surmontées d'une Quarte; mais cela est faux dans tous les autres instrumens. Il a été plus loin, & a déterminé les noms des tons de chaque espéce, & ces noms sont bien notez pour l'instrument à 18. cordes: à cela près, qu'il compte parmi les tons *Barypycnoi*, le ton *Nete Hyperbolæôn*, ce qui paroît être une faute d'impression, où *Hyperbolæôn* a été mis pour *Diezeugmenôn*; d'autant plus qu'il compte plus bas le ton *Nete Hyper-*

bolæôn parmi les tons *Apycnoi*, tel qu'il l'eſt toûjours. Mais tout cela ne peut ſervir de régle que dans l'inſtrument à 18. cordes, car dans les autres la régle eſt fautive. Par exemple, le ton *Meſe* qu'il fixe à la qualité de ton *Barypycnos*, eſt *Apycnos*, comme nous l'avons vû ci-devant dans l'Octacorde *Diezeugmenôn*, & comme on le verra en ſon lieu dans l'inſtrument à 15. cordes. *Parameſe* qu'il fait auſſi du même genre, eſt le ton *Meſopycnos* dans les deux Heptacordes. C'eſt ce qu'on remarquera encore mieux dans le détail de ces différens Tétracordes, où l'on reconnoîtra qu'il ne peut y avoir d'autre régle générale pour le diſcernement du caractere de ces tons différens, que celle que j'ai donnée ci-deſſus, c'eſt-à-dire, le rapport qu'ils ont aux tons du Tétracorde ſimple.

ARTICLE LXII.

NOUVEAU SYSTEME DU Microcosme ou Traité de la nature de l'homme, dans lequel on explique la cause du mouvement des fluides ; le principe de la vie, du sang, des humeurs, &c. Par le S[r]. de Tymogue. A la Haye, & se vend à Paris chez Chaubert. 1727. *in* 8°. *pagg.* 323.

CE Traité dédié à M. le Duc de Noailles, & publié sous le nom de M. de Tymogue, est véritablement de M. *Edme Guyot* Président au Grenier à sel à Versailles. Son fils chargé de l'imprimer en Hollande, dévoile le mystere contenu dans une simple Anagramme. Aussi-bien, comme l'Auteur promet divers autres Traitez, & un Systême complet de l'Univers, dont celui du petit monde n'est que l'essai ; il ne pouvoit demeurer long-tems caché. D'ailleurs la singularité de son Systême l'auroit infailliblement décelé. On peut dire que ses idées sont nouvelles par leur

antiquité : car ce ſont les cendres de la plus ancienne Philoſophie qu'il ranime , qu'il tourne d'une façon neuve, & dont il reproduit , pour hazarder cette expreſſion , une eſpece de Phenix tout nouveau. Idée ſinguliere , & qu'on peut appeller nouvelle ; puiſque l'antiquité remiſe ſous les yeux dans un nouveau jour, & après un long oubli, reprend aſſez ſouvent les charmes de la nouveauté , & fait vieillir la nouveauté même.

Nous allons expoſer ce Syſtême le plus préciſément que l'étenduë de la matiere pourra le permettre : & nous donnerons à la ſuite le plan du grand Ouvrage , que ſe propoſe & qu'annonce M. *Guyot*.

Pour plus grande netteté , commençons par les principes généraux , ſur leſquels roule tout le Traité. Nous les recuëillerons de divers Chapitres où ils ſont ſemez. Car l'Ouvrage qui eſt partagé en trente-trois Chapitres, paroît moins le fruit de l'art & de la lecture , que des réflexions & du bon ſens. Voici comme l'Auteur s'en explique lui-même dans ſa Préface, en *Juillet* 1727.

parlant de l'Anatomie de M. *Keill*, traduite par M. *Noguez* : « Mon Ouvrage n'a pas, je l'avouë, à beaucoup près autant d'érudition, d'ordre, & d'exactitude, que le sien; si on excepte le fonds de la matiere que je crois avoir pénétré & expliqué plus particuliérement que lui. Au reste, si je n'ai point cité d'Auteurs, c'est que je les ai moins étudiez que la nature. C'est pourquoi je tire d'elle toutes mes autoritez, pour appuyer mes sentimens ». Cette conduite est la plus sûre. La nature méne au vrai, & l'étude ne fait souvent qu'en écarter; sous l'appas flateur de conduire à l'extraordinaire & au nouveau.

Pour expliquer la composition des *mixtes*, & de l'homme en particulier; M. *Guyot* ressuscite la *matiere* & la *forme*. La matiere n'est autre que les quatre Elémens, qu'il divise en *simples* & en *composez*. Les premiers sont des êtres complets en leur espéce, parfaits dès le moment de leur création, incorruptibles dans leur nature, permanens dans leurs formes, constans dans leurs vertus. Les Elémens com-

posez sont formez des Elémens simples & des substances de la terre & de l'eau, qui leur servent de lien & d'enveloppe, ces substances unies aux Elémens se résolvent dans les trois principes dont tout mixte est composé, le *sel*, le *souffre*, & le *mercure*. L'Auteur observe que les Elémens simples étant unis à des substances pures & incorruptibles avant le peché d'Adam, ont depuis contracté la soüillure & la corruption des substances devenuës impures & corruptibles, & que le feu les rectifiera à la fin des tems. Les particules du feu sont liquides, de figure spherique, imperceptibles aux sens, cachées dans les petits corps de l'air comme en leurs étuis, & sans action, jusqu'à ce que quelque cause les mette en mouvement. Les petits corps de l'air sont de figure cilindrique, secs, creux, froids, vuides & pourtant flexibles. L'eau est un corps fluide, composé de globules égaux, froids, humides, & de couleur blanche. Les petits corps de l'Elément terrestre sont de figure cubique, égaux, froids & secs. Voilà les qualitez de la *matiere*.

Quant à la *forme*, elle se divise en une infinité de principes, purs instrumens, qui déterminent & spécifient la matiere à devenir or, par exemple, plûtôt qu'argent dans les mineraux; telle plante, plûtôt qu'une autre dans les végétaux, bile, plûtôt que sang dans les animaux. Ces principes de formes s'appellent *Matrices*; & tout l'Univers en est rempli.

Mais la matiere & la forme seroient sans action, si un troisiéme être n'appliquoit l'une à l'autre, & ne les animoit toutes deux. Cet être est l'*esprit universel* ou l'*ame du monde*, que l'Auteur substituë au mouvement, qui fait tout dans la nouvelle Philosophie. Ceci a besoin d'un peu d'explication.

L'esprit universel ou l'*ame du monde* est un être créé de Dieu. C'est cet esprit, dit M. *Guyot*, qui étoit porté sur les eaux avant la séparation des parties de l Univers Il dit un moment après, que le Soleil en est la source. Cela ne paroît pas tout-à fait s'accorder; puisqu'avant la séparation des parties de l'Univers, il n'y avoit point de Soleil: d'où il s'ensuivroit

que l'effet eût existé avant sa cause au moins subalterne. Mais ce n'est-là qu'une bagatelle aisée à résoudre, & que nous ne prétendons pas relever. il suffit de remarquer, que M. *Guyot* est bien éloigné de l'idée prétenduë des Anciens; à sçavoir, que l'*ame du monde* soit Dieu même : je dis idée prétenduë; car il seroit aisé de montrer que, ni Platon, ni Plotinus, ni Ciceron, ni Virgile, ne l'ont point cru. Macrobe le fait entendre nettement dans son interprétation du *songe* de *Scipion*. Mais quoiqu'il en soit, M. *Guyot* se déclare; & il faut lui rendre la justice de dire, qu'il se donne pour un Philosophe plein de Religion & de Christianisme : qualité, qui lui ouvre une carriere plus simple pour expliquer la nature, & qui lui donne lieu de s'élever contre les Systêmes nouveaux dont il espere un jour faire voir l'illusion & le danger.

Revenons à l'*esprit universel*. C'est une quintessence celeste répanduë par tout : c'est le principe de la vie : c'est le point séminal contenu en quelque chose, mais tellement assujetti à la matiere & aux matrices, que ce sont

elles qui le déterminent à telle ou telle production, lors même qu'il les vivifie. Le feu est le véhicule de l'*esprit universel.* L'air est le receptacle du feu. L'eau est le véhicule de l'air : la terre est leur aiman, leur base, & leur commun réceptacle ; & les diverses substances de la terre sont leur lien. De leur action naissent le *sel*, le *soufre*, & le *mercure*; de maniere que dans les corps il se trouve, dit l'Auteur, " trois sortes de figures par- " faites des Elémens, produites de " l'immobilité du point & de son " mouvement ; à sçavoir, le cercle, le " quarré, & le cilindre ". L'esprit universel s'insinuë dans les végétaux par les racines ; dans les mineraux, par les conduits souterrains ; & dans les animaux, par certaines arteres. Il commence son action sur l'humide, comme dans le *cahos*; & il forme une putréfaction, qui a toutes les qualitez *cahotiques*; c'est-à-dire, du premier *cahos*, image de toute sorte de génération. Car voilà où M. *Guyot* en demeure, quand il s'agit d'expliquer la production. C'est-là le *non plus ultra* de toute Philosophie hu-

maine. Un ſeul grain de bled arrête tout court, ce qu'il y a de plus rares génies dans le monde. Il eſt vrai pourtant, que notre Auteur ſemble aller plus loin que les autres: car quoique ni le mouvement qui dévelope les germes, au ſentiment des Modernes; ni l'eſprit univerſel, qui fait de nouveaux *cahos* dans les *matrices*, ſuivant la penſée de M. *Guyot*, ne montrent pas le ſecret de l'Enigme; il paroît pourtant, que cette derniere façon de parler s'ajuſte plus aux lumieres naturelles, & rend l'hypothèſe plus plauſible. Si d'ailleurs l'idée de l'eſprit univerſel, & ſur tout de ſon action dans les matrices, eſt inexplicable; c'eſt que la raiſon ne ſçauroit aller plus loin ici-bas. C'eſt un ſecret que s'eſt reſervé le Souverain Auteur, qui a abandonné ſon Ouvrage à la vaine curioſité des hommes; *reliquit mundum diſputationi eorum.* Il n'eſt donc queſtion d'autre choſe; ſinon de ſçavoir, ſi les principes de M. *Guyot*, c'eſt-à-dire, des Anciens, ſont plus vrais ou plus vraiſemblables que ceux des Modernes; & c'eſt ce que nous n'entreprenons pas de décider.

Suivant ces principes, l'Auteur fait un grand nombre de découvertes dans l'analyse du corps humain, d'où il tire des conséquences pratiques pour les maladies & leurs remedes; sujet d'un autre Traité qu'il promet. Nous suivrons le *Microcosme* non en détail, mais dans ce qu'il y a de plus frapant. M. *Guyot*, comme nous l'avons déja observé, fait une description Anatomique de l'homme, d'après M. *Keill.* Mais au lieu que l'Anglois se borne à une description simple; notre Auteur approfondit la matiere, il rend raison de tout, il applique partout ses principes, c'est-à-dire, l'*esprit universel* & les *matrices.*

La premiere chose digne d'attention est la maniere, dont il explique le principe du mouvement dans l'animal: il l'attribuë avec justice à l'air qui agit sur les poumons, au moyen desquels tout le reste de la machine hydraulique est mû. L'élasticité des fibres pulmonaires, semblable à celle des vers, l'inaction des poumons dans le *fœtus*, le jeu du cœur & des arteres dans la circulation du sang, la remarque sur l'erreur des meilleurs A-

natomiſtes, qui veulent qu'il entre une once de ſang dans chaque ventricule du cœur pendant ſa diaſtole, ſont des morceaux curieux, mais qui nous meneroient trop loin. Nous dirons la même choſe des différentes coctions du chyle & de toutes les humeurs. Il ſuffit de ſe rappeller ce qu'on a dit en général des matrices & de l'eſprit univerſel; car c'eſt la clef de ce Syſtême fort oppoſé à celui qui ne veut, pour changer une ſubſtance en une autre, qu'un changement de configuration opéré par le mouvement.

L'Article des mouvemens volontaires & involontaires n'eſt pas moins remarquable. On y voit entr'autres choſes, que l'Auteur n'eſt pas content des *eſprits animaux* qu'il regarde comme un pur jeu de marionnettes. Il y établit que l'ame, bien qu'elle ait ſon ſiége principal dans le cerveau, eſt pourtant répanduë comme une lumiere dans tout le corps, particuliérement dans les muſcles & les nerfs; & que tout mouvement volontaire ſe produit par l'eſprit univerſel; eſprit de vie contenu dans le centre de chaque globule de ſang, qu'il enfle ou qu'il

rétrécit au gré de l'ame, pour faire dilater les muſcles ou les nerfs.

Il s'étend beaucoup ſur les matrices du premier ordre. Ce ſont les glandes : & c'eſt-là principalement qu'il dévelope ſa penſée, ſur la tranſmutation des alimens en ſang humain. Il veut que ces alimens, au moyen de diverſes *matrices*, ſoient remis dans leur premiere ſimplicité élémentaire, pour s'allier avec le principe particulier de la ſubſtance humaine, qui a lui-même toute ſon univerſalité.

Ce raiſonnement, comme on voit, ſuit de ce qui a été établi Mais comment cela ſe fait-il? Choſe ineffable, où l'eſprit humain ſe perd! Il eſt bien vrai que l'Auteur rend de plus en plus ſon Syſtême plauſible, en faiſant paſſer ſucceſſivement le chyle par quantité de *matrices* & de *fermens.* Mais la difficulté ſur la maniere dont ſe fait cette opération, ſubſiſte toûjours auſſi-bien que dans le Syſtême du mouvement.

Au ſujet de la véſicule du fiel, l'Auteur explique d'une façon neuve les fiévres réglées. Il prétend que leur ori-

gine est dans l'estomac ; que le mauvais chyle produit de mauvaise bile ; que cette bile vitiée retarde la contraction de la vésicule du fiel ; que la vésicule jette de la bile en abondance dans le *Duodenum* ; que le *Duodenum* la fait réfluer vers l'estomac ; que l'estomac dans l'intervalle ne fournit au chyle & conséquemment au sang, que la bile froide du *pore biliaire* ; de-là le frisson ; qu'enfin le retour de cette bile encore plus corrompuë, en fait sortir de nouvelle de la vésicule avec une fermentation extraordinaire : de-là le chaud de la fiévre.

Durant l'espace d'un accès à l'autre un reste de la bile du *Duodenum*, jointe à celle du *pore biliaire*, prépare un nouvel accès ordinairement plus fort que le premier. Ainsi le mal va toûjours croissant réguliérement, où du moins il continuë dans le même état. De tout ceci, l'Auteur conclut que la saignée est pernicieuse avant la purgation, & même assez inutile après. Il veut qu'on aille droit à la racine du mal, c'est-à-dire, à l'estomac ; &, chemin faisant, il n'épargne pas les Médecins dont l'usage est con-

traire. Il fait plus : car il propoſe un remede très-ſimple, & qu'il garantit ſur l'expérience. C'eſt une cuillerée & demie d'un vin Emétique dans un moyen verre, qu'on acheve de remplir d'eau commune : telle eſt la doſe. Voici la recette : on met dans une bouteille, ſur une pinte d'excellent vin blanc, une once du plus beau verre d'antimoine : on place la bouteille durant douze jours entiers ſur un four ſouvent embraſé ; puis on filtre le vin pour en uſer. C'eſt ainſi que l'Auteur joint la pratique à la théorie, pour ne pas donner une Philoſophie purement idéale & Syſtématique.

En traitant de la Lymphe, qu'il exalte comme la plus parfaite ſubſtance du corps humain, il donne l'explication des différentes ſortes d'hydropiſies, pour leſquelles il laiſſe entendre qu'il a des remedes ſpécifiques, qui tendent à ranimer la chaleur naturelle, à diſſiper les obſtructions, & à faire évacuer la ſéroſité par les voyes naturelles. Son explication eſt la ſuite de celle qu'il propoſe ſur le paſſage prompt ou lent de l'urine. Sa penſée ſur cela n'eſt pas conforme à celle des

Anatomiſtes; mais il prétend la porter juſqu'à la démonſtration. Nous l'attendrons auſſi-bien que les autres qu'il promet, & nous paſſerons quelques découvertes ſemblables, pour ne pas trop groſſir cet Extrait.

Les deux derniers Chapitres ſont deſtinez à rendre raiſon des glandes contre nature, & des productions vermineuſes du corps humain : matiere ſi bien traitée dans un Ouvrage de M. *Andry*. Le deſſein d'être courts nous empêche de nous y arrêter, afin de revenir ſur nos pas, & d'indiquer au moins la partie la plus conſidérable de ce Livre : c'eſt celle qui traite de la génération : l'Auteur en parle avec toutes les précautions que peut exiger la pudeur ; il ſe déchaîne même par intervalles contre les vices du ſiécle, pour en donner de l'horreur. Toutefois il ne nous convient de faire obſerver qu'un ſeul des ſept Chapitres, dans leſquels il a tâché de ne rien obmettre ſur cette matiere. C'eſt celui où il cherche l'origine des reſſemblances, des affections, & des inclinations.

Il commence par la reſſemblance

des Peuples nez dans la même Région, & par la différence des couleurs qu'on voit parmi les Nations des quatre parties du monde : il en rapporte la cause aux deux premiers hommes, à leurs enfans qui peuplerent la terre, & enfin aux qualitez des climats qu'ils habiterent. Quant aux inclinations & aux passions, il a recours au Systême des vers & des œufs. Mais l'Auteur l'applique à sa pensée, d'une maniere qu'on n'a point imaginée avant lui. Car il fait réflexion sur la duplicité de certaines arteres, qui sembleroit, dit-il, assez peu nécessaire, si l'Auteur de la Nature n'avoit eu en vûë que de lui faire produire des hommes & des femmes, semblables à Adam & à Eve ; parce que dans chacune des deux arteres, il se forme également des principes pour la production de l'un & de l'autre sexe. D'où vient donc cette duplicité ? C'est pour diversifier les fruits. Et pour cela, M. *Guyot* suppose que l'artere droite est privilegiée ; de façon que si un vermisseau issu de l'artere droite, entre dans un œuf venu de l'artere droite, le fruit ne sçauroit être que bon. Car

ſi l'un & l'autre principe eſt également deſtiné à produire un même ſexe, l'enfant aura toutes les qualitez des Grands-hommes ou des femmes fortes. Si les deux principes ſont deſtinez à deux ſexes differens, les qualitez & les inclinations participeront de l'un & de l'autre, & toûjours en bien. Mais ſi le vermiſſeau eſt à droit & l'œuf à gauche, ou le premier à gauche & le ſecond à droit, il ſe fera une autre combinaiſon de bien & de mal : de ſorte qu'il y aura ou plus de bonté que de malice, ou plus de malice que de bonté, ſuivant le côté d'où ſera parti le vermiſſeau. Enfin, il y aura une troiſiéme combinaiſon, ſi les deux principes viennent de l'artere gauche; & c'eſt la pire des trois combinaiſons, qui ſont ſuſceptibles d'une infinité de degrez, pour diverſifier à l'infini le bien & le mal, eu égard ſur tout à l'origine des peres & des meres ; ſans compter ce que l'éducation, la nourriture, le climat, & même les influences celeſtes, peuvent ajoûter où diminuer de bien ou de mal : « ce » qui n'ôte point à l'homme la liberté » du choix de l'un ou de l'autre, le-

quel eſt à ſa diſpoſition ». Ce ſont les paroles de l'Auteur. Venons au plan de l'Ouvrage ſur la Coſmographie.

Traité de la Coſmographie, diviſé en ſept parties.

La premiere traitera de l'origine & de l'antiquité de la Coſmographie, des cauſes de ſa dégradation, & du progrès de l'erreur, des régles que l'on doit ſuivre, pour ne point s'égarer dans ſes recherches ; de l'utilité & des avantages que l'on retire de la pratique des ſciences naturelles, & ſur tout de la Phyſique & de l'Aſtronomie.

L'Auteur donnera dans cette premiere partie, l'intelligence de la ſphere du monde, néceſſaire pour expliquer différentes hypothèſes établies, qu'il réfutera d'une maniere ſolide, ſur tout celle de *Copernic*, qui eſt aujourd'hui la plus ſuivie; ainſi que les principes de la Philoſophie nouvelle, dont il eſpere faire voir l'illuſion & les dangereuſes conſéquences.

La ſeconde aura pour objet la Création de l'Univers, & en particulier celle de l'homme, qui en eſt comme l'abrégé & le ſujet principal, pour lequel toutes les autres Créatures ont reçû l'être.

Après la Création de l'homme, le Texte Sacré dit que Dieu ſe repoſa; c'eſt-à-dire, qu'il ceſſa de créer; parce qu'en effet l'Ouvrage de l'Univers avoit déja reçû ſa perfection; & toutes les créatures matérielles, les proprietez & les vertus convenables à leur nature, au moment de leur création. Elles devoient produire néceſſairement toutes les opérations & les effets, à quoi elles étoient deſtinées dans l'ordre naturel établi par le Créateur, pour la perfection & l'entretien d'un ſi excellent Ouvrage, ſans avoir beſoin d'autres ſecours, ſinon du mouvement du premier mobile que Dieu entretient, & de la fécondité qu'il influë ſans ceſſe du haut de ſon céleſte ſéjour ſur ſes Créatures. Il ne reſtoit donc plus rien à faire dans la nature inférieure & matérielle, après les ſix jours de la premiere ſemaine accomplis. D'où il s'enſuit qu'il n'y

a point eu depuis de Création continuée : car si elle avoit lieu, l'Ouvrage matériel de l'Univers n'auroit point été parfait.

L'homme fait à l'Image de Dieu, la plus parfaite de toutes les Créatures, dans l'état d'innocence comme dans l'état de sa chûte, a eu par sa nature spirituelle le Privilége d'agir librement dans ses opérations matérielles & spirituelles; tout le mal qu'il fait, étant une suite & une production libre de la nature corrompuë par le peché, lui doit être par conséquent imputé, & le bien doit être toûjours attribué à Dieu qui en est toûjours le principe; parce qu'étant tout Esprit présent par tout, il agit immédiatement sur la volonté de l'homme par l'attrait de sa grace, pour le determiner au bien, l'homme y contribuë librement de sa part, par le bon usage de sa raison & des secours actuels qui sont des dons de Dieu, & de ceux qu'il peut obtenir par lui-même ou par ses semblables.

Ce Principe de l'action immédiate de Dieu sur sa Créature, exclut & anéantit tous les préjugez de la Pré-

motion Physique ; parce qu'on doit supposer, que Dieu agit toûjours directement par un acte simple de sa volonté souveraine, pour l'effet qu'il se propose, sans avoir besoin de moyen ni d'aucun concours matériel pour le produire. Le concours de la volonté de l'homme suffit pour procurer que le secours de la grace pour faire le bien produise son effet ; & par conséquent la gloire en doit être attribuée & rapportée à Dieu, qui en est le principe.

Mais parce que l'état de l'homme avant sa chûte est bien différent de celui de la nature tombée ; l'Auteur expliquera dans cette seconde partie, en quoi consiste cette différence, & les moyens que Dieu a donnez à l'homme dans l'un & l'autre état, pour le déterminer au bien.

Et pour le faire avec quelque méthode ; l'Auteur exposera premiérement une idée haute & magnifique de l'Univers, & l'état de perfection où étoient les Créatures avant la chûte de l'homme.

Il décrira en second lieu, l'état de l'homme dans la nature corrompuë, ses imperfections, & celles des autres

créatures ; le bon & le mauvais uſage qu'il peut faire, s'il veut, de celles qui ſont à ſa diſpoſition, par la liberté du choix eſſentiel au fonds de ſon Être ſpirituel.

Il fera voir que les ſujets d'humiliation dans la nature tombée, avec des ſecours ſurnaturels & ſuffiſans pour éviter le mal, pratiquer le bien, & faire du progrès dans la vertu, ſont plus avantageux à l'homme, que la félicité temporelle dans l'état d'innocence où étoit Adam avant ſa chûte. L'Auteur prouve par la différence de ces deux états, combien la grandeur & la proſpérité mondaine ſont dangereuſes pour le ſalut.

La troiſiéme partie expoſera un nouveau Syſtême du monde très ſimple, plus vraiſemblable, & plus digne de la ſageſſe du Créateur, que tous ceux qui ont précedé.

On ſuppoſe dans cette hypothèſe un ſeul Ciel, & un ſeul mouvement à la matiere céleſte d'Orient en Occident, entretenu par le premier Mobile qui emporte tous les Aſtres en ce ſens-là ; comme une riviere qui emporte les poiſſons qui ſe laiſſent aller

au courant; & que c'eſt ce mouvement circulaire de la matiere céleſte, qui fixe & détermine la Terre au centre de l'Univers.

Moyennant cette ſuppoſition, & les intelligences qui gouvernent chaque Aſtre en particulier, ſelon l'ordre établi par le Créateur, comme un Pilote gouverne un Navire; on expliquera tous les Phénoménes céleſtes, les directions, les ſtations, & les rétrogradations des Planettes & des Satellites de Jupiter & de Saturne: on fera voir que Venus & Mercure ne tournent point circulairement autour du Soleil, & qu'ils ne l'ont point pour centre des Cercles qu'on veut qu'ils décrivent autour de cet Aſtre; mais que ces deux Planettes ſemblent ſeulement y tourner par les diverſes ſituations, où elles ſe trouvent à ſon égard pendant le Cours ſynodique; qu'elles approchent de fort près, ſoit qu'elles ſoient au-deſſus ou au-deſſous de cet Aſtre, ſans interrompre en aucune ſorte leurs mouvemens journaliers d'Orient en Occident, communs à tous les Aſtres. On ſuppoſe qu'il en eſt de même des Satellites de Jupiter & de Saturne.

Cette ſuppoſition poſée pour principe, on conçoit aiſément que les Etoiles fixes ſont infiniment plus proches de la terre, qu'on ne les ſuppoſe dans l'hypothèſe de *Copernic*; de même que les Planetes de Saturne & de Jupiter, qui ſe trouvent par ce raprochement plus petits que la Lune : & par conſéquent il ſera vrai de dire, conformément au Texte Sacré, que la Lune & le Soleil ſont les deux plus grands Luminaires que Dieu ait créez ; & que tous les Aſtres n'ont de lumiere, qu'autant qu'ils en reçoivent du Soleil : ce qui détruit l'idée dangereuſe, qui ſuppoſe que les Etoiles fixes ſont autant de Soleils, qui ont chacun leur tourbillon ; parce que l'ombre de la Terre finiſſant en pointe au-deſſous de Venus, elles & tous les Aſtres qui ſont au-deſſus, ne peuvent jamais être éclipſez par l'ombre de la Terre ; & par conſéquent cette diſpoſition nous fait voir que tous les Aſtres doivent toûjours être éclairez du Soleil, & même ſucceſſivement dans toutes leurs parties, conformément aux Obſervations Aſtronomiques ; à la différence, que ceux qui

font leurs révolutions journalieres au-dessous, ont toûjours la même surface tournée vers la Terre; & que ceux qui les font au-dessus, tournent sur leur propre axe.

On est obligé dans l'hypothèse de *Copernic*, de suposer une énorme distance des Etoiles fixes à la Terre; sans quoi l'on ne trouveroit pas son compte, à cause du diamétre du Cercle que l'on suppose que décrit Vénus autour du Soleil, que l'on observe être de 96. degrez. Mais comme il est démontré par l'hypothèse qu'on propose ici, que Venus ne décrit point ce Cercle imaginaire, & que son éloignement de nous est peu considérable, les Etoiles fixes seront par conséquent beaucoup plus proche de nous, qu'on ne les suppose dans l'hypothèse de *Copernic* : leur distance du Soleil pourra être estimée la même que celle du Soleil à la Terre. Si cela est ainsi, le Soleil se trouve à sa placé, & fera son mouvement au milieu du Ciel, comme un Roi au milieu de son Royaume, ou un pere au milieu de sa famille. On ne peut imaginer une situation plus digne de ce bel

Aſtre, & de la ſageſſe du Créateur.

Conformément à cet ordre, & à la ſituation du Soleil & des Planettes dans le Ciel, à notre égard & à l'égard des Etoiles fixes, on remarque que toutes les Planettes s'éloignent en certains tems de la Terre, & s'en rapprochent dans d'autres, ſe portent en certains tems vers un Tropique, & enſuite vers l'autre; ce qui doit faire préſumer, qu'un ſi bel ordre n'a pas été ainſi diſpoſé ſans deſſein par le Créateur; & que ces divers mouvemens ont des uſages particuliers, & une fin qui ſe rapporte à la nature inférieure, & ſur tout à l'homme qui en eſt le principal ſujet. L'uſage de ces mouvemens ne ſe borne point ſeulement, à nous faire admirer une ſi grande variété & une ſi belle harmonie; mais on doit penſer qu'il ſe raporte aux influences que les Aſtres répandent ſans ceſſe pour notre utilité; & pour celle de tous les Êtres matériels de ce monde ſublunaire.

Pour démontrer la maniere, dont les vertus & le influences céleſtes ſe communiquent ici bas; l'Auteur repréſentera dans une Carte de la Cou-

pe de l'Univers, la Terre au Centre, la ſituation de chaque Planete, & l'étenduë du Ciel qu'elle parcourt pendant ſon cours périodique ou ſon cours ſynodique : on y remarquera, que les Planetes ſupérieures dans leur apogée, entrent dans le Domaine de celles qui ſont au-deſſus ; & que dans leur périgée, elles entrent dans le Domaine de celles qui ſont au-deſſous, pour y répandre leurs influences, & celles qu'elles ont reçûës des Planetes ſupérieures. Et c'eſt par cet admirable commerce, qu'elles ſont communiquées à la Lune, qui les diſtribuë à la Terre par ſes mouvemens divers, & réïterez chaque mois de l'année, ou chaque mois ſynodique de la Lune.

Comme tous les Êtres ſublunaires dépendent en quelque ſorte des Agens ſupérieurs, qui ſont les Aſtres & le Ciel, ainſi que les effets dépendent de leur cauſe, & qu'ils ſont tous d'une même famille, c'eſt-à-dire, du cahos qui les a produits ; il doit y avoir une grande ſympathie entr'eux, & une ſubordination néceſſaire, qui établit la dépendance des inférieurs aux ſu-

périeurs, & une régle de l'amour des riches à l'égard des pauvres.

Mais parce que les riches & les puiſſans ne doivent point ſe glorifier des dons qu'ils ont reçûs de Dieu, comme d'une choſe qui leur ſoit propre, & qui vienne de leur propre fonds; Dieu a voulu établir dans l'ordre naturel un exemple ſenſible, qui fait voir que la gloire des riches dépend des pauvres, en ce que les vertus & les influences céleſtes, & même plus évidemment celles du Soleil, ne produiroient jamais rien ſur la terre, ſans le ſecours de divers principes des formes que Dieu a établies dans tous les Êtres matériels. Il a voulu que les Elémens, & même le principe de la vie & de la fécondité, fuſſent aſſujettis à ces divers principes des formes, pour la production des Êtres inférieurs, qui contribuent à la gloire des Êtres ſupérieurs.

D'où il eſt facile de conclure, que la nature ne doit point être conſidérée comme une Puiſſance Souveraine & Monarchique, qui gouverne ce monde avec un pouvoir deſpotique, comme un Roi gouverne ſon Royau-

me; mais que cette nature eſt limitée eſt renfermée dans les bornes de chaque ſujet, dont chacun en particulier forme une République indépendante des autres ſujets matériels, & dépendante de Dieu ſeul, qui lui a donné l'être, & qui lui influë la vie & la fécondité: ce qui détruit le ſentiment erroné des Athées, qui attribuent tout à la nature, comme à une Puiſſance Souveraine, étenduë & indépendante, qui a tout fait & qui gouverne tout.

L'Auteur expliquera dans cette troiſiéme Partie, la nature des Cométes, & la terminera par un Chapitre qui traitera de l'Aſtrologie judiciaire.

La quatriéme Partie traitera de l'harmonie de l'Univers, de l'Eſprit Univerſel, principe de la vie & de la fécondité des quatre Elémens, des trois principes, de la Cauſe du flux & reflux de la Mer, de la différence de ſes montans, de ſes deſcendans, & de ſes courans; de la legereté & de la peſanteur; du Principe des Vents, des Tempêtes, des Eclairs, du Tonnerre, de la Foudre, & des Carreaux, de l'origine & de la cauſe des vapeurs;

de la rosée, de la pluye, de la grêle, de la neige, de l'Arc-en-Ciel, des exhalaisons, des feux aëriens, & des sources des Rivieres & des Fontaines.

L'Auteur fera voir que tous ces divers effets sont produits d'une seule cause, qui n'est autre, que le feu que Dieu a placé dès le commencement au centre de la Terre, pour l'animer par son activité & son mouvement, que régle celui de la Lune, avec laquelle il sympathise; & pour entretenir le mouvement & la vie dans la Terre, de la même maniere que le cœur dans le corps de l'animal.

L'Auteur parlera des Principes des feux souterrains, des volcans, de la production & de la vertu des eaux minerales, des propriétez magnetiques de l'aiman & des matrices minerales, de la sympathie, de l'antipathie, & de quelques propriétez que l'on remarque dans certains Êtres matériels, qui font le sujet de notre admiration & de nos recherches.

Il y aura dans cette quatriéme Partie quelques figures, & des Plans de la Coupe du monde, qui serviront à

donner l'intelligence des parties internes du Globe de la Terre & de l'action du feu central, qui donne ce mouvement à l'eau, pour produire tous les effets que je viens de décrire, & tous les autres effets naturels, que l'Auteur expliquera plus en détail.

La cinquiéme Partie aura pour objet les Animaux. Après avoir décrit l'homme, l'Auteur expliquera la nature des animaux Terreſtres & Aquatiques, l'uſage que l'homme en peut faire, ſoit pour ſa vie, ſes commoditez, & ſon entretien, ſoit pour lui donner l'amour de la vertu & la haîne du vice.

La ſixiéme Partie traitera des végétaux & de leur utilité.

La ſeptiéme & derniere, des minéraux, ſur leſquels l'Auteur s'étendra davantage, par la connoiſſance qu'il a acquiſe de leur nature.

ARTICLE LXIII.

HISTOIRE ROMAINE depuis la Fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Géographiques, & Critiques, des Gravures en taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Médailles authentiques. Par les PP. Catrou & Roüillé de la Compagnie de Jesus. Tomes VII. & VIII.

CES deux Tomes, qui comprennent trente années, ouvrent une vaste carriere aux Auteurs & aux Lecteurs. C'est la seconde Guerre Punique, source inépuisable de Prodiges. Avant que d'y entrer, il est bon de ne pas omettre certains préludes, qui font connoître de plus en plus le caractere de la République Romaine, & le goût de cette nouvelle Histoire. Le vuide que laissent d'ordinaire les Abbréviateurs entre la premiere & la seconde Guerre de Cartage, se trouye ici rempli par un grand nombre d'objets, qui, pour être moins intéressans que ceux qui suivent ne lais-

ſent pas d'y préparer & de faire un bon effet ; comme les intervalles qu'on ménage dans le champ d'un grand tableau. On y montre en perſpective Annibal encore jeune, qui jure aux pieds des Autels, une haîne éternelle contre les Romains ; ſerment qu'il ſçut mieux garder qu'aucune de ſes paroles. On ſeme des principes de rupture entre les deux Républiques. On décrit, chemin faiſant, quelques ſuperſtitions fort ſingulieres ; les prétenduës Cornes qui vintent, dit-on, à un Romain, pour lui pronoſtiquer la Royauté ; le fameux Pivert qui s'arrêta ſur la tête d'Ælius, & dont parle Ovide ; les jeux Séculaires, avec la magnificence d'Hieron, Roi de Syracuſe ; l'Oracle en faveur des Grecs, qui coûta plus d'une fois la vie à quelques malheureux de cette Nation, qu'on enterroit tout vifs, pour leur faire prendre, à la lettre, poſſeſſion de la Terre Romaine, & pour éluder l'Oracle : on entremêle cela de bruits de guerre. On ſoumet aux Romains l'Illirie ; & on les rend Maîtres de l'Italie entiere depuis les Alpes juſqu'à la Mer Ionienne.

Juillet 1727.

Ce fut le fruit d'une constance sans exemple. Le Temple de Janus ne se ferma qu'une fois depuis Numa Pompilius ; encore ne fut-ce que pour quelques mois. Il se rouvrit bien-tôt, pour ne se fermer plus desormais que sous le Régne d'Auguste. « Ainsi, » disent les Auteurs, « dans l'espace « de 700. ans, ou peut s'en faut, Ro- « me ne se tranquilisa que durant un « seul Été. De quel Peuple en peut- « on dire autant » ? On conçoit par cette constance, comment il s'est pû faire que les Romains ayent conquis peu-à-peu tout l'Univers, durant environ sept Siécles. Ce n'est pas qu'ils n'ayent fait de grandes fautes : on a soin de les faire sentir. Il ne tint qu'à eux, par exemple, d'opprimer Cartage, tandis qu'elle étoit hors d'état de leur résister : les prétextes & même les raisons de rompre ne leur manquoient pas. Que font-ils ? Ils con- conservent leur animosité contre elle, & la laissent tranquillement reprendre des forces. Ils attendent Annibal ; ils se mettent à deux doigts de leur perte. Par un retour singulier, Cartage en fait autant à l'égard de

Rome. Après une action qui décidoit de l'Empire, Annibal laisse échaper la proye que son bonheur lui livroit. C'est que la Providence se joüe des vûës humaines, & sçait seule, comme il lui plait, maintenir ou rompre l'équilibre entre les Nations. Voilà le nœud de la seconde Guerre Punique. Deux grands Etats donnent à l'Univers un spectacle digne de son attention. Semblables à deux Athletes, ils se mesurent, se balancent, se portent de rudes coups; & l'un est renversé par l'autre. Fautes mutuelles d'une & d'autre part: sagesse & bravoure des deux côtez: mais enfin la constance l'emporte; & c'est sans doute par cette seule vertu, que le monde devint plûtôt Romain que Cartaginois.

Le Chef-d'œuvre de M. de S. Evremont, c'est sans contredit l'Esquisse qu'il nous a laissé de la seconde Guerre Punique. Il peint les efforts de cette Guerre, comme une violente crise, qui cause à un Etat presque abbatu, une révolution de pouvoir, de caractere, & de génie. C'est, pour ainsi dire, un autre Peuple qui renaît

de ſes cendres. Rien n'eſt mieux imaginé : & telle eſt en effet l'idée que produit la lecture des Tomes dont nous parlons, avec cette différence, qu'elle grave cette idée d'une maniere bien plus vive & plus profonde, par des faits plûtôt que par des réflexions : on y redreſſe même celles de M. de S. Evremont; mais c'eſt encore ſur des faits qu'on rectifie ſes penſées. Saiſiſſons, s'il eſt poſſible, l'ame de cette Hiſtoire; & marquons legerement les principaux traits qui en deſſinent le corps, afin de rendre en partie, l'idée que la lecture ſeule du Livre même eſt capable de repréſenter dans toute ſa nobleſſe.

Qu'eſt-ce qu'Annibal en Eſpagne? Un ſimple particulier d'une République capricieuſe, où à la vérité il a ſa faction, mais où il voit pour ſes deſſeins plus d'obſtacles que de ſecours. Toutefois ce particulier, preſque ſans autre reſſource que lui-même, ſe met dans la tête d'écraſer le Peuple Romain; & il ſe le met ſi avant, qu'il régle tout le plan de ſes démarches comme un Chef de Conjuration. Pour cela il faut rompre le Traité, prendre

Sagonte, faire dominer Cartage en Espagne, forcer sa République, malgré qu'elle en ait, à déclarer la guerre aux Romains. Tout ce préambule est un jeu pour Annibal. La chose amenée à ce point, il s'agit de rompre des barrieres que la nature a rendu insurmontables, de passer par-dessus le corps de trente Nations Ennemies; & d'aller seul attaquer un Etat formidable dans le sein de l'Italie, où il n'a pas un pouce de terre, ni la moindre espérance de retraite en cas de malheur. Quelle chimere, à en juger par le projet! Certes, si l'évenement soutenu par une conduite presqu'incroyable, n'eût justifié Annibal, & ne l'eût rendu supérieur à son projet même; on seroit bien fondé à le regarder comme un de ces Chevaliers errans, que peint Michel Cervantes. Alexandre, tout Alexandre qu'il étoit, eut d'abord de moins vastes idées. Chez lui, le succès amenoit les desseins successivement: dans l'Africain, c'est le projet tout concerté qui amene le succès: il trace tout son plan, qui paroît insensé, & il l'exécute avec encore plus de sagesse que de bon-

heur. Il paroît évident par la lecture de l'Histoire en question, qu'il comptoit infiniment sur les fautes des Romains. C'en étoit une grande d'avoir laissé respirer Cartage, & c'en fut une énorme d'avoir abandoné les Sagontins. Annibal voyoit dans le Senat de Rome une irrésolution & une incertitude mêlée de hauteur, de crainte, & d'imprudence, qui lui firent sans doute esperer un heureux succès de sa fermeté. Malgré ces considérations, nos Historiens plus équitables que M. de S. Evremont, conviennent que ce Heros mérita au moins le nom de temeraire. Il n'y a qu'à lire son voyage d'Espagne en Italie, pour en être pleinement convaincu. C'est un morceau qui a dû coûter aux Auteurs : on y démêle le vrai d'avec le fabuleux; & sous les auspices de Polybe, on conduit Annibal, pour ainsi dire, pas à pas.

En effet, sans recourir aux Fables adoptées même par Tite-Live, sans s'arrêter à cet *acetum* inintelligible, que Juvenal fait tant valoir; cette descente en Italie n'est encore que trop merveilleuse. Que d'affreux obs-

tacles! Il falloit lutter avec les Elémens, les Rochers, & les Hommes. Annibal avoit-il prévû tout cela? Du moins il ſurmonta tout, comme s'il s'y étoit attendu. Ces obſtacles devoient être bien terribles, puiſque plus d'une fois il en fut lui-même effrayé. Qui ſçait même s'il ne ſe fit pas plus d'un reproche ſecret? Enfin, le voilà en Italie avec vingt-mille hommes d'Infanterie & ſix mille Cavaliers, c'eſt-à-dire, avec environ le tiers de ſes troupes, dont le plus grand nombre étoit péri en chemin; encore ce qui reſtoit n'étoit guéres en état de combattre: c'étoit une armée de ſqueletes: il n'y a pourtant que ce parti à prendre: il falloit combattre & vaincre pour ſubſiſter. Le premier but d'Annibal, en paſſant par tant de Nations inconnuës & ennemies, fut de ſe les attacher. Il prend parti pour l'une, menace ou dompte l'autre, ſeme des défiances dans une troiſiéme: enfin, il jette les fondemens d'une défection générale, & prétend enlever aux Romains tous leurs Alliez, pour n'avoir affaire qu'aux Romains. De-là vint dans la ſuite le pro-

cédé si différent, qu'il garda toûjours envers les prisonniers qu'il fit sur les uns & les autres. Il traitoit les Romains avec la derniere rigueur, & leurs Alliez avec toute l'humanité politique, dont son caractere naturellement cruel étoit capable. Il résulte de notre Histoire, ce qu'observe très-bien l'Auteur de divers génies du Peuple Romain; à sçavoir, qu'Annibal en ceci prit le contrepied de Pyrrhus. Ils alloient au même but par deux routes bien différentes: mais celle d'Annibal étoit bien plus sûre. Obligé de combattre en mettant le pied dans l'Italie, sans avoir le loisir de prendre haleine, il ne balance pas. La nécessité de vaincre ou de périr lui garantissoit la victoire. Il bat Cornelius Scipion sur le Tessin, Sempronius à la Trebie, & Flaminius au Lac de Trasimene; le tout par la conduite & l'art, beaucoup plus que par la force. Il semble qu'il gouverne déja les Romains & qu'il les amene à son gré dans ses rêts. Pour la premiere victoire, il la dut au desespoir. Il avoit bien compté sur un motif si pressant, quand il se vit réduit à tout

hazarder. Devenu ſupérieur, il ſe fait une étude du caractere de ſes ennemis. Il irrite la vanité de l'un : il flatte la témérité de l'autre : il les attire au piége ; ils y ſont pris. Ce fut alors que Rome ſe réveillant de ſon aſſoupiſſement, commença à craindre les derniers malheurs. Son bon deſtin l'en préſerva, & lui fit jetter les yeux ſur Fabius, pour l'oppoſer au terrible Annibal.

Cette ſcéne eſt bien intéreſſante. Le ſage Temporiſeur ſe met dans l'eſprit d'arrêter le torrent par des lenteurs étudiées. L'Africain de ſon côté change de conduite, & ſe plie en cent façons. Ce ſont, pour uſer de cette comparaiſon, deux joüeurs qui s'obſervent : l'un uſe de ſoupleſſe & d'artifice, pour attaquer ; & l'autre de prudence, pour ne pas s'engager. L'un met en œuvre toutes les fineſſes du jeu : l'autre laiſſe ſon Adverſaire s'épuiſer. L'un riſque quelque choſe, pour venir à ſes fins : l'autre en profite, & ne hazarde rien. En effet, quel Guerrier ſçut jamais mieux employer la ruſe, qu'Annibal ? Il décrie la lenteur de Fabius : il brûle la Cam-

panie à ses yeux : il le rend méprisable à son Armée, à Rome même. D'un autre côté, quel homme que ce Fabius! Il voit d'un œil tranquille un dégât effroyable, sans se remuer : il entend les murmures de ses troupes : il voit son Colonel de Cavalerie Minutius & toute la République, contre lui : il dévore tous les mépris, content de sacrifier sa réputation au bien de l'Etat. Cependant le boüillant Minutius s'emporte ; Rome donne dans le piége : elle ordonne la séparation des deux Généraux : on partage l'Armée ; c'est ce que prétendoit Annibal. Il laisse gagner quelque leger avantage sur lui : puis il bat Minutius ; & se dédommage ainsi des pertes que lui causoit le flegme de Fabius, en l'empêchant d'avancer.

Cette delicatesse de conduite si bien remarquée par M. de S. Evremont, se déduit bien plus agréablement de toute la suite de l'Histoire, dont nous parlons. Quelque grand qu'y paroisse Annibal, on se sent porté à donner les suffrages à Fabius. Son flegme est une sorte d'héroïsme, qui n'eut jamais d'exemple avant lui. Un Héros, qui

de sang froid consent de passer très-long tems pour lâche, & qui par cette heureuse lâcheté vient à bout de sauver l'Etat, ainsi qu'il l'a projetté, est un Héros qu'on ne verra peut-être qu'une fois dans l'Histoitre.

Unus homo nobis cunctando restituit
Rem,
Non ponebat enim rumores antè salutem.

Pour la bataille de Cannes, c'est un de ces évenemens, qui, tout admirable qu'il est, doit bien moins étonner, que la faute énorme où tomba la République Romaine. Les Connoisseurs ne l'ont pas autant relevée que celle d'Annibal : mais la nouvelle Histoire nous l'expose dans tout son jour. Un esprit de vertige avoit sans doute aveuglé les Romains. On leur passe d'avoir eû pour maxime de changer si souvent de Généraux : maxime qui n'a réüssi que chez eux. Mais comment excuser le choix de Terentius avec Paul-Emile, & la bizarrerie de donner à tous les deux par indivis le commandement de l'Armée alter-

 nativement,

nativement, un jour à l'un, un jour à l'autre? L'un étoit Plebeïen, & sans expérience; l'autre, confus d'un si indigne Rival. Cependant le sort de l'Italie est entre les mains de deux hommes qui ne s'accordent point, & dont chacun détruit à son tour ce que l'autre à commencé. Aujourd'hui l'Armée avance, le lendemain elle recule: on veut combattre; puis on ne le veut plus. Annibal en profita bien, comme il y parut. Il faut recourir au Livre même, pour se représenter cette fameuse bataille, & la politique qui la conduisit. Ceux qui, frappez des grands événemens, voudront que ce soit le Chef-d'œuvre d'Annibal, auront moins d'égard au sang qu'il répandit, & aux boisseaux d'anneaux d'or qu'il recueïllit, qu'au coup de Maître qui lui procura ce prodigieux succès.

Faute pour faute: si Annibal en fit une de ne pas profiter de la consternation de Rome, & de refuser d'aller souper au Capitole, celle des Romains, dans le choix des deux Consuls alternatifs, est bien plus grossiere & moins excusable, à en juger par

cette Histoire & par la vérité. Car après tout, on a beau dire (1) qu' " il » y a un point décisif de la décadence des Etats, qu'on manque souvent » faute d'avoir la vûë assez nette ou » le courage assez grand » ; en lisant bien, & en raprochant tout, on trouvera beaucoup de raisons très-plausibles pour justifier Annibal. Il se défia d'une prospérité qui passoit ses esperances : il n'avoit pas d'ailleurs des troupes capables de faire un Siége, & il étoit perdu s'il ne réüssissoit pas. Nos Ennemis à Crémone montrent que ces *points décisifs* ne décident pas toûjours. Ce fut peut-être (au moins cela résulte de la nouvelle Histoire) ce fut, dis-je, par une supériorité de génie, qu'Annibal ne voulut pas faire tout ce qu'on juge aujourd'hui si faisable. Enfin, il avoit, si l'on veut, des raisons purement apparentes : mais les Romains n'en avoient aucune de séparer ainsi le Commandement d'une Armée qui étoit toute leur ressource. Ce fut un moment fatal où elle s'oublia. Nous insistons sur cet article, parce qu'on l'a moins

(1) *S. Evremont.*

obſervé, & parce qu'il tient un rang conſidérable dans le Livre, dont nous donnons l'Extrait. Choſe étrange! Cet événement qui devoit, ce ſemble, renverſer Rome, devint le principe de ſa gloire, & de la décadence de Cartage. Rome remercia Terentius de n'avoir pas deſeſperé de la République; & elle trouva dans ſes fautes mêmes, dequoi les réparer avec uſure.

La ſuite ſeroit longue à détailler, & même à indiquer dans un Extrait. On ſçait où aboutirent les délices de Capouë. Annibal s'amollit, ou, pour parler plus vrai, il laiſſe énerver ſon Armée; & cependant la République reſpire. Si jamais elle parut admirable, ce fut dans ces tems critiques: jamais elle n'eut plus de concert, plus de politique, & plus de dignité. Tout l'art des Auteurs eſt employé à faire paroître ſa ſageſſe portée au ſouverain degré. Ce grand Corps peut être comparé à l'Athlette *Entellus*, dont parle Virgile. *Entellus* demeure quelque tems étourdi d'une chûte violente: mais ayant eu le loiſir de ſe reconnoître & de ſe relever, il ramaſſe tou-

tes ſes forces: la honte d'être vaincu, & l'envie de vaincre, lui inſpirent une nouvelle ardeur: il pourſuit à ſon tour *Darès*, & remporte la victoire. A la vérité, la comparaiſon n'eſt pas entiere. Annibal n'eſt point un *Darès*: plus grand que jamais, malgré quelques mauvais ſuccès, il eſt toûjours redoutable; & ſi redoutable, que la République Romaine ſe croit trop heureuſe que Cartage l'en délivre elle-même, & le rappelle pour défendre ſes Compatriotes dans leurs propres murs.

Véritablement, un Héros Romain s'étoit formé pour garder l'équilibre. C'eſt le grand objet du VIII[e] Tome, où l'on voit changer toute la ſcéne. Scipion l'Africain fait pencher la balance en Eſpagne, & la Révolution livre la nouvelle Cartage aux Romains. Tandis que Rome perit en Italie, elle reſſuſcite en Eſpagne. C'eſt l'ouvrage de Scipion, dont le talent extraordinaire eut tant de pouvoir, que dans la ſuite il changea entiérement le génie & l'Etat Romain.

Les affaires de Cartage étant deſeſperées en Eſpagne, détruites en Sici-

le, & délabrées en Afrique, parce qu'Annibal ne pouvoit pas être par tout, ce dénouëment ſauva Rome, & perdit Cartage. Nous verrons dans les Tomes ſuivans, ce Héros rappellé comme une derniere reſſource, pour ſoutenir une Patrie ingratte, qu'il auroit pourtant ſoutenuë malgré elle, ſi une deſtinée ſupérieure ne l'eût fait ſuccomber comme un autre Hector ſous un autre Achille.

. . . . Si Pergama dextrâ
Defendi poſſent, etiam hâc defenſa
fuiſſent.

Parmi un grand nombre de Diſſertations que préſentent les quatre Tomes de l'an 1726. nous en avons indiqué quelques-unes, & nous ſouhaiterions pouvoir les extraire. En voici d'autres, qui ne ſont pas moins dignes d'attention, pour ceux qui aiment l'érudition fondée ſur le diſcernement. La Piéce qu'on voit à la fin du VII. Volume, eſt une Diſſertation Critique & Hiſtorique ſur les Galeres des Anciens. L'Auteur examine à fonds cette matiere: il rapporte qua-

tre conjectures de divers Ecrivains, ſur les rangs des Rames: il donne à chaque opinion toute la clarté & toute la force, dont elle eſt capable: mais il laiſſe le choix au Lecteur, & ne décide point. Les Diſſertations qui traitent de divers jeux, grands jeux, jeux Iſthmiques, jeux Funeraires, jeux Plebéïens, jeux Séculaires, montrent bien l'alliance de la Religion avec les divertiſſemens anciens. Pour éclaircir les cérémonies des jeux Séculaires, on allegue neuf Médailles, où les principales choſes qui ſe paſſent dans ces Fêtes durant trois jours, ſont repréſentées, & confirment la netteté de l'expoſition. C'eſt dans ce goût qu'on a traité les Fêtes ſaturnales, & généralement tout ce qui concerne la Religion des Grecs & des Romains. Les quatre Tomes de l'année 1726. ſont remplis de ces ſortes d'Antiquitez dégagées d'une érudition obſcure & tenebreuſe, & miſe dans un jour tout nouveau, avec une dépendance mutuelle de tous ces objets différens.

ARTICLE LXIV.

OBSERVATION D'UN BOTAniste Habitant des Isles Occidentales de l'Amerique sur les plantes dont parle le R. Pere Labat Dominicain dans les six Tomes de son Voyage aux Isles.

LA Botanique est une Science trop utile à la vie que l'homme aime tant, pour ne la pas perfectionner sans cesse par l'étude des plantes qui croissent en tous les climats du monde. C'est dans cette vûë du bien public que le Botaniste Insulaire a envoyé en France un Manuscrit dont il consent que l'on montre un échantillon; en attendant que l'Ouvrage entier passe de la plume sous la presse. Il lui donnera le titre tel que l'on le voit ici. *Observations d'un Botaniste, &c.* La méthode qu'il suivra, ce sera l'ordre Alphabetique; méthode simple; méthode également facile & pour un Auteur, & pour ses Lecteurs. Sur ce plan, il examina les six Tomes du R. Pere Labat; & il fait sur chacun en

particulier ses observations à l'égard des plantes. Car il se borne en homme du métier à cette seule partie *du Voyage aux Isles.*

Quelques Observations sur le premier Volume.

I. Le R. P. Labat, selon notre Botaniste, n'a point donné le caractere propre de l'*Abricotier* de S. Domingue, si peu connu même aujourd'hui dans l'Europe. Puisque son but est de mêler la Botanique à l'Histoire du Païs, il devoit nous peindre la nature & les proprietez de cet arbre appellé *Mamey* par les Espagnols, & non point *Mamet.*

Il est difficile de trouver un arbre fruitier plus beau en apparence que cet *Abricotier.* Il croît de la hauteur de trente à quarante pieds : il est gros à proportion ; ses branches s'étendent indifféremment de tous côtez ; bien qu'elles soient très-feüilluës, & que les feüilles en soient fermes, épaisses, grandes, pesantes, cela n'empêche pas que ces mêmes branchages ne s'élancent en l'air, & ne se soutiennent

droites, ce qui produit un très-bel effet & cause un ombrage admirable. La figure des feüilles est ovale, à queuë grosse & courte; de couleur très-verte, & luisante; à la reserve de la nervure qui regne au milieu dans toute la longueur, les autres sont côteluës & peu sensibles.

La fleur épanoüie de cet *Abricotier* répand une odeur douce, musquée, aromatique, laquelle attire quantité de mouches qui se nourrissent du suc qu'elles en tirent : d'abord ce n'est qu'un bouton de la grosseur d'une cerise, d'une très-grande blancheur, lequel s'ouvre en deux; & alòrs on apperçoit une espece de rose simple à quatre feüilles blanches, épaisses; une touffe d'étamines ou filets blancs surmontée d'un chapiteau de couleur aurore couronne le fruit, qui vient de la grosseur d'une pomme de Rambour; sa figure n'est pas tout à fait ronde; il a cela de particulier que la queuë n'en est pas directement au milieu, mais qu'elle s'approche de l'autre extrémité terminée en pointe eû égard à tout le reste du fruit. Son écorce tire sur la couleur fauve. Elle

eſt rude ou galeuſe, ſa chair eſt jaune, ferme, & gommeuſe, pleine d'un ſuc gluant, d'une odeur très-agréable; le goût n'en répond pas entiérement à la beauté, quand on le mange ſans aucun aprêt, il tient à la gorge; mais quand on le confit, il eſt très-bon: d'ordinaire on le couppe en trenches minces (car il n'a pas plus d'un travers de doigt de chair) & on le met tremper quelque tems dans du vin pour lui ôter ſon acrimonie. Au lieu de pepins il a deux noyaux monſtrueux pour leur groſſeur en comparaiſon de ce qui eſt bon à manger. Ce fruit eſt ſtyptique & guérit de la diarrhée; le noyau produit le même effet; ſa gelée vaut notre cotignac.

II. Le R. P. *Labat*, dit l'Habitant des Iſles, n'a point décrit l'*Ananas* ſelon ſon eſpece particuliere: il n'a fait qu'en copier imparfaitement, après divers Ecrivains, quelques traits extérieurs. L'*Ananas* donc eſt une ſorte de plante qui porte des fleurs formées d'une ſeule feüille, faite en façon d'entonnoir, appuyée par en bas ſur le tubercule de l'embrion, & évaſée par le haut; dont le tympan eſt dé-

couppée en trois parties égales. Sa couleur est purpurine sans aucune odeur : son fruit est composé de plusieurs grumeaux joints ensemble, en figure de Pomme de Pin, molasses, suculents, & feüillus : son sommet est couronné de quantité de feüilles rangées en volute, étroites, herissées le long des bords, & teintes de différentes couleur. Ses semences sont enveloppées dans des pellicules aqueuses, & ressemblent à un petit rein. Le jus de l'*Ananas* à demi-meur est un remede spécifique contre la gravelle.

III. Il est étonnant, dit l'Observateur, que le R. P. *Labat* ignore qu'il y a plusieurs sortes de *bois d'Inde* aux Isles Occidentales de l'Amerique : & c'est faute d'en avoir connu les différentes especes, qu'il les a confonduës en une seule dans son Histoire. Pour nous, sans entrer dans cette discussion, nous répresenterons seulement ici une espece particuliere de ce *bois d'Inde*, parce qu'elle a plusieurs qualitez très utiles.

Entre les arbres de l'Amerique, l'*Achourou*, (c'est ainsi que les Karaïbes appellent le *Laurier* ou *bois d'In-*

de) eſt, ſans contredit, l'un des plus beaux; ſoit pour ſa hauteur laquelle monte à 40. & à 50. pieds; ſoit pour ſon ombrage, ſe dépoüillant rarement de ſes feüilles, qui ſont fortement attachées à ſes branchages. Son autre qualité plus ſolide que ſa beauté, c'eſt d'être d'uſage à bien des choſes: ſon bois dur, d'une très-belle couleur rouge, aiſé à polir, preſque incorruptible, ſert à toutes ſortes d'ouvrages de menuiſerie & de charpente: ſes feüilles & ſes fruits qui ont un goût & une odeur aromatique entrent dans les aſſaiſonnemens des viandes, & les rendent infiniment meilleures. Sa fleur eſt petite, blanche, & à cinq feüilles, qui ſe replient en dedans; ſes feüilles ſont poſées ſur un calice qui eſt attaché à un Pedicule: ſon fruit eſt une eſpece de Baye plus ovale que ronde, de la groſſeur d'un pois, ou d'un grain de raiſin; ſa couleur eſt d'un violet ſombre qui tire ſur le noir; l'écorce en eſt unie, ſa ſubſtance eſt mollaſſe, aqueuſe, d'un goût qui remplit la bouche d'une odeur ſuave de girofle & de canelle, & qui aiguiſe l'appetit: la coqu-

de ſa graine eſt mince & verdâtre; le dedans eſt une matiere très-odoriferante, d'un violet obſcur. La décoction de ſes feüilles eſt bonne pour les nerfs, ſoulage beaucoup les paralytiques, & fait deſenfler les hydropiques. Tant de qualitez dans une ſeule plante meritoient bien d'être détaillées avec exactitude & avec netteté par un Voyageur habile, qui écrit ſur la Botanique. C'eſt en abregé la reflexion de l'Inſulaire.

IV. Au ſentiment de l'Obſervateur, le R. P. *Labat* n'a pas réüſſi dans ſa deſcription de la plante nommée *Caſſier* ou *Canéficier*; ſon bois n'eſt point *blanchâtre*, mais rougeâtre; il n'eſt point *aſſez mou*; mais plûtôt dur, & pour cela difficile à rompre, comme tout le monde ſçait en ce Païs. Cet arbre ne vient point *très grand*, mais mediocre; ce n'eſt point le caracteriſer que dire en deux mots: *ſes feüilles ſont longues & étroites.* Ses feüilles ſont d'un verd clair endeſſus, blafardes endeſſous, unies, fermes, luiſantes, deux fois plus longues que larges, à queuë courte, rangées par partie juſqu'au nombre de ſix ſur des

vergettes d'un pied ou environ de longueur, leſquelles tombent toutes une fois l'année : alors cet arbre pouſſe une quantité prodigieuſe de fleurs qui ſe montrant tout à coup en façon de grappes le couvrent entiérement & forment un bouquet admirable par ſa couleur jaune dorée, laquelle éclate de loin au yeux. En voici la figure dont l'Auteur ne parle pas non plus. Ses fleurons ſont arrondis, & compoſent une roſette ſimple, les étamines en ſont torſes, ou villebrequinées. Toutes ces circonſtances ſont néceſſaires pour l'inſtruction de ceux qui étudient les plantes ; & ſi un Ecrivain de réputation en omet quelques-unes, il cauſe de l'erreur dans l'eſprit d'un jeune Botaniſte qui le lit, & qui confondra une plante avec une autre : delà, les dangereux *Qui-pro quo.*

V. Comme le *Cacao* fait plaiſir à bien des gens, ſur tout aux vieillards, le Botaniſte Americain s'eſt étudié à en donner une connoiſſance parfaite ; & telle qu'on ne la trouve pas ailleurs.

Le *Cacao* eſt un arbre fruitier qui croît de la hauteur de 15 à 20 pieds, & qui vient de graine : après avoir

bien préparé le terrein où l'on veut le mettre, on tire au cordeau plusieurs allées à distance égale; afin de le placer de telle sorte qu'il offre un agréable verger, & de contribuer en même tems à lui faire porter beaucoup plus de fruit.

Chaque graine pousse d'abord des jets qui s'élevent tout droits jusqu'à trois ou quatre pieds; ensuite ils se couronnent, comme on parle aux Isles, de plusieurs branchages; quelques tems après l'arbre montre des fleurs qui sortent de tous côtez de son tronc & de ses branches : rien de plus joli, mais rien aussi de plus difficile à bien décrire.

A l'extrémité d'une queuë grêle, ronde, lanugineuse est attaché un bouton conique, lequel en s'épanoüissant; l'enveloppe se divise en cinq parties égales, qui forment une étoile dont les pointes se relevent tant soit peu en haut. Le dessous est d'un blanc tirant sur le jaune; le dessus est teint de rouge le long des bords; cinq fleurons retroussez en façon de Console renversée, & surchargez chacun d'une feüille jaune à queuë repliée, à sommet large & éparpillé, forment

une ſeconde étoile, qui remplit les eſpaces vuides de la premiere ; celle-ci a cela de particulier, que les ongles des fleurons ſont ornez de deux filets purpurains non ſaillants, & d'une étamine dont le chapiteau doré va ſe cacher dans le creux de la Conſole : cinq longs filets mêlez de blanc & de rouge vermillonné s'élevent perpendiculairement autour du Piſtile qui devient un fruit oblong ou ovale de la groſſeur d'un Concombre.

Il y a plus d'une eſpece de ces fruits, mais qui ne ſont diſtinguez que par leur couleur ou par leur figure : les uns ſont arrondis, les autres ſont ovales, oblongs ; ceux-ci ſont rouges, ceux-là ſont jaunes : l'écorce de tous eſt fort grumeleuſe, épaiſſe d'un travers de doigt ; on trouve au-dedans 25 ou 30 graines ou amandes couvertes d'une coëffe ou membrane blanche, dont la chair eſt ſuculente ; chaque amande eſt compoſée de pluſieurs grumeaux. On cueïlle enſemble pluſieurs de ces fruits, qu'on coupe de travers pour en faire ſortir les graines qu'on ramaſſe dans des vaſes que l'on couvre bien de feüillages ; afin qu'elles

puissent s'échauffer, fermenter, suer, & perdre une certaine amertume desagréable au goût ; ensuite on les expose au Soleil sur des planches pour les faire secher tout à fait.

Telle est la matiere de cette liqueur delicieuse que l'on appelle *Chocolat.* Pour en former la pâte, on fait rotir les amandes dans une poële, afin d'en ôter la pellicule amére, & de les préparer à être plus aisément broyées & mises en pain. Ce qui a donné de la réputation à ce nouveau breuvage ; c'est ce goût fin, relevé & savoureux qu'il reçoit d'un certain mélange de sucre, d'ambre gris, de vanille, de canelle, & autres épiceries agréables.

VI. Le *Gommier* est un arbre si utile au rapport de notre Botaniste, que le R. P. *Labat* eût dû, ce semble, en expliquer plus exactement & la nature & les différens usages.

C'est une chose étonnante de voir la quantité de *gomme* ou *résine* qui découle de ces arbres durant les grandes chaleurs de l'année : il croît sur les montagnes élevées, d'une grosseur & d'une hauteur prodigieuses : c'est-là qu'il faut l'aller chercher pour le con-

noître à fond. On voit des *gommiers* dont le tronc est capable (étant creusé en Canot ou Pyrogue) de porter sur Mer trente & quarante personnes avec leur bagage : c'est à-dire, qu'ils ont 5 à six & 7 pieds de diamétre sur un jet de 35 à 40 pieds de long. Comme la gomme de cet arbre est blanche, on le surnomme *gommier blanc* : lorsque ceux qui font du sucre manquent d'huile à brûler, ils envoyent leurs Esclaves chercher cette gomme, & ils s'en servent dans leurs sucreries pour éclairer pendant la nuit ; elle brûle parfaitement bien & elle répand une odeur très-agréable. Dès qu'elle sort à travers de l'écorce, elle est molle, fluide, grasse, gluante ; ensuite elle se seche & durcit ; & elle est friable sous les doigts. La feüille du *gommier* est d'un demi pied de long, sur trois pouces de large ; elle est pointuë par les deux bouts ; ferme, lissée, luisante & assez épaisse ; elle vient attachée par poire, excepté la derniere qui est seule sur une côtelette. Sa fleur est en rosette, & son fruit est une sorte de prune de la grosseur & de la figure d'une olive, d'un

goût amer & d'une odeur d'encens.

VII. C'eſt à tort, dit notre Americain, que le R. P. *Labat* critique le R. P. *Plumier* Religieux Minime ſur l'article de l'*Indigo*. Quoiqu'il en ſoit; ajoûte-t'il, (après des choſes peu obligeantes que nous ſupprimons) il ne faut que lire la deſcription que le premier fait de cette plante pour être perſuadé qu'il ne l'a pas aſſez examinée; qu'il n'a jamais conſulté les *Indigotiers*; & qu'il n'a pas ſçu, ou qu'il a oublié que les Iſles Occidentales produiſent plus d'une ſorte *d'Indigo* ou *Anil Franc*.

Il y a deux ſortes d'*Anil Franc*; mais qui ne different l'un de l'autre que par la longueur ou par la petiteſſe de leurs fruits: l'un & l'autre eſt un arbuſte qui ne paſſe jamais la hauteur de trois à quatre pieds: à peine ſort-il de terre qu'il ſe partage en pluſieurs tiges ou branchages ronds couverts d'une écorce rouſſâtre ou tannée; d'eſpace en eſpace ils pouſſent de côté & d'autre des vergettes auſquelles ſont attachées pluſieurs paires de feüilles ovales, partagées en deux également par une nervure à vive arrête en deſ-

ſous ; ce qui fait que les deux bords s'approchent en deſſus & ſe collent enſemble la nuit pendant le frais ; la couleur en eſt d'un verd bleuâtre.

Les fleurs de l'*Indigo* viennent comme en grappe ou bouquet ; elles ſont petites ; leur figure eſt legumineuſe ou en papillon ; le tympan qui eſt verd, ſemé de veines rouges ſe tient droit élevé ; les deux aîlerons ſont rouges, ils couvrent le piſtile alongé de travers dans une couliſſe formée par le quatriéme fleuron. Le piſtile devient une ſilique faite en cornichon, de différentes longueurs, c'eſt-à dire, depuis un pouce juſqu'a trois tout au plus : ſa groſſeur eſt comme une moyenne aiguille à emballer, ou à voile : ſes ſemences ſont dures, cylindriques, & ſemblables à de la corne. On coupe cette plante rez-terre, lorſqu'on voit qu'elle eſt toute chargée ou couverte de feüilles bien nourries, & qui commencent à jaunir & à tomber ; on la met tremper dans une cuve pleine d'eau, où elle ſe fermente, après que ſon boüillon a paſſé, on laiſſe couler toute l'eau dans une autre cuve, puis on bat fortement & on braſſe

bien cette eau ; afin d'en détacher & d'en faire tomber au fond les parties ou fecules extraites par la fermentation.

Ici, l'Insulaire fait une réflexion d'un homme qui a bien observé toutes les circonstances d'un sujet avant que d'en parler. Il est surprenant, dit-il, que personne n'ait encore pû acquerir la véritable science pour fabriquer sûrement cette fécule qu'on fait secher en pâte, qu'on appelle *Indigo* si recherché des Peintres & des Teinturiers pour donner la couleur bleuë à leurs Ouvrages. Les plus habiles s'y trompent tous les jours, soit en laissant trop ou trop peu pourir dans la premiere cuve, l'herbe qu'on y a mise, (car c'est ainsi qu'on s'exprime) soit en ne faisant pas assez ou en faisant trop battre l'eau passée dans la seconde cuve.

Tel est le très-petit échantillon de l'Ouvrage que se propose d'imprimer l'*Habitant des Isles Occidentales de l'Amerique*. Selon l'idée de cet Americain, on voit que ce sera en partie une Refutation de ce que le R. P. *Labat* a dit, & en partie un

ſupplément de ce qu'il n'a pas dit; mais ſeulement ſur la Botanique. Les habiles en cette ſcience jugeront ſi ſa refutation eſt juſte & ſon ſupplément inſtructif. Quoiqu'il en ſoit, nous rejetterons alors, ainſi que nous faiſons aujourd'hui, les reproches ameres & les termes peu meſurez dont l'Inſulaire uſe contre la perſonne même de l'Auteur du *Voyage aux Iſles.*

ARTICLE LXV.

Relazione *d'un inſigne Miracolo*, &c. Relation *d'un inſigne Miracle, operé à Fano*, le 24. Août 1725. A Rome 1726. *In* 8° pagg. 4.

VOici un Prodige qui ne pourra paroître, ni un fait incertain, ni un évenement naturel, ni une cure de l'Art, ni un Miracle contrefait. L'erreur ne pourra, ni en faire douter, ni le tourner à ſon profit. L'Autorité s'eſt d'abord appliquée à la vérification : on a conſtaté la guériſon auparavant deſeſperée, ſubite, parfaite, perſéverante, faite enfin à l'invocation du B. Loüis de Gonzague. Par ordre du Pape,

Juillet 1727.

l'Evêque du lieu a interrogé la Personne guérie, les Medecins, les Témoins : on a pris leur serment, reçû leur déposition, exigé leur signature. Nous ne pouvons espérer de contenter les Lecteurs, qu'en donnant traduites de l'Italien les Piéces-mêmes.

De la Secretairerie d'Etat.

A *Monseigneur l'Evêque de Fano*, le 5. Septembre 1725.

» Notre Saint Pere le Pape ayant appris par la voix publique, le Miracle éclatant, qui doit être très-connu à VOTRE GRANDEUR, & qui est arrivé chez vous dernierement, dans la Personne de Dame THERESE, de la Maison des Comtes de Monte-Vecchio, par l'intercession du B. LOÜIS DE GONZAGUE, à qui Sa Sainteté a une devotion particuliere ; pour avoir de ce fait une connoissance certaine & juridique, Elle vous enjoint d'interroger, avec toute la prudence & toute la promptitude possible, & sous serment, la Personne guérie, les Me-

» decins, & les Témoins; tant à l'é-
» gard du mal, lequel a immédiatement
» ment précedé, qu'à l'égard du Re-
» cours au Bienheureux; & de la gué-
» rison subite, parfaite, & perséve-
» rante. VOTRE GRANDEUR fera de
» tout ceci une Relation exacte & net-
» te, qu'Elle souscrira, & à laquelle
» Elle apposera son Sceau: Elle la fera
» souscrire aussi par la Personne gué-
» rie, par les Medecins, & par les Té-
» moins; & Elle me l'adressera par
» voye sûre, pour être présentée à Sa
» Sainteté ».

Réponse de Monseigneur l'Evêque de Fano, *à Monseigneur le Cardinal* Paolucci Secretaire d'État.

Eminentissime & Reverendissime Seigneur,

» En execution des Ordres de Sa
» Sainteté, au sujet de l'Évenement
» merveilleux, arrivé dans la Person-
» ne de Dame THERESE, de la Mai-
» son *des Comtes de Monte-Vecchio*; de
» cette Ville, par l'intercession du *B.*
» *Loüis de Gonzague*, de la Compa-

 » gnie

gnie de JESUS, le 24. d'Août der- «
nier; je n'ai pas manqué d'entendre «
ladite Dame THERESE, guérie, & les «
Témoins, après leur avoir fait prêter «
serment; & conformément ausdits «
Ordres, j'en ai fait une Relation «
exacte, que j'ai souscrite & scellée «
de mon Sceau, & qui a aussi été «
souscrite par ladite Dame THERESE, «
qui a été guérie, & par les Témoins «
qui furent présens à sa guérison su- «
bite; ainsi que VOTRE EMINENCE «
aura la bonté de le remarquer dans «
la *Relation* ci-jointe, qu'Elle pourra «
remettre à Sa Sainteté, à qui hum- «
blement prosterné, je demande sa «
sainte Benediction. A Fano le 17. «
Septembre 1725 ». «

DE VOTRE EMINENCE.

Le très-humble & très-obligé serviteur ALEXANDRE Évêque de Fano.

RELATION DU MIRACLE *arrivé dans la guérison extraordinaire de Dame Therese de la Maison des Comtes de Monte-Vecchio*, à Fano *le* 24. *Août* 1725. *par l'intercession du* B. Loüis de Gonzague *de la Compagnie de* JESUS.

„ Dame *Therese*, fi le de *Pompée* " *Camille*, *Seigneur*, *Comte de Monte-* " *Vecchio*, âgee d'environ vingt-un an " & demi, se trouvant depuis l'année " 1717. dans le Monastere de Sainte " Therese des RR. Meres *Carmelites* " Déchaussées de la même Ville, avec " un désir d'en prendre l'Habit à la pre- " miere place vacante, laquelle ne s'est " point encore présentée, tomba ma- " lade le 14. du mois de Juin passé, " d'une violente fiévre, accompagnée " d'une douleur de tête si aiguë, " qu'elle étoit hors d'état de la pou- " voir remuer elle-même: Que si quel- " quefois elle vouloit la tourner d'un " côté; il falloit que les Religieuses " qui l'assistoient, la lui soutinssent; " & encore même elle se la sentoit dé- " chirer par des picotemens & par des "

„ élancemens continuels, ce qui l'o-
„ bligeoit d'être toùjours couchée sur
„ le dos : car si elle posoit sa tête sur
„ l'une des temples, elle éprouvoit une
„ pesanteur, comme si tout le poids
„ eut porté sur cette partie ; & alors la
„ tête se gonfloit de maniere, que le
„ gonflement s'est montré plusieurs
„ fois à l'exterieur aux Religieuses, &
„ une fois au Medecin qui en prenoit
„ soin. La fiévre augmentoit de jour
„ en jour, avec un très-grand dégoût
„ pour le manger, une altération, une
„ inquiétude, & une insomnie qui
„ étoit perpetuelle. De plus, dans le
„ redoublement de la fiévre, & des
„ autres simptômes fâcheux, les dou-
„ leurs de tête devenoient si extrêmes,
„ que plus d'une fois elles penserent
„ donner la mort à la Malade. Les
„ choses étant dans cet ét t, & les Pa-
„ rens souhaitant d'avoir leur fille dans
„ leur maison, pour lui procurer plus
„ commodément tous les secours, le
„ sixiéme d'Aoùt, jour auquel elle
„ étoit moins accablée qu'à l'ordinai-
„ re, & dans le tems que l'accès de la
„ fiévre étoit le moins fort, elle fut
„ transferée dans une Chaise à por-

teurs, du Monaſtere à la maiſon pa- «
ternelle, où l'on la mit au lit ; ſans «
qu'elle pût deſormais ſe remuer «
d'elle-même en aucune maniere. Là, «
le mal, au lieu de diminuer, s'ac- «
crut toujours de plus en plus ; de ſor- «
te que le 20. d'Août la fiévre devint «
très-violente : à cette fiévre ſe ioignit «
une eſpece de fluxion d'une humeur «
âcre, qui lui enflammoit le gozier, «
lequel reſta comme brûlé, & envi- «
ronné d'une eſcarre blanche ; & cet- «
te humeur tombant par l'Œſopha- «
ge dans l'eſtomac, y cauſa une telle «
douleur, & une telle irritation, qu'elle «
en contracta dans la partie ſuperieu- «
re une inflammation avec tenſion, «
& avec une douleur très-aiguë ; de «
façon que la Malade ne pouvoit ſouf- «
frir dans cette partie le plus leger «
attouchement des linges le plus dé- «
liez, trempez dans l'huile ou dans «
les décoctions ordonnées par les Me- «
decins. «

Cependant les Parens voyant que «
le mal étoit dangereux, & même «
mortel, vinrent prier le *P. Ignace de* «
Marco, Recteur du College de la «
Compagnie de Jesus, dans la même «

„ Ville ; de vouloir bien venir chez
„ eux , pour diſpoſer la Malade à la
„ mort. Ce Pere atteſte qu'il fut à pei-
„ ne averti de l'extrême danger où
„ étoit ladite Dame , qu'il lui vint à
„ l'inſtant dans l'eſprit de l'exciter à
„ la confiance au *B. Loüis de Gonza-*
„ *gue* , dont le Procès concernant ſa
„ Canoniſation , devoit être mis cette
„ ſemaine-là ſur le Bureau dans la Con-
„ gregation des Rits. Il ſe rendit donc
„ dans cette bonne penſée chez la Ma-
„ lade ; & il vit qu'au nom ſeul du B.
„ Loüis , Elle marqua de la joye & de
„ la confiance ; comme une Perſonne
„ qui, dès ſon enfance, au témoignage
„ même du Prêtre D. Jacques *Buccia-*
„ *relli* ſon Confeſſeur ordinaire dans
„ le Monaſtere de Sainte Thereſe, avoit
„ toûjours eu de la devotion envers
„ lui : touché de cette diſpoſition , ledit
„ P. Recteur , qui, déja, avoit apporté
„ la Relique du Bien-heureux , l'ap-
„ pliqua , par un ſigne de Croix , ſur le
„ front de la Malade , qui la baiſa plu-
„ ſieurs fois avec des marques d'une
„ devotion non commune ; & en mê-
„ me tems il excita dans elle la con-
„ fiance au *B. Loüis* , par le motif des

graces ſingulieres accordées ordinai- "
rement aux Bien-heureux, pour ceux "
qui leur ſont devots, lorſque ces "
Bien-heureux ſont ſur le point d'être "
mis au nombre des Saints déclarez "
par le Saint Siége. Le Pere Recteur "
en s'en allant, laiſſa la Relique du "
B. Loüis ſur l'Oratoire, près du lit "
de la Malade, laquelle ſe jugeant "
indigne de la garder, lui dit : *Pere* "
Recteur, emportez avec vous la Reli- "
que; parce que je ne merite pas d'avoir "
auprès de moi un ſi grand Threſor. A "
quoi il lui repartit : *je ne veux point* "
remporter la Relique, que le B. Loüis "
n'ait obtenu votre guériſon. Il parut "
enſuite que la confiance au Bien- "
heureux s'augmentoit fort dans la "
Malade : Elle ſe recommandoit af- "
fectueuſement & ſouvent à lui dans "
la journée, & ſpécialement le ſoir; "
ſur tout avant que l'une de ſes fem- "
mes de Chambre, qui ne la quittoit "
guére, ſe retirât dans un apparte- "
ment prochain, pour prendre quel- "
que repos. Elle lui demandoit toû- "
jours qu'elle lui donnât encore à bai- "
ſer la Sainte Relique qu'elle gardoit "
auprès d'elle, & faiſant avec elle "

„ plusieurs fois le signe de la Croix.
„ Le Pere Recteur venant la voir „ un autre jour, lui dit que, suivant „ les Lettres de Rome, on croyoit que „ l'affaire de la Canonisation du Bien-„ heureux Loüis avoit eu un heureux „ succès : il n'est pas croyable combien „ cette nouvelle la consola, & lui don-„ na de confiance, que la santé qu'elle „ désiroit, lui seroit renduë par les „ merites du Bien-heureux. Cepen-„ dant le mal prenoit toûjours des for-„ ces, & l'avoit réduite à un point, „ qu'elle ne pouvoit plus absolument „ rien prendre : bien plus, lui donner „ une petite goutte de quelque li-„ queur, c'étoit lui causer des irrita-„ tions, des frémissemens, des sueurs „ froides, & des saisissemens de cœur. „ Le 24. du même mois d'Août, le „ mal augmenta de telle maniere, „ que non seulement les Parens, mais „ même le Medecin, le jugerent sans „ remede. Ainsi, le matin de ce mê-„ me jour, on pensa à lui faire rece-„ voir le très-Saint Viatique : mais on „ craignoit d'ailleurs qu'elle ne pût „ avaler la Particule Sacrée ; car il y „ avoit trois jours qu'elle n'avoit rien

pris, si ce n'est quelques petites gout- “
tes de liqueurs qu'on lui donna le “
soir du 23. & qui lui causerent de “
grandes douleurs, accompagnées de “
défaillances. On jugea donc qu'il “
falloit en faire auparavant l'épreuve “
avec une particule non-consacrée, “
que la Malade ne pût jamais avaler, “
à cause de la sécheresse & du rétré- “
cissement du passage. En cet état, la “
Moribonde fut plusieurs fois avertie “
par le Pere Recteur & par le Mede- “
cin, de sa mort prochaine : mais “
bien qu'elle reçût ces avertissemens “
avec une résignation entiere à la vo- “
lonté de Dieu ; elle ne laissoit pas (ce “
qui donnoit de l'admiration à tous “
les assistans) d'avoir une vive espé- “
rance & une ferme confiance, que “
le *Bien-heureux Loüis* obtiendroit sa “
guérison. Le Comte son Pere la “
voyant dans ces dispositions, lui dit : “
Comment pouvez-vous espérer de vi- “
vre, vû qu'il y a déja trois jours que “
vous n'avez pris aucune nourriture ? “
A quoi elle répondit : *J'ai confiance* “
au B. Loüis, qui, dès ma plus tendre “
enfance, a été mon Protecteur particu- “
lier. Ce jour néanmoins, qui étoit “

» le 24. d'Août, fut regardé de tout le
» monde, comme le dernier de sa vie :
» car, vers la dix-neuviéme heure,
» épuisée de forces, elle resta comme
» morte, abandonnée, immobile,
» ayant perdu la parole & tout senti-
» ment, & ne respirant plus qu'avec
» une extrême difficulté. Messieurs ses
» Parens la voyant en cet état, & ayant
» fait appeller en diligence le Mede-
» cin, lui demanderent s'il étoit pos-
» sible, par quelque remede humain,
» de soulager la Moribonde, dans
» l'état où elle étoit ? A quoi il leur ré-
» pondit, qu'il n'y avoit nul remede
» capable de la soulager ; vû qu'elle se
» mouroit, & qu'elle montroit des
» signes de mort évidens, par la pâ-
» leur cadavereuse qui paroissoit déja.
» Alors on fit incessamment avertir le
» Curé, *D. André Montesi*, pour lui
» donner l'Extrême-Onction, dont
» elle proteste ne s'être point apperçûë,
» étant privée de tout usage des sens ;
» bien que d'abord elle eût semblé
» donner quelque signe de vouloir la
» recevoir, de même qu'elle n'enten-
» dit rien non plus, de tout ce que le
» Pere Recteur, qui étoit présent, lui

ſuggéroit : beaucoup moins enten- «
dit-elle aucune ſillabe des prieres du «
Rituel, que l'on a coûtume de réci- «
ter pour les moribonds. Après que le «
Pere Recteur eut achevé de les pro- «
noncer ; de tous ceux qui étoient pré- «
ſens avec lui dans la même Cham- «
bre, Jacques *Bucciarelli*, D. André «
Monteſi Curé, le Docteur *Pizzi*, pre- «
mier Medecin de la Ville, & trois «
femmes domeſtiques de la maiſon ; «
il n'y en eut pas un ſeul, qui ne crût «
que chaque ſoupir de la Malade étoit «
le dernier de ſa vie. Déja le P. Loüis «
Mauzoni, Superieur de la Congré- «
gation e l'Oratoire *de S. Philippe* en «
cette Ville, à la ſollicitation des pa- «
rens de la Moribonde, étoit venu «
chez Moi avec précipitation, dans «
la crainte de ne pas trouver à ſon re- «
tour la Dame en vie, pour me de- «
mander l'Indulgence, *in Articulo* «
mortis, & la permiſſion de l'enterrer «
dans le Chœur de l'Egliſe du Mo- «
naſtere ſuſdit de Sainte Thereſe, «
conformément au déſir que la Mala- «
de en avoit marqué. Lui ayant vo- «
lontiers accordé ſa premiere deman- «
de, je lui dis qu'à l'égard de la ſe- «

„ conde, il convenoit d'attendre la
„ permiſſion de la Sacrée Congréga-
„ tion, à laquelle les parens avoient
„ déja eu recours. Cependant la Mo-
„ ribonde étant toûjours dans une
„ douloureuſe agonie, fit quelques pe-
„ tits mouvemens de la main droite,
„ que les aſſiſtans jugerent être les
„ ſignes ordinaires de ceux qui ſont
„ ſur le point de mourir: & en ce mo-
„ ment, une de ſes femmes de Cham-
„ bre lui approcha de la bouche une
„ petite Statuë de Saint Joſeph; mais
„ elle ne fit à cela aucun mouvement,
„ & reſta immobile & privée de l'uſa-
„ ge des ſens, comme auparavant.
„ Peu de tems après, elle réïtera les
„ mêmes petits mouvemens de la
„ main, qu'elle avoit déja faits. Alors
„ le Pere Recteur, qui étoit proche de
„ ſon lit, ayant pris en ſa main la Re-
„ lique du B. Loüis, lui dit: *Mada-
„ me Thereſe, voulez-vous la Relique
„ du B. Loüis?* Elle atteſte elle-même,
„ que ne s'étant auparavant apperçûë
„ en aucune maniere, ni de l'Extrê-
„ me-Onction, ni de la Recomman-
„ dation de l'Ame, ni de l'application
„ qui lui avoit été faite, à la bouche,

de la petite Statuë de Saint Joseph ; « elle entendit pour lors distinctement « les paroles du P. Recteur ; & que spé- « cialement à celle-ci (*B. Loüis*) elle « éprouva une allegresse interieure « d'esprit, accompagnée d'une voix « secrette ; qui lui dit au même tems : « *Le B. Loüis a obtenu votre guérison.* « En entendant cette parole interieure, « elle se sentit parfaitement guérie & « délivrée de tous ses maux, comme si « elle n'en avoit jamais eu aucun ; bai- « sant au même instant, avec la vi- « gueur d'une personne qui est en san- « té, la Relique du Bien-heureux que « le Pere Recteur lui tenoit proche des « lévres ; & aussi-tôt après l'avoir bai- « sée ; son visage reprenant tout-à- « coup la couleur d'une personne qui « se porte parfaitement bien : (Chan- « gement qui fut remarqué par tous « les Assistans) se tournant du côté du « Pere Recteur, & d'un air gai & « riant, Elle lui dit d'une voix distinc- « te, qui fut entenduë de tous ceux « qui étoient présens : *Je suis guérie*. Le « Pere Recteur étonné d'un tel évene- « ment, lui demanda aussi-tôt : *Qui* « *vous a guérie ?* Elle répondit sur le «

» champ ; & en répondant, elle prit
» des mains du même Pere Recteur,
» (la Relique du Bien-heureux). *Ce-*
» *lui-là, celui-là, m'a guérie*, & elle
» recommençoit à baiser la Relique
» avec une tendresse extraordinaire.
» Et quel est celui-là ? Reprit alors le
» P. Recteur ; *Le B. Loüis, le B. Louis*
» *m'a obtenu la grace* de la guérison;
» & en disant cela, elle donnoit sans
» cesse des baisers de devotion à la
» Sainte Relique. Le Medecin, qui
» observoit attentivement toutes ces
» choses, s'approcha du lit de la Da-
» me, & lui demanda : *Ne sentez-vous*
» *plus cette grande douleur d'estomach ?*
» Elle répliqua : *je ne sens plus aucun*
» *mal.*

» Cet évenement tira des larmes de
» joye à tous les assistans ; & ils furent
» tellement touchez, qu'ils voulurent
» réciter le *Te Deum*, pour rendre gra-
» ces au Seigneur, d'avoir bien voulu
» glorifier le *B. Loüis de Gonzague*, par
» un Prodige aussi éclatant. A peine
» les assistans eurent-ils pris la résolu-
» tion de réciter le *Te Deum*, que la
» Dame guérie, s'étant mise d'elle-
» même & tout-à-coup, sur son séant,

dans ſon lit, entonna le *Te Deum*, «
& le continua, remettant même les «
autres, qui, ſaiſis d'étonnement, «
reſtoient quelquefois ſans rien dire. «
Avertis de cette guériſon ſubite, les «
Parens accoururent ; & pleurant de «
tendreſſe à la vûë de leur fille pleine «
de ſanté, ils voulurent que le *Te* «
Deum fut récité une ſeconde fois. Le «
Te Deum fini, la Dame guérie de- «
manda à boire ; & ayant bû plus «
d'une taſſe d'eau, elle dit d'un viſa- «
ge riant, & d'un air de ſanté parfai- «
te : *C'eſt à l'honneur du B. Loüis.* En- «
viron une heure après, elle s'habilla «
elle-même : elle ſe leva de ſon lit «
pleine de force : elle entra dans l'Ap- «
partement voiſin, pour ſaluer les «
Dames qui étoient venuës pour la fé- «
liciter d'une grace auſſi ſignalée. Le «
ſoir étant arrivé, elle ſoupa avec «
l'apetit d'une perſonne qui ſe porte «
bien. La nuit, elle dormit neuf heu- «
res entieres ſans interruption. Le «
lendemain, s'étant levée de bonne «
heure, elle alla éveiller la Comteſſe «
ſa Mere, avec laquelle elle alla à pied «
à l'Egliſe des Peres de la Compagnie «
de Jesus, pour rendre graces au Sei- «

» gneur & au *B. Loüis* du recouvre-
» ment de sa santé : & là, après s'être
» confessée, & après avoir communié,
» elle entendit plusieurs Messes : & re-
» tourna à pied chez elle, ensuite elle
» alla en Carrosse au Monastere de
» Sainte Therese, pour faire part de
» sa joye à sa Sœur, Religieuse dans
» le même Convent. Le jour suivant,
» Elle retourna encore à l'Eglise des
» Peres de la Compagnie de Jesus,
» assista à une Messe solemnelle, & au
» *Te Deum*, qui fut chanté en Musi-
» que, en actions de graces. Elle at-
» teste enfin, que depuis le moment,
» auquel elle entendit la voix secrette
» qui lui dit, *le B. Loüis vous a obtenu*
» *la grace* de la guérison, & qu'elle
» baisa en même tems la Relique du
» *B. Loüis*; elle a toûjours été dans
» une très-bonne santé, comme elle
» s'y trouve à présent. Le Medecin,
» après avoir déposé sur la grièveté du
» mal, & sur l'extrémité où la Malade
» se trouvoit réduite, prête à rendre
» le dernier soupir; interrogé par moi
» sur son sentiment, répond ainsi :

» *J'estime que la guérison susdite est*
» *un Miracle évident. Premierement &*

principalement, parce qu'elle est venue en un instant. Secondement, parce qu'elle est venue sans aucune crise, ou expulsion aucune de matiere morbifique, ni antecedente, ni subsequente, & sans ejection du catarre, dont la Malade se sentoit auparavant suffoquée. Enfin, parce que c'est une guérison de deux maux, à sçavoir, d'une hydrocephale interne, & d'une inflammation d'estomach; lesquels maux sont presque toûjours incurables, & l'étoient absolument dans notre sujet, comme on n'en peut douter, ayant réduit la Malade à l'article de la mort».

Par tout ceci, il est visible que la guérison a été miraculeuse par l'intercession du Bien-heureux Loüis; ainsi qu'elle a été reconnuë & déclarée telle par tous les Témoins, & publiée aussi par la Ville.

Alexandre Evêque de Fano.

Lieu du Sceau.

» Moi Therese de la Maison des Comtes de Monte-Vecchio, de Fano de ma propre main».

» Moi Ignace de Marco de la Compagnie de JESUS, Recteur du College de Fano, de ma propre main».

Juillet 1727.

» Moi Loüis Manzoni, Superieur » de la Congregation de l'Oratoire de » S.Philippe de Nery, de ma propre » main.

» Moi D. Jacques Bucciarelli, Con» fesseur ordinaire des Carmelites Dé» chaussées, de ma propre main.

» Moi D. André Montesi, Curé de » Saint André Apôtre de Fano, de ma » propre main.

» Moi Charles-Antoine Pizzi pre» mier Medecin de Fano, de ma pro» pre main.

» Moi Laurent Santi Chirurgien, » gagé de cette Ville de Fano, de ma » propre main.

» Pour Domenique, femme de Char» ge, de la Maison des Seigneurs, Com» tes de Monte-Vecchio.

» Pour la nommée Lucie, femme » de Chambre dans la Maison des Sei» gneurs, Comtes de Monte-Vecchio.

» *A Rome 1726. de l'Imprimerie de* » *Jerôme Mainard, avec la Permission* » *des Superieurs* ».

Juillet 1727.

ARTICLE LXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE.

DE ROME.

DEs trois E itions promises du Plan de L'HYPOGÉE des Affranchis & Officiers de la famille D'AUGUSTE, nouvellement découvert ; la premiere, en grand-fol. se débite chez *Salviani* CAMERA *ed inscrizioni sepulcrali de liberti servi ed Ufficiali della casa di Augusto, &c.* 1727. pagg. 87. sans la Préface. Aux cinq planches, d'une feüille chacune, qui représentent la Chambre & les Inscriptions, M. BIANCHINI qui a enrichi cette Edition de sçavantes Notes, en a joint une 6^e^. & une 7^e^. de même grandeur pour *Tabula Antiatina* qu'il publia en 1723, & que le P. VOLPI a réimprimée 3. ans après, & pour le Théatre d'*Antium* ou de *Nettuno*, où cette *Table* a été trouvée.

Une autre Edition étoit attenduë

Juillet 1727.

de Florence par les ſoins de M. VITTORI, avec les Remarques de M. SALVINI; & on en attend une de M. le Chevalier GHEZZI, qui fait graver quinze planches, & promet la plus grande exactitude. En vain auroit-on eſperé de perſuader au Public, qu'un Edifice ſi conſidérable, avec les belles Urnes, les Bas-reliefs d'une main excellente, & plus de mille Inſcriptions arrangées dans un ſi bel ordre, avec les Niches & les Urnes de terre qui y répondoient, eſt un Ouvrage fait exprès par des Modernes, pour impoſer à la Poſtérité. Les Médailles n'ont rien aſſurément de plus indubitable.

M. BIANCHINI ne rapporte que 220. Inſcriptions qu'il a copiées lui-même ſur le lieu, ou qu'il a trouvées chez M. le Cardinal *Alexandre* ALBANI. L'impreſſion, la gravûre, le papier, la correction, ne laiſſent rien à déſirer.

L'ORIGINAL d'un morceau des Faſtes des Magiſtrats Romains, imprimé au Tome XI. du *Theſaurus Antiquitatum Romanarum* de GRÆVIUS, a été ici rencontré chez un Marbrier. C'eſt un bloc de 5. pou-

ces d'épaiſſeur & de 14. pouces en quarré. Un des bouts eſt un peu écorné. *Pighius* qui l'a trouvé en cet état, a ſuppléé ce qu'il a jugé à propos. Il contient 20. lignes, qui ſont dans *Grævius* les dix dernieres de la page 231. & les dix premieres de la page ſuivante. On va marquer les Lettres, leſquelles ſur le marbre terminent les lignes, qui, dans Grævius, ont été augmentées. Dans la premiere ligne il ſemble qu'après SALLUVEISQ il y avoit VI. La ſeconde finit par PRO. Cos. on a ſuppléé ANN: DCXXXI. La huitiéme, par D C: La quatorziéme par III NO: La dix-ſeptiéme, par Cos.

DE FLORENCE.

M. *Lorenzo* STECCHI Profeſſeur de Philoſophie dans l'Univerſité de *Piſe*, a donné ſur les *Météores* un POEMA FILOSOFICO en trois chants; il l'a dedié à Madame de Baviére Grande Princeſſe de Toſcane, & Gouvernante de la Ville & Etat de Siéne. In 4°. pagg. 72. chez *Bernardo Paperini*. Le Docteur Monſieur GIUNTINI y a joint des Notes, pagg. 144.

DE NAPLES.

M. *Leonard* DE TURRIS Napolitain a beaucoup contribué au lustre & à l'utilité de la nouvelle Edition de toutes les Œuvres du célebre M. CUJAS, par un onziéme Tome, qui consiste en un *Index* Alphabétique & fort détaillé, de toutes les matieres, in fol. pagg. 672. chez *Mutio*; 36. Ducats Napolitains.

Le P. *Jean* CHIAVACCI a traduit du François en Italien l'*Octave de S. Joseph*, composée par le P. *Joseph* DE VERTHAMONT, dans laquelle ce Pere avoit récueïlli tout ce qui se dit de beau & de grand sur ce sujet, dit l'Auteur de la *Bibliothéque des Prédicateurs*. DELLE GRANDEZZE *del gloriosissimo Patriarcha* P. GIUSEPPE *discorsi*, &c. chez *Felix* Mosca.

DE PALERME.

L'Histoire du tremblement de terre arrivé ici le Dimanche premier jour du mois de Septembre 1726. a été donné par le Pere RUFFO du Tiers-

Ordre de S. François. ISTORIA *dell' orrendo Tremuoto Accaduto in Palermo*, &c. in 4°. chez *Felicella*, &c.

DE MILAN.

RISCHIO, *che si corre nell' uscir di carrozza mentre i cavalli sono in fuga*, in 12. pagg. 26. chez D. *Bellagatta*. 1726.

LE P. CEVA, prétend montrer en cet opuscule, à ceux qui n'ont qu'une legere teinture des Elémens de Géometrie, combien il est dangereux de suivre les premiers mouvemens de la peur qui porte à se jetter hors du carrosse quand les chevaux ont pris le mors aux dents. Il démontre que l'impression du carrosse & celle du saut formant un mouvement mitoyen, qui nécessairement devient irrégulier, on court risque de se tuer ou de s'estropier, ce qui arrive presque toûjours : il parcourt de plus tous les cas qui peuvent être imaginez dans la supposition des chevaux effarouchez. En tout, il conclut qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner aux chevaux qu'à la peur, & demeurer dans

le carrosse que de se jetter dehors ; parce que la chute est d'elle-même moins rude & peut être rendue plus douce.

On a imprimé ici, du même Auteur, *Philosophia nova antiqua* Thomæ CEVAE S. I. Poëme dans le stile de Lucréce.

D'ALLEMAGNE.

DE KOENIGSBERG.

La nouvelle *Version* Lithuanienne *du Nouveau Testament* va paroître : on travaille à celle de l'Ancien.

DE WEISSENFELS.

L'Ouvrage de M. VITRINGA sur l'*Ancienne* SYNAGOGUE a été ici réimprimé avec une *Dissertation* de M. WOLL, sur le bon & le mauvais usage que l'on peut faire de la connoissance de la *Synagogue* ancienne pour l'explication du Nouveau Testament. M. WOLL a aussi publié depuis à *Leipsic* un Traité *des Parentheses de l'Ecriture Sainte.*

DE DRESDEN.

M. WOOG fait réimprimer l'*Histoire Ecclesiastique de France* de *François* BOSQUET Evêque de Montpellier. Il a déja prié les Sçavans de lui communiquer ce qu'ils ont, qu'ils croyent propre à rendre son Edition complette & plus utile.

M. Jean Amedée HORN a publié une *Instruction Historique sur le Margraviat ou Marquisat de Landsberg* en Allemand. Il avoit donné en Latin la Vie du Landgrave de Thuringe *Henri l'Illustre*. Un grand Ouvrage Allemand sur la Noblesse de l'Electorat de Saxe l'occupe présentement.

DE LEIPSICK.

ON imprime la VIE du défunt *Electeur* de BAVIERE, en Allemand. On imprime aussi les deux Ouvrages Latins sur L'AIR & les ALIMENS, qui ont fait tant de bruit en *Autriche*, & attiré tant d'affaires à leur Auteur, Monsieur J. FR. RAUCH, premier

Professeur en Medecine à Vienne.

Le II. Tome des *Historiens d'Autriche* du P. *Jerôme* PEZ & l'*Histoire des Allemands avant la fondation de la Monarchie Françoise*, composée en Allemand par le D. MASCOU, in 4°. ont paru.

DE MARPOURG.

On imprime les VIES des Professeurs de cette Université depuis sa fondation en 1527. l'Ouvrage est Latin. Les *Vies* des trois principaux Professeurs en Théologie ont déja paru : celle du Réformateur de la *Hesse François* LAMBERT ; celle d'*Adam* CRATON, Inspecteur des Eglises de *Hesse* ; & celle d'*Erhard* SNEFF.

M. HARTMANN Professeur en Eloquence & en Histoire, continuë le Journal intitulé : L'HISTOIRE *de la Litterature de Hesse*. La mort lui a enlevé ses deux Collegues ; Monsieur DULCKHEN jeune Medecin, & M. DE SERRET, qui étoit François.

DE FRANCFORT *sur le Mein.*

M. JOHANNIS, à qui l'on est redevable d'une nouvelle Edition des Auteurs de l'Histoire d'Allemagne, de Juste RUBERUS; & de celle des Auteurs publiez par URSTISIUS qui se fait à *Strasbourg* a donné des *Miscellanea* sur l'Histoire du Palatinat, in 4°.

DE HERBORN.

M. PAGENSTECHER Professeur en Droit, publie de tems en tems quelques feüilles d'Observations détachées sur divers passages du Corps de Droit.

DE IENE.

MÉMOIRES *sur les Sçavans & sur leurs Ouvrages* : Nouveau Journal Allemand, dont on publiera six feüilles par mois, & qui servira à faire connoître l'état florissant de cette Université.

DE HELMSTADT.

M. Kress a publié un *Traité* Allemand *de la Dignité de l'Archi Diaconat*, & des prérogatives qui y sont attachées. In fol. Les Entreprises du Chapitre & de l'Archi Diacre d'*Osnabruck* sur les Droits temporels de M. l'Evêque, ont donné lieu à cet Ouvrage.

L'Histoire *des Fêtes & des Dimanches*, par M. l'Abbé *Schmidt*; un des ornemens de cette Université, a été réimprimée in 8°. peu avant la mort du sçavant Auteur. La Dissertation *sur l'Invention de la Croix*, publiée faussement sous son nom, est de M. Lyser. Ce Professeur en Poësie, chargé depuis la mort de M. Hahn, des Leçons Historiques, est occupé à un Ouvrage sur la Diplomatique Allemande, dont on verra bientôt un Essai dans une *Dissertation de Contra sigillis medii Ævi.*

DE NUREMBERG.

Poesies *Allemandes* de Madame

FUCHS née à *Pleitner*, vol. in 8°.

RECUËIL de *Dissertations* sur la Question ; *si* l'Etude de la Medecine convient à un Théologien.

DE CHEMNITZ.

IRENIUS MONTANUS a imprimé un Ouvrage Allemand sur les Cloches, dans lequel il traite de leur matiere, de leur origine, & de leurs usages.

DE WITTEMBERG.

M. GERET se propose d'écrire les *Vies des Hommes Illustres, & des Gens de Lettres* du Païs d'*Anspach*, sa Patrie.

Le V^e^. Tome du Droit Public de M. SPENCER est imprimé chez *Knoch*. Le même Auteur a aussi publié par le même Imprimeur des Réflexions *sur l'usufruit des biens de la femme attribué au mari*, & les dispositions tant du Droit Romain que de celui de l'Allemagne sur ce point, vol. in 8°. en Latin.

M. *Jean-Frideric* SCHROCER a fait

imprimer chez *Knoch* un Ouvrage Latin ſur l'*Empire de Babylone & de Ninus*, in 8°.

M. WEIDLER a mis au jour ſa *Géométrie ſouterraine*, vol. in 4°. Il y a joint un Traité des Mines; & c'eſt après avoir viſité celles de *Freyberg*, qu'il a imprimé ſur cette matiere.

M. BERGER a prononcé, & fait imprimer une Harangue contre la *Diſſertation ſur le Neſtorianiſme*, dans laquelle M. JABLONSKI avoit diſculpé *Neſtorius* d'héréſie.

DE HANNOVER.

M. *Nicolas* SEFIAENDER a publié une brochure ſur quelques BRACTEATS de *Heſſe*, de *Fulde*, & de *Hildesheim*.

DE BRUNSWICK.

MAGNALIA *Dei in locis ſubterraneis.* vol. in fol. pagg. 400. &c. enrichi de figures. C'eſt une deſcription de toutes les MINES, qui, depuis le commencement du monde, ont été découvertes. L'Auteur eſt M. BRUCKMAN.

UN Commentaire en Allemand sur le Prophête *Isaie*, par M. *Jean-Georges* LEIGH; & le RECUEIL *des Piéces Anecdotes*, par M. HAHN, Tome II. sont imprimé chez *Mayer*.

DE LUBECK.

SELECTA LITTERARIA de M. de SEELEN, seconde Edition. Ce Recuëil contient les Piéces suivantes.

I. *Nicolai* ANTONII *Bibliothecæ Hispanicæ Bibliothecarum Principis plenior Notitia.*

II. *Michaelis* SERVETI *Librorum rarissimorum de Trinitate Recensio.*

III. *De Hermanno* KORNERO *ejusque Chronico Manuscripto, quod in Curiâ Lubecensi asservatur, & eodem Chronico à Jo.* G. ECCARDO *edito commentatio.*

IV. DETMARI *Chronici Lubecensis inediti Notitia & ex eodem excerpta.*

V. *De rarissimo codice* BIBLIORUM *Lutheranorum, linguâ Saxoniæ Inferioris. Lubecæ* 1533. *fo. Nitidè excusorum, Meletema.*

VI. *De rarissimo codice* BIBLIORUM *Glossatorum Linguâ Saxoniæ In-*

ferioris. Lubecæ 1494. *fol. Editorum Diatribe.*

VII. *De Caroli Magni homiliario spir.* 1482. *fol. opere longè rarissimo Exercitatio.*

VIII. *De Adriani* TURNEBI *Religione Disquisitio, quâ eum Testibus veritatis accensendum esse evincitur.*

IX. *Inediti Chronici* DITHMARSICI, *Monumenti Res notatu dignas complectentis, à Jo.* DETLEFO *conscripti recensio & ex eodem excerpta.*

X. *Ecloga Hippolyti* MAROCCII *longè rarissima Bibliotheca Mariana.*

XI. *Rarissimi Codicis* BIBLIORUM *Linguâ Saxoniæ Inferioris* 1522. *fol. Helmstadii evulgatorum Notitia.*

XII. *Ottonis* SPERLINGII *Commentationis ineditæ de Antiquitate* Stadæ *recensio.*

XIII. *De adornandâ Bibliothecâ Christianâ, sivè Notitiâ scriptorum de Christo; Consilium.*

XIV. MAXIMILIANI I. *Cæsaris Diploma de instaurandis studiis humanitatis, Notis & Observationibus instructum.*

XV. *Codicis inediti Ludovici* NAAMANNI *Flensburgensis varia Theolo-*

gica juridica, Medica complectentis, quem Bibliotheca Flensburg. Nicolaitana asservat, notitia.

XVI. XVII. XVIII. XIX *Supplementa* IV. *ad Michaelis* MAITTAIRE *Annales Typographicos ex Libris Lubecensibus concinnata.*

XX. *Petri* CALANNÆ *Rarissimi Libri Panormi.* 1599. *editi quem Philosophiam seniorum Sacerdotiam & Platonicam inscripsit, recensio.*

XXI. *Præcocis pueri Lubecencis Christ. Henr.* HEINEKEN *elogium.*

XXII. *De Casparis* AMMANNI *longè rarissimo Psalterio Observatio.*

XXIII. *Manuscriptum Alchymisticum recensitum cum selectis de Alchymia, ejusque cultoribus, Observationibus.*

XXIV. *Joh.* MALTERI *Anti-Synodicorum, sivè animadversionum in Decreta Conventûs Dordraceni Notitia.*

XXV. *Selecta de Conrado* WORSTIO.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

L'HISTOIRE *des Provinces-Unies* jusques & compris la Paix d'Utrecht. 4. voll. in fol. par M. LE CLERC. Chez *Châtelain.* On la traduit actuellement en Hollandois.

On délivre les *Oeuvres diverses* de M. BAYLE, in fol. 4. voll.

Le *Dictionnaire* de FURETIERRE nouvellement augmenté par Monsieur BRUTEL *de la Riviere*, in fol. 4. voll. Les Voyages de la MOTTRAYE en Europe, en Asie, & en Afrique, in fol. 2. voll. La traduction de ce dernier Ouvrage est sous presse.

LES *Satyres Italiennes* du Chevalier *Barthelemy* DOTTI, avec des Notes Historiques & Critiques. Les *Vesteins & Smith* les propose en souscriptions.

La *description du Cap de Bonne-Espérance*, en Hollandois, se vend chez *Lakeman*. Il imprime en 4. voll. in 4°. BARONII *Medici Parisiensis Celeberrimi opera omnia Medica.*

D'UTRECHT.

C. A. Saligii *Historia Eutychiana* est proposée en souscription par G. *Croon*, & quelques autres Libraires.

DE LA HAYE.

On a traduit de l'Anglois des Lettres *& des Mémoires des Ministres des Cours* de la Grande-Bretagne, de France, & d'Espagne, sur la situation présente des affaires de l'Europe, communiquez au Parlement.

La seconde *Recherche des motifs de la Grande Bretagne*, par rapport à l'état présent des affaires de l'Europe, &c.

Les Avantages *visibles* de la prochaine Guerre pour la Grande-Bretagne & ses Alliez, particuliérement par rapport au Commerce. Ces trois Ouvrages in 4°. se débitent chez Jean *Vanduren*.

DE LEYDE.

Jo. Marckii *fasciculus Dissertationum Philologico exegeticarum ad selectos textus Novi Testamenti.*

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Petri Petiti *Medici olim Parisiensis, &c.* Ce sont ses Commentaires sur les trois premiers Livres d'Aretaeus. L'Editeur, M. Maitaire, y a ajoûté une courte Dissertation sur la Vie de l'Auteur.

Les Sermons du feu Docteur Flerwood Evêque de S. Asaph paroissent chez F. *Clay.*

M. *Secretary* Winwood *Memorials*, 3. voll. in fol. C'est un Recueil curieux des Affaires d'Etat, sous les Regnes d'Elisabeth & de Jacques I, qui contient les Négociations des Chevaliers *Henri Newil*, *Charles Cornwalles*, *Dudley Carleton*, Thomas *Edmunds*; de M. *Trumball*, du Lord *Cottington*, & autres.

DE FRANCE.

DE PARIS.

Abregé *de l'Histoire & de la Morale de l'Ancien Testament*, in 8°. pagg. 612. Chez Jean *Desaint*, ruë S. Jean de Beauvais 1727. Lire ce Livre, c'est lire la Sainte Ecriture, puisqu'il ne contient que les faits qu'elle rapporte, & la doctrine qu'elle enseigne; & que de plus « on y a employé, autant qu'il a été possible, les propres » paroles du Texte Sacré ». C'est la lire en entier quoiqu'en abregé, parce que l'Auteur n'ayant raccourci le Texte que par le retranchement des redites, & en serrant le discours, il a conservé tout le fonds & le sens : c'est la lire & l'entendre ; parce que le docte & pieux Abbréviateur, après avoir supprimé les difficultez, qui n'interessent que la curiosité, présente chaque endroit dans le plus grand jour où il a été mis par les Commentaires.

Traité *du légitime usage de la raison, principalement sur les objets*

de la Foi, par M. BRUEYS Ecclésiastique de Montpellier. A Paris, chez J. B. *Coignard* fils, ruë Saint Jacques. 1727. vol. in 16. pagg. 169. L'Auteur s'y propose de faire voir que « les Fanatiques, les Hérétiques, les Athées & les Libertins ne tombent dans l'erreur, que parce qu'ils ne font point le légitime usage que les hommes sont obligez de faire de leur raison sur les objets de la Foi; & que les Catholiques seuls font ce légitime usage. » Cet Ouvrage est posthume; & M. *Brueys* ne se mit à le composer que dans sa derniere vieillesse: il l'avoit commencé plus de vingt ans auparavant; mais il l'avoit interrompu, parce qu'il avoit appris que M. *Regis* faisoit un Livre de l'*usage de de la raison & de la Foi*, qui fut depuis imprimé en 1704, mais dont le dessein parut à M. *Brueys* si différent du sien, & les raisonnemens si peu proportionnez à la portée du commun des Lecteurs, qu'il résolut de reprendre son projet. M. *Brueys* une fois converti pratiquoit dans les Livres de Controverses ce qu'il établit ici pour le légitime usage de la rai-

ſon, & écartant tout ce qui étoit ſujet à la diſpute, il rappelloit les Proteſtans aux faits averez & aux Notions reçûës.

En 1682. M. *Brueys* encore Proteſtant & Avocat à Montpellier, fit imprimer à Genêve & à Amſterdam, ſon *Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique ſur les matieres de Controverſe*; qu'il oppoſoit à l'Ouvrage de M. Boſſuet.

En 1683. Catholique, il rendit compte au Public des Motifs de ſa Converſion, par un *Examen des raiſons, qui ont donné lieu à la ſéparation des Proteſtans, fait ſans prévention ſur le Concile de Trente, ſur la Confeſſion de Foi des Egliſes Proteſtantes, & ſur l'Ecriture Sainte.*

En 1685. Il réfuta deux Réponſes à cet *Examen*, dans ſa *Défenſe du Culte extérieur de l'Egliſe Catholique.*

En 1686. contre le Livre intitulé: *la Politique du Clergé de France*, & contre d'autres ſemblables, il publia une *Réponſe aux plaintes des Proteſtans ſur les Moyens que l'on employe en France pour les réünir à l'Egliſe.*

En 1686. Traité *de l'Euchariſtie*,

où, ſans entrer dans la Controverſe, on prouve la réalité par des véritez avoüées de part & d'autre.

En 1687. Traité *de l'Egliſe, où l'on montre que les Principes des Calviniſtes ſe contrediſent ; ce qui ſert de réfutation aux derniers Livres précedèns de M M. Claude & Jurieu.*

En 1692. L'Hiſtoire *du Fanatiſme de notre tems :* il en donna depuis une ſuite en 1709, & la fin en 1713.

En 1700. Traité *de la ſainte Meſſe.*

En 1709. Traité *de l'Obeïſſance des Chrétiens aux Puiſſances Temporelles ; où l'on montre par l'Ecriture Sainte & par l'Hiſtoire de l'Egliſe, en quoi les Chrétiens doivent obeir à leurs Souverains, quoique de différente Religion ; en quoi ils doivent refuſer de leur obeir, & quelle conduite ils doivent tenir dans leurs refus.*

Il avoit donné en 1684. une *Paraphraſe* de l'Art Poëtique d'Horace, & en 1699. une Tragédie Chrétienne, intitulée : *Gabinie.*

Le NOUVEAU TESTAMENT de N. S. J. C. traduit ſelon la Vulgate, à Paris chez Quillau. vol. in 12. 1727. pagg. 702. On pourra juger de l'or-

thodoxie de cette Traduction, & de ſa conformité avec la Vulgate par les traits ſuivans.

Notre Anonyme traduit en S. Jean C. VI. verſet 45. " Tous ceux donc „ qui ont oüi la voix du Pere, & *ont* „ *été enſeignez de lui*, viennent à „ moi „. La Vulgate porte, ſelon un fidéle Traducteur ; " Quiconque a „ écoûté le Pere, & qui a *appris*, vient „ à moi. „ Ici on lit I. Cor. XV. 10. „ J'aï travaillé plus que tous les au- „ tres, non pas moi toutefois, mais „ la Grace de Dieu *qui eſt* avec moi. „ Pour rendre la Vulgate & le Dogme, il falloit mettre comme le même P. B. " mais la Grace de Dieu avec moi. „ Aux Romains III. 20. " La Loi *ne* „ nous donne *que* la connoiſſance du „ peché, „ dit l'Anonyme : où l'Ecriture dit ſeulement : " la Loi a fait „ connoître le peché. „ Aux Romains VII. 14. en traduiſant : " étant ven- „ du *pour être aſſujetti* au peché, „ l'Anonyme préſente une idée ſiniſtre, étrangere à l'Original, où l'on ne trouve qu' " étant vendu au peché „. C. XI. v. 32. " Dieu, „ dit-on, " *a vou-* „ *lu* que tous fuſſent envelopez dans

l'Incrédulité : » *a voulu* est ajoûté au Texte. L'autre version porte avec plus de ressemblance : " Dieu ayant " tout laissé dans l'Incrédulité. » XV. 23. Le nouveau Traducteur fait dire à l'Ecriture : " or tout ce qui ne " se fait point *selon la Foi*, est peché. " Le sens étoit : " & tout ce qui ne se " fai point *selon la créance que l'on a*, " est peché. » En S. Jean Ch. XVII. v. 12. » J'ai conservé ceux que vous " m'avez donnez, & nul d'eux ne s'est " perdu ; *mais* celui-là seulement qui " étoit enfant de perdition, afin que " l'Ecriture fût accomplie, » cette traduction ôte ce reprouvé du nombre de ceux qui avoient été donnez à Jesus-Christ : au lieu que le Texte Latin le comprend dans ce nombre ; car le Seigneur dit à son Pere : " j'ai " eu soin de ceux que vous m'avez " donnez ; & *nul d'eux* ne s'est per- " du, *hors* le fils de perdition ».

L'ANONYME, par des titres ménagez adroitement, détermine quelquefois la Traduction, à des sens que la Vulgate & la Foi ne reçoivent pas par ce titre : " *Jesus prie pour le salut de tous les Elûs.* » Il borne aux

ſeuls Elûs une priere que Jeſus-Chriſt étend à tous les Fidéles, lorſqu'il dit : » je ne prie pas pour eux ſeulement, » mais encore pour ceux qui *doivent* » *croire* en moi, » ou plûtôt qui "*croi-* » *ront en moi* ». Le titre : " Brebis de » Jeſus Chriſt entendent ſa voix; *ne* » *peuvent périr*, » eſt trop fort pour cette expreſſion du Texte : " elles ne » periront jamais. » Jo. X. 28. où, » elles ne ſe perdront point pour toû- » joûrs » Ce Livre porte cependant le titre de Nouveau Teſtament de N. S. J. C. *ſelon la Vulgate.* Apparemment parce que c'étoit à peu près le titre que portoit la Traduction de Mons, qui a ſervi de fonds à celle-ci.

MANIERE *d'entendre la Meſſe*, &c. par M. Claude Le *Pelletier*, Prêtre, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe de Reims. A Paris : chez la Veuve Mazieres, ruë S. Jacques in 16. pagg. 143.

L'Auteur qui ſçait que la pratique entretient & fortifie la créance, après avoir dénoncé un Livre où le Dogme du ſacrifice eſt combattu, ranime la ferveur des Fidéles à l'égard de ce principal exercice du Culte Divin. Des

trois Chapitres qui composent son Livre, le second en remplit le titre. Le premier qui traite de l'excellence du Sacrifice, est un Préliminaire qui dispose l'esprit : & le troisiéme, où les fruits que le cœur doit recueïllir, sont rassemblez, en est le couronnement ; là, l'obligation qu'impose le grand précepte de la charité, est portée jusqu'à celle de faire toutes nos actions par le mouvement de l'amour de Dieu. Pour ce qui regarde la méthode même, & *la maniere solide d'entendre la Messe, selon l'esprit de J.C. & de l'Eglise*, il la fait consister en des prieres tirées de l'Ecriture, & des Peres, & des Liturgies, par lesquelles le Fidéle s'unit à J. C. consideré non comme Prêtre, mais comme victime; pendant que d'autres Ecrivains confondant le Peuple & le Prêtre, mettent pour le tems de la Messe, entre les mains des femmes-mêmes, des Exercices ou Méthodes, qui sont moins les *manieres d'entendre la Messe*, que des manieres de la dire.

L'Académie Royale des Sciences propose pour sujet du second des deux prix fondez par feu M. *Roüillé de Mes-*

Juillet 1727.

lay, qui est de 2000. livres. « Quelle » est la meilleure méthode d'observer » les hauteurs sur Mer par le Soleil & » par les Etoiles soit par des Instrumens déja connus, soit par des Instrumens de nouvelle invention. » Les Sçavans de toutes les Nations, & même les Associez Etrangers de l'Académie, sont invitez à travailler sur ce sujet. Ils écriront en François & en Latin, sinon on traduira leurs Ouvrages. Les compositions seront reçûës jusqu'au premier Septembre 1728.

Meditations *continuelles de la Loi de Dieu*, &c. Le R. P. Gourdan Chanoine Régulier de l'Abbaye Royale de S. Victor, dont la vertu est si éclatante, fournit dans cet Ouvrage de douze Tomes, pour les douze mois de l'année, & qui se vendront séparément, des *Considérations & Elevations sur les Livres de l'Ecriture Sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament*, d'autant plus solides qu'il les fonde *sur l'Explication Litterale & Morale des Peres de l'Eglise & des Interprétes Sacrez*. Chez Coignard fils.

Les Epitres & Evangiles, avec

des *Explications par Demandes & par Réponses pour tous les Dimanches & les principales Fetes de l'année & les Féries du Caréme & des Quatre Tems,* avec l'Oraison, la Secrette, & la Post-communion. In 12. 4. voll. chez Jean *Mariette* aux Colomnes d'Hercule.

M. BRUSSEL Conseiller du Roi Auditeur en sa Chambre des Comptes, donne au Public un *nouvel Examen de l'usage général des Fiefs en France, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du Domaine de la Couronne.* In 4°. 2. voll. Chez Robustel le Jeune.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Juillet 1717.

ART. LVIII. *Explication Litterale Historique, & Dogmatique, des Prieres, &c.* Page 1181

ART. LIX. Principi di una Scienza Nuova intorno alla Natura della Nazioni, &c. *C'est-à-dire, Principes d'une nouvelle Science sur le Caractere des Nations, &c.* p. 1206

ART. LX. *Les deux premiers Versets du cinquiéme Chapitre d'Isaie expliquez par le P. H. J.* p. 1215

ART. LXI. *Suite de l'addition à la Dissertation sur la Musique des Anciens, &c.* p. 1223

ART. LXII. *Mouveau Systême du Microcosme ou Traité de la nature de l'homme, &c.* p. 1255

ART. LXIII. *Histoire Romaine depuis la fondation de Rome, &c.* p. 1285

ART. LXIV. *Observations d'un Botaniste Habitant des Isles Occidentales de l'Amerique, &c.* p. 1303

ART. LXV. *Relazione d'un insigne*

Miracolo, &c. p. 1318

ART. LXVI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie, de Rome. 1338

De Florence. 1340

De Naples. 1341

De Palerme. ibid.

De Milan. 1342

D'Allemagne, de Koenigsberg. 1343

De Weissenfels. ibid.

De Dresde. 1344

De Leipsick. ibid.

De Marpourg. 1345

De Francfort sur le Mein. 1346

De Herborn. ibid.

De Iene. ibid.

De Helmstadt. 1347

De Nuremberg. ibid.

De Chemnitz. 1348

De Wittemberg. ibid.

De Hannover. 1349

De Brunswick. ibid.

De Lubeck. 1350

De Hollande, d'Amsterdam. 1353

D'Utrecht. 1354

De la Haye. ibid.

De Leyde. 1355

D'Angleterre, de Londres. ibid.

De France, de Paris. 1356

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Juillet 1727.

PAge 1188. ligne 29. On faisei, *lisez*, On faisoit. Page 1190. lig 5. du vain, *lis.* du vin. Page 1205. lig. 11. quiziéme, *lis.* quinziéme. Page 1229. lig. 3 rarite, *lis.* rarete. Ligne 16. la même faute. Page 1237. lig. 20. qui contentoient, *lis.* qui se contentoient. Page 1241. lig 2. *Lychanos*, lis. *Lichanos*. Page 1253. lig. 1 1*Parhypathe*, lis. *Parhypate*. Page 1282. lig 2. est renfermee, *lis.* & renfermée. Page 1363 lig. 25. il examina, *lis.* il examine. Page 1305 lig. 8. trenches, *lis.* tranches. Page 1308. lig. 29. de canelle le, & *lis.* de canelle, & la coqu- *lis.* la coque. Page 1309. lig. 29. partie, *lis.* paire. Page 1312. lig 5. purpurains, *lis.* purpurins. Page 1318 lig. 7 ameres, *lis.* amers. Page. 1330 lig. 15. *Mauzoni*, lis. *Manzoni*. Page 1343. lig. 6. *nova antiqua*, lis. *novo-antiqua*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXVII.
Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	8. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1727.

ARTICLE LXVII.

TROISIEME EXTRAIT DE l'Histoire d'Alsace, en deux volumes in folio. Premier volume, 372 pages à deux colonnes, sans les Piéces Préliminaires, qui en contiennent 24. Second volume, 362 pages. Preuves à la fin 56 pages. Autre Edition in 8°, huit volumes. A Strasbourg 1727 & se vend à Paris, chez

Suite de l'Article LII. du Journal de Juin page 1037.

CE fut, comme nous l'avons remarqué ci-devant, en 979. ou environ, que l'Alsace, après avoir été près de cinq cens ans sous la domination de

la France, en fut détachée, & commença à appartenir à l'Empire. Depuis cette Epoque, elle en fut toûjours regardée comme dépendante, jusqu'à environ 1630. que la France sous le Régne de Loüis XIII. trouva moyen d'y rentrer. Elle s'étoit alliée avec Gustave Adolphe Roi de Suéde, qui, après avoir fait de grandes Conquêtes en Allemagne, avoit porté ses armes jusques dans l'Alsace, dont il dépoüilla l'Archiduc Leopold, aussi-bien que de la plus grande partie du reste de ses Etats.

Quoique Gustave eût été tué le six Novembre 1632. dans la bataille de Lutzen, l'alliance entre la France & la Suéde continua sur le même pied que de son vivant. L'exemple du Comte de Hanau, qui, depuis qu'il s'étoit mis sous la protection de la France, étoit tranquile dans ses Terres, porta plusieurs Seigneurs & plusieurs Villes de l'Alsace, à prendre la même protection.

Le Comte de Salm Chanoine de Cologne & de Strasbourg, qui étoit regardé comme Gouverneur d'Alsace, fut obligé lui-même d'y avoir re-

cours ; & pour la mériter, il remit entre les mains du Roi en 1634. Haguenau, le Château d'Hohenbaar, & Reichoff, avec tous les droits qu'il avoit ſur Saverne, en qualité d'Administrateur & de Grand-Doyen de l'Evêché de Straſbourg. L'Evêque de Bâle ſuivit ſon exemple, & ſe mit ſous la protection du Roi; & après la perte que firent les Suédois à Nortlingue, où ils furent défaits par les Impériaux, qui leur tuerent plus de douze mille hommes, & firent ſix mille priſonniers; la conſternation fut ſi grande, que le Rhingrave, le Duc de Virtemberg, le Marquis de Bade-Dourlac & le Magiſtrat de Straſbourg, implorerent à leur tour la protection de la France, qui ne fut accordée, qu'à condition que ſuivant le Traité fait à Francfort en 1634. on remettroit Philiſbourg entre les mains du Roi; ce qui fut exécuté. Le beſoin que les Suédois & leur Parti avoient de la France, les porta encore plus loin : car ſe voyant hors d'état de conſerver l'Alſace contre les Impériaux, qui, depuis la victoire de Nortlingue avoient repris le deſſus; ils la cederent à la

France, par un Traité signé à Paris le premier Novembre 1634. On peut regarder ce Traité, comme le premier qui fît rentrer la France dans ses anciens Droits sur l'Alsace. Mais cette acquisition ne devint bien solide, que quand elle eut été validée par le Traité de Munster, signé le 24. Octobre 1648. suivant les Articles dont les Plénipotentiaires de France étoient convenus avec ceux de l'Empereur, dès le 13. Septembre 1646. & sur lesquels, aussi-bien que sur le détail de la Négociation, nous renvoyons le Lecteur aux XVI. & XVII. Livres du II. Tome de cette Histoire, où le tout est dévelopé avec beaucoup d'ordre & de netteté.

Ce Traité, qui cede l'Alsace à la France en toute Souveraineté, & par lequel l'Empereur renonce pour lui & pour les Archi-Ducs, au titre même de Landgrave d'Alsace, a été confirmé & comme ratifié de nouveau, par tous les Traitez de Paix postérieurs, c'est-à-dire, par celui de Nimégue en 1679. de Riswick en 1697. & enfin par celui de Rastat en 1714. où il fut reglé par rapport à l'Alsace,

que les Traitez de Westphalie, de Nimégue, & de Riswick, serviroient de base & de fondement à celle qu'on alloit faire en dernier lieu. De sorte qu'on peut dire qu'après une possession de près de cent ans, autorisée & confirmée par quatre Traitez des plus solemnels & des plus authentiques; l'Alsace se trouve aujourd'hui presque aussi-bien incorporée à la Monarchie de France, que si elle n'en avoit jamais été détachée.

Jusqu'ici nous n'avons considéré l'Alsace que d'une maniere fort générale, par rapport aux différens États ausquels elle a appartenuë. Mais comme dans les tems mêmes qu'elle a fait partie, soit de la France soit de l'Empire, elle n'a jamais été dans une dépendance si immédiate de ses Souverains, qu'elle n'ait eu ses Seigneurs ou Gouverneurs particuliers, qui, sous différens titres, y dominoient plus ou moins absolument, selon la foiblesse ou la puissance des Maîtres dont ils relevoient; il nous a paru, que ce qui regarde l'autorité de ces premiers Commandans de la Province, étoit assez considérable dans cet-

te Histoire pour devoir entrer dans l'Extrait que nous en donnons,

Nous trouvons dans le cours de cette Histoire, que l'Alsace a été gouvernée en differens tems, par des Ducs, des Comtes, des Landgraves, des Landvogts, ou des Préfets.

Nous avons parlé dans notre premier Extrait, d'Athie Duc d'Alsace, vers la fin du VII^e Siécle, sous la premiere Race de nos Rois. Son fils Adelbert, & son Petit-fils Luitfrid porterent la même qualité de Ducs. Mais Hugues I. Luitfrid II. & Hugues II. fils, petit-fils, & arriere-petit-fils de Luitfrid I. n'eurent, selon les anciens Monumens qui nous restent, que le titre de Comtes; & nul autre Seigneur, selon la remarque de M. Obrecht, n'a porté sous la premiere Race de nos Rois, le titre de Comte d'Alsace.

Cette Province devint sous la seconde Race qui commença en 752. l'Appanage des Princes de la Maison Royale. Lothaire II. petit-fils de Loüis-le-Débonnaire, à qui elle échût en partage, la donna en 868. à titre de Duché, à Hugues son fils naturel

qu'il avoit eu de Valdrade : mais celui-ci en fut dépoüillé par Charles-le-Gros.

L'Auteur de la vie de Saint Deicole, en parlant d'Evrard, de qui nous avons montré que les Maiſons de Lorraine & d'Autriche deſcendent, dit bien que c'étoit un Comte puiſſant en Alſace ; mais il ne dit pas qu'il fut Comte d'Alſace. Cependant comme ſon fils Hugues porta auſſi la qualité de Comte ; que ſa petite-fille Adelaïde Mere de l'Empereur Conrad II. dit le Salique, eſt nommée Comteſſe d'Alſace dans la Chronique Auſtrale ; & que tous ſes deſcendans enſuite ſont nommez Comtes d'Alſace ; il y a tout lieu de croire qu'Evrard, dont parle l'Auteur de la vie de S. Deicole, & qui vivoit vers 860. étoit non ſeulement Comte en Alſace, mais Comte d'Alſace même : Titre, qui ſe perpétua dans ſa Poſtérité juſqu'à Gerard III. qui le quitta en 1048. pour prendre le titre de Duc de Lorraine, comme nous l'avons dit dans la Généalogie de cette Maiſon.

Il falloit que les Titres de Duc & de Comte d'Alſace, ne fuſſent pas

incompatibles ensemble dans la Province ; puisque nous voyons que tous les descendans d'Evrard ont porté celui de Comtes d'Alsace juqu'en 1048. & que cependant en 1002. il y avoit un Duc en Alsace. Car Ditmar, qui vivoit alors, nomme entre les Prétendans à la Couronne de Germanie, Herman Duc de Suabe & d'Alsace. Voici l'origine de cette Duché.

Burchard avoit été fait Duc de Suabe vers 920. Herman lui succéda, & laissa sa Duché à Luitolfe son Gendre, fils de l'Empereur Othon I. Luitolfe mourut en 957. & eut pour Successeur Burchard II. à qui Otto fils de Luitolfe succeda en 973. & gouverna la Duché de Suabe pendant neuf ans, après lesquels Conrad I. prit en 982. sa dignité & sa place. Comme dans une Chartre que cite l'Auteur de la présente Histoire, & qui est dattée de l'an 988. on donne à Conrad le Titre de Duc de Suabe & d'Alsace ; il y a lieu de croire qu'il fut le premier, qui porta conjointement ces deux titres.

Herman II. lui succeda après sa mort en 997. & il fut, comme nous

l'avons remarqué ci-dessus, un des Compétiteurs de Henri II. pour la Royauté de Germanie en 1002. Il lui fit même la guerre depuis; & voyant que Strasbourg Capitale de son Duché avoit osé, avec son Evêque, se déclarer contre lui, en faveur de Henri; il la prit par escalade & la mit au pillage. Mais étant depuis rentré en grace avec Henri, qui ne lui imposa autre condition, que de réparer les dommages qu'il avoit faits à l'Eglise de Strasbourg; il lui donna en dédommagement l'Abbaye de Saint Etienne.

Le Titre de Duc d'Alsace finit dans cet Herman II. Car ni Herman III. son fils, qui ne lui survécut pas longtems & mourut en 1004. ni les autres qui succederent à Herman III. ne porterent plus le titre de Ducs d'Alsace, mais seulement celui de Ducs de Suabe. Rodolphe Duc de Suabe, qui fut nommé Roi des Romains durant le Régne de l'Empereur Henri IV. en 1077. portoit le Titre de Comte d'Alsace, avec celui de Duc de Suabe. Ce Prince étant mort en 1080. Berthold de Zeringue son Gendre se

mit en possession de la Duché de Suabe. Mais l'Empereur Henri IV. la lui ôta, pour la donner à Frederic Baron d'Hohenstauffen, avec l'Alsace, qu'il érigéa pour lui en Duché, en lui faisant épouser sa fille; & ces deux Duchez se perpétuerent dans cette Maison, où lEmpire entra peu après, c'est-à-dire, en 1139. par l'Election de Conrad III. fils du même Frederic d'Hohenstauffen. Frederic Barberousse Neveu & Successeur de Conrad III. eut un fils nommé aussi Frederic, qui, comme le second de ses enfans, eut pour partage les Duchez de Suabe & d'Alsace, ainsi qu'il paroît par un titre de l'année 1181. Et comme l'Empire continua dans la même Maison jusqu'en 1254. on ne peut pas douter que les Duchez de Suabe & d'Alsace, qui en étoient l'ancien Patrimoine, ne s'y soient aussi conservez jusqu'à l'extinction de cette Maison, qui finit en Conradin décapité à Naples en 1268. Cependant, dans les derniers tems que cette même Maison d'Hohenstauffen ou de Suabe tint l'Empire, il se forma en Alsace une nouvelle puissance sous le titre de

Landgrave. La plus ancienne Epoque bien certaine qu'on trouve de cette Dignité, eſt de 1210. en la Perſonne de Rodolphe Comte d'Habſbourg Grand-pere de l'Empereur de ce nom, qui dans un Acte paſſé à Lucerne, prend la qualité de Landgrave d'Alſace. Il prit encore deux ans après, la même qualité, dans un autre Acte que Guilliman rapporte, auſſi bien que celui de 1210. Les Comtes d'Habſbourg l'ont toûjours pris depuis ſans interruption, juſqu'à la Paix de Munſter, qui obligea l'Empereur & l'Empire de le ceder à Loüis XIV. & à ſes Succeſſeurs. Voici ce que dit Guilliman de l'origine de cette Dignité. Il prétend que l'Empereur Othon IV. voulant paſſer en Italie, établit Rodolphe Comte d'Habſbourg, Préfet de toute la Germanie ſupérieure, où il le fit Vicaire de l'Empire, & avoüé Provincial, lui donnant commiſſion de maintenir les Droits Royaux, & ordonnant à toute la Nobleſſe de lui obéir comme à celui qui tenoit ſa place; & que Rodolphe prit alors le titre de Landgrave d'Alſace, pour exprimer par un nou-

veau titre la puissance & l'autorité, qui venoit de lui être conférée. Othon IV. fut couronné Empereur à Rome en 1209. & le plus ancien Acte où le titre de Landgrave soit employé, est de 1210 deux dattes qui s'accordent parfaitement sur ce point.

Le titre de Landgrave revenoit assez, pour l'étenduë de l'autorité à celui de Comte : mais il prévalut depuis, & le nouveau titre étouffa l'ancien; car les Comtes de Werd, qui, en 1226. portoient encore le titre de Comtes d'Alsace, avoient déja pris en 1232. le titre de Landgraves d'Alsace, qu'ils conserverent jusqu'en 1259.

Et comme les Comtes d'Habsbourg le portoient dès 1210. & qu'il s'est perpétué dans leur Postérité jusqu'à la Paix de Munster, ainsi que nous l'avons déja observé; il s'ensuit qu'il y avoit en même-tems deux Landgraviats héréditaires d'Alsace : celui de la Haute-Alsace possédé par les Comtes d'Habsbourg; & celui de la Basse possédé par les Comtes de Werd.

Nous avons la suite des Landgraves de la Haute-Alsace, dans la Gé-

néalogie que nous avons donné de la Maiſon d'Autriche, en la prenant depuis Rodolphe Comte d'Habſbourg ayeul de Rodolphe, premier Empereur de cette Maiſon, juſqu'à la Paix de Munſter. On trouvera dans le XIX. Livre du premier volume de l'Hiſtoire préſente, la ſuite des Landgraves de la Baſſe-Alſace, depuis Henri Comte de Werd, Landgrave en 1232. juſqu'à Jean qui mourut en 1376. & dans qui s'éteignit cette Maiſon. Mais il avoit quitté pluſieurs années avant ſa mort le titre de Landgrave d'Alſace, pour les raiſons que nous allons dire.

Il faut obſerver d'abord que Henri Comte de Werd & Landgrave de la Baſſe Alſace en 1232. avoit fait cette même année donation à l'Evêque de Straſbourg & à ſes Succeſſeurs de pluſieurs Fiefs conſidérables qu'il poſſédoit, à condition qu'il continuëroit à en joüir lui & ſes héritiers, mais comme Vaſſaux de l'Evêché; de ſorte que ſi lui & ſes héritiers venoient à mourir, ſans laiſſer d'enfans de l'un ou de l'autre ſexe, les Fiefs devoient être totalement unis à l'Evêché, tant pour

le Domaine utile, que pour la Seigneurie qu'il possedoit déja en vertu de la donation.

Les Landgraves de la Maison de Werd ne possederent donc leurs Fiefs & le Landgraviat même, que comme Vassaux de l'Evêché, depuis 1232. jusqu'au milieu du 14^{e}. siécle

Il arriva que dans la guerre qu'il y eut entre Loüis de Baviére, & Frederic d'Autriche son Competiteur à l'Empire; guerre, dans laquelle le premier prévalut, ayant pris Frederic dans une bataille; Loüis Comte d'Oetingue, dit le Vieux, qui avoit été Secretaire de Loüis de Baviére, & qui étoit attaché à sa Maison, se déclara pour son ancien Maître, & lui rendit de grands services, aussi-bien que son frere Frederic Comte d'Oetingue. Loüis avoit épousé la fille d'Ulric Landgrave d'Alsace & pere de Jean, le dernier de cette Maison, dont on a parlé ci-dessus. Cette alliance fit aspirer Loüis & Frederic au Landgraviat; & la faveur de l'Empereur Loüis de Baviére, qui étoit bien-aise de mettre à la tête de l'Alsace une Maison qui lui étoit toute dévoüée,

facilita l'exécution du projet ; de sorte que l'Evêque de Strasbourg, Berthold, que Loüis & Frederic avoient gagné, comme Seigneur de qui relevoit le Landgraviat, en investit en 1336. les deux freres Comtes d'Oetingue, conjointement avec Jean leur Beau-frere fils d'Ulric. Mais ils ne le posséderent qu'environ 25. ans : car en 1359. Loüis-le-Vieux & Loüis-le-Jeune Comte d'Oetingue, vendirent à Jean de Liechtemberg Evêque de Strasbourg, tout le Landgraviat & la Justice Provinciale d'Alsace ; & depuis ce tems-là, ils ne porterent plus le titre de Landgraves d'Alsace, comme l'Evêque avoit, dès l'année précedente, traité avec Jean Beau-frere des Comtes d'Oetingue, de ses Droits du Landgraviat ; Jean Evêque de Strasbourg s'en trouva totalement revétu ; & Frederic un de ses Successeurs obtint en 1384. des Lettres d'Investiture de l'Empereur Venceslas, par lesquelles ce Prince conféroit & confirmoit à lui & à ses Successeurs, le Landgraviat de la Basse-Alsace.

Outre le Landgraviat, il s'établit encore une nouvelle Puissance en Al-

ſace, ſous le titre de Landvogt; ce qui revient au titre de Grand Bailliſ ou de Grand Sénéchal d'Alſace. Il paroît 1°. que les Landvogts ne commencerent que ſous l'Empire de Rodolphe d'Habſbourg; 2°. que cette Dignité étoit différente de celle de Landgrave, puiſque dans le tems que le même Empereur établiſſoit un Landvogt en Alſace, ſon fils Albert en étoit Landgrave; & que dans un Acte de 1345. Loüis & Frederic d'Oetingue prennent les qualitez de Landgraves & Landvogts en Alſace: 3°. que cette Dignité étoit conſidérable, puiſque l'Empereur Rodolphe la conféra à ſon Neveu Othon d'Ochſenſtein fils de ſa ſœur, & qu'elle a toûjours été remplie depuis par des Princes ou de très-Grands Seigneurs. Rodolphe l'avoit d'abord donnée à Conrad Werner de Hatſtat; mais ce Seigneur en ayant été dépoüillé, & mis en priſon où il mourut, le même Empereur la donna à ſon Neveu.

Il y a lieu de préſumer que l'Empereur Rodolphe n'établit cette nouvelle Dignité, que pour remplir celles des fonctions du Landgraviat, auſ-

quelles ſon fils Albert, qui étoit obligé de ſuivre l'Empereur ſon pere, ne pouvoit plus vacquer.

Othon d'Ochſenſtein ſe comporta ſi bien dans cette Charge, qu'après la mort de l'Empereur Rodolphe, il fut maintenu par Adolphe de Naſſau ſon Succeſſeur. Mais Adolphe la lui ôta depuis, durant ſes démêlez avec Albert d'Autriche fils de l'Empereur Rodolphe : car ne croyant pas pouvoir ſe fier au couſin-germain de ſon Compétiteur, il donna ſa Charge de Landvogt à Thibaut Comte de Ferrette. Cependant Adolphe ayant été tué dans la bataille qu'il perdit contre Albert; celui-ci devenu Roi des Romains, donna au fils d'Othon d'Ochſenſtein ſon couſin-germain, qui avoit été tué dans la même bataille, la Préfecture du Mortenau. Albert conféra en même-tems la Landvogté d'Alſace à Jean de Liechtemberg, Neveu de l'Evêque de Straſbourg : & Thibaut Comte de Ferrette, qui avoit marié ſa fille à Othon d'Ochſenſtein, remit ſans peine la Landvogté, à celui à qui Albert l'avoit donnée; cela ſe fit en 1298.

Henri Comte de Luxembourg ayant été élû Roi des Romains, après la mort d'Albert indignement massacré par Jean fils de son frere Rodolphe, Duc & Landgrave d'Alsace; il donna la Charge de Landvogt à Geoffroi de Linange, qu'il appelle son Cousin dans ses Lettres. Henri fut élû Roi des Romains le 27. Novembre 1308. & mourut le 25. d'Août 1313.

Il y eut après sa mort une double Election, une partie des Electeurs ayant choisi Frederic d'Autriche fils d'Albert I. Roi des Romains, & l'autre ayant nommé Loüis de Baviére. Celui-ci après avoir gagné une bataille sur Frederic en 1323. crut ne pouvoir mieux s'assurer de l'Alsace, qu'en y mettant un Landvogt de sa main. Ainsi il y envoya en cette qualité, ou d'Avoüé Provincial, Albert Humelion de Liechtemberg, qui ne trouva aucune opposition dans la Province. Ulric de Wirtemberg eut la même Charge en 1330. & la posséda avec plus d'étenduë que ses Prédecesseurs, ayant été fait par l'Empereur Loüis de Baviére Landvogt d'Alsace & de Suabe en même-tems.

Août 1727.

Voici un fait qui marque l'autori-té du Landvogt, comme Comman-dant dans toute la Province. C'est qu'en 1357. une troupe de Brigands s'étant emparée des Châteaux de Seltz & d'Hagenbach, d'où ils faisoient des ravages dans tout le Païs ; l'Empereur qui en fut informé, ordonna à la Ville de Strasbourg & aux Villes Impériales de l'Alsace, de prêter main forte à son Landvogt en Alsace & d'aller sous ses Ordres raser les deux Châteaux, où les Brigands se retiroient : ce qui auroit été exécuté, si Seltz & Hagenbach n'a-voient prévenu leur ruïne par leur soumission. Le Burgrave de Magde-bourg étoit alors Landvogt en Alsace.

On trouve en 1379. sous le Régne de l'Empereur Venceslas, un Robert de Velsée, qui prend la qualité de *Landvogt en Alsace de la part de l'Em-pire*, & de *Président au nom des Archi-ducs d'Autriche*, dans la Suabe, le Brisgau, & le Suntgau. Il prend cet-te seconde qualité, en conséquence de ce qu'en 1299. l'Alsace avoit été ren-duë héréditaire dans la Maison d'Au-triche, sous le titre de Landgraviat.

Sigismond Archiduc d'Autriche, à

qui ce Landgraviat appartenoit en 1470. l'ayant engagé à Charles Duc de Bourgogne, pour la ſomme de 80000. florins d'or; ce Prince en envoya prendre poſſeſſion en ſon nom l'an 1472. par le Marquis Rudolphe d'Hochberg, qui y établit Landvogt pour le Duc de Bourgogne le Chevalier Pierre d'Hagenbach, Gentilhomme du Suntgau. Celui-ci par ſes violences & ſes rapines, dégoûta les Peuples de l'Alſace, de la domination du Duc de Bourgogne: de ſorte que Sigiſmond d'Autriche ayant voulu retirer en 1474. cette Province, en rembourſant le Duc, ſelon qu'il avoit été ſtipulé par le Traité d'engagement, & le Duc ayant refuſé le rembourſement; les Peuples qui virent que Sigiſmond étoit en état de les ſoutenir, ſe plaignirent plus hautement qu'ils n'avoient fait encore, du mauvais gouvernement d'Hagenbach; & ce Landvogt ayant été abandonné de ſa garniſon dans la Ville de Briſach, fut arrêté par les Bourgeois, & mis en priſon, en attendant l'ordre de Sigiſmond dont il étoit né Sujet, pour lui faire ſon Procès. Ce Prince ſe rendit à Briſach le 4.

Mai, & chargea Herman d'Eptingen, qu'il fit ſon Landvogt en Alſace, de faire le procès à Hagenbach, avec vingt-ſept Juges qu'on tira des principales Villes voiſines, & qui le condamnerent à être décapité après avoir été dégradé; ce qui fut exécuté hors de la Ville & aux flambeaux, en préſence d'une multitude infinie de Peuple qui accourut de toute part, pour être témoin du ſupplice d'un homme, des violences duquel il avoit eu tant à ſouffrir.

Trente-ſept ans après cet évenement, c'eſt-à-dire, en 1511. Gaſpard de Morimont Baron de Beffort, étoit Landvogt de la Baſſe-Alſace; & depuis que l'Alſace eſt revenuë ſous la domination de la France, cette Dignité de Landvogt a été unie ſous le titre de Grand Baillif, à la Charge de Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en Alſace.

Outre les Ducs, les Comtes, les Landgraves, & les Landvogts, qui commanderent en Alſace, cette Province fut encore gouvernée par des Préfets, dont même l'établiſſement paroît antérieur à celui des Landvogts, du moins pour le titre, car au fonds

Préfet & Landvogt étoient la même chose. Ceux-ci ne commencerent que sous l'Empereur Rodolphe d'Habsbourg, élû en 1273. au lieu qu'il y eut un Préfet établi en Alsace sous le Régne de Frederic II. de la Maison de Suabe ou d'Hohenstauffen élû Roi des Romains en 1210.

Il n'y avoit alors que deux Villes murées en Alsace, qui étoient Strasbourg & Haguenau; les autres n'étoient que des Bourgades ou de petites Villes. Ce fut pour travailler à les rendre plus considérables, que Frederic II. avant que de passer en Italie, pour s'y faire couronner, établit un Préfet à Haguenau, à qui il donna l'Intendance de toute l'Alsace. Ce Préfet fut Volfel ou Volfelin, homme de trés-basse extraction, mais d'un génie supérieur, qui s'attacha à améliorer l'Etat des petites Villes de l'Alsace, non seulement en leur donnant la forme & le titre de Villes, mais encore en leur accordant des immunitez & des Priviléges, propres à y attirer un grand nombre d'habitans. Il distingua sur tout, dans le soin qu'il prit de toutes les Villes,

Colmar & Scelestat, qui lui doivent leur premier aggrandissement.

Quoique le Préfet eût la même autorité que les Landvogts, ou Grands Baillifs, & qu'il fût comme un Landvogt en Alsace; cependant cette Préfecture fit dans la suite des tems, comme un Gouvernement séparé, ayant son district particulier sous le nom de Préfecture d'Haguenau, parce qu'il faisoit sa résidence dans cette Ville. Cette Préfecture, à laquelle les Empereurs en divers tems réünirent différentes Villes, devint dans la suite la partie de l'Asace, sur laquelle ils comptoient le plus, & qui tenoit le plus étroitement à l'Empire. Elle s'appella encore depuis, la Préfecture Provinciale des dix Villes; parcequ'elle étoit composée de dix Villes principales, qui étoient Haguenau, Colmar, Scelestat, Weissembourg, Landau, Oberenheim, Rosheim, Munster au Val S. Gregoire, Kaisersberg, & Turkeim. Il y a eu en différens tems d'autres Villes encore, qui ont été aggrégées à cette Préfecture, comme Seltz & Hagenbach en 1358.

Quoique le Landgraviat d'Alsace

fût devenu héréditaire dans la Maiſon d'Autriche depuis l'an 1299. comme on l'a obſervé ci-deſſus ; cependant la Préfecture de Haguenau, & les Villes qui la compoſoient, demeurerent toûjours dans la dépendance immédiate de l'Empire ; & elles avoient tant à cœur d'y demeurer toûjours attachées, que dans les tems où les Empereurs, en des beſoins preſſans de finances, engageoient ou aliénoient le Domaine de l'Empire ; Haguenau & les autres Villes de la Préfecture, n'épargnerent ni argent, ni ſollicitations, pour obtenir le Privilége de ne pouvoir être ni aliénées ni engagées à aucun Prince Particulier. Cela leur fut accordé quant à l'aliénation ou à l'engagement du Domaine ; mais elles ne purent obtenir, qu'on ne leur donnât pas un Prince pour Préfet ou Grand Baillif : ce qui, dans la ſuite, fut auſſi préjudiciable à leurs vûës, que ſi on avoit aliéné le Domaine même des Villes de la Préfecture.

Charles IV. fut le premier qui engagea la Préfecture d'Alſace, en la donnant pour le prix de cinquante mille florins à Robert Comte Palatin

du Rhin en 1354. Colmar se soumit la premiere : Haguenau & les autres Villes résisterent plus long-tems; mais elles se soumirent enfin. Ce fut apparemment en conséquence de cet engagement, & parce que la qualité de Préfet renfermoit celle de Landvogt ou de Grand Baillif, que le Burgrave de Magdebourg, qui, comme nous l'avons vû ci-devant, prenoit en 1356. avant que Haguenau & les autres Villes eussent reconnu le Comte Palatin pour Préfet, la qualité de Landvogt, ne prit plus en 1362. que celle de Sous-Baillif, ou d'Under-Landvogt, parce que les Princes Palatins étoient alors en pleine possession de la Landvogté.

Cette Préfecture demeura entre les mains de ces Princes durant 150. ans; c'est-à-dire, depuis 1354. jusqu'à 1504. que l'Empereur Maximilien I. ayant mis Philippe Electeur Palatin au Ban de l'Empire, passa en Alsace, & reprit toutes les Villes de la Préfecture, qui lui ouvrirent toutes leurs Portes comme à leur véritable Seigneur, dit un Historien Contemporain : & la chose étoit assez naturelle;

puisque toutes ces Villes, qui regardoient comme une sorte de liberté leur dépendance immédiate de l'Empereur, étoient bien aises d'y rentrer, & d'être affranchies de la Jurisdiction d'un Prince particulier, qui, quoique sous le simple titre de Préfet ou de Grand Baillif de Haguenau, étoit véritablement Maître des Villes de la Préfecture; & si Maître, qu'il n'en pût être dépoüillé que par la force des armes. Maximilien retira ainsi cette Préfecture, qui lui demeura en vertu d'un Article du Traité de Paix conclu avec l'Electeur Palatin en 1505. où il étoit dit, que chacun demeureroit en possession de ce qu'il avoit conquis durant la guerre. Ce fut-là le premier Traité de Paix, où la Préfecture de Haguenau ait fait un objet; & cet évenement fait bien voir, qu'une pareille Charge entre les mains d'un Prince Souverain, n'étoit pas regardée comme un simple Gouvernement; & que c'étoit une sorte d'aliénation ou d'engagement du Domaine, sous un nom plus couvert & plus modeste; quoique les dix Villes de la Préfecture d'Haguenau fussent

toûjours censées appartenir immédiatement au Domaine de l'Empereur & de l'Empire.

Mais ce qui prouve encore mieux que cette Préfecture fut censée dans la suite renfermer des Droits de Souveraineté, aussi-bien que le Landgraviat, est la maniere dont la cession de cette partie de l'Alsace fut conçûë dans le Traité de Munster.

Quoique depuis 1299. l'Alsace fût devenuë un Domaine héréditaire de la Maison d'Autriche; cependant les Archiducs ne possedoient cette Province, le Suntgau & la Préfecture de Haguenau, que comme des Fiefs relevans de l'Empereur & de l'Empire. Ce fut pour cela, que quand les Plénipotentiaires de la France au Traité de Munster, demanderent qu'on cedât l'Alsace au Roi; ils déclarerent de sa part, qu'il consentoit à tenir comme Fiefs de l'Empire, les Païs qui lui seroient abandonnez. Cette proposition fut d'autant plus agréable aux Etats de l'Empire, qu'en conservant le suprême Domaine sur l'Alsace, l'Empire faisoit acquisition d'un Vassal, qui, en cette qualité, ayant place

dans les Diétes, seroit en état par sa puissance, de soutenir dans l'occasion les intérêts de l'Empire, contre les prétentions injustes des Empereurs. Mais quelque honorable qu'il fût pour l'Empereur, de pouvoir compter un Roi de France au nombre de ses Vassaux; le Comte de Trautmansdorff premier Plénipotentiaire de ce Prince ne fut point éblouïi de ce brillant: & il conçût sans peine, qu'il étoit plus avantageux pour son Maître, de ceder l'Alsace à la France en toute Souveraineté, que de se donner un Vassal trop puissant. C'est ce qui fut offert à la France par les Ministres de l'Empereur le 16. Avril 1646.

Les Ministres de France répondirent à cela, que ceux de l'Empereur leur accordoient plus qu'ils n'avoient demandé; puisqu'ils offroient en toute Souveraineté, un Païs que la France n'avoit demandé qu'à condition de relever de l'Empire. On délibéra en France lequel des deux partis seroit le plus avantageux au Roi; & tout considéré, on conclut de préferer celui qu'offroit l'Empereur; & ce fut sur ce pied que les Articles furent signez le 13. Septembre 1646.

Ces Articles, qui ne devoient avoir lieu, qu'en cas que la Paix générale fût concluë, mais ausquels en ce cas on devoit ne rien changer, furent tenus secrets. Mais environ un an après, l'affaire ayant transpiré; les Etats de l'Empire, qui ne trouvoient point leur compte à cette cession en toute Souveraineté, voulurent s'y opposer. Les Seigneurs & les Villes de l'Alsace, & sur tout les dix de la Préfecture de Haguenau en prirent l'allarme, & agirent fortement pour faire changer la forme de cette cession. Les Etats d'Alsace porterent leurs plaintes sur cela aux Conférences d'Osnabruck; & sur leurs remontrances, on envoya des Députez au Comte Servien, resté seul des Ambassadeurs de France, les deux autres étant pour lors à Paris. Ces Députez demandoient qu'il fît une Déclaration, où il reconnut que dans la cession de l'Alsace faite au Roi, on entendoit que le Domaine suprême demeureroit réservé à l'Empereur & à l'Empire.

M. Servien répondit à cela, qu'il n'auroit point été fâché que la cession n'eût été faite que comme Fief rele-

vant de l'Empire ; à condition que le Roi eût voix & séance dans les Diétes ; que l'Empereur avoit mieux aimé qu'elle se fît en toute Souveraineté ; qu'on avoit traité avec ses Ministres sur ce pied-là ; & que si les Etats d'Alsace & de l'Empire y trouvoient de l'inconvenient, ils pouvoient s'adresser à l'Empereur même ; que pour lui, Ministre du Roi, il n'avoit affaire qu'à l'Empereur, qui, ayant stipulé pour sa Personne, pour l'Empire, & pour la Maison d'Autriche, étoit tenu de la garantie des Articles arrêtez.

L'Empereur y fit en effet consentir l'Empire, qui eut à la fin d'autant moins de peine à s'y rendre, que de la maniere que les Articles de la cession étoient conçûs, ils sembloient donner lieu à des interprétations favorables aux Droits de l'Empire : voici comment.

Il étoit dit au second Article qui regarde la cession de l'Alsace, que l'Empereur cedoit à la France *le Landgraviat de l'une & l'autre Alsace, le Suntgau & la Préfecture Provinciale sur les dix Villes*, &c. avec toute sor-

te de Juriſdiction, de ſupériorité, & de *ſuprême Domaine* : *ſupremoque Dominio.* Ce dernier terme étoit déciſif pour la Souveraineté.

Mais comme pour le faire accepter aux Etats de l'Empire, il étoit beſoin qu'on parût avoir voulu en quelque ſorte conſerver ſes Droits; il fut dit dans le IV. Article, que le Roi ſeroit tenu de laiſſer les Evêques de Straſbourg, de Bâle & les autres Ordres qui ſont dans l'une & l'autre Alſace, immédiatement ſoumis à l'Empire Romain, auſſi-bien que l'Abbé de Mourbach, &c..... & les dix Villes, qui reconnoiſſent la *Préfecture* de Haguenau, dans la liberté & la poſſeſſion de l'*immédiateté*, dont ils ont joüi juſqu'à préſent envers l'Empire Romain; en ſorte que Sa Majeſté n'y puiſſe prétendre aucune *ſupériorité Royale*, *mais qu'elle demeure contente des Droits qui appartenoient à la Maiſon d'Autriche.* Cette derniere clauſe dérogeoit manifeſtement au *ſuprême Domaine* du II. Article: auſſi les Miniſtres de France ne la paſſerent-ils qu'avec l'addition des termes ſuivans, qui la rectifioient ainſi: *De ſorte* toutefois que

par cette présente Déclaration, on n'entende point qu'il ſoit rien ôté de *tout le Droit de ſuprême Domaine*, qui a été ci-deſſus accordé.

Il ſemble d'abord, par rapport aux dix Villes de la Préfecture de Haguenau, que l'Empereur ne cede que *la Préfecture ſur ces dix Villes.* Or l'Empire ni les Villes mêmes n'étoient pas en droit de s'en plaindre ; puiſque l'Empereur, en cedant la Préfecture, ne cedoit qu'une choſe, dont il étoit inconteſtablement Maître de diſpoſer. Mais comme le *ſuprême Domaine* étoit joint à cette Préfecture, la France n'en demandoit pas davantage. Ce terme eſt ſi formel, que dans le projet que dreſſerent les Etats de l'Empire pour la ceſſion de l'Alſace, ils ſe donnerent bien de garde de l'employer : auſſi les Miniſtres de France s'en tinrent-ils aux Articles arrêtez avec les Miniſtres de l'Empereur, où le *ſuprême Domaine* étoit énoncé ; comme nous venons de dire. Ainſi la Préfecture eſt devenuë un titre de Souveraineté à l'égard des dix Villes mentionnées. C'eſt le Roi qui eſt Préfet de cette Portion de l'Alſace ; &

c'eſt pour cela que les Gouverneurs de la Province ne portent, à l'égard de cette Partie, que le titre de Grands Baillifs de la *Préſecture Provinciale de Haguenau.*

Quand en ſuite de la Paix des Pyrenées, & après la mort du Cardinal Mazarin, le Duc de Mazarin voulut, en qualité de Grand Baillif de la Préfecture, faire prêter le ſerment aux Villes qui en dépendent; ces Villes s'en défendirent d'abord, à la faveur du IV^e^. Article ci-deſſus cité de la Paix de Munſter : mais leur réſiſtance ne dura pas long-tems; & on leur fit comprendre, que le *Domaine ſuprême* où Souverain, étant acquis ſous quelque titre que ce ſoit, de *Préfecture Provinciale* ou d'autre; il obligeoit au ſerment tous ceux qui relevoient de ce ſuprême Domaine. C'eſt par-là que je finirai ce morceau, où j'ai rendu compte des différens Titres, qu'ont porté ceux qui, en divers tems, ont commandé dans l'Alſace. Je tâcherai de rendre compte dans l'Extrait ſuivant, de ce qui regarde Strasbourg Capitale de toute la Province.

Août 1727.

Article LXVIII.

DISSERTATIO DE ARTHRItide, an Arthritidi curandæ, &c. *C'est-à-dire : Dissertation sur la Goute proposée en forme de Thèse, où l'on recherche si la Goute doit être guerie par un remede pétrifuge, ou capable de fondre ou de dissiper les concretions pierreuses. Par Monsieur Deidier Chevalier; Professeur Royal dans l'Université de Médecine de Montpellier, de la Société Royale de Londres, &c. A Montpellier chez J. Martel.* 1726. *pagg.* 23.

APrès avoir donné une courte Description de la Goute, & de ses diverses especes & symptomes; M. Deidier vient à la cause, qu'il fait consister dans des concrétions pierreuses accumulées dans les jointures, & qui troublent la circulation du sang. Les pierres, selon le célebre Auteur, se forment dans le corps humain, non pas par un suc pierreux particulier, mais tout simplement par

l'amas des parties terreuſes que nous avalons avec les alimens, Ces parties terreuſes n'ayant point de reſſort, & ne pouvant ſervir à la nutrition, ſont portées & accumulées aux extrémitez des petits vaiſſeaux ; & cela dans toutes les parties du co ps indifféremment, ſelon les diſpoſitions particulieres qui peuvent s'y trouver.

Une vie pareſſeuſe & peu tempérée, expoſe à ces congeſtions pierreuſes : mais les enfans s'y trouvent ſouvent expoſez par l'intempérance de leurs peres. Ils en héritent les traits du viſage ; ils en héritent les humeurs, les vices, les défauts, les maladies. C'eſt vers l'âge de tente-cinq ans que ſe dévelope le levain gouteux que nous avons hérité de nos Ancêtres, ou que notre propre intempérance nous a cauſé. Lorſque ce levain s'arrête dans la veſſie & y produit des pierres, il eſt plûtôt dévelopé, à cauſe de la diſpoſition des parties qui favoriſent plus ou moins les congeſtions.

Les diagnoſtics & les pronoſtics de la Goute ne ſont pas équivoques : elle ne permet d'ignorer ni le tems où

elle prend, ni les endroits où elle réſide. La circulation n'en eſt pas ſi facile, & juſqu'ici la Nature ſeule en a preſque tout l'honneur : plus le mal eſt violent, plûtôt il eſt guéri : voilà au moins une ſorte de conſolation pour ceux qui ſouffrent ; il n'y a pas danger cependant qu'ils s'aviſent de ſouhaiter que le mal augmente, dans l'eſpérance d'en être plûtôt délivrez.

A quel remede aura-t'on donc recours ? Le Laudanum aſſoupit d'abord la douleur, mais il la rend enſuite plus cuiſante. Pour les remedes évacuans, il n'en faut point parler ; ils évacuent tout ce qui n'eſt pas le levain du mal, & le laiſſent là, comme à ſec, maître du champ de bataille. La ſaignée n'y fait non plus que blanchir, & qui pis eſt, elle aigrit auſſi le mal. Les Emétiques, les Cathartiques, & en général tous les purgatifs, & tout ce qui évacuë eſt nuiſible, & même fort dangereux. La ſueur artificielle ne vaut guéres mieux ; & les urines provoquées un peu trop abondamment, pour un mal en procurent deux, la Goute & la pierre, dont il eſt toûjours dangereux d'attirer de ce cô-

té-là le levain, même pour le chasser.

C'est aux Gouteux de se prescrire un bon régime. Qu'ils évitent comme un poison le vin tartareux & nouveau, aussi-bien qu'une eau bourbeuse, terreuse, sabloneuse, & pesante. Les ragoûts & les mets trop façonnez sont dangereux. Quand l'ennemi est une fois entré, il ne fait pas sûr de vouloir le faire sortir; mais on peut au moins l'empêcher d'entrer. Un Gouteux peut dîner, parce qu'enfin il faut vivre; mais son souper doit être fort modéré; aux approches mêmes de l'accès, il est mieux de ne souper point du tout.

Le meilleur remede est un exercice modéré du corps: car tandis qu'un Gouteux se repose nonchalamment dans son fauteüil, le suc pierreux se congele, le gravier se ramasse, les grumeaux se forment dans les jointures. La Goute ne court pas après ceux qui la fuyent.

De tous les vrais remedes, les altérans qui fondent les humeurs, qui relâchent les fibres, qui adoucissent les parties, sont les seuls qu'on employe avec succès, soit au-dedans soit

au-dehors. Les préparations de Mars, c'eſt-à-dire, du fer; le Quinquina, le lait, ſur tout celui de vache, les fomentations froides ou chaudes; tout cela eſt bon, mais appliqué à propos.

M. Deidier finit en concluant qu'il faut pour la Goutte un remede *lithontriptique*, ou *briſe-pierre*, qui étant appliqué extérieurement aux jointures, fonde, diſſolve, & diſſipe le gravier qui s'y amaſſe. Le célebre Auteur ne dit pas qu'il ait trouvé ce *topique lithontriptique*, & il conclud ſeulement à le chercher : mais on ſçait de bonne part, qu'il eſt poſſeſſeur de quelque choſe de ſingulier en ce genre, & qu'on en a vû des expériences fort heureuſes.

ARTICLE LXIX.

DISSERTATION SUR LA cauſe & la nature du Tonnerre & des Eclairs, qui a remporté le prix. Par le P. De Loſeran Du Feſe de la Compagnie de Jeſus, Profeſſeur Royal de Mathématiques dans l'Univerſité de Perpignan. A Bordeaux chez R. Brun in 12. *pagg.* 100.

L'Académie de Bordeaux compoſée de perſonnes, dont le mérite de la plûpart eſt aſſez connu du Public, *vient d'avoir* enfin *la ſatisfaction de pouvoir diſtribuer le prix*, que le manque de bonnes Piéces l'avoit obligée de réſerver. C'eſt ainſi qu'elle s'en exprime elle même, dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de cette Diſſertation : elle continuë en ces termes : « Le R. P. Du Feſe s'eſt ſervi, » avec ſuccès, des obſervations que » le hazard lui a procurées, & qui » ont été faites dans des lieux voiſins » de ceux où ſe forment les orages. » Et ſur la foi des Obſervateurs, il a » établi l'explication ingénieuſe qu'il

„ donne de la formation du Tonner-
„ re, de la foudre, & des Eclairs, qui
„ a emporté les ſuffrages de l'Acadé-
„ mie „.

Dans le premier Article de ſa Diſſertation, le P. Du Feſe traite de la nature du Tonnerre. Il établit d'abord ſon Analogie preſque parfaite, avec la poudre à canon; & fait voir que la matiere du Tonnerre eſt, comme celle de la poudre, une matiere ſalino-ſulfureuſe, capable d'une grande raréfaction & très-inflammable. Les préparations qu'on donne à cette matiere pour en faire la poudre, contribuent beaucoup à en augmenter, & ſur tout à en rendre ſoudaine & violente, la raréfaction & l'inflammation. A force de broyer & de ſaſſer la poudre, on y incorpore beaucoup d'air, qui en fait un corps lié & viſqueux, comme il a été prouvé dans nos Mémoires; de ſorte que chaque grain de poudre contient beaucoup d'air, & d'air même reſſerré & en reſſort. Outre cela, on graine la poudre, & il ſe trouve auſſi par cet artifice tout ſimple, que beaucoup d'air eſt contenu entre ſes grains. Ce dou-

ble air qui eſt dans chaque grain, & entre les divers grains, forme comme une infinité de petits ballons, que la moindre étincelle va mettre en action, en redoublant un peu leur reſſort. Juſques-là, le P. Du Feſe parle comme par faits, & ne ſçauroit être contredit par les vrais Phyſiciens; peut-être avec cela ſeul pourroit-il déveloper & établir tout ſon Syſtême.

Il ne s'y borne pas; il a recours aux petits tourbillons ſans ceſſe boüillonnans du célebre Pere Mallebranche; fait nager les particules d'air dans ces tourbillons, & penſe qu'elles en ſont déterminées auſſi à boüillonner & à tourbillonner; d'où réſulte la grande force d'expanſion qu'on remarque dans l'air. Cette hypothèſe eſt ingénieuſe. Le Pere Du Feſe l'applique au Tonnerre, dont la matiere & les préparations ne différent de celles de la poudre, qu'en ce que la nature fait toutes choſes d'une maniere plus fine & plus exquiſe.

Les ſels & les ſoufres que la chaleur de la terre ou les feux ſouterrains élevent un peu, ſont plus ſubtils & moins terreſtres. L'Auteur les regarde comme autant de petits globules

ou de petits tourbillons, & comme autant de petits ballons prêts à se dilater, mais retenus dans leur état de compression par la force de l'air qui les environne.

Le second Article traite des causes du Tonnerre. Avant toutes choses, l'Auteur rapporte quelques observations, qui font assez voir que les nuées ne sont pas des glaçons, comme l'a pensé Descartes, mais de simples broüillards, ou des amas de vapeurs détachées. A tous momens dans les païs de montagnes, on s'éleve au-dessus des nuées, on les traverse, on descend au-dessous, selon qu'on va vers le sommet ou vers le pied des montagnes: or on ne voit point tous ces glaçons, mais au contraire des vapeurs, dont chaque molécule à un mouvement souvent très-irrégulier & très-rapide.

Le P. Du Fese considére toutes ces molécules comme autant de petits ballons enflez: & comme les molécules d'éxhalaisons & celles d'air sont aussi des ballons enflez; il en résulte par une grande suite d'élaborations, qu'on peut voir dans l'Auteur, des ballons

ou des tourbillons plus grands, où les exhalaiſons, les ſels, les ſoufres ſont mêlez, & ne peuvent manquer de fermenter, de s'échauffer, de s'enflammer, &c.

Le troiſiéme Article traite des effets du Tonnerre. L'Auteur n'en omet point de conſidérable, & il les explique fort bien ſelon ſon Syſtême. Cette Diſſertation eſt ſuivie d'une Lettre de l'Auteur, dans laquelle il rapporte un fait ſingulier, qui donne beaucoup de vraiſemblance à ſon hypothéſe. C'eſt un homme digne d'en être cru, qui lui rapporta ce qui ſuit.

Cet homme accompagné d'un guide deſcendoit de la plus haute montagne, pour aller aux eaux de Vic: le tems étoit ſerein & très-chaud, le troiſiéme de Septembre. Ils apperçûrent au-deſſous d'eux vers le milieu de la montagne, un broüillard qui couvroit tout le vallon. Du ſein du broüillard ſortoient beaucoup de feux, qui ſerpentoient dans la nuée & hors de nuée. On entendoit en même tems un bruit moins fort que celui du Tonnerre. Notre Voyageur prit d'abord cela pour quelque feu d'artifice. Son

guide rectifia ſa penſée, & lui apprit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, pour ſe mettre à l'abri de l'orage.

Enfin, ils entrerent dans la nuée ou dans le broüillard. Heureuſement le Voyageur ne craignoit point le Tonnerre, & ſe fit un plaiſir d'en voir de près les diverſes évolutions qu'il compare à des ſerpentaux, à des gerbes de fuſées, &c. En entrant dans le broüillard il ſentit un air frais. Ce broüillard étoit ſi épais, qu'il ne voyoit plus ſon cheval qu'il menoit par la bride.

Le plus intéreſſant de ce ſpectacle furent des corps globuleux, ou à peu près globuleux, qui voltigeoient çà & là dans la nuée, & qu'on voyoit d'aſſez loin à cauſe de leur couleur rougeâtre & foncée, à peu près ſemblable au feu bleuâtre du ſoufre allumé. Ces globes, au reſte, tournoient très-rapidement autour de leur centre; il y en avoit de grands & de petits, & les petits devenoient grands par la jonction de pluſieurs autres.

Cela l'amuſoit : mais voilà tout à coup une de ces Boules, qui s'ouvre

à ſept à huit pas de lui, & d'où il ſort un feu clair & brillant, qui ſe diſperſe de tous les côtez, non ſans un bruit, dont le retentiſſement fut celui du Tonnerre. Le Spectateur en fut ſecoüé, infecté, épouvanté, & comprit qu'il lui convenoit de terminer là ſes obſervations.

ARTICLE LXX.

JOURNAL DES OBSERVAtions Phyſiques, Mathématiques, & Botaniques, faites par ordre du Roi, ſur les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale & aux Indes Occidentales. Par le R. P. Loüis Feüillée Minime, Mathémat. & Botan. de Sa Majeſté, &c. A Paris chez J. Mariette. 1725. in 4°. avec Planches, &c.

DAns la Préface, le R. P. Feüillée repond ſolidement à la critique que M. Freſier a faite de ſes Obſervations. Il ſemble effectivement que M. Freſier auroit pû dans ſa critique, reſpecter ou du moins ménager un peu plus un Obſervateur auſſi céle-

bre & aussi intelligent que le R. P. Feüillée, qui le convainc de ne lui avoir opposé qu'une *estime* vague & des oüis-dire fort suspects.

Le P. Feüillée remarque que depuis quelque tems l'esprit de la critique & d'une critique basse & maligne s'est emparée de la République des Lettres, & qu'il n'y a pas d'Ouvrage qui ne trouve son Censeur. On peut même remarquer que depuis une ou deux années que la Litterature est un peu déchuë, il paroît plus de critiques que d'Ouvrages à critiquer, grace à une ou deux mouches qui infestent le monde sçavant. Le R. P. Feüillée releve son Censeur, sur ce que celui-ci avoit cité un Missionaire du Chily pour prouver qu'il y avoit beaucoup de vrais Athées dans ce Royaume. Heureusement le P. Feüillée a parlé au même Missionaire qui lui a dit précisément le contraire de ce que M. Fresier en rapporte. D'où, & de bien d'autres observations qu'il a faites dans le monde, le Religieux Observateur conclut, qu'il n'est pas même possible qu'il y ait de vrais Athées de bonne foi.

On ne s'étendra point ici sur le Livre du P. Feüillée. C'est un détail d'Observations qui intéresse sur tout les Sçavans, les Astronomes, les Géographes, les Navigateurs, les Botanistes, les Historiens de la nature; mais dont l'exactitude & l'air de Journal ne seroient peut-être pas du goût de tout le monde.

Il y a cependant des Observations curieuses pour tout le monde, comme celles du Cameleon qui ne vit point d'air, comme le croyoient les Anciens, mais de quelques mouches, & même de feüilles d'arbres, à la vérité en fort petite quantité.

C'est aussi une singularité fort remarquable du Cameleon que ses yeux se remuent les uns indépendemment des autres, & qu'en même tems un de ses yeux regarde en bas, l'autre en haut, un troisiéme à gauche, un quatriéme à droite.

Le P. Feüillée remarque aussi que le changement de couleurs de cet animal vient des divers points de vûë où on le regarde; ce qui n'est point aussi merveilleux que ce qu'en avoient publié les Anciens.

Dans la deſcription d'un animal appellé *Manicou*, le P. Feuillée dit que la femelle a ſous le ventre une peau ouverte comme une poche, dans laquelle elle porte ſes petits toûjours enfermez & pendus à ſes mammelles. Cela eſt ſingulier, & marque bien un ſyſtême de liberté & de choix dans l'Auteur de tant de merveilles, & qu'en faiſant le monde, il ne s'eſt aſſervi à aucune loi prétenduë naturelle, ni à aucune loi Géométrique ou Méchanique.

ARTICLE LXXI.

SUITE CONTINUE'E DE l'Addition à la Diſſertation ſur la Muſique des Anciens. Des Inſtrumens compoſez de trois Tétracordes.

§. V.

La jonction des deux Tétracordes ayant fourni à la Muſique des Grecs un nouveau ton, qui étoit celui qui faiſoit le milieu dans l'Héptacorde, c'eſt-à-dire, le ton *Meſe*, & qui le partageoit avec le *Parameſe* dans

l'Octacorde de Pythagore. Ce nouveau ton leur donna aussi dans la suite la dénomination d'un nouveau Tétracorde, qu'ils mirent entre les deux autres. Et de méme qu'ils avoient nommé *Tetracordon Hypatôn*, celui qui étoit au grave, du nom de la corde *Hypate*, celle du ton le plus grave dans le Tétracorde & *Tetracordon Netôn*, le Tétracorde qui étoit à l'aigu, du nom de la corde *Nete* dont le son étoit le plus aigu dans le Tétracorde: aussi nommerent-ils *Tetracordôn Mesôn*, c'est-à-dire, *mediarum* (*chordarum*) ce nouveau Tétracorde placé entre les deux autres, & qui tenoient le même rang entre le Tétracorde *Hypatôn* & le Tétracorde *Netôn*, que tenoit la corde *Mese* entre l'*Hypate* & le *Nete* dans la jonction des deux Tétracordes.

Ces trois Tétracordes joints ensemble faisoient l'étenduë essentielle de la Musique des Grecs : car quoiqu'on y en ait ajoûté un quatriéme, il étoit regardé comme hors du rang, si bien qu'on le nomma *Netôn Hyperbolaôn*, pour dire Tétracorde des cordes aiguës, hors de rang, ou transcendan-

tes; ce qui se faisoit pour le Systême parfait, qui étoit de la double Octave, selon Ptolemée. De-là vient que quand les Anciens vouloient exprimer toute l'étenduë de la Musique, ils se servoient de ces trois termes, *Hypate*, *Mese*; *Nete*. C'est aussi suivant ce même principe que Pline le Naturaliste (1), pour marquer l'étenduë du chant du Rossignol, employe les trois termes Latins qui répondent aux trois Grecs; *summus*, *medius*, *imus*: ce qui nous fournit une nouvelle preuve, que les termes de *summus* & *imus* étoient les termes de l'Art en Latin, & que quand Horace s'en est servi, il ne l'a fait que pour rende exactement les termes Grecs d'*Hypate* & de *Nete*.

Ces trois Tétracordes joints ensemble formerent deux nouveaux Instrumens, selon la maniere dont on inséroit ce nouveau Tétracorde entre les deux autres. Car quand la corde *Hypate* du Tétracorde *Netôn* ou à l'aigu, se trouvoit confonduë avec la corde *Nete* du Tétracorde *Mesôn*, ou du milieu, l'Instument se caractérisoit

(1) Histor. Nat. Lib. X. Cap. 29.

par les termes de *Netôn Synemmenôn.* Et comme le Tétracorde *Hypatôn* n'avoit aussi que trois cordes, ils n'en faisoient que six à eux deux; ce qui joints aux quatre du Tétracorde *Meson*, ne donnoit que dix cordes, d'où vient que cet Instrument s'appelloit Décacorde. Mais quand le Tétracorde *Netôn* conservoit ses quatre cordes, ce qui s'appelloit *Diezeugmenôn*, ou de cordes disjointes; l'Instrument qui avoit alors onze cordes, s'appelloit, par cette raison, Endécacorde. Ainsi le Décacorde étoit *Synemmenôn*, & l'Endécacorde étoit *Diezeugmenôn.* Voici de quelle maniere les cordes étoient disposées dans l'une & dans l'autre.

Décacorde formé de trois Tétracordes.

F. *D*		*E*		*G* *H*
La.. *Nete*	C. Ton.	*Nete*	*Netôn.* *Synemmenôn.*	Re. *Apycnos.*
Sol.. *Paranete* ..	B. Ton.	*Paranete*..		Ut. *Oxipycnos.*
Fa.. *Parhypate*..	A: Sémi-ton.	*Trite*		*b* Si. *Mesopycnos.*
La... *Nete*	C. Ton.	*Mese* ...		La. *Barypycnos.*
Sol.. *Paranete*...	B. Ton.	*Lychanos*..	*Mesôn.*	Sol. *Oxypycnos*
Fa.. *Parhypate*..	A. Sémi-ton.	*Parhypate.*		Fa. *Mesopycnos.*
Mi.. *Hypate*	C. Ton.	*Hypate* ...		Mi. *Barypycnos.*
Sol.. *Paranete* ...	B. Ton.	*Lychanos*..	*Hypatôn.*	Re. *Oxypycnos.*
Fa.. *Parhypate*..	A. Sémi-ton	*Parhypate.*		Ut. *Mesopycnos.*
Mi.. *Hypate*		*Hypate* ...		Si. *Barypycnos.*

J'ai marqué à gauche les tons, ſelon qu'ils ſont dans chaque Tétracorde pris à part; & à droite, je les ai mis tels qu'ils ſont dans la jonction, & je garderai dans les autres Inſtrumens la même méthode. J'ai ſéparé les Tétracordes dont eſt compoſé le Décacorde. Les quatre cordes du Tétracorde ſimple ſont, à les nommer ſelon notre Game, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*. Et l'on peut voir par-là le nombre des cordes que chaque Tétracorde particulier a dans la jonction, & même quelle corde lui manque. On reconnoît par-là que le Tétracorde du milieu à ſes quatre cordes, puiſqu'il porte ſes quatre Notes. Il en manque une aux deux autres : celle qui manque au Tétracorde *Hypatôn*, eſt la corde *Nete*; auſſi le *La* qui lui répond, n'y eſt-il point employé. Celle qui manque au Tétracorde *Netôn*, eſt la corde *Hypate*; & c'eſt pour cela que je n'y ai point employé le *Mi* qui y répond. Le *La* devroit naturellement être ton *Apycnos*; mais comme il tient ici la place du *Mi*, ou de l'*Hypate*, qui eſt ton *Barypycnos*, il le devient comme par poſition. De

tous ces tons il n'y a que le *Nete Netôn* qui soit *Apycnos*, parce qu'en qualité de *Nete*, il est naturellement *Apycnos*, à moins qu'il ne soit surmonté d'un sémi-ton, ainsi que le *Nete Mesôn*; & comme il se trouve le dernier ton, il reste *Apycnos* : aussi est-ce une régle générale, que le *Nete* qui termine le chant à l'aigu, est toûjours *Apycnos*. En ajustant les tons de notre Game à ceux du Décacorde, j'ai commencé par le *Si*, pour la raison que j'ai dite, en traitant du second *Héptacorde Synemmenôn*.

Endédacorde formé de trois Tétracordes.

F	D		E	G	H
La.	*Nete*	C. Ton	*Nete*	La.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete* . .	B Ton	*Paranete* . .	Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* . .	A Sémi-ton.	*Trite*	Fa	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	D. Ton.	*Paramese* . . .	Mi.	*Barypycnos.*
La.	*Nete*	C. Ton.	*Mese*	Re.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete* . .	B. Ton.	*Lychanos* . .	Ut.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* . .	A. Sémi-ton.	*Parhypate*. . .	♭Si.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate* . . .	C. Ton.	*Hypate* . . .	La.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete* . .	B. Ton.	*Lychanos* . . .	Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* . .	A. Sémi-ton.	*Parhypate* . .	Fa.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*		*Hypate*	Mi.	*Barypycnos.*

On voit bien la raison pourquoi le *Mese* qui dans le Décacorde est *Barypycnos*, est ici d'un caractere tout opposé, c'est-à-dire, *Apycnos*. Dans le Décacorde, le *Mese* qui tient la place de l'*Hypate Netôn*, prend aussi son caractere de *Barypycnos*; au lieu que dans l'Endécacorde, le *Mese* se trouve naturellement le *Nete* du Tétracorde *Mesôn*, & n'est point confondu avec l'*Hypate Netôn*. Ainsi il doit conserver le caractere de la corde *Nete*, qui est d'être *Apycnos*. C'est tout ce que l'*Endécacorde* a de différent du Décacorde; & par cette raison les observations que j'ai faites sur celui-ci, doivent être communes à l'autre.

Je ferai seulement remarquer ici que je ne m'accorde pas avec M. Wallis, dans la maniere d'assigner les Notes de notre Game aux tons du Décacorde & de l'Endécacorde. Dans les tons de chaque Tétracorde pris à part, il appelle *La* l'*Hypate Mesôn*, ce qui ne paroît pas régulier, car la premiere corde au grave de tout Tétracorde, est toûjours *Hypate*, & le terme d'*Hypate Mesôn* marque que cette corde est la premiere & la plus

grave du Tétracorde *Mesôn*. Or, selon M. Wallis même, la corde *Hypate* répond à notre *Mi*, & il n'y a pas plus de raison d'appeller *Mi*, l'*Hypate Hypatôn*, que l'*Hypate Mesôn* : c'est suivant cette régle, que dans le Décacorde & l'Endécacorde, j'ai toûjours appellé *Mi*, l'*Hypate Mesôn*. Du reste, comme il ne donne point à l'égard de ces deux Instrumens, la suite des tons de notre Game appliquez à chaque corde, & qu'il ne l'a fait qu'à l'égard de l'Instrument à 18. cordes ; je renverrai en cet endroit les observations, qu'il y aura peut-être à faire sur ce point.

§. VI.

Des Instrumens composez de quatre Tétracordes.

Ces Instrumens étoient composez, 1°. du Tétracorde *Hypatôn*, qui n'avoit que trois cordes, comme dans le Décacorde & l'Endécacorde, sa quatriéme corde *Nete* ou *La* se trouvant confonduë avec l'*Hypate Mesôn*. 2°. Du Tétracorde *Mesôn*, qui en avoit

quatre comme dans les deux précédens, ce qui faiſoit ſept cordes. 3°. Du Tétracorde *Netôn*, qui étoit de deux ſortes, comme nous l'avons remarqué dans l'Article précédent, c'eſt-à-dire, ou *Synemmenôn*, auquel cas il n'avoit que trois cordes; ou *Diezeugmenôn*; & en ce cas, il en avoit quatre. 4°. On y ajoûtoit un Tétracorde nommé *Netôn Hyperbolæôn*, comme pour dire, d'extrêmes tranſcendantes. Ce Tétracorde ajoûté avoit quatre cordes, quand il étoit joint au Tétracorde *Netôn Synemmenôn*, qui n'en avoit que trois. Et le même n'avoit que trois cordes, quand il étoit joint au Tétracorde *Netôn Diezeugmenôn*, qui en avoit quatre: de ſorte que ces deux Tétracordes ne faiſoient jamais que ſept cordes, qui jointes au ſept des Tétracordes *Hypatôn* & *Meſôn*, ne fourniſſoient enſemble que quatorze tons. Et comme il n'en falloit plus qu'un pour faire la double Octave, dont la plûpart des Muſiciens faiſoient le Syſtême parfait; on ajoûta au grave de l'*Hypate Hypatôn*, le nouveau ton nommé *Hyperypatos*, ou *Proſlambanomenos*, dont j'ai parlé au

ſujet de l'Octacorde *Synemmenôn*, & qui eſt à un ton de diſtance de *l'Hypate*; d'où vient que pour le déſigner par les Notes de notre Game, il faut l'appeller *Re*, quand l'*Hypate* s'appelle *Mi*; & *La*, quand l'*Hypate* s'appelle *Si*. Nous allons donner ici un modéle de l'un & de l'autre, de la même maniere que nous avons fait pour les autres Inſtrumens à quinze cordes.

Systême parfait de la double Octave Diezeugmenôn.

F.	D.			E.		G.	H.
La.	*Nete*	C.	Ton.	*Nete*	*Netôn Hyperbolæôn.*	La.	*Apycnos*
Sol.	*Paranete* ...	B.	Ton.	*Paranete* . , ...		Sol.	*Oxypycnos;*
Fa.	*Parhypate*	A.	Semi ton.	*Trite*		Fa.	*Mesopycnos;*
La.	*Nete*	C.	Ton	*Nete*	*Netôn Synemmenôn.*	Mi.	*Barypycnos;*
Sol.	*Paranete*	B	Ton	*Paranete*		Re.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A.	Sémi ton.	*Trite*		Ut.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	Δ	Ton.	*Paramese* , ...		Si.	*Barypycnos.*
La.	*Nete*	C	Ton.	*Mese*	*Mesôn.*	La.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete*	B.	Ton.	*Lychanos*		Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A	Sémi-ton.	*Parhypate*		Fa.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	C.	Ton.	*Hypate*		Mi.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete*	B.	Ton.	*Lychanos*	*Hypatôn.*	Re.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* ...	A.	Sémi-ton.	*Parhypate*		Ut.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	Δ.	Ton.	*Hypate*		Si.	*Barypycnos.*
Re.	*Proslam-*			*banomenos*		La.	*Apycnos.*

Il y a dans ce Syſtême trois tons du genre *Apycnôn*; tous les autres ſont du genre *Pycnôn*. Du reſte, les obſervations que nous avons faites ci-devant, nous diſpenſent d'en faire ici de nouvelles.

Systême parfait de la double Octave Syuammenôn.

F.	D.		E.		G.	H.
La.	*Nete*	C. Ton.	*Nete*	*Netôn Hyperbolæôn.*	La.	*Apycnos*
Sol.	*Paranete*	B Ton.	*Paranete* . , ...		Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A. Sémi ton.	*Trite*		Fa.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	D Ton	*Paramese* , ...		Mi.	*Barypycnos.*
La.	*Nete*	C. Ton	*Nete*	*Netôn Synemmenôn.*	Re.	*Apycnos.*
Sol.	*Paranete*	B. Ton.	*Paranete*		Ut.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	D Sémi ton.	*Trite*		*b* Si.	*Mesopycnos.*
La.	*Nete*	C Ton.	*Mese*	*Mesôn.*	La.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paraneta*	Ton.	*Lychanos*		Sol.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate*	A Semi-ton.	*Parhypate*		Fa.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	C Ton	*Hypate*		Mi.	*Barypycnos.*
Sol.	*Paranete*	B Ton	*Lychanos*	*Hypatôn.*	Re.	*Oxypycnos.*
Fa.	*Parhypate* . . .	A. Sémi-ton.	*Parhypate*		Ut.	*Mesopycnos.*
Mi.	*Hypate*	D. Ton.	*Hypate*		Si.	*Barypycnos.*
Re.	*Proslam-*		*banomenos*		La.	*Apycnos.*

Nous n'avons pû réduire à notre Game ce ſecond Syſtéme, ſans y employer un B-mol. Ce qui fait que ce Syſtême n'eſt pas ſi parfait que l'autre; car les ſémi-tons qui doivent être coupez de deux & de trois tons alternativement, ſe trouvent ici coupez ſucceſſivement par deux tons. En comparant ces deux Syſtêmes enſemble, on en verra aiſément la différence.

§. VII.

Du Syſtême où il entre cinq Tétracordes.

Ce Syſtême où il entre cinq Tétracordes, & qui ſe trouve composé de 18. cordes, s'appelle le Syſtême conjoint ſelon Ptolemée (1). On l'appelle conjoint, parce qu'au lieu que dans les deux Syſtêmes précédens, on n'employoit que l'un ou l'autre des Tétracordes *Synemmenôn* & *Diezeugmenôn*; dans celui-ci on les employe tous deux de la maniere ſuivante.

(1) *Liv. II. Chap. 6.*

SYSTÈME CONJOINT.

La. *Nete* . . .	C. Ton.	*Nete.*	Re. *Apycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Paranete.*	Ut. *Oxypycnos*
Fa. *Parhypate.*	D. Sémi-ton.	*Trite.*	♭Si. *Mesopycnos.*
La. *Nete* . . .	C. Ton.	*Nete.*	La. *Barypycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Paranete.*	Sol. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	A. Sémi-ton.	*Trite.*	Fa. *Mesopycnos.*
Mi. *Hypate* . .	D. Ton.	*Paramese.*	Mi. *Barypycnos.*
La. *Nete* . . .	C. Ton.	*Nete.*	Re. *Apycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Paranete.*	Ut. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	D. Sémi-ton	*Trite.*	♭Si. *Mesopycnos.*
La. *Nete* . . .	C. Ton.	*Mese.*	La. *Barypycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Lychanos*	Sol. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	A Sémi-ton.	*Parhypate.*	Fa. *Mesopycnos.*
Mi. *Hypate* . .	C. Ton.	*Hypate.*	Mi. *Barypycnos.*
Sol. *Paranete.*	B. Ton.	*Lychanos.*	Re. *Oxypycnos.*
Fa. *Parhypate.*	A. Sémi-ton.	*Parhypate.*	Ut. *Mesopycnos.*
Mi. *Hypate* . .	D. Ton.	*Hypate.*	Si. *Barypycnos.*
Re. *Proslam-*		*banomenos.*	La. *Apycnos.*

Hypatôn. Mesôn. Netôn Synemmenôn. Netôn Diezeugmenôn. Netôn Hyperbolaeôn.

Ce Système conjoint, que quelques Anciens tenoient pour le parfait, & qui comprend deux Octaves & une Quarte, ne peut se réduire à notre Game, sans le secours de deux *B-mols*; ce qui le rend encore moins parfait que le Système *Synemmenôn* à quinze cordes : car il a deux fois le même défaut que ce dernier, dont j'ai parlé en son lieu.

Sur quoi je ferai remarquer, que quoique nous employons des *B-mols* dans notre Musique, les Modes où nous les employons, n'en sont pas moins parfaits; parce que les *B-mols* n'y changent rien pour le fonds, & que les intervalles des sémi-tons se trouvent toûjours coupez alternativement par trois tons & par deux tons : ce qui ne se rencontre ni dans le Système à quinze cordes, ni dans le Système conjoint à dix-huit.

M. Wallis (1), en donnant un modéle du Système parfait *Diezeugmenôn* à quinze cordes, nomme le *Proslambanomenos Re*, & l'*Hypate Hypatôn*, *Mi* : ce qui le met dans la nécessité d'employer des *B-mols* ; au

(1) *Appendix. ad Ptolem. p.* 287.

lieu qu'en nommant, *Si*, l'*Hypate Hypatôn*, tous les tons se trouvent naturellement arrangez selon notre Game.

En mettant à côté des cordes les noms qu'on leur donnoit dans l'ancienne Musique, je n'ai point ajoûté au bout de chaque nom le caractere du Tétracorde auquel il appartient; comme *Lichanos Hypatôn*, *Lychanos Mesôn*, *Trite Synemmenôn*, &c. J'ai cru qu'il suffisoit de caracteriser le Tétracorde même, puisque toutes les cordes de chaque Tétracorde se rapportent au caractere de Tétracorde. Ainsi, pour sçavoir quel est le caractere spécifique de chaque corde, il n'y a qu'à voir quel est le caractere du Tétracorde; de sorte que s'il s'agit de la corde *Paranete*, il faut y joindre ou *Synemmenôn*, ou *Diezeugmenôn*, ou *Hyperbolæôn*, selon celui de ces Tétracordes dont il est question.

Je croi qu'il est bon encore d'observer que le nom de *Paranete*, qui marque la troisiéme corde du Tétracorde, en montant du grave à l'aigu, se conserve toûjours dans les Tétracordes *Nete Netôn* des Instrumens

composez. La raison de cela est, que ces Tétracordes conservant toûjours leur *Nete*, rien ne convient mieux à la corde qui est le plus près de celle de *Nete*, que le nom de *Paranete*. Cette même corde perd au contraire le nom de *Paranete* dans les Tétracordes *Hypatôn* & *Mesôn*, parce que le premier perdant sa corde *Nete* dans la jonction, & la corde *Nete* de l'autre perdant son nom pour prendre celui de *Mese*; il ne convient plus d'appeller *Paranete*, c'est-à-dire, proche de *Nete*, une corde qui n'en est plus proche, dès que la corde *Nete* est supprimée ou a changé de nom. C'est pour cela que cette même corde s'appelle toûjours *Lychanos* dans les Tétracordes *Hypatôn* & *Mesôn*. Ainsi, dès qu'il est parlé de *Paranete* dans les Tétracordes composez, cela ne peut regarder qu'un des trois Tétracordes à l'aigu, qui sont *Metôn Synemmenôn*, *Diezeugmenôn*, & *Hyperbolæôn*. Tout de même, quand il est question de *Lychanos*, cela ne peut regarder qu'un des deux Tétracordes au grave, qui sont *Hypatôn* & *Mesôn*.

La même observation a encore lieu

à l'égard de *Parhypate* & de *Trite*, qui déſignent la meme corde, c'eſt-à-dire, la ſeconde du Tétracorde, en montant du grave à l'aigu. Le nom de *Parhypate* ſe conſerve dans les Tétracordes *Hypatôn* & *Meſôn*, qui ſont au grave; parce que tous deux conſervant leur corde *Hypate*, aucun nom ne convient mieux à la corde qui la ſuit, que celui de *Parhypate*, c'eſt-à-dire, proche de l'*Hypate*. Mais comme l'*Hypate* ſe perd dans le Tétracorde *Synemmenôn*, auſſi-bien que dans celui d'*Hyperbolæon*, & qu'il change de nom & s'appelle *Parameſe* dans le Tétracorde *Diezeugmenôn*; il a fallu auſſi changer le nom de *Parhypate* qui ne convenoit plus, & mettre à ſa place celui de *Trite*, pour dire, la troiſiéme Note en deſcendant de la corde *Nete*; parce qu'en effet la corde *Parhypate* eſt la troiſiéme, en comptant par *Nete*.

J'ai fait ces obſervations, pour indiquer les raiſons qu'il y a eu de changer ces noms, ſelon les différens Tétracordes qui ſe trouvent joints dans un même Inſtrument; & auſſi pour faire connoître qu'il n'eſt pas indiffé-

rent de se servir ou de *Paranete* ou de *Lichanos*, en parlant de la troisiéme corde du Tétracorde, ni de *Parhypate* ou de *Trite*, en parlant de la seconde; & que ce seroit faire une sorte de Barbarisme en Musique, que d'employer un de ces termes pour l'autre. La régle est générale pour tous les Instrumens, où il entre plus de deux Tétracordes. A l'égard de ces derniers, la même corde qui s'appelle *Parhypate* dans les Tétracordes *Hypatôn* & *Mesôn*, & qui s'appelle *Trite* dans les trois especes de Tétracordes *Netôn*, s'appelle plus ordinairement & plus correctement *Paramese* dans les Héptacordes & les Octacordes; parce que dans ces deux sortes d'Instrumens, elle se trouve proche de la *Mese*, & qu'aucun nom ne lui peut mieux convenir que celui de *Paramese*, qui marque cette proximité.

Je ne puis m'empêcher d'avertir encore ici, que la distinction des tons *Pycnos* & *Apycnos*, & sur tout des trois especes du premier genre, est d'une grande importance, pour pouvoir bien discerner où se fait la jonc-

tion des Tétracordes, aussi-bien que le caractere de chaque ton dans les Tétracordes joints ensemble. La premiere corde *Mi* est toûjours ton *Barypycnos*; la seconde *Fa*, ton *Mesopycnos*; la troisiéme *Sol*, ton *Oxypycnos*. La quatriéme corde *La* est naturellement *Apycnos*: mais lors même qu'elle ne se trouve point supprimée, elle ne conserve le caractere *d'Apycnos*, que lorsqu'il y a un ton de distance entr'elle, & la corde qui la suit immédiatement à l'aigu : car lorsqu'il ne se trouve qu'un sémi-ton de distance entre deux, elle est, à l'égard de ce sémi-ton, comme la corde *Hypate*; elle termine un des intervalles, dans lequel se fait le Systême *Pycnôn*: & comme c'est au grave qu'elle termine ce Systême, elle devient ton *Barypycnos*. La lumiere infinie que cette distinction de tons répand sur les Tétracordes joints ensemble, est ce qui m'a engagé à joindre à chaque ton son caractere distinctif, quoique cela n'ait point encore été pratiqué dans ce détail, par aucun des Auteurs qui ont traité de la Musique ancienne.

Août 1727.

Voilà ce que j'avois à dire sur le Tétracorde, dont j'ai expliqué toutes les parties, le plus clairement qu'il m'a été possible. Je ne dis rien des autres points de la Musique des Grecs ; parce que n'ayant entrepris de parler de cette Musique, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour expliquer le Passage d'Horace, & justifier le vrai sens que j'ai prétendu qu'il y falloit donner ; l'explication du Tétracorde & de toutes ses parties, suffisoit pour remplir le dessein, auquel je m'étois borné.

Peut-être aurai-je occasion dans la suite d'entrer en discussion sur les autres parties de la Musique des Anciens ; & peut-être même n'attendrai-je pas que l'occasion s'en presente ; mais je suis bien aise de ne prendre sur cela aucun engagement avec le Public ; parce que quand on lui promet quelque chose, il veut qu'on le lui tienne ; & comme on ne peut pas toûjours répondre de soi-même pour l'avenir, j'aime mieux ne rien promettre, que de m'exposer à ne pas tenir ce que j'aurois promis.

ARTICLE LXXII.

EXPLICATION D'UNE MEdaille d'or du Cabinet de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc du Maine, par le P. H. J.

PArmi les Médailles d'or du riche Cabinet de ſon Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc du Maine, il y en a une qu'on m'a fait voir depuis peu, laquelle me paroît être reſtée unique de ce coin-là. Je n'én trouve aucune ſemblable citée nulle part. Elle repréſente d'un côté un Prince âgé, debout, ſimplement vétu, la tête ceinte d'un diadême & raïonnée, avec une corne de Bellier ſur l'oreille. Il tient de la main droite l'Image de la Victoire; de la gauche un Sceptre de la longueur d'une pique. A ſes pieds à droite, on voit un mouton naiſſant. Le nom du Prince eſt à la gauche, ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ. De l'autre côté eſt un Char, tiré par quatre chevaux attelez de front, & ſur lequel eſt celui qui le guide. Au-deſſus, ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ, par un O : comme on lit ſur pluſieurs Mé-

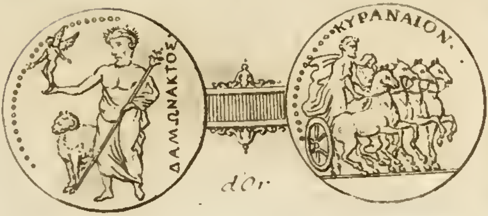

d'Or

dailles de Sicile, ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ, ΚΑΤΑΝΑΙΟΝ, ΛΙΠΑΡΑΙΟΝ, & autres.

Ce *Damonax* est celui dont Herodote parle au quatriéme Livre, n. 161. & 162. Il le nomme selon la dialecte Ionique & la commune, Δημώναξ, *Demonax :* comme on lit chez Herodote même *Archidamus* & *Zeuxidamus*, pour *Archidemus* & *Zeuxidemus :* & sur cette Médaille-ci même, ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ pour Κυρηναίων, *Cyrenensium* *Demonax* est un nom composé de δῆμος & de ἄναξ, dont on a fait par contraction ΔΑΜΩΝΑΞ : cette contraction demandoit l'Ω qu'on y voit. *Damonax* signifie donc *Populi Rex, Roi du Peuple.* Le nom est ici mis au genitif, comme les noms des Rois sur toutes les Médailles Grecques anciennes, de Syrie, d'Egypte, de Macedoine, de Thrace, & autres : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, ΣΕΛΕΥΚΟΥ, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ, ΜΑΥΣΩΛΟΥ, & autres. Les Latins sur les Médailles des Empereurs, des Rois & Princes, ont toûjours mis leurs noms au nominatif.

Ce Prince gouvernoit l'Etat de Cy-

réne ſous la minorité du ſeptiéme des Rois du Païs, iſſus de Battus premier du nom, qui avoit fait bâtir & peuplé la Ville, y ayant mené une Colonie de l'Iſle de Thera, qu'on appelle aujourd'hui *Santerini* & *Santorin*, dans l'Archipel. La généalogie des Rois de Cyréne, comme Herodote la rapporte, au même Livre, n. 154. & ſuivans, nous fera connoître le tems que Demonax regna.

Battus, qui regna 40. ans.
|
Arceſilaüs, qui regna 16. ans.
|
Battus II.
|
Arceſilaüs II.
|
Battus III. ſurnommé εὐδαίμων.
|
Arceſilaüs III.
|
Battus IIII. ὁ παῖς Βάττος, *puer*. Demonax gouverna ſous lui. *Herod.* n. 161.
|
Arceſilaüs IIII. tué ſous Cambyſe Roi de Perſe. *Herod.* n. 164.

Août 1727.

Battus dans la Langue Africaine, ſignifie Roi, ſelon Herodote, n. 155. *Arceſilaüs* eſt un nom compoſé de ἄρκεσις & de λαὸς, & ſignifie utile au Peuple. Battus III. vivoit du tems d'Apries Roi d'Egypte, ſelon Herodote, n. 159. Apries eſt celui que le Prophête Jérémie, au Chapitre XLIV, 50. appellé *Ephrée.* Il commença à regner l'an 163. de la Ville de Rome, 591. devant Jesus-Christ. La Prêtreſſe d'Apollon à Delphes, dit Herodote, n. 163. prédit à Arceſilas IIII. que quatre Battus & quatre Arceſilas regneroient pendant huit generations; mais qu'ils finiroient-là. Arceſilas fut tué ſous Cambyſe Roi de Perſe, ſelon Herodote, n. 164. & par conſéquent environ l'an 523. devant Jesus-Christ, de la Ville de Rome, 231. Huit generations donnant à chacune trente ans, font 240. ans. Ainſi Homere, dans ſon Odyſſée, γ' 245. dit que Neſtor regna trois generations, c'eſt-à-dire, quatre-vingt dix ans.

Τρὶς γὰρ δή μιν φασὶν ἀνάξασθαι γένε' ἀνδρῶν. Ovide, Juvenal, & autres ſe ſont trompez, lui donnant cent

ans. Ainsi le premier Battus a bâti Cyréne environ dix ans avant la fondation de Rome : la Chronique de Saint Jerôme n'en met que sept.

A cause de la minorité de Battus IIII. les habitans de Cyréne envoyerent à Delphes consulter la Prêtresse, sur la forme de gouvernement qu'ils devoient prendre pour être heureux. Elle leur dit d'aller à Mantinée Ville d'Arcadie, demander un homme qui fût capable de bien gouverner. Les Mantinéens leur donnerent un homme des plus considerez de leur Ville, que l'on appelloit *Demonax*. C'est celui qui est représenté sur cette Médaille. Etant venu à Cyréne, & s'étant informé de l'état des affaires, après avoir reglé les quartiers ; & laissant au Roi Battus les bois consacrez aux Dieux, & toutes les fonctions de leur Sacerdoce, il donna au Peuple en commun ce qui avoit été auparavant au Rois. Et ce reglement fut observé tant que Battus regna. Mais son fils Arcesilas étant devenu Roi, dit qu'il ne souffriroit pas ce changement, que Demonax avoit introduit du tems de son

pere, & qu'il demandoit de rentrer dans les droits & honneurs, dont avoient joüi ſes Ancêtres. Cette demande excita de grandes émotions, où il eut le deſſous. Il fut contraint de s'enfuir à Samos. Quand il y eut levé une puiſſante armée, il alla à Delphes pour apprendre de la ſorciere quel ſeroit ſon ſort. Elle lui répondit, mais en énigme obſcure, qu'il ſeroit le dernier Roi de ſa Race. Ce qui arriva : car il fut tué du tems de Cambyſes fils de Cyrus, comme Herodote le remarque, n. 164.

Il réſulte de-là, que Demonax fut Regent du Royaume de Cyréne, du tems de Cyrus Roi de Perſe, vers ſes commencemens : Qu'ainſi cette Médaille eſt plus ancienne que toutes celles que l'on a connuës juſqu'ici. J'avois cru, avant que de voir celle-ci, que la Médaille d'argent d'Amyntas Roi de Macedoine, biſayeul du biſayeul d'Alexandre le Grand, étoit la plus ancienne. Celle de Demonax peut lui diſputer pour l'ancienneté, & la ſurpaſſe pour la qualité, vu qu'elle eſt d'or : elle peſe un de nos Loüis d'or d'aujour'hui, & ſept grains. La

Médaille d'or de Gelon, Roi de Syracuse, ainsi qu'il est appellé dans Herodote, Livre VII. n. 161. est environ soixante dix ans posterieure à celle de Demonax; mais elle est la plus ancienne en or après elle; si je m'en souviens bien.

Le diadême de Demonax, les rayons qui réjaillissent au-dessus, la corne de Bélier qu'il a sur l'oreille, & le Sceptre, signifie qu'il gouverne le Païs où étoit le fameux Temple de Jupiter Hammon, & une célebre fontaine du Soleil, qui est figuré par ces rayons. Pline parle ainsi de l'un & de l'autre, au cinquiéme Livre, sect. V. *Cyrenaïca, eadem Pentapolitana regio, illustratur Hammonis oraculo.... fonte solis... & ipsa Cyrene.* Cette fontaine étoit appellée la fontaine cherie du Soleil, parce que nonobstant les chaleurs excessives de l'Eté, l'eau en étoit agréable, fraîche tout le jour, chaude & amere sur le minuit, dit le même Auteur, au second Livre, section CVI.

Jupiter Hammon & le Soleil, étoient les deux principales Divinitez du Païs: Jupiter étoit, selon eux, la

Nature, qui rendoit la Province féconde en moutons & brebis : *Ham* apparemment ſignifiant agneau, mouton, brebis, ou Bélier, d'où eſt formé Hammon, le ſurnom de ce Jupiter : comme chez les Philiſtins l'Idole de Dagon étoit le même Jupiter, ou la Nature, qui rendoit leur Mer poiſſonneuſe : *Dagon* étant formé de même de l'Hebreu *Dag*, qui ſignifie *Poiſſon*. *Ham*, ou *Am* pourroit bien tirer ſon origine du Grec ἁμνὸς, ou ἀμνὸς, *agnus*, vu que Cyréne eſt une Colonie Grecque. Auſſi écrit-on *Ammon* & *Hammon*. Mais ces origines ne paſſent pas la ſimple conjecture.

Jupiter Hammon eſt dépeint ſur les Médailles avec la corne de Bélier, pour marquer, comme j'ai dit, la Nature féconde en moutons, en ce Païs-là. La même corne de Bélier qu'on voit ſur l'oreille des autres Princes, ſignifie qu'ils commandoient leurs armées en perſonne : Alexandre le Grand, & les Rois ſes Succeſſeurs, en Syrie, en Egypte, en Macedoine, en Thrace la portent de même par la même raiſon : *Dux Aries gregis.*

Le mouton ou Bélier naissant, qui est aux pieds de Demonax, est le Symbole de la Libye, aujourd'hui le Royaume de Barca, où est Cyréne; *partes Libyæ circa Cyrenen*, comme dit Saint Luc dans les Actes. Herodote & la Prêtresse de Delphes, au lieu que j'ai cité, n. 155. & 157. l'appellent *Λιβύην μηλοτρόφον lanigeram*, féconde en troupeaux à laine. On vante fort les moutons de Barbarie, qui viennent de-là. On en a vû autrefois à la Ménagerie de Versailles.

Enfin, le Char à quatre chevaux de front, marque une Fête de Courses de Chariots dans les dehors de la Ville de Cyréne, où les Villes voisines étoient invitées par le Régent Demonax; qui tient à la main l'Image de la Victoire; pour dire, qu'il recompensera le Vainqueur à la Course du Chariot représenté de l'autre côté. Tout parle dans cette Médaille. Dira-t'on qu'elle me fait trop parler?

ARTICLE LXXIII.

WESTE-MONASTERIUM or the Hiſtory and Antiquities of the Abbey church of S^t. Peters Weſminſter. London, &c. *L'Hiſtoire & les Antiquitez de l'Egliſe Abbatiale de S. Pierre de Weſtminſter. A Londres, 1723. Par M. Jean Dart, 2. voll. in foll. Tom I. pagg. 195. ſans compter la Préface, l'Epître, &c.*

CE n'eſt point d'aujourd'hui qu'on s'applique en Angleterre, à la recherche des Monumens propres à faire connoître les Communautez Religieuſes, qui ont autrefois habité cette Iſle. Les Ecrits d'Uſſerius, le Monaſticon Anglicanum, l'Anglia ſacra de Wharton, & quelques autres Ouvrages dans le même genre, que les Proteſtans Anglois nous ont donnez en différens tems, font voir juſqu'où va leur attention ſur ce point. Il paroît même que la curioſité des Sçavans de ce Païs, n'eſt pas le ſeul motif qui les anime à ce travail. C'eſt, oſerai-

je le dire, une eſpece d'hommage, que leur conſcience les force de rendre à la vraye piété, & qui montre bien que malgré tous les mouvemens qu'on s'eſt donné dans ces derniers tems, pour la faire oublier en Angleterre; on penſe encore avec plaiſir aux moyens qui ont le plus contribué à la faire fleurir pendant tant de ſiécles, dans les Iſles Britanniques.

Quoiqu'il en ſoit du motif, qui engage les Ecrivains Anglois à ces ſortes d'Ouvrages; il eſt vrai de dire que celui dont nous parlons, offre au Public une matiere propre à l'intéreſſer par plus d'un endroit. Weſtminſter eſt depuis pluſieurs ſiécles, le Théatre des principaux Evénemens, qui décident du ſort de la Monarchie Angloiſe. Cette Maiſon voit naître dans ſon ſein la grandeur des Rois, à la Cérémonie de leur Couronnement. Elle la voit enſuite s'eclipſer & s'enſevelir, pour ainſi dire, avec eux dans l'obſcurité des Tombeaux, où elle les renferme après leur mort: ſouvent même, dès leur vivant, elle la voit attaquée, bornée, & quelquefois entiérement anéantie par les entrepri-

ſes des Parlemens, dont les Aſſemblées ſe tiennnent dans les Salles de l'Abbaye. En un mot, elle reünit toute ſeule, des avantages, dont chacun, pris ſéparément, ſuffit pour faire ailleurs la gloire de quelque Maiſon célebre. Mais ce qui lui fait encore peut-être plus d'honneur, que ces brillantes prérogatives, c'eſt que ſon Egliſe eſt en quelque ſorte la Demeure commune de tous les Morts Illuſtres d'Angleterre. On y érige des Monumens à la plûpart de ceux qu'on juge dignes de l'Immortalité. L'Induſtrieux Artiſan, l'habile Orateur, le ſçavant Philoſophe, & le profond Théologien, trouvent ici leur place parmi les ſages Politiques & les fameux Conquérans. A côté des Mauſolées dreſſez à l'honneur des Henris & des Edoüards, on voit les Marbres & les Eloges des Shaheſpear's, des Dryden's, des S[ts]. Evremonts, des Uſſerius; & les Poëtes en Angleterre n'attendent pas les Champs-Eliſées, pour joüir de cette égalité qu'ils mettent entr'eux & les *Héros*.

Mais pour nous former une idée plus juſte de Weſtminſter, parcou-

rons en détail la nouvelle Hiſtoire que nous en donne M. Dart.

Elle eſt diviſée en deux Volumes; & c'eſt le hazard bien plus que l'ordre des tems, ou la nature des matieres, qui en fait le partage. Nous ne parlerons cette fois-ci que du premier Tome.

Il commence par une Epitre Dédicatoire, & une Préface, qui n'ont de remarquable qu'une briéveté auſſi eſtimable en ce genre, qu'elle y eſt rare. Ces piéces ſont ſuivies d'un Poëme de plus de 1100. Vers, ſur les Mauſolées de l'Egliſe de Weſtminſter. On trouve dans ce morceau de Poëſie, du feu, de l'imagination, de l'élévation même, & de l'harmonie. La peinture ſur tout que fait M. Dart, du deſaſtre & de la mort de Marie Stuart Reine de France & d'Ecoſſe, eſt ſemée de traits nobles & pathétiques, & des plus propres à faire honneur à ſa Muſe. C'eſt dommage que l'Auteur, en finiſſant par une puérilité une deſcription ſi touchante, laiſſe dans l'eſprit des Lecteurs, une impreſſion moins avantageuſe de ſon goût, que de ſon génie : *Qu'y avoit-*

il donc dans la Rivale, dit-il en apostrophant la Reine Elisabeth, *qui pût exciter la colere, & porter Pallas à traiter ainsi la Reine des Amours?*

What in thy Rival could such anger move,
That Pallas thus should use the Quéen of love.

Voilà, si je ne me trompe, un peu trop de jeu d'esprit & de faux brillant, dans un endroit, où tout ce qui a précedé, prépare à ne trouver que de la douleur ou de l'indignation. Et puis s'avisera-t'on jamais de reconnoître, sous le nom de la riante Déesse de Cythere, la vertueuse & infortunée Marie Stuart, dont les jours les plus beaux ont coulé dans les persécutions, les larmes, & les horreurs d'une captivité qui ne lui annonçoit à chaque instant, qu'une mort sanglante; ou, sous le nom de l'austere Minerve, l'heureuse Elisabeth toûjours en paix; toûjours dans le sein des délices que peut lui fournir une Cour riche, tranquille, galante, & dont elle étoit l'Idole? Aussi l'Auteur semble-t'il en

quelque ſorte ſe repentir de ſes métaphores; & le nom de Pallas eſt le ſeul éloge qu'il donne à la Reine d'Angleterre, dans tout le cours de ſon Poëme, où il ne dit d'elle & de ſon Mauſolée, autre choſe, ſinon qu'*elle gît proche de celle qu'elle a opprimée.*

.... *Near the oppress'd the great*
Oppreſſor lies.

Au reſte, l'endroit qui regarde la Reine d'Ecoſſe, n'eſt pas le ſeul du Poëme, où M. Dart paroiſſe compatir aux malheurs des Stuarts. Le Tombeau de quelques Princes de cette Maiſon, lui arrache encore des plaintes ſur le ſort de leur auguſte famille. Il le prend d'abord ſur un ton à pouſſer bien loin ſes regrets : mais de ſages réflexions le font promptement rentrer en lui même. Il gronde ſa Muſe de ſa témérité, & lui ordonne de *renvoyer ce ſujet aux Poëtes, qui viendront dans des tems plus heureux, où une vérité bien dite ceſſera d'être un crime.*

Août 1727.

Remit the Work to Bards of happier
time,
When welltold truth Shallcease to
be a crime.

Le reste du poëme est dans le même goût, que les morceaux que nous venons d'indiquer; c'est-à-dire, un tissu de Descriptions, de Caracteres, d'Eloges, placez, à mesure que les Marbres ou les Bustes de Westminster, en font naître l'occasion. Quelquefois l'Auteur mêle les Eloges des vivans à ceux des morts. Tel est, par exemple, celui qu'il fait du fameux Evêque de Rochester François Atterbury, dépoüillé en 1723. pour des raisons d'Etat de son Evêché & du Doyenné de Westminster. M. Dart, qui le reconnoît pour son Mecéne, ne perd aucune occasion d'exalter son mérite. Ici, & par tout ailleurs, au commencement, au milieu, à la fin de son Livre, il nous le represente comme un homme, dans qui l'on trouve l'Eloquence, l'Erudition, le bon goût, joints à un zéle efficace pour le progrès des Sciences.

Août 1727.

Après tous ces Préliminaires, vient enfin le corps de l'Ouvrage divisé en plusieurs Livres. Ce premier Tome en contient deux subdivisez en différens Chapitres.

Le premier de ces Chapitres traite de l'origine de l'Abbaye de Westminster. L'Auteur s'occupe d'abord, dès les premieres lignes, à réfuter le sentiment de ceux qui en font l'Apôtre S. Pierre, le premier fondateur : & ce qui l'engage dans une discussion, qui paroîtra inutile à bien des gens; *c'est*, dit il, *que l'Eglise Romaine se prévaut de cette raison, pour exiger que nous nous soumettions à son autorité.* Et dans quel Acte emané de l'Eglise Romaine, M. Dart a-t'il vû mettre en œuvre ce titre, contre l'indépendance usurpée par l'Eglise Anglicane? Non, il nous permettra de lui apprendre, que ce n'est point sur des fondemens si foibles, que le S. Siége appuye ses droits. Les courses Apostoliques de S. Pierre ne furent jamais regardées dans l'Eglise Catholique, comme la mesure de la Jurisdiction qu'il a reçûë de J. C. & transmise à ses Successeurs. Donnée pour tous

les tems & pour tous les lieux, elle ne trouve d'autres bornes à ſon étenduë, que celles de l'Univers ; ni d'autres terme preſcrit à ſa durée, que la conſommation des Siécles. Les Régions, dont le S. Apôtre a ignoré juſques au nom ; comme celles qui ont eu le bonheur d'être le lieu de ſon domicile, les Indes & les Deſerts les plus reculez de l'Afrique, le Mexique & le Perou, comme Antioche Rome, ou la Judée, tout obéït à ceux à qui, dans la perſonne de S. Pierre, J. C. a confié le ſoin de tout ſon troupeau, & le droit de confirmer leurs freres dans la Foi. Voilà la juſte idée des prérogatives, que la Chaire de Saint Pierre s'attribuë, & que toutes les Egliſes unies à ſa Communion, ſe font une loi de lui accorder. Et ſi quelquefois l'Egliſe Romaine, pour nourrir & fortifier la foi des ſimples, ou pour confondre l'opiniâtreté des eſprits indociles, juge à propos d'expoſer les preuves de ſa Préeminence ; c'eſt dans des textes de l'Ecriture, clairs & expreſſifs, dans les témoignages des Saints Peres & des Conciles, dans la pratique de toutes les Egliſes & de

tous les tems, & non dans de frivoles conjectures, ou de ſimples convenances, qu'elle cherche dequoi ſe faire reconnoître pour la Mere & la Maîtreſſe de toutes les Egliſes. Voilà les principes dont elle ſe ſert pour preſſer l'Egliſe Anglicane, & exiger ſa ſoumiſſion : voilà la ſource des argumens qu'ont tant de fois mis en œuvre, contre cette même Egliſe Anglicane, les Sanders, & les Stapletons, les Bellarmins, & les Suarez, les Du Perrons, & les Boſſuets. Mais M. Dart les ignore ſans doute ces argumens; & il lui eſt en effet bien pardonnable de les ignorer. Plein de cette bonne foi, qui regne dans tout le cours de ſon Ouvrage, il n'aura eu garde de ſoupçonner celle d'autrui; & ne conſultant apparemment, pour s'inſtruire des prétentions de l'Egliſe Romaine, que des Controverſiſtes intéreſſez à leur donner en tout un air d'extravagance. Il n'eſt point étonnant qu'il ait traveſti les preuves de quelques uns de nos Dogmes, en parlant après des Théologiens accoûtumez tous les jours à défigurer les Dogmes eux-mêmes.

Août 1727.

Mais la méprise de M. Dart en ce point, n'empêche pas qu'on ne soit d'accord avec lui, sur ce qui regarde le voyage de Saint Pierre en l'Isle de la Grande Bretagne; & il paroît qu'en abandonnant une origine si glorieuse, mais si incertaine, il faut s'en tenir à la Chartre du Roi Edgar, le plus ancien & le plus authentique des Monumens qui nous restent pour fixer les commencemens de l'Eglise de Westminster; & qui en met l'Epoque à l'an 614. Le fondateur est, selon cette même Chartre, un certain Sebert ou Segebert, Prince des Saxons Orientaux, & Neveu du Roi Ethelbert. La plûpart des Historiens donnent à ce même Ethelbert beaucoup de part à cette œuvre de piété. L'Eglise fut bâtie sur les ruïnes d'un Temple de Payens, dans un lieu nommé alors *Thorney*, en Latin *Torneïum*, & consacrée à Dieu sous le nom de S. Pierre par Mellitus Evêque de Londres, & un des premiers Disciples & Compagnons du Moine S. Augustin Apôtre des Anglois. Segebert mourut; & ses enfans dégénérans de la piété de leur Pere, tombent

dans l'Idolâtrie. Mellitus-même est obligé de fuir leur persécution; & la nouvelle Eglise de S. Pierre, durant l'espace de plusieurs années, demeure comme à l'abandon. Enfin, Offa Roi des Merciens vint la tirer de cet état d'obscurité. Il établit près de l'Eglise une Communauté de Moines, & une Ecole. Mais l'Eglise étoit toûjours desservie par des Prêtres, entre les mains de qui elle continua jusqu'au Régne de ce même Roi Edgar, dont nous avons déja cité la Chartre; le Prince, à la sollicitation de Saint Dunstan Evêque de Londres, mit à la place des Prêtres, les Religieux déja établis dans le voisinage. S. Dunstan leur donna un Abbé; & c'est à ce tems, c'est-à-dire, environ l'an 970. qu'il faut rapporter l'établissement de l'Abbaye de Westminster.

Malgré ce changement, la nouvelle Abbaye de S. Pierre de Westminster demeura encore assez long-tems négligée, & ne commença à avoir quelque lustre, que sous le Régne d'Edoüard surnommé le Confesseur. Ce que fit le Saint Monarque en fa-

veur de Westminster, remplit le second Chapitre de notre Histoire. Ce Prince chassé de son Royaume par les Danois, & réduit à chercher dans les Cours étrangeres un azile contre leur fureur, fit vœu, si Dieu mettoit fin à ses disgraces, d'aller en Pélerinage à Rome, visiter les Tombeaux des Saints Apôtres. Remonté quelque tems après sur le Trône, il fit part aux Grands du Royaume, & de son vœu, & de la résolution où il étoit de l'accomplir au plûtôt. L'Angleterre n'étoit cependant pas encore sans crainte du côté des Danois; & il parut aux Seigneurs Anglois, qu'une dévotion qui laisseroit l'Etat en proye aux ravages de ces Barbares, étoit un peu hors de saison. Ils représenterent leurs raisons à Edoüard, & firent de vives instances auprès de lui, pour l'engager à demander au Pape la dispense de son vœu. La vraye piété est toûjours docile. Edoüard eut égard aux Remontrances de ses Sujets; & le Pape Leon IX. entrant dans les raisons des Anglois, envoya une dispense, à condition que le Roi donneroit aux pauvres ce qu'il lui en

auroit coûté pour ſon voyage, & feroit bâtir un nouveau Monaſtere, ou en rétabliroit quelque ancien à l'honneur de S. Pierre. Cette conduite deſintéreſſée de Léon, rapportée par M. Dart, n'eſt point aſſûrément d'un homme, tel que l'erreur affecte de nous peindre les Pontifes du Seigneur, impitoyables Tyrans des Rois, avides de leurs dépoüilles, & jaloux de les voir humiliez à leurs pieds. Quoiqu'il en ſoit, la ſage œconomie du Pape tourna à l'avantage de l'Abbaye de Weſtminſter. L'Egliſe & le Cloître furent rebâtis de neuf: les revenus furent augmentez; & cette Maiſon, qui n'avoit auparavant été diſtinguée que par la piété de ſes Religieux, commença dès-lors à devenir fameuſe par ſon crédit & ſon opulence.

Mais rien n'eſt à l'abri des injures du tems. Au Chap. 3^e^. M. Dart nous apprend, que, malgré les ſoins de S. Edoüard, l'Egliſe de Weſtminſter eut, environ deux ſiécles après, beſoin d'un Reſtaurateur. Elle le trouva dans la Perſonne de Henri III^e^. Sa dévotion à S. Edoüard le porta à

faire bâtir une magnifique Chapelle à ſon honneur, dans cette même Egliſe que le Saint avoit honoré de ſon affection. Notre Auteur place ce fait, la 5e. année du Régne de Henri, & par conſéquent à l'année 1221. & non pas à l'anné 1200. qu'on trouve dans l'Hiſtoire de Weſtminſter, pour l'Epoque de cet événement. Henri monta ſur le Trône en 1216. & mourut en 1272. après un Régne de 56. ans; & cette erreur dans le chifre, ne peut être l'ouvrage que d'un Copiſte ou d'un Imprimeur. Mais bien-tôt les beſoins de cette même Egliſe engagerent Henri à pouſſer ſes libéralitez plus loin. Il entreprit de la rebâtir toute entiere, d'une maniere qui pût en quelque ſorte la rendre éternelle. Il fit commencer à y travailler la quinziéme année de ſon Régne. Mais malgré la durée de ce Régne, le plus long qu'il y ait eu en Angleterre; en mourant, il laiſſa imparfait ce grand Ouvrage, qui ne put être achevé qu'environ quatorze ans après, c'eſt-à-dire, l'an 1285. Les libéralitez de ce Prince ne ſe bornerent pas aux ſeuls bâtimens; ſes ſoins s'étendirent à tout. Argenterie, Or-

nemens, Rentes en argent, Biens en fonds de terre, Priviléges singuliers, & droits de toutes les especes pour l'Abbaye; rien en un mot ne coûta à Henri, de ce qui pouvoit servir à l'opulence & à la gloire de Westminster, & y faire à jamais bénir son nom.

Edoüard fils & Successeur de Henri, & le premier de ce nom, à compter depuis la Conquête des Normans, n'hérita de rien moins que des sentimens favorables de son Pere pour l'Abbaye de Westminster : mais les mécontentemens qu'il eut des Religieux en quelques occasions, ne l'empêcherent pas de contribuer à réparer l'Eglise, qu'un violent incendie arrivé l'an 1299. avoit beaucoup endommagée.

Henri VII. mit enfin le comble aux graces de ses Prédécesseurs, & à la gloire de Westminster. Nous ne parlerons point ici, ni de la magnifique Chapelle qu'il fit bâtir en 1502. pour servir à sa sépulture & à celle de sa Postérité, ni de tant d'autres embellissemens, dont cette Abbaye lui fut redevable. Ceux qui, faute de sçavoir l'Anglois, ne pourront point

s'en inſtruire par l'Hiſtoire de M. Dart, n'ont qu'à conſulter l'exact & l'élégant détail qu'en a fait M. Marſolier, dans la vie de ce même Henri VII. qu'il a donnée depuis peu d'années au Public. Henri VII. finit la liſte des Princes, qui ont par leurs libéralitez contribué à la ſplendeur de Weſtminſter. Juſques-là cette Abbaye avoit compté parmi ſes Rois, autant de Bienfaiteurs, qu'il étoit monté de Princes ſur le Trône d'Angleterre. Mais ici les choſes commencent à changer de face pour elle; & deſormais elle ne trouvera guéres dans ſes Maîtres, que des ennemis & des deſtructeurs.

Henri VIII. paroît à la tête de ces derniers. *Ce Prince*, dit notre Auteur, *dont le nom ne rend qu'un ſon odieux aux oreilles de tous les gens de bien, dans qui la Religion ne put jamais modérer une incontinence ſans bornes, & dont la rage brutale & inſatiable mépriſa toutes les loix de la raiſon; ce Prince*, dis-je, *par un ſeul mot de ſa bouche profane, dépoüilla Weſtminſter de tout ce que les mains pieuſes & bienfaiſantes de ſes Prédé-*

ceſſeurs, y avoient religieuſement conſacré à Dieu, & mis par les plus effrayantes imprécations à l'abri d'un pareil brigandage .... ce Tréſor immenſe ..... devint la proye des Paraſites de Cour, vils Inſtrumens de ſes débauches & de ſes rapines, &c.

On ne doit point être ſurpris de voir le S^r^. Dart, comme tranſporté hors de lui-même à la vûë de Henri, nous peindre avec les couleurs les plus vives & les plus noires, l'iniquité de ce Prince. Ce ſtile eſt familier même aux plus zélez Apologiſtes de la Réformation Anglicane. Et quand il s'agit de Henri VIII. le fameux Burnet, Heyling, le Chevalier Bawleigh, ne parlent point un autre langage que notre Hiſtorien. Comme ſi, à force d'inſulter à la mémoire de ce malheureux Prince, ils pouvoient faire oublier au monde, qu'il eſt le premier Apôtre, le premier Pere de la Réforme, & que l'Egliſe Anglicane eſt le triſte fruit de ces mêmes emportemens & de cette incontinence, que des enfans ingrats & dénaturez, oſent aujourd'hui, à leur honte, lui reprocher avec ſi peu de ménagement.

Août 1727.

Après Henri, paroît sur la scéne un autre Héros de la Réforme, que le S^{r}. Dart épargne aussi peu que le premier. C'est le fameux Duc de Somerset, Oncle d'Edoüard VI^{e}. & Régent du Royaume pendant la minorité de ce jeune Roi. Voici comment notre Auteur s'exprime sur son compte. *C'étoit un homme dont l'intérêt faisoit la principale Religion; & que rien n'arrêtoit, quand il s'agissoit de satisfaire son avarice la plus sacrilége de toutes celles dont l'Histoire ait jamais fait mention. Cet homme ne trouvant plus, après la récolte de Henri VIII. dequoi faire une moisson aussi abondante qu'il l'auroit souhaité; plûtôt que de ne pas avoir sa part au butin, fit arracher jusques aux arbres, qui étoient restez sur pied dans le verger .... & fit sauter en l'air l'ancienne Eglise des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, afin d'en employer les matériaux, avec les ruïnes de plusieurs autres Eglises, à bâtir son Palais. Par ces démarches sacriléges, il se prépara à une entreprise encore plus criminelle : ce fut celle de renverser l'Eglise de Westminster, dont on n'acheta la conservation, qu'en*

abandonnant à sa cupidité quatorze Terres appatenantes à l'Abbaye, &c.

Mais les brigandages de Henri & du Duc de Somerset, n'étoient rien en comparaison de ce que Westminster eut à essuyer, près d'un siécle après, d'une nouvelle espece de Réformateurs, gens que l'Auteur nous représente *comme une troupe impie d'hommes obscurs & méprisables, chez qui la stupidité & l'impudence, tenoient lieu de zéle pour une Religion, dont la pratique ne consistoit que dans les ruïnes & les brigandages.* On n'a pas de peine à comprendre quels sont ceux que notre Historien désigne par ces traits: il nous l'explique lui même ailleurs, dans plus d'un endroit. Ce sont ces Parricides des Rois, qui, après avoir trempé leurs mains dans le sang du meilleur des Princes, l'infortuné Charles I. crurent n'avoir plus rien à ménager avec Dieu, ni les hommes. Iconoclastes modernes, les Images & les Statuës de Westminster, restes odieux du Papisme, furent les premieres victimes de leur fureur. Bientôt ils changerent le Sanctuaire en un Etable: les Tombeaux furent ou-

verts les Mauſolées renverſez ou défigurez : à peine les murailles échaperent-elles à la rage de ces deſtructeurs. *C'étoient*, ajoûte M. Dart en parlant de tous ces différens fléaux, qui depuis le commencement de la Réforme avoient affligé Weſtminſter, *c'étoient*, dit-il, *les playes d'Egypte, qui s'y faiſoient ſentir ſucceſſivement. Ce que la grêle avoit épargné, fut détruit par un eſſain de Sauterelles.* Auſſi cette Egliſe n'a-t'elle jamais pû ſe relever de tant de chûtes, ni recouvrer ſa premiere ſplendeur. L'état où on la voit aujourd'hui, eſt à peu près celui, où il a plu à ſes derniers deſtructeurs de la laiſſer : & il ſeroit en effet aſſez extraordinaire que les Peuples ſe fuſſent empreſſez de lui rendre une partie de ſon ancien luſtre, dans une Religion, dont les principes diſpoſent inſenſiblement le cœur de l'homme au mépris de tout culte extérieur.

Le ſecond Livre eſt comme le premier, ſubdiviſé en différens Chapitres ; & il traite des anciennes Coûtumes de l'Abbaye. Le premier Chapitre eſt ſur les Reliques ; & M. Dart

s'exprime d'abord sur ce sujet en homme sensé, & au-dessus des préjugez ordinaires de la Secte. *Je ne me hazarderois pas volontiers*, dit-il, *à parler témérairement du respect, que les gens de bien rendoient dans l'ancien tems, aux Tombeaux des Saints Personnages.* Voilà donc l'Antiquité en possession d'honorer *les Tombeaux des Saints Personnages*; & dans l'Antiquité, ce sont *les gens de bien* qui observent cette coûtume. D'où il s'ensuit naturellement, comme l'insinuë M. Dart, qu'il y auroit de la *témérité* à blâmer un usage établi sur de si solides fondemens. Pour comprendre tout cela, notre Auteur n'a eu besoin que d'un peu de lecture & de réflexion. Mais ce qu'on a de la peine à concevoir, c'est qu'après un début si judicieux, il échouë à des minuties. D'accord avec nous, à ce qu'il paroît, sur le fonds du culte que rend l'Eglise Catholique aux Reliques des Saints, il se scandalise seulement de la maniere dont elle le rend. *L'étrange marque de respect*, dit-il, *que de troubler le repos, de déterrer les corps des Saints, en exposer la corruption*

aux yeux du Public, & les mutiler souvent plus impitoyablement, qu'on ne fait un squelette livré aux dissections duplus curieux Anatomiste! En effet, la cruelle insulte pour les Saints, que de partager leurs ossemens avec ses freres, comme de riches portions d'un héritage précieux! D'en recueïllir avec une attention scrupuleuse, jusques aux moindres parcelles, pour les enchâsser dans l'or & la soye, & en cacher la figure sous l'éclat des pierreries & des ornemens dont on les environne! De tirer leurs corps de la poussiere & de l'obscurité du Tombeau, pour les placer sur nos Autels, les exposer à la vénération des Peuples, & leur rendre des hommages si grands, que l'erreur nous en fait un crime, & nous impute faussement de les égaler à ceux qu'on doit à la Divinité. Cette conduite paroissoit si respectueuse aux premiers Réformateurs, qu'ils y trouvoient de l'Idolâtrie. Mais cette accusation est usée; & l'on veut aujourd'hui y chercher de l'impiété. C'est ainsi que l'iniquité se dément tous les jours elle-même.

Non, Monsieur Dart fait voir dans

le reste de son Ouvrage trop de solidité d'esprit, pour n'être pas lui-même le premier à sentir le foible d'une objection si puérile; & s'il ne craint point après cela de la proposer, ce n'est apparemment que pour parler le langage d'un Païs, où il seroit de mauvaise grace de faire mention d'un usage propre de l'Eglise Catholique, sans y trouver quelque chose à reprendre.

L'auteur ne suit pourtant pas toûjours cette régle, en parlant au Chapitre 2e. des Autels & des Chapelles de Westminster; au 3e. des Anniversaires, des Obits, des Indulgences; au 4e. de la Coûtume qu'avoient les Pêcheurs de la Tamise, de faire à l'Eglise de Westminster, en certain tems de l'année, des offrandes de Saumon. Content sans doute d'avoir ailleurs porté assez loin ses égards pour les préjugez du Protestantisme, il ne touche qu'en Historien modéré & fidéle, des Articles, qui sembloient donner si beau jeu à la critique d'un Auteur Anglican.

Un homme qui entre dans un si grand détail que le fait M. Dart, ne

pouvoit, dans une Hiſtoire de Weſtminſter, paſſer ſous ſilence ce qui regarde les Reliques de S. Edoüard le Confeſſeur. Ce point fait la matiere du 5^e^. Chapitre, dont nous raprocherons ce que l'Auteur dit ſur le même ſujet, dans quelques autres endroits de ſon Livre. S. Edoüard le dernier des Rois Saxons en Angleterre fut canoniſé par le Pape Alexandre III. ſous le Régne de Henri II. l'an 1163. ſelon Matthieu Pâris; & ſelon Matthieu de Weſtminſter, l'an 1164. Environ 50. ans après, Henri III. fit enfermer ſon corps dans une Châſſe couverte d'or & de pierreries, qu'il plaça dans la magnifique Chapelle qu'il venoit de bâtir à l'honneur de ſon Saint Prédéceſſeur. Ce Dépôt ſacré reſta dans cet état juſqu'au milieu du ſiécle paſſé. Les premiers Réformateurs reſpectoient dans cette Relique le Mauſolée d'un de leurs Monarques; & leur reſpect alla ſi loin, qu'ils ne dépoüillerent ce Monument précieux, *que de ce qui valoit la peine d'être emporté* : ce ſont les propres termes de M. Dart. *The Reformers had ſo much regard to it as*

being a repository for a Prince, that they spoil'd it of nothing, but What Was valuable. Cette modération si aisée à imiter, ne fut pas du goût des Puritains & des Indépendans : ne trouvant plus rien à piller, ils se mirent à saccager & à détruire. Cependant une des trois Châsses, qui, les unes par-dessus les autres, renfermoient le Corps du Saint, échapa à la fureur de ces Fanatiques. Et le nommé Henri Keep, qui avoit quelque emploi dans l'Eglise de Westminster, & qui s'étoit fait Catholique sous le Régne de Jacques II. s'apperçût peu de tems après le Couronnement de ce Prince, qu'une poutre tombée de quelque Echaffaut, avoit enfoncé la Caisse où devoient être les ossemens du Saint. Il examina la chose en présence de deux de ses amis : ils trouverent la tête du Saint solide & ferme, les deux machoires pleines de dents ; un ruban ou une bande d'or lui ceignoit les temples : sous ses épaules étoit une chaîne d'or, longue de vingt pouces, & un riche Crucifix émaillé & chargé de différens ornemens. On porta ce dernier morceau au Roi Jac-

ques, qui fit renfermer & la Châſſe & les Reliques dans un ſecond Coffre, plus propre à les conſerver que n'étoit le premier. Il n'en auroit pas beaucoup coûté à l'Auteur, pour nous apprendre ſi c'eſt encore-là l'état où elles ſe trouvent aujourd'hui. Mais dans la multiplicité des détails auſquels il s'eſt abandonné, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait échapé quelque choſe à ſon attention.

Il reſte encore à parler des Planches, qui ſont la partie la plus conſidérable du Livre, & qui ſe trouvent dans ce premier Volume au nombre de 66. Mais comme cet Extrait n'eſt déja que trop étendu; nous remettons à parler de toutes les gravûres à la fois, dans le compte que nous rendrons le mois prochain du ſecond Volume de cette Hiſtoire.

ARTICLE LXXIV.

RECUEIL DES DISSERTAtions du Pere Souciet de la Compagnie de Jeſus. Tome II. A Paris, chez Rollin 1726. *In* 4°. *Pagg.* 190.

CE Récuëil contient 1°. un Abregé de Chronologie depuis la Création du Monde, juſqu'à la priſe de Jeruſalem par Veſpaſien. 2°. une Diſſertation ſur l'Abregé de Chronologie de M. Newton, contenant les preuves Aſtronomiques. 3°. une ſeconde Diſſertation, qui renferme les preuves Hiſtoriques contre le même Ouvrage. 4°. une troiſiéme Diſſertation, qui combat cette Chronologie par les Médailles. 5°. La quatriéme Diſſertation examine la durée que M. Newton donne aux Régnes & aux Succeſſions. 6°. Dans la cinquiéme on réfute la Réponſe de M. Newton. 7°. Enfin, la derniere Piéce de ce Volume eſt une Diſſertation ſur une Médaille ſinguliere d'Auguſte.

Fastes du Monde ou Abregé de Chronologie.

Ce n'eſt pas le défaut d'Ouvrages ſur cette matiere, qui rend une nouvelle *Chronologie* utile, ou même néceſſaire. Il n'eſt peut-être rien dans les Sciences, qui ait plus exercé les Sçavans, ni qui, après tant de Livres composez pour en éclaircir les difficultez, ait néanmoins conſervé tant d'incertitude & d'obſcurité, & tellement partagé les ſentimens. On ne peut diſconvenir que dans l'étude de l'Hiſtoire & de l'Antiquité ; étude dont les avantages ſont ſi généralement reconnus, il ne ſoit néceſſaire d'avoir la ſuite des tems devant les yeux, & les principaux événemens placez ſelon l'ordre des ſiécles & des années, auſquels ils ſont arrivez ; de pouvoir y rapporter ce qu'on lit ; lui donner la place qui lui convient dans l'ordre Chronologique ; & voir enfin d'un coup d'œil l'état du Monde en chaque tems. *Ce ſecours*, dit l'Auteur de la nouvelle Chronologie, *rend les lectures plus utiles & plus agréables :*

il remédie à la confusion qu'elles produisent quelquefois : on voit mieux les causes, les principes, les liaisons des événemens ; ils s'arrangent mieux dans la mémoire : on les apprend plus facilement, & on les oublie moins.

Tout consiste à avoir un bon guide dans une route, qui, pour être si fréquentée, n'en est encore guéres mieux connuë. Les fondemens sur lesquels est appuyée la nouvelle Chronologie, sont les preuves Astronomiques ; preuves au-dessus de l'incertitude des opinions ; & , pour parler comme un brillant Auteur des plus récens, preuves *affranchies de l'arbitraire des conjectures* ; & les faits les plus exactement fixez dans les Monumens anciens. Tout y a été discuté, tout y a été pesé par un Sçavant, depuis longtems accoûtumé aux études les plus sérieuses, & à l'examen le plus profond. Les Fastes, qui font la premiere Partie de ce Recuëil, ne sont qu'une suite Chronologique, & un arrangement des faits placez avec toute la précision possible, dans le tems qui leur convient, sans embarras, sans discussion, sans raisonnement. Cet

Ouvrage est comme le fruit & le résultat de la discussion & des raisonnemens, qui se trouvent dans les *Dissertations* dont il est suivi. C'est au commun des Lecteurs, une voye applanie, pour parcourir la vaste étenduë des siécles écoulez jusqu'au terme qu'on s'est prescrit : c'est le fil qui dirige leurs pas dans ce Labyrinthe, sans les éclairer.

Cœca regit filo vestigia (1).

Mais pour ceux qui veulent assurer leur marche, & reconnoître le chemin qu'on leur fait faire, & qui en sont capables ; les *Dissertations* qu'on voit ensuite, portent la lumiere dans ces détours obscurs, & font voir les raisons que l'on a de les conduire par cette route.

Dans ces *Fastes* on s'est contenté de marquer les Epoques principales, les plus grands événemens, les commencemens des Empires, des Regnes, des Etats, la fondation de quelques Villes, l'origine & le progrès des Arts, l'âge des Grands-Hommes en chaque

(1) *Virgil. Æneid. VI. 30.*

genre: mais sur tout on n'y a rien admis que de Chronologique, rien de purement Historique; rien qui n'eût la preuve de sa datte, & une raison pour être rangé au tems & à l'année où on l'a placé. Avec toutes ces restrictions, cette Chronologie, dans sa briéveté, ne laisse pas d'être fort remplie, & suffisante pour tirer de l'Histoire ancienne les avantages que nous avons marquez.

Dans le plan que l'Auteur s'est formé, il comprend deux choses, qui entrent nécessairement dans la chaîne d'une bonne Chronologie; 1°. Une suite d'événemens, qui, liez les uns aux autres, montrent le nombre des annnées qu'il y a depuis la Création du Monde, jusqu'au terme que l'on s'est proposé. Chacun de ces événemens qui tiennent ainsi l'un à l'autre, est ce qu'on appelle Epoque. 2°. Beaucoup d'autres faits, qui, n'entrant pas dans cette suite, ne laissent pas d'y être liez, & d'y tenir par quelque endroit. Les Epoques qui sont le fondement de cette Chronologie, sont 1°. la Création du Monde, 4020. ans avant la Naissance de Jesus-Christ.

2°. le Déluge, l'année du Monde, 1656. avant J. C. 2365. 3°. la 75e année d'Abraham, & son entrée dans la Terre de Chanaan; qui répond à l'année du Monde 2083. & avant Jesus-Christ. 1938. C'est-là que commencent les 430. années dont parle S. Paul, Gal. III. 17. & que l'on appelle quelquefois l'Ere d'Abraham. 4°. La sortie d'Egypte, lorsque Moïse en tira les Hebreux, année du Monde 2512. avant J. C. 1509. Alors fut célebrée la premiere Pâque, le 14. du premier Mois, sur le soir. 5°. La fondation du Temple de Salomon, l'an du Monde 2991. avant Jesus-Christ, 1030. 6°. La destruction de ce Temple, & le commencement de la Captivité de Babylone, ann. du M. 3415. avant J. C. 606. 7°. La premiere année de Cyrus à Babylone, & le retour de la Captivité, ann. du M. 3485. avant J. C. 536. 8°. La Conquête d'Alexandre, ann. du M. 3690. avant Jesus-Christ 331 9°. Le commencement de l'Ere des Seleucides, ann. du M. 3710. avant J. C. 311. 10°. La retraite de Mathathias, & le commencement du Gouverne-

ment des Machabées, ann. du M. 3854. avant J. C. 167. 11°. Le Consulat de Ciceron, sous lequel Jerusalem fut prise par Pompée. La Naissance d'Auguste, ann. du M. 3959. avant Jesus-Christ. 62. 12°. La mort d'Auguste, & le commencement de l'Empire de Tibere, ann. du M. 4035. année de Jesus-Christ 15. 13° La 15e. année de Tibere, 30e. de J. C. commençante, d'où s'ensuit l'année de la Naissance de J. C. en l'ann. du M. 4050. 14°. Enfin, le commencement de l'Ere Chrétienne à la Naissance de J. C. l'année du Monde 4020. ainsi qu'il a été dit. Telles sont les Epoques capitales, sur lesquelles roule cette Chronologie; & d'où l'on conclut, que depuis Adam jusqu'à cette année 1727. il s'est écoulé 5747. ans.

Dissertations sur l'Abregé de Chronologie de M. Newton. A M. l'Abbé Conti.

PREMIERE DISSERTATION.

Preuves Astronomiques contre ce nouveau Systême.

Il y a sept ou huit ans que l'on en-

voya d'Angleterre à Paris, un Abregé de Chronologie du célebre Chevalier *Newton*, si connu dans le monde sçavant par l'étenduë de son érudition. Cet Abregé fut communiqué au P. *Souciet* par M. l'Abbé *Conti*, illustre lui-même entre les Sçavans, & ami du Pere Souciet. Comme il s'en falloit beaucoup, que l'Auteur de ces *Dissertations* ne convint des Epoques, que l'on prétend établir dans la Chronologie Angloise; il fit ses Remarques sur cet Ouvrage, lequel a paru depuis en François, avec la Traduction de l'Histoire de l'Ancien Testament, composé en Anglois par M. *Prideaux*. Ce n'est pas sur cette Traduction que le P. *Souciet* a travaillé, mais sur une Copie de l'Original Anglois, avoüée de M. *Newton*, & sur une Lettre de M. *Keil*. Cette observation paroîtra nécessaire, si l'on vient à desavoüer la Traduction dont on vient de faire mention. A la Chronologie de M. Newton, publiée en François, on a ajoûté des *Observations* d'un habile Académicien *sur la Chronologie de M. Newton.* Dans ces observations on annonce de la ma-

niere la plus obligeante, les Remarques du P. Souciet sur le nouveau Systême Chronologique. C'est cette publication & cette annonce, faites sans la participation de notre Auteur, jointes aux instances de quelques Personnes de considération, qui l'ont engagé à donner les *Dissertations* contenuës dans ce Volume. Celle-ci se réduit à deux ou trois points des plus importans dans la Chronologie, & d'où dépend toute la suite de l'Histoire Grecque.

D'abord, M. Newton place la construction du Vaisseau des Argonautes l'an 939. avant J. C. & leur expédition deux années après, l'an 937. avant J. C. On ne croit pas ces faits si peu éloignez de notre tems : mais voici le principe, sur lequel se fonde le Chronologiste Anglois. *Chiron*, dit-il, (c'est le fameux Centaure) *Chiron forma les Constellations pour l'usage des Argonautes, & plaça les points solstitiaux & équinoxiaux au quinziéme degré, ou au milieu des Constellations du Cancer, de Libra, du Capricorne, & d'Aries.* Or M. Newton trouve que c'est en l'année 939.

 avant

avant J. C. que l'Equinoxe du Printems étoit au quinziéme degré d'*Aries*, & les autres points Cardinaux, à proportion, au milieu de leur Constellation. Voici comme il s'y prend pour établir cette Epoque & ce fait Astronomique. *L'an 316. de Nabonassar*, dit le Sçavant Anglois, (c'étoit l'année 433. avant J. C.) *Meton observa que le solstice d'Eté avoit rétrogradé de sept degrez*; que par conséquent il étoit au huitiéme degré du Bélier. *Or en rétrogradant d'un degré dans l'espace de 72. ans*, comme on convient; *il employe 504. ans à parcourir sept degrez. Ainsi ajoûtant 504. à l'année 433. avant J. C.* ou 316. *de Nabonassar, il faut placer l'expédition des Argonautes 936. ans*, (ou plûtôt 937. ans) *avant Jesus-Christ.* Et c'est aussi à cette année qu'il la rapporte, comme nous venons de le voir. Tel est le calcul de M. *Newton*, confirmé par M. *Keil*, qui ajoûte que, selon les Anciens que M. *Newton* a suivis, au tems d'Hipparque, l'Equinoxe avoit été trouvé au quatriéme degré d'*Aries*, comme il avoit été trouvé au huitiéme, du

tems de Méton ; qu'Hipparque ſuppoſoit que la préceſſion des Equinoxes n'étoit que d'un degré en cent ans, & que la Chronologie des Anciens étoit généralement fondée ſur cette fauſſe ſuppoſition.

Le Pere Souciet renverſe d'abord, par un double calcul Aſtronomique, la prétention de M. Newton, que Chiron plaça les quatre points cardinaux au milieu de leurs Conſtellations. Car, ſelon les Tables de M. de la Hire, en remontant de l'année 1700. à celle où le point équinoxial étoit au 15^e^. degré d'*Aries*, on trouve que c'étoit la 1470^e^. avant J. C. Et de même, en deſcendant de l'année où l'Equinoxe étoit au 15^e^. degré du Bélier, juſqu'à l'année 1700. on trouve encore que c'étoit 1470. ans avant J. C. que le point équinoxial étoit au milieu d'*Aries*. Cela eſt concluant contre M. *Newton*. Mais le Pere Souciet n'en demeure pas-là ; il remonte à la ſource de l'erreur. *Hipparque*, dit M. *Newton*, ou M. *Keil* en ſon nom (on pouvoit y ajoûter Ptolémée) *Hipparque* croyoit la préecſſion des Equinoxes d'un degré ſeulement

en cent ans : & c'est sur cette fausse supposition qu'est fondée la Chronologie des Grecs. Ce mouvement est réellement d'un degré en 72. ans. Au tems de Méton, l'Equinoxe fut trouvé au huitiéme degré d'*Aries* ; au quatriéme, au tems d'Hipparque. De-là, M. Newton conclut que les Anciens mettant cent ans, pour un degré du mouvement du point équinoxial, reculoient trop les événemens de l'Histoire Grecque, & en particulier le tems de *Chiron* & des *Argonautes* ; qu'il falloit les rapprocher, en ne donnant que 72. années à chaque degré de ce mouvement : ce qui à son compte, fait tomber la formation des Constellations par *Chiron*, à l'an 939. avant Jesus-Christ.

On convient de la justesse de ces conclusions; mais on attaque les principes. Il est bien vrai qu'*Hipparque* donnoit cent ans par degré, au mouvement de précession des Equinoxes; & l'on accorde à M. *Newton*, qu'il ne faut compter que 72. ans pour un degré; mais il n'en est pas de même des autres principes; & l'on fait voir 1°. que *Méton* n'a point trouvé l'Equi-

noxe du Printems au huitiéme degré d'*Aries*, ni *Hipparque* au quatriéme. 2°. Que la Chronologie des anciens n'étoit point fondée sur la supposition de cent ans, pour un degré de mouvement des points cardinaux.

Commençons par cette derniere proposition. Quelle preuve peut-on produire de ce prétendu fondement de la Chronologie des Anciens? Quel Auteur en a jamais parlé? Mais il y a plus que le silence des Ecrivains; & voici un argument positif & décisif. On met quatre degrez de différence entre les Observations de *Méton* & celles d'*Hipparque*; ce seroit donc 400. ans, suivant la supposition. Cependant les Anciens font fleurir *Méton* dans la 86e. & 87e. Olympiade, ce qui ne donne de distance de l'un à l'autre, que XXI. ou XXII. Olympiades, c'est-à-dire, 84. ou 88. ans. Il est vrai qu'à en juger par leurs observations, la distance est plus grande, & va jusqu'à 305. ans, depuis l'an 433. avant J. C. que *Méton* observoit, jusqu'à l'an 158. avant J. C. qui est l'année d'une observation que nous avons d'*Hipparque*; mais enfin

ce ſera toûjours près de cent ans à retrancher des quatre cens que ſuppoſe M. *Newton.* Je paſſe quelques-autres raiſonnemens, d'où l'on tire la même concluſion, & je viens à la premiere propoſition que j'ai avancée : *Méton* n'a point trouvé l'Equinoxe au huitiéme degré du Bélier, ni *Hipparque* au quatriéme. *Ptolémée* rapporte qu'*Hipparque* obſerva neuf fois le tems de l'Equinoxe : il marque préciſément l'année, le mois, le jour, & la partie du jour : il ne dit pas un mot du lieu du Ciel où ſe fit l'Equinoxe. D'où M. Newton a-t'il pû l'apprendre ?

Le Pere *Souciet* ne s'en tient pas à cet argument négatif; il prouve par une obſervation qu'*Hipparque* fit de l'Épi de la Vierge 128. ans avant Jeſus-Chriſt, qu'il n'a pû trouver l'Equinoxe au quatriéme d'*Aries.* Le calcul ne peut s'abreger, & ſeroit acceſſible à peu de nos Lecteurs : mais il fait voir la fauſſeté du principe avancé par le Sçavant Anglois que l'on réfute. On trouvera la même choſe, ſi l'on calcule le mouvement des Equinoxes, en remontant depuis l'année

1700. jusqu'aux observations d'*Hipparque*, c'est-àdire, jusqu'à l'an 158. avant J. C. Enfin Columelle, à l'endroit même que M. *Newton* a suivi, dit expressément, qu'*Hipparque* plaçoit les Equinoxes & les Solstices, au premier degré de leurs signes. (1) *Nec me fugit Hipparchi ratio, quæ docet solstitia & æquinoctia non octavis, sed* Primis Partibus Signorum *confici.*

Par de semblables raisonnemens, la nouvelle Chronologie démontre que *Méton* n'a pû trouver l'Equinoxe au huitiéme degré d'*Aries*. Un Passage de *Geminus* semble ne laisser aucune difficulté sur ce sujet : car il dit expressément qu'Euctémon plaçoit l'Equinoxe du Printems au premier degré du Bélier. Or cet *Euctémon* observoit avec *Méton*. Celui-ci n'a donc pû placer le point équinoxial autrement que son Confrere, & son Compagnon d'Observations.

Il n'y a donc que le seul *Columelle*, qui soit favorable au sentiment de M. *Newton*. Car cet Auteur prétend que les anciens Astronomes, *Eudoxe*, *Méton*, &c. (il en excepte *Hippar-*

(1) Colum. Lib. IX. Cap. XIV.

que, comme nous avons vû) mettoient les Solſtices & les Equinoxes, au huitiéme degré de leurs Conſtellations. Mais l'autorité de *Columelle* peut-elle balancer les raiſons que nous avons expoſées? D'ailleurs n'a-t'il pas pû aiſément ſe tromper aux chiffres? Car en Grec l'A, qui ſignifie I, & l'H, qui exprime le nombre de VIII. ou l'*α* & l'*η*, ſur tout étant écrits à la main & à la hâte, ſe reſſemblent aſſez, pour qu'on s'y méprenne ſouvent. Les exemples de ce mécompte ne ſont que trop communs; & juſques ſur le bronze même, on eſt ſouvent embarraſſé s'il faut lire A ou H, ſoit en Grec, ſoit en Latin.

SECONDE DISSERTATION.

Preuves Hiſtoriques contre la Chronologie de M. Newton.

Puiſque Monſieur *Newton* a retranché plus de 500. ans de l'Hiſtoire des Grecs, par ſon Epoque de l'expédition des Argonautes, trop rapprochée de notre Ere; il faut néceſſairement que les événemens ſe trouvent entaſ-

ſez & confondus dans le trop court eſpace qu'il leur laiſſe. C'eſt ce que l'on entreprend de montrer dans cette ſeconde *Diſſertation*, mais ſeulement par quelques exemples, & ſans ſuivre M. *Newton* pas à pas.

I. Herodote compte depuis *Hercule* juſqu'à lui, (c'eſt-à-dire, comme l'entend le Pere *Souciet*) depuis la mort d'*Hercule*, juſqu'à la naiſſance d'*Hérodote*, environ 900. ans (1). *Hercule* mourut, ſelon *Clément* d'Alexandrie, 55. ans après l'expédition des Argonautes, & *Hérodote* naquit l'an 484. avant J. C. *Hercule* mourut donc l'an 1384. avant J. C. ajoûtez 55. ans, vous aurez l'an 1439. pour le voyage des Argonautes, & non pas 937. La difference eſt de plus de 500. ans.

II. M. Newton met la priſe de Troye l'an 904. avant J. C. 33. ans, ſelon lui, après l'expédition des Argonautes.

Expédition des Argonautes ...	937.
Priſe de Troye	904.
Difference	33.

(1) Herod. Liv. II. Ch. CXLV.

Cependant le calcul de *Clément* Alexandrin donne 79. ans de l'une à l'autre. *Hérodote* fait remonter la Guerre de Troye à l'an 1284. environ; c'est-à-dire, à 100. ans aprés l'entreprise des Grecs dans la Colchide.

III. *Hérodote* compte environ 800. ans depuis lui jusqu'à *Pan*, & dit que la Guerre de Troye est encore plus éloignée de son tems. Donc *Hérodote* étant né l'an 484. avant J. C. il faut que la guerre de Troye soit plus de 1284 ans avant J. C. & qu'elle n'ait pas fini 904. ans seulement avant J. C. par la prise de cette Ville.

Continuons à renverser l'Epoque de M. *Newton*. *Paterculus* dit que Troye fut prise 637. ans avant la fondation de Rome. Rome fut bâtie, selon M. Newton, 617. ans avant J. C. La prise de Troye tomberoit donc à l'année 1254. avant J. C. Mais parce que Rome fut bâtie 751. ans avant J. C. la prise de Troye est reculée à l'an 1388. avant l'Ere Chrétienne.

IV. De la fondation de Rome au Consulat de *Vinicius* & de *Cassius*, il y eut, dit *Paterculus*, 782. ans. Or ce Consulat tombe, selon M. *New-*

ton même, à l'an 31. de J. C. Rome fut donc bâtie 751. ans avant J. C. Et puisque Troye fut prise 637. ans avant la fondation de cette Ville, elle fut prise 1388. ans avant le commencement de notre Ere. Tels sont les raisonnemens du Pere *Souciet*.

V. L'Epoque si célebre des Olympiades, ne combat pas moins les principes de M. *Newton*. Il en met le commencement à l'année 776. avant J. C. C'est le reculer de trois ans, puisqu'il tombe, selon *Velleïus Paterculus*, à l'an 804. avant le Consulat de *Vinicius*, & que ce Consulat est de l'année 31. de J. C. *Iphitus* rétablit les Jeux Olympiques 773. ans avant J. C. Mais passons cette erreur légere à M. *Newton* : il n'y trouvera que plus d'embarras. Rome fut constamment bâtie dans la VI^e^. Olympiade, c'est-à-dire, 24. ans au plus après l'Institution d'*Iphitus*. Elle le fut donc 752. ans avant J. C. & non pas 617. La différence est de 135. ans, & dans un point de cette conséquence. D'ailleurs comment accorder avec toute la suite de l'Histoire, cette datte de la fondation

de Rome en l'année 617. avant J. C?
Les Rois gouvernerent Rome pendant 243. ans ; les Consuls durant 467. voilà donc 710. ans jusqu'aux Empereurs. Mais si Jesus-Christ est né l'année 617. de Rome, il faut que Jules Cesar ait été tué l'an 92. de J. C. & qu'Auguste ait commencé sa domination l'an 93. de J. C. & parce que N. S. n'est venu au monde que la 41^e^. ou 42^e^. année de l'Empire d'Auguste ; il ne sera né que la 134^e^. ou 135^e^. année de l'Ere Chrétienne. Quelle confusion ! Le déplacement d'une seule Epoque importante, ne porte-t'il pas dans toute l'Histoire ? Ne disons pas seulement dans l'Histoire Romaine, mais aussi dans celle des autres Nations. C'est ce que le P. *Souciet* fait sentir dans son Ouvrage & ce qui montre combien est insoutenable un Systême, qui combat les Monumens les plus authentiques de l'Antiquité.

M. *Newton* a senti la difficulté ; & pour remédier à ces inconvéniens ; il ôte 134. ans aux Rois de Rome, & fait commencer le gouvernement Consulaire l'an 110. de la fondation de cette Ville. Rien n'est plus com-

mode que de se défaire ainsi de ce qui embarrasse. Mais en est-on plus avancé? Si le Consulat a commencé à Rome l'an 110. le 47^e^. Consulat tombe à l'année 156. Cependant les Marbres Capitolins, dont l'autorité ne peut être balancée, le mettent à l'année 290. de Rome. Par de semblables exemples l'on fait voir combien la nouvelle Chronologie s'écarte du bon chemin, & c'est ainsi que finit la seconde *Dissertation.*

TROISIÉME DISSERTATION.

Preuves tirées des Médailles contre le Systême de M. Newton.

Le bronze n'est pas moins contraire au nouveau Systême, que le Ciel & les Livres. Les Médailles sont des témoins Contemporains des faits qu'elles nous apprennent. Or ces témoins irrécusables déposent contre M. *Newton*, & ils déposent sur un point, où leur foi ne peut être suspecte. En effet, & c'est la réflexion du Pere *Souciet*, quand sur les titres & les éloges, quand sur toute autre chose les

Médailles auroient altéré la vérité; il n'y a ni vanité, ni flaterie, ni intérêt, ni raison, ni prétexte, qui ait pû corrompre les dattes. & renverser la Chronologie. Or voici quelques dattes tirées des Médailles, & absolument incompatibles avec le sentiment de M. *Newton*, sur l'Epoque de Rome.

Une Médaille d'Hadrien, précieuse par sa datte, & qui étoit dans le Cabinet de Monsieur *Foucault*, a pour Inscription du côté de la tête: IMP. CAESAR TRAIANUS HADRIANUS AUG. P. M. TR. P. COS. III. PP. Au revers: ANN. DCCCLXXIIII. NAT. URB. P. CIR. CON. SC. Voilà donc *Hadrien* vivant, Empereur, Consul pour la troisiéme fois, l'an 874. de la fondation de Rome. Or c'est ce qu'il est impossible de concilier avec la Chronologie de Monsieur *Newton*. Car enfin, si Rome n'a été bâtie que 617. ans avant J. C. la 874^e. année de sa fondation est la 257. de J. C. Et néanmoins Adrien ne vécut que jusqu'en 138. & mourut le 12. de Juillet de cette année-là.

Le III^e^.Consulat d'Hadrien, marqué sur la Médaille, forme une autre difficulté insurmontable dans le Systême que notre Auteur combat. Ce III^e^. Consulat d'Hadrien est le 628^e^. dans les Fastes Consulaires; en ne donnant même aux Rois de Rome, avec M. *Newton*, que 109. ans, le 628^e^. Consulat tombe l'an 737. de Rome. Mais si Hadrien étoit Consul pour la troisiéme fois l'an 737. de Rome, comment établissoit-il des Jeux du Cirque pour le Peuple, l'an 874.

Voici une autre datte considérable, & qui ne s'accorde pas mieux avec celles de M. *Newton.* Sur les Médailles des deux Philippes on lit: SÆCULUM NOVUM. MILLIARIUM, & MILLENARIUM SÆCULUM. SÆCULARES AUG. COS. III. pour le pere, & COS. II. pour le fils. C'est-à-dire, que l'an 1000. de la fondation de Rome, sous le troisiéme Consulat de *Philippe* le pere, & le second de *Philippe* le fils, à l'occasion du nouveau siécle, ces Empereurs célebrerent des Jeux Séculaires. On voit assez que cela ne peut quadrer avec la fondation de

Rome, l'an 617. avant Jesus-Christ. Car dans cette supposition, l'an de Rome 1000, est le 383. de Jesus-Christ & les deux Philippes furent tuez l'an 250.

Les Médailles Grecques fournissent au Pere *Souciet* un nouvel argument, non moins fort que les précedens, & qui laisse encore moins de subterfuges. Mais ce que nous avons dit, est plus que suffisant, pour faire sentir par ce genre de preuves, les raisons qu'il a euës, de ne pas déferer à l'autorité du Sçavant Anglois, & de ne pas suivre sa Chronologie.

QUATRIÉME DISSERTATION,

Sur la Durée que M. Newton donne aux Régnes & aux Successions.

M. Newton suppose deux principes, sur lesquels est appuyée sa Chronologie. 1°, Que les anciens Historiens ou Chronologistes, ne sçachant pas le tems que chaque Prince a gouverné, sur tout en Gréce, ont égalé les Régnes ou successions, aux générations. 2°, Qu'ils ont donné une trop

longue durée aux générations. Ce sont ces principes que l'on éxamine dans cette *Dissertation*, & dont on montre la fausseté.

Ce n'est, dit M. Newton, qu'après la mort d'Alexandre, que l'on a commencé à distinguer les Régnes par le nombre des années qu'ils ont duré. En égalant les Régnes aux générations, on détermina la durée de trois générations à cent, ou même à cent cinquante ans; ce qui donna à l'Histoire Grecque trois cens ou quatre cens ans d'antiquité, plus qu'il ne falloit. La nature n'accordant, selon le Chronologiste Anglois, que dix-huit ou vingt ans aux générations, c'est sur ce pîed-là qu'il faut regler les Régnes & les successions; & par ce moyen, l'on a une Chronologie conforme à la nature, à l'Astronomie, à l'Ecriture Sainte.

D'abord on fait voir que long-tems avant la mort d'Alexandre, on marquoit la durée du Régne de chaque Prince; & c'est sans fondement qu'on avance le contraire. En second lieu, on n'a point égalé les Régnes & les successions aux générations; cela est enco-

re hazardé ſans preuves. M. Newton reconnoit lui-même dans ſa Préface, qu'Eratoſthêne & Apollodore mettoient dix-ſept Régnes, & deux cens ſoixante ans entre le retour des Héraclides & la Bataille des Thermopyles. Il devoit conclure de-là, que les Anciens n'égaloient pas les Régnes aux générations. Hérodote dit expreſſément, que les Anciens donnoient trente trois ans à chaque génération. Tous les Régnes, dans les divers États, auroient donc été de trente-trois années, égaux entr'eux & aux générations. Or, rien de plus contraire à l'Hiſtoire des Nations, & en particulier de la Gréce. L'induction détaillée que l'on trouve ici, met ce point dans une évidence entiere.

On fait voir enſuite l'inconſtance de M. Newton, dans ſa Réduction des Régnes & des Succeſſions, conformément aux générations. Tantôt il veut que les Régnes ayent été de dix-huit ou vingt ans : tantôt il leur en donne vingt-huit à trente. Aux Rois de Rome il n'accorde que quinze ans : plus reſſerré encore à l'égard des Archontes perpetuels, il ne leur

laisse pas douze années. Voilà une régle trop changeante pour être bonne ; & toutesfois on veut qu'elle soit fondée sur le cours de la Nature.

Jugeons, dit M. Newton, des anciens Rois de la Gréce, de Rome, des Archontes perpetuels, comme des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, &c. Et comme le nombre des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, &c. est au nombre des années qu'ils ont regné ; ainsi les Héraclides, les Rois d'Athènes, de Sicyon, de Rome, les Archontes perpetuels, doivent être censez avoir été aux années de leur Gouvernement. C'est ainsi que ce Grand Homme porte par tout l'esprit géometrique, & sçait l'appliquer aux choses mêmes qui en paroissent le moins susceptibles. En Effet, les variations de M. Newton que nous venons de marquer, détruisent d'abord sa régle de proportion ; & les exemples ausquels il en appelle lui-même, renversent sa supposition. Il veut en general, que suivant le cours de la nature, on réduise les Régnes sur le pied des générations, à dix-huit ou à vingt ans. Or en France,

en Espagne, en Angleterre, & dans les autres Etats d'Europe, 1°, on ne peut établir de régle certaine pour la durée des Régnes. 2°, Cette durée passe toujours pour chaque Prince, l'un portant l'autre, dix huit & même vingt ans, & roule entre vingt-trois & trente-cinq.

Dans les anciennes Monarchies, on trouve que les Régnes ont duré entre vingt-un & trente deux ans. Ainsi les antécedens & les conséquens de la régle de proportion se trouvent également faux.

La Dissertation finit par une protestation, que l'on ne prétend pas attribuer à M. Newton tous les mécomptes que l'on releve; parce qu'il y auroit de l'injustice à attribuer à un Auteur, & sur tout à un Auteur d'une aussi grande consideration, les fautes d'un Ouvrage qu'il n'a pas avoüé, ni publié lui-même.

CINQUIÉME DISSERTATION

contre la Réponse de M. Newton.

M. Newton ayant répondu aux Observations du P. Souciet sur sa Chronologie, c'est cette Réponse que ce

Pere examine dans ſa cinquiéme Diſſertation. Il s'agit entr'eux de ſçavoir où Chiron fit commencer le premier ſigne du Zodiaque ou la Dodécatémorie du Bélier. Par là, connoiſſant le mouvement de préceſſion des Equinoxes; & ſupputant le chemin qu'ils ont fait, on ſçait en quel tems ils étoient au lieu où Chiron les trouva; on connoit le tems de l'expedition des Argonautes; cette expedition eſt liée avec la priſe de Troye; la priſe de Troye avec le retour des Heraclides. La priſe de Troye ſert à fixer le tems de la fondation de Rome, & le commencement de la guerre du Peloponèſe. Cet évenement ſert à determiner les années du Régne d'*Artaxerxès Longi-manus*. Des années de ce Prince dépend le calcul des ſemaines de Daniel. Telles ſont les Epoques importantes, qui dépendent du point qui fait la diſpute entre les deux nouveaux Chronologiſtes. M. Newton ſuppoſe que Chiron fit commencer la premiere Conſtellation, & tout le Zodiaque beaucoup à l'Orient de la 1re étoile d'*Aries*, qu'on appelle *l'Oreille du Belier*. Le P. Soucier au contraire

soutient que c'est à la premiere étoile de ce Signe, que Chiron plaça le commencement du Zodiaque. Il tourne cette question en tous les sens : il en considere toutes les faces, tous les rapports : il la prend de tous les biais dont elle peut être prise ; Chronologie ancienne & moderne, suffrages des Auteurs Grecs & Latins, raisons, autoritez, calculs, tout y est employé, tout y est développé, & tout cela forme une nuée d'argumens, contre lesquels il ne paroit pas possible que le systême attaqué se soutienne. Mais à cet égard, c'est à l'ouvrage méme qu'il faut avoir recours ; l'abregé ne pouvant qu'embarrasser, sans instruire ; chaque preuve n'a ici que l'étenduë necessaire.

DISSERTATION

Sur une Médaille d'Auguste.

La derniere Dissertation de ce Recueil ayant déja paru dans ces Mémoires, nous ne nous y arrêterons point ici. L'Auteur a cru devoir la retoucher & la réimprimer dans ce vo-

lume. Une Médaille d'Auguste fort singuliere en fait le sujet. On y voit d'un côté une Couronne de Laurier, dans laquelle est la tête d'un jeune homme, & dans le champ à droite un A. & à gauche encore un A. Le Pere Souciet explique ainsi ces deux Lettres : AFRICA AUGUSTI. La Médaille se rapporte à la seiziéme année de ce Prince : mais elle ne fut frappée, selon l'Auteur de la Dissertation, que lorsqu'Auguste fut devenu le seul Maître de l'Empire. Ce fut la Province d'Afrique qui consacra ce Monument à la gloire du Prince.

ARTICLE LXXV.

LETTERA SOPRA IL DECAMERON del Boccaccio. *Lettre sur le Decameron de Bocace. Brochure in 4°, pagg. 20. très-petit caractere, sans nom d'Auteur, ni de Libraire.* 1726.

LE Decameron de *Bocace* contient cent nouvelles racontées en dix journées. Mr Rolli vient d'en donner une Edition à Londres, c'est-à-dire, dans le regne de la Librairie. La Lettre *Sopra il Decameron* est une Critique de cette édition nouvelle, que Mr Rolli à grossie d'Observations. L'Auteur anonyme adresse sa Lettre à un de ses Amis, fort prévenu sur les obscuritez, les inutilitez, les fautes de Grammaire, & mille autres, que Mr Rolli prétend avoir apperçû dans Bocace. Il reproche honnêtement à son Ami d'être un peu trop précipité dans ses jugemens, & de condamner un fameux Ecrivain d'Italie, sur l'autorité de simples Observations, pour lesquelles l'habileté nécessaire peut avoir man-

qué : *Corre un pò troppo a furia a biasimere il Boccaccio sulla autoritá di quelle semplici osservazioni.*

Le Decameron, continuë l'Anonyme, a passé par les mains de personnes si judicieuses & si habiles, que je ne comprens pas qu'il se puisse trouver des Italiens, qui ne se conforment point au sentimens de ces sçavans Examinateurs, ou qui du moins ne soient pas un peu plus lents à corriger Bocace. Mais, par je ne sçai quelle fatalité, cet Ouvrage a été sujet, de tout tems, à des Correcteurs du Texte, ou, pour mieux dire, à des Corrupteurs. En effet, poursuit l'Anonyme, Bocace composa le Decameron vers l'année 1350. & presqu'aussi-tôt le Texte en fut très-corrompu par des Copistes : plus même on transcrivoit l'Original, plus on y voyoit augmenter le nombre des omissions, des changemens, des altérations, des obscuritez, &c. Cela est si vrai, que jusqu'à présent on n'a découvert aucun Manuscrit, ou ces sortes de fautes ne se trouvent. Un seul nous est resté, lequel est parfaitement semblable à l'Exemplaire que Bocace écrivit de sa propre main ; & ce Manuscrit,

nuſcrit, c'eſt la copie que tira François d'Amaretto Mannelli, Gentilhomme Florentin, l'an 1384. neuf ans ſeulement après la mort de Bocace. Le ſieur Mannelli donc copia l'Original même de l'Auteur; mais il le fit avec une attention, avec une exactitude, & avec des précautions incroyables. Auſſi, c'eſt à ce même Manuſcrit, que les Examinateurs ou Commiſſaires de 73. donnent le nom de très-bon, *Ottimo*: ils le reconnoiſſent pour le plus fidéle & le plus ſûr qu'on ait vû juſqu'ici; & ils proteſtent qu'ils en font plus de cas que de tous les autres enſemble. . . . .

De ceci, l'Auteur de la Lettre conclut en bonne forme, que, de toutes les Editions de Bocace, la plus parfaite eſt celle que donna l'an 1582. le Cavalier Leonard *Salviati*; vû qu'en ce qu'elle contient, elle eſt très-ſemblable à la Copie de *Mannelli*. Mr Rolli, reprend l'Anonyme, ſe trompe donc bien, lorſqu'il avance dans ſes Obſervations, que ſon Texte eſt le ſeul Texte original: cette prérogative ne convient & ne ſçauroit convenir, qu'au Texte de Leonard *Salviati*.

L'Auteur de la Lettre entre après cela dans l'examen & dans la correction des fautes de la nouvelle Edition de Londres. On renvoye aux sçavans Italiens la Lecture de cette discussion, qui peut leur être utile & agréable: utile, disons-nous, parcequ'elle est précise, judicieuse & nette. Car ce n'est point ici une de ces brochures, qui sont des volumes d'injures : c'est une Critique spirituelle, remplie de ménagemens & d'égards pour celui sur qui elle tombe. *Sig. Rolli*, dit l'Anonyme, *il quale benchè io non conosca, se non per reputazione, non dimeno lo amo e l'onoro . . . . . Egli è sicuramente persona di merito, e forse non volando è trascorso a far quelle sue osservazioni, che non mi par che gli possan far quell'onore che io gli bramerei.*

Cependant il ne faut pas que les loüanges dûës précisément au sçavoir & à la modération du Censeur de la *Critique du Decameron*, tirent à conséquence en faveur du Decameron même : cette édition fait plûtôt ressouvenir de ce que Mr Collier disoit dans sa Critique du Théatre Anglois, à l'occasion du célébre Poëte Anglois Mr

Dryden, lequel a traduit Juvenal ſans y rien retrancher.

„ Je ne comprens pas à quel deſſein „ l'on va foüiller dans les tombeaux „ des Poëtes anciens, & troubler leurs „ Manes impurs; ſi ce n'eſt pour faire „ revivre les impudicitez du Paganiſ- „ me, & pour empoiſonner les vivans „ par la corruption des morts. Juve- „ nal n'eſt pas ſoutenable dans quel- „ ques-unes de ſes Satyres: ſouvent il „ part de ſa plume des traits ſi libres, „ que c'eſt encore une queſtion; ſi l'é- „ tat des mœurs de Rome, ou le repro- „ che de ces mœurs; ſi le ſiécle d'a- „ lors, ou le Satyrique du ſiécle, „ étoient plus licentieux .... ſi „ Mr Dryden avoit tant de paſſion „ pour nous traduire Juvenal; ne de- „ voit-il pas du moins en colorer un „ peu la penſée, en adoucir quelque- „ fois l'expreſſion, jetter comme des „ ombres ſur certains portraits indé- „ cens, les couvrir même tout-à-fait? „ .... Mais il eſt de la juſtice, „ dit-il, qu'on rende à un Auteur „ tout ce qui lui appartient, & qu'on „ le faſſe valoir autant qu'il vaut. Oüi: „ Et à quelque prix que ce ſoit, il faut

„ qu'on nous mette le vice devant les „ yeux, & qu'on ne néglige rien pour „ nous séduire; parceque l'on n'en „ use ainsi que par un esprit d'équité. „ La justice dûë à de tels Auteurs, ce „ seroit de les bruler : ou pour le moins, „ la pudeur, si je ne me trompe, est „ préférable à l'exacte ressemblance, „ lorsqu'on entreprend de les tradui- „ re, &c.

ARTICLE LXXVI.

DOUTES PROPOSEZ SUR l'âge du Dante, par le P. H. J.

QUand on dit le Dante ou le Tasse, on entend ordinairement le Poëme, & l'on ne désigne qu'indirectement celui qui en est l'Auteur. Il s'agit ici néanmoins de l'âge du Poëme, & de celui du Poëte. L'opinion commune & véritable est, que Dante est mort à Ravenne en 1321. L'Auteur le plus sûr qui nous l'apprenne, c'est Raphaël Volaterranus, dans son Anthropologie, Livre XXI. page 638. où il le fait naître en 1265. & lui donne cinquante-six ans de vie. Il l'a sçû par la

Tradition des Sçavans du Païs, ou par quelque autre monument plus authentique, que le témoignage ſeul de Jean Villani, ou d'autres qui l'ont ſuivi.

C'eſt cette Tradition qui a déterminé le Poëte, s'il eſt autre que Dante lui-même, à ne mettre dans la deſcendance de Hugues Capet, que des Philippes & des Loüis. Car Charles le Bel, qui eſt le premier du nom dans la troiſiéme Race, commença à regner en 1322. dès le ſecond jour de Janvier. Le Poëte eût dû joindre des Charles, *Carli*, aux Philippes & aux Loüis, s'il eût vû ce Regne, qui ne fut que de ſix ans.

Mais ſi le Poëte n'a point vû ce Regne, du moins en partie; d'où vient qu'au vingtiéme Chant du Purgatoire, il met au nombre des Saints, Thomas d'Aqûin, dont la Bulle de canoniſation eſt datée de 1323?

Et s'il n'a pas vû le Regne entier de Charles le Bel, comment a-t'il pû au XXVII. Chant du Paradis, prédire l'entrée de Loüis de Baviere à Rome, pour y créer l'Antipape Pierre de Corberia, en 1328. la premiere année de

Philippe de Valois ? Dante étoit-il Prophête ?

C'est où il répand des injures atroces contre le Saint Siége, qui ressentent fort l'Ecole de Wiclef. Car il y fait dire à Saint Pierre, que hors les seize premiers de ses Successeurs jusqu'à S. Urbain, l'orguëil & l'avarice des autres le fait gémir, mais principalement les extorsions des Papes François. Voici le portrait calomnieux qu'il en fait ; & que je ne rapporterois pas, s'il n'étoit expédient, comme on le verra dans la suite, de faire voir le caractere d'un poëme qu'on vante trop, & celui d'un Poëte, qu'on ne connoît pas assez.

In vista de pastor lupi rapaci
Si veggon di quassù per tutti e paschi.
O difesa di Dio perche più giaci ?
Del sangue nostro Caorsin & Guaschi
S'apparechion di bere. O buon principio!
Ad che vil fine convien che tu chaschi.
Ma l'alta providentia che con Scipio
Difesa a Roma la gloria del mondo,
Soccorra tosto, si chom io concipio.
Et tu figluol che per lo mortal pondo

Ancor giù tornerai, apri la bocca,
Et non nasconder quel chio non nas-
condo.

Le Pape Cahorsin dont il parle est Jean XXII. natif de Cahors : le Gascon est Clément V. son Prédecesseur, né dans le Diocése de Bourdeaux. Le Poëte fait donc prédire par Saint Pierre, qui lui ordonne de rendre sa prédiction publique ; que la providence, par le bras d'un second Scipion, secourra bien-tôt Rome, & lui rendra, comme le premier le fit autrefois, l'avantage d'être la plus glorieuse ville du monde, y mettant le Pape & la Papauté, & la retirant d'Avignon. Si le Poëte n'est pas Prophête, il n'a pû faire parler ainsi Saint Pierre qu'après l'evénement. C'est la révolte de Loüis de Baviere contre le S. Siége, & Jean XXII. qui l'avoit déposé, que le Poëte a eu ici en vûë : Révolte, qui le porta à créer un Antipape à Rome, & à y publier une Loi, qui est rapportée par Raynaldus, à l'an 1328. n. 21. Que le Pape seroit obligé de résider continuellement à Rome, sous peine de déchoir du Pontificat, *ipso facto;*

ce fut, selon ce Poëte, rendre à Rome son ancien éclat : action digne d'un Scipion, d'un Generalissime des Armées Romaines.

On est surpris que Dante étant Guelfe, il favorise toûjours l'Empereur & l'Empire dans son Poëme. Quelques-uns conjecturent delà, qu'il tourna casaque, & se fit Gibelin. C'est plûtôt que le Poëte haïssant les Papes, autant que Wiclef les haïssoit, il favorise ici les Empereurs même excommuniez : comme le vrai Dante dans son Livre de la Monarchie, qui l'a fait traiter d'hérétique par Bartole ; Voleterran ; & Saint Antonin, & par le Saint Siége. Or cette entrée triomphante de Loüis de Baviere dans Rome, & la création de l'Antipape, Pierre de Corbaria ; n'arriva qu'en 1328. comme j'ai dit. Le Poëme est donc plus recent que la mort du vrai Dante.

Il y a plus. Je crois m'appercevoir dans son vingtiéme Chant du Purgatoire, qu'il est plus recent que le vrai Dante de plus de quatre-vingt-dix ans. C'est où il fait parler Hugues Capet, selon l'édition de Venise, de 1491. qui me paroît la plus exacte :

Chiamato fui di là Ugo Ciapetta:
Di me ſon nati e Philippi e Luigi,
Per cui novellamente e Francia retta.
Figlivolo fui d'un beccar de Parigi:
Quando li regge antichi vennor meno
Tutti, fuor d'un redocto in panni bigi.

L'Edition de Mantouë, de 1472. a

Figlivol fu ïo d'un bechäio di Pariſi.

Qui ne rime pas avec *bigi*, qui ſuit. Celle de Veniſe de 1477. qui a été ſuivie par l'Académie della Cruſca,

Figlivol fui d'un becchäio di Parigi.

Vers rude & dont la céſure eſt mal placée & forcée.

Le Poëte fait donc dire au Roi Hugues: „ De moi ſont iſſus les Philippes & les Loüis, qui depuis peu gouvernent la France. J'étois le fils „ d'un Maître Boucher de Paris, lorſque la race des anciens Rois vint à „ manquer, hormis un qui avoit été „ réduit à ſe faire Moine. On me „ donna à cette occaſion le ſurnom de „ Hugues Capet. Il paroît ici dans ce

Poëte de l'ignorance & de la malignité. Des deux premieres races de nos Rois, qui ſont dans toutes nos Hiſtoires, il n'en fait qu'une, dont il dit que le dernier fut Daniel, autrement Chilperic II. qui s'étoit réfugié dans un Monaſtere. Il donne enſuite une Etymologie maligne du ſurnom de Capet, qu'il dérive en Latin du verbe *capere*; en Italien de *chiappare*, qui ſignifie *rapere, arripere, aſtu aggredi*: pour donner à entendre, que Hugues s'empara adroitement de la Royauté, lorſqu'il vit le Trône vuide.

Il ne veut pourtant pas dire enſuite, que Hugues Capet fût le fils d'un Boucher, à prendre ce mot à la Lettre. Il ne prétendoit pas avilir l'origine de la Maiſon de France. S'il avoit eu le deſſein de la dégrader juſques là, il ſe ſeroit contenté de dire le fils d'un Boucher. Car Boucher de Paris en ce ſens là ne releve pas plus que Boucher de Vaugirard, ſi *Boucher* ne ſignifie que qui tuë bœufs, vaux & moutons, & qui en vend la chair. Il ſçavoit que *Boucher de Paris* étoit quelque choſe de conſidérable au quinziéme ſiécle. Il ſçavoit, & il ne le nie pas, que Hugues étoit

fils du Comte de Paris. Mais il a voulu plaisanter, à l'occasion de ce qu'il voyoit de son tems : Paris étant fort resserré du tems de Hugues, être Comte de Paris, qu'étoit-ce sinon être redouté dans Paris, avoir de l'autorité dans Paris, faire trembler Paris ? Et ce n'est, dit le Poëte bien instruit sur cet article, ce n'est que ce que fait de nos jours un Maître Boucher de Paris avec ses Assesseurs; quoique Paris soit maintenant deux fois plus grand. En effet, les *Maîtres-Chefs-Bouchers*, quelquefois Echevins de Paris, Prévôts des Marchands, & dans d'autres Charges de la Robe, *étoient gens riches, accreditez parmi le Peuple, & qui ne faisoient pas par eux-mêmes le métier en détail.* Leur credit s'accrut tellement, *qu'en mille quatre cens onze* (c'est la juste époque de ce Poëme & du faux Dante :) *en* 1411. *ils faisoient trembler tout Paris par l'autorité qu'ils avoient sur les gens de ce métier & sur la Populace*, dit le P. Daniel, dans son Histoire de France, Tome troisiéme, page 909. & 910. Cela est bien différent de l'idée grossiere, que tous les Sçavans mêmes se sont formée de la pensée du Poëte!

Mais il se trahit sans y penser. Il fait connoître à qui l'entend bien, qu'il vivoit quatre vingt dix ans après la mort du vrai Dante. Il ne s'attendoit pas que son énigme trouveroit quelque Oedipe.

Avant ces vers ci, pour faire croire encore que son Poëme est l'Ouvrage de Dante, il n'a pas voulu passer le tems de Philippe le Bel, dans le recit de quelques faits de nos Rois. Il lui fait reprocher par Hugues Capet, d'avoir pris dans la Flandre, Doüai, Gand, Lille & Bruges.

Ma se Doagio, Ganto, Lilla, o Bruggia.
Potesser tosto ne fare vendecta.

Il fait prédire par le Roi Hugues, que ces Villes Flamandes que Philippe le Bel avoit prises, se vengeroient de lui par la défaite de son armée, qui arriva en 1302; mais il se trompe ici sur quelques articles. En 1294, (quelques-uns mettent 1297) Philippe le Bel prit Doüai ou les Forteresses d'alentour, & Lille. Bruges, dit-on, lui ouvrit ses portes : mais il n'osa

attaquer Gand. Un Ecrivain du tems de Philippe le Bel eût-il pû ignorer ce fait que tous les Hiſtoriens rapportent, & mettre Gand, où l'on n'oſa ſe preſenter, au nombre des Villes conquiſes?

Au 29ᵉ Chant du Purgatoire, en parlant des Vieillards de l'Apocalypſe, il dit qu'ils marchoient couronnez de fleurs-du-lis :

Coronati venien di fior da liſo.

C'eſt ce que nous appellons aujourd'hui les *Fleurs-de-Lis* : mais elles n'ont été ſur les Couronnes de nos Rois, ni dans leurs Statuës, ni dans leurs veritables Sceaux, ou ſur leurs monnoyes que ſous Philippe de Valois pour le plûtôt : & cet uſage eſt fort rare juſqu'à Charles VI. Charles V. ou le Sage lui-même, n'eſt couronné que de Trefles ſur la porte de l'Egliſe des Grands Auguſtins à Paris : comme la Statuë de S. Loüis à la Porte de l'Egliſe des Quinze-Vingts. Et Charles VI. n'a commencé à regner qu'en 1379.

Cependant, il faut ſçavoir gré à ce Poëte de nous apprendre par ce

mot *da Liso* la veritable origine des Fleurs-de-Lis dans les Armes de France. Ce sont les fleurs qui croissent sur les bords de la riviere du Lis, qui sépare l'Artois & la France d'avec la Flandre, depuis le mariage de Philippe Auguste, avec Isabelle de Hainault. Le Poëte repete encore le même mot, lorsqu'il raconte l'insulte qui fut faite au Pape Boniface VIII. dans Anagni : c'est au même Chant XX. du Purgatoire.

Veggio in Alagna entrar lo fior da Liso,
E nel Vicario suo esser Christo catto.

Petrarque né à Arezzo en Toscane, & qui est mort en 1374. n'a point vû ce Poëme de son Compatriote. On diroit même qu'il n'a jamais cru que le vrai Dante fût grand Poëte. Car voici tout ce qu'il en dit au second Livre : *Rerum Memorabilium*, Chap. IV. page 480. *Dantes Aligherius & ipse concivis nuper meus, vir VULGARI ELOQUIO clarissimus fuit, sed moribus parum per contumaciam, & oratione liberior, quam delicatis & studiosis ætatis nostræ Principum auri-*

bus atque oculis acceptum foret. Sa plus grande réputation étoit de ſçavoir bien parler ſa Langue; c'eſt à dire, la Langue Toſcane. Mais il étoit un peu décrié pour ſa fierté & ſon opiniâtreté; & pour ſa trop grande liberté à parler des Grands & devant eux : ils ne le pouvoient ſouffrir, parce qu'il les aigriſſoit par ſes mots piquans. Voilà à quoi aboutit l'éloge qu'en fait ſon illuſtre Compatriote. Il raconte enſuite ſon éxil & ſa retraite à Verone : c'eſt tout.

Raphaël, ſurnommé Volaterran, parce qu'il étoit de Volaterra en Toſcane, & qui floriſſoit ſur la fin du quinziéme ſiécle, n'a point connu ce Poëme, lorſqu'il faiſoit l'éloge du vrai Dante, au vingt-uniéme Livre de ſon Anthropologie, page 638. *Dantes Poëta Florentinus, e gente Aligheria, Durantes ab initio vocatus, interciſo deinde, ut ſit in pueris, vocabulo, natus anno MCCLXV. . . . . . Poëticæ deditus ab ipſa pueritia fuit: Amavit in adoleſcentia Beatricem; cui carmina multa dicavit. Majora deinde ſecutus ſtudia, opus ægregium quod nunc exſtat, Latinis plane carminibus*

inchoavit. Cujus initium : Ultima regna canam : *quod minime vena succedente ad vernaculum deflexit sermonem : in quo maximè Princeps emicuit ..... spe omni amissa Ravennam profectus est .... otiumque quale optaverat nactus, opus suum absolvit ... Ex animi dolore extinctus est, anno ætatis LVI.* (C'est l'an 1321.) *scripsit præter hoc opusculum de Monarchia, &c.* Y a-t'il là une seule syllabe qui indique ce fameux Poëme, la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis ? Ne dit-il pas positivement, qu'outre le petit Traité de la Monarchie, il n'a fait qu'un seul Ouvrage, qu'il ébaucha d'abord en Vers Latins ; & parce qu'il n'y réüssissoit pas, qu'il refondit ensuite en Italien, en quoi il excelloit ? Mais cet Ouvrage est tout autre que la Triple Comédie, & il est perdu. Par tradition l'on sçavoit les inclinations que Dantes avoit euës pour une certaine Béatrix, dont Volaterran parle ici. C'est sur cette tradition que l'Auteur du Poëme l'a prise, pour la faire apparoître à Dante dans les derniers Chants de son Purgatoire. Ainsi le Poëme de

ce Fondateur & de ce Pere de la Langue Toſcane, au jugement de Paul Jove, quelque part qu'il ait été fait, en Lombardie ou ailleurs, il n'étoit pas encore arrivé en Toſcane ſur la fin du quinziéme ſiécle; Dante n'y étoit pas connu par cet Ouvrage des Sçavans ſes Compatriotes, quoiqu'imprimé à Veniſe dès l'an 1472.

Jean Villani, & Matthieu ſon frere, & Philippe fils de Matthieu, qui ont, dit-on, continué l'Hiſtoire de Jean, ſont trois Auteurs qui n'en font qu'un: ainſi que pluſieurs autres, qui paroiſſent ſous le nom de Continuateurs d'Aimoïn, de Sigebert, de Nangis, & ſemblables; Villani, dis-je, qui a parlé de Dante, & qui lui attribuë la Triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis, au neuviéme Livre, Chap. CXXXV. & les deux qui l'ont continué, dit-on, ne ſont connus, que par ces noms, qu'ils ont forgez, pour les mettre à la tête de leur Hiſtoire. Perſonne n'a parlé d'eux, ni de leur Ouvrage, avant la fin du quinziéme ſiécle. Ainſi comme leur Ouvrage peut être poſtérieur de plus de quarante ans au Poëme

dont il s'agit ; il ne faut pa s'étonner que Villani en parle comme il fait, soit qu'il y ait été trompé lui-même, ou qu'il ait voulu nous tromper.

Ceux qui regardent ce Poëme du faux Dante comme un Poëme épique ou Héroïque, comme Castelvetro, & l'Auteur assez connu de la Grammaire Italienne de Port-Royal, ne sçavent pas les premieres régles, ni quelles sont les principales parties d'un Poëme épique : qui sont, le commencement ou le Nœud ; le Milieu, ou le Dénouëment, & puis la Fin ou le But du Poëme. Telle est l'Iliade d'Homere. Le Nœud y est la colere d'Achille, qui arrête le progrès des armes des Grecs : le Dénouëment, c'est la mort de Patrocle son ami, a qui il avoit prêté ses armes pour aller combattre, & qui fut vaincu & desarmé par Hector. Car la résolution qu'Achille prit alors d'aller reprendre ses armes, & venger la mort de son ami, rompit le Nœud, & disposa à la Fin, qui étoit la destruction de la Maison d'Ilus, laquelle arriva par la mort d'Hector. Cette extinction de la race d'Ilus est le titre du Poëme,

& c'en eſt la fin. Qu'y a-t'il de ſemblable dans les trois Cantiques du faux Danté ?

Le Pere Rapin dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, donne une fort médiocre idée de cet Ouvrage. Il n'a que le titre de Comédie dans toutes les Editions. C'eſt plûtôt une Hiſtoire en rime des ſiécles paſſez, que le Poëte réduit à ce qu'il en a vû, dit-il, dans ſon extaſe, en Enfer, en Purgatoire, & en Paradis. Au ſixiéme Chant du Paradis, il fait un abregé de l'Hiſtoire Romaine & de celle de Lombardie. Et au XIII. Chant de l'Enfer, voulant paſſer pour Florentin, il raconte que Florence fut ruïnée par Attila : quoique tous les Hiſtoriens atteſtent poſitivement, qu'Attila ne mit jamais le pied dans la Toſcane. On diroit qu'il a eu principalement en vûë, de nommer tous les Auteurs Eccléſiaſtiques & Profanes des tems paſſez ; Peres, Philoſophes, Orateurs, & Poëtes Grecs & Latins qui étoient alors dans les Bibliothéques. Il les fait paſſer tous en revûë, comme pour leur faire leur procés. Car il en met pluſieurs en Enfer, d'au-

tres en Purgatoire, & les autres en Paradis. Au septiéme Chant du second Cantique les enfans morts sans Baptême sont à la porte du Purgatoire, à l'Anti-Purgatoire, dans les tenebres seulement, sans douleur. En Purgatoire, au dixiéme Chant, est l'ame de Trajan, Plaute, Terence, Stace, & quelques autres Poëtes; entr'autres un nommé Agathon, que personne ne connoit.

Il rime aussi quelquefois en Hebreu; il a voulu montrer qu'il en sçavoit: mais c'est selon les régles de quelques Ecrivains de son tems. C'est au commencement du septiéme Chant du Paradis:

Osanna sanctus Deus sabaoth,
Superillustratus claritate tua:
Felices ignes cœlestium Malacoth:

pour *cœlestium regnorum.* Il eut fallu dire selon la Grammaire, *Malcuoth.* Mais ses régles, comme j'ai dit, lui permettoient de parler ainsi.

La Religion du Poëte, à en juger par son Poëme, m'est très-suspecte, pour ne rien dire de plus. Car outre ses emportemens Wiclefites contre

le Saint Siége, il paroît établir l'Eternité du monde au XXIX. Chant du Paradis; & enſeigner que le premier Moteur n'a pû être ſans produire du mouvement. Paul Jove dit que cette Triple Comédie eſt pleine de maximes Platoniciennes : *Triplex Comœdia Platonicæ eruditionis lumine perilluſtris.* La divinité que le Poëte y adore, n'eſt pas ſeulement celle qu'il invoque, c'eſt à-dire, ſon propre eſprit ; comme le P. Rapin le lui reproche : c'eſt une eſſence une & trine divinité, par conſéquent métaphyſique, qu'on peut entendre de la Nature ou du Deſtin, qui donne le mouvement à tout, là-haut & ici-bas, avec amour de ſoi-même & deſir de ſe communiquer. C'eſt au XXIV. Chant du Paradis :

Et io reſpondo, ch' io credo in un Dio
Solo & eterno, che tutto il ciel muove,
Non movo, con amore & con diſio,

- -

Et credo in tre perſone eternitz & queſte
Credo une eſſentia, ſi una & ſi trina.

Ou comme il dit dans ſon *Credo* par où il finit ſa troiſiéme Partie ou ſon Paradis, dans l'Edition de Veniſe, en 1477.

Credo in uná Sanctá Trinitade,
Padre, Figliuol, & Paraclito Sancto,
Coëterni in VNA PERSONALITADE.

En Paradis l'ame bien-heureuse, selon lui, ne peut plus se tromper, parce qu'elle a devant elle la premiere Verité : c'est au quatriéme Chant :

Alma beata non puo maï mentire,
Perque sempre haï PRIMO VERO
appresso.

Au XXIX. Chant, il enseigne que la foi des parens sauve les enfans. Il y a dans ce Poëme une foule d'autres Articles, que je ne rapporte pas ici, parceque cette matiere est trop éloignée de mon sujet. Un Poëte, qui a tous les défauts que j'ai rapportez, est-il incapable d'avoir mis son Ouvrage sur la tête d'un homme mort quatre-vingt-dix ans auparavant, afin de donner plus de vogue au Poëme, & pour éviter d'être responsable en Justice de la mauvaise doctrine qu'il renferme ? S'il a eu encore quelque autre vûë, je la laisse à deviner aux Critiques sçavans & Catholiques.

Août 1727.

ARTICLE LXXVII.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois d'Août 1727.

Immersion du premier Satellite de Jupiter.

LE 2. Août Immersion à . . . .
. . . . 1h 40′ soir

Le 4 à	8	8	matin
Le 6 à	2	36	matin
Le 7 à	9	7	soir
Le 9 à	7	33	soir
Le 11 à	10	2	matin
Le 13 à	4	33	matin
Le 14 à	11	0	soir
Le 16 à	5	29	soir
Le 18 à	11	58	matin
Le 20 à	6	26	matin
Le 22 à	0	55	matin
Le 23 à	7	25	soir
Le 25 à	1	53	soir
Le 27 à	8	22	matin
Le 29 à	2	52	matin
Le 30 à	9	20	soir

Second Satellite.

Le 1 Août Immersion à	9h	15′	soir
Le 5 à	10	33	matin
Le 8 à	11	51	soir
Le 12 à	1	9	soir
Le 16 à	2	28	matin
Le 19 à	3	46	soir
Le 23 à	5	5	matin
Le 26 à	6	24	soir
Le 30 à	7	43	matin

Troisiéme Satellite.

Le 5 Août Immers. à	9	53	soir
Le 6 Emersion à	1	54	matin
Le 13 Immersion à	1	54	matin
Emersion à	4	4	matin
Le 20 Immersion à	5	55	matin
Emersion à	8	6	matin
Le 27 Immersion à	9	57	matin
Emersion à	0	8	soir

On ne verra rien du quatriéme Satellite.

ARTICLE LXXVIII.

Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Septembre prochain 1727.

Premier Satellite.

LE 1. Sept. Emerſion à	3^h	49′	ſoir
Le 3 à	10	18	matin
Le 5 à	4	50	matin
Le 6 à	11	20	ſoir
Le 8 à	5	43	ſoir
Le 10 à	0	15	ſoir
Le 12 à	6	44	matin
Le 14 à	1	13	matin
Le 15 à	7	42	ſoir
Le 17 à	2	13	ſoir
Le 19 à	8	45	matin
Le 21 à	3	15	ſoir
Le 22 à	9	40	ſoir
Le 24 à	4	8	matin
Le 26 à	10	37	matin
Le 28 à	5	5	matin
Le 29 à	11	39	ſoir

Second Satellite.

Le 2 Sept. Immers. à	9	2	soir
Le 6 à	10	20	matin
Le 9 à	11	20	soir
Le 13 à	0	59	soir
Le 17 à	2	18	matin
Le 20 à	3	39	matin
Le 24 à	4	56	matin
Le 27 à	6	15	soir

Troisiéme Satellite.

Le 3 Sept. Immers. à	1	59	} Soir
Emersion à	6	10	
Le 10 Immersion à	6	2	} Soir
Emersion à	8	13	
Le 17 Immersion à	10	4	soir
Emersion à	0	16	m.
Le 24 Immersion à	2	7	} m.
Emersion à	4	19	

Le quatriéme Satellite ne s'éclipsera point.

ARTICLE LXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE ROME.

LA Vita *del servo di Dio Girolamo* BERTI, *Canonico della Sacro-Sancta Chiesa Lateranense*, &c. 1727. A Rome in 4° pagg. 156. Le très-vertueux Ecclésiastique *Jerôme* BERTI, Chanoine de l'Eglise de S. Jean de Latran, & Secretaire de la Penitencerie Apostolique, mourut l'an 1714. Le Pape Clement XI. qui l'honoroit d'une particuliere considération, & le visita dans sa derniere maladie, souhaita que sa vie fut donnée au Public, & chargea le Pere Benedetto Rogacci de l'écrire. Elle étoit disposée pour l'impression en 1716. Sa Sainteté voulut ensuite la revoir, & l'on trouve en effet des Apostilles écrites de sa main aux marges de l'Original, qui se conserve dans la Bibliothéque Albanienne. La mort de l'Auteur & celle de Clement XI. avoient presque fait oublier l'Ouvrage. Il paroît enfin, il est dédié au

Souverain Pontife Benoît XIII. & il merite d'être lû ; c'est l'Histoire d'une vie vraiment Ecclésiastique, & l'Ouvrage d'un des Auteurs, qui a le mieux entendu la finesse & la pureté de la Langue Italienne.

DE NAPLES.

Le III^e^ Tome *delle Comedie di Giovan-Battista de la* Porta, *Napoletano* contient l'*Olimpia*, la *Fantesea*, la *Tavernaria*, la *Carbonaria* ; & le 4^e^ la *Trappolaria*, la *Sorella*, la *Turca*, in 8° chez Mutio. Le premier & le second Tome s'impriment. Le même Imprimeur a sous presse les *Panegyrici Sacri* du Pere Barracco D. L. C. D. J. in 8°.

On a imprimé à Palerme un Ouvrage considérable *de Principe Templo Panormitano* en 13. Livres, dans lesquels rien n'est oublié de ce qui peut contribuer à faire connoître & révérer un sujet si auguste. L'Auteur est le P. J. M. Amato D. L. C. D. J. *in fol.* chez Aiccardo. 1726.

D'ALLEMAGNE, DE FRANCFORT sur le Mein.

Négociations politiques & Lettres

de *Jean Joachim* DE RUSDORF en Latin, *in fol.* On y trouve diverſes particularitez curieuſes, touchant les affaires d'*Angleterre*, de *Suéde*, & du *Palatinat.* Mr de Ruſdorf eſt le véritable Auteur du Traité fort connu en Allemagne; *De Ratione Statûs in Imperio Romano-Germanico*, publié ſous le nom emprunté *Hippoliti à Lapide.* Ses autres Lettres ſeront bien-tôt renduës publiques par Mr *Johannis.*

Mr MOSER DE FILSECK ſe déclare l'Auteur des *Jugemens Impartiaux*, dans la ſixiéme partie qu'il vient de donner de cet Ouvrage; les affaires l'obligent de diſcontinuer.

Mr l'Abbé SCHANNAT a mis au jour un Ouvrage *in fol.* ſur les Fiefs dépendans de l'Abbaye de Fulde.

DE HALL.

Joſephi BINGHAMI *de Originibus ſive Antiquitatibus Eccleſiaſticis*, *in* 4°. C'eſt le troiſiéme Tome des dix que contiendra cette Traduction de l'Anglois, faite par M. J. H. Griſchovius.

Eſſai *de Medecine Théologique in* 8° pagg. 800. Ce ſont dix *Diſſertations* La-

tines de Mr ALBERTI, Conseiller & Professeur en Medecine: 1er *De la* Religion *du Medecin*: 2e *De la* Conscience *du Medecin*: 3e *De la* Superstition *en Medecine*: 4e *De la* Confession *qu'un Malade fait à son Medecin*: 5e *Des* Prédictions *des Malades*: 6e *Du* Memento mori, *ou souvenir de la Mort*: 7e *De la* Résurrection *des Malades à demi-morts*: 8e *Du Pouvoir* des Diables *sur les Corps des Hommes*: 9e *Des* Spectres: 10e *De la* Medecine divine & miraculeuse *de* JESUS-CHRIST.

DE LEIPSICK.

Mr RABENER continuë l'*Histoire du Lutheranisme* de Mr le Baron de SECKENDORF, avec d'autant plus d'avantage, que les Archives des Princes de Saxe lui seront ouvertes. Il reprendra cette Histoire depuis 1547. & la conduira jusqu'en 1600. en un vol. *in fol.* de la grosseur du précedent.

L'Ouvrage Anglois du D. HUTCHINSON sur les *Sortileges*, & l'Ouvrage François de Mr DE FONTENELLE de la *Pluralité* des Mondes, viennent d'être traduits en Allemand., &

ſe débitent. Le dernier avoit déja paru d'une autre Traduction, il y a 20. à 30. ans.

Treſor *du Droit des Comtes & de la Nobleſſe du S. Empire Romain*, in fol. par Mr LUNIG aidé de Mr *George-Tobie* PISTORIUS, Conſeiller du Comte de *Hohenlohe-Weickersheim,* qui de plus a composé la ſçavante *Introduction*, qui eſt à la tête de l'Ouvrage. Ce Recueïl contient deux cens ſoixante-deux piéces, ſoit entieres, ſoit en extrait, ſur l'*origine* des Comtes de l'Empire, & des *Droits* attachez à cette dignité.

DE NUREMBERG.

Mr ROTHSCHOLTZ continuë ſes Recueïls d'Eſtampes. Celles du petit volume qu'il va publier, repréſenteront les Libraires & les Imprimeurs les plus célébres : il ſera ſuivi inceſſamment de quelques autres.

Mr le Baron de FALCKENSTEIN travaille à une Hiſtoire complette de l'Évêché d'Eichſtaedt : il eſt Conſeiller de l'Évêque.

DE GIESSEN.

Mrs SCHMINCKE, ESTOR & AYR-

MANN, Professeurs en cette Université, composent l'Histoire complette de *Hesse* sur le plan qui en a été imprimé à Leipsick. Le second de ces Auteurs donnera quelques volumes de Piéces originales, Diplomes, Chroniques, &c. La plûpart tirées du Cabinet de Mr *Gudenus*, Assesseur de la Chambre Imperiale de *Wetzlan*.

D'ALTORF.

Mr KOELER Professeur, a publié une *Histoire Génealogique* de la Maison des Seigneurs & Comtes de *Wolfstein*, qui lui fait beaucoup d'honneur, volume *in* 4°.

DE WITTEMBERG.

Mr *Jean-Georges* LEUTMANN a publié un Traité sur les Instrumens, dont on se sert pour parvenir à une connoissance exacte des Meteores : *Instrumenta* Meteorognosiæ *inservientia quorum constructio in plurimis correcta & accuratior adornanda, defectus corrigibiles & incorrigibiles, situs commodus atque usus succinctè traduntur. Accedunt* Hye-

tostathmica *duo* & Exatmoscopium *noviter inventa : necnon* Meditationes *de mensurâ quadam universali eruditis propriâ.*

DE IENE.

L'*Histoire Ecclésiastique du Nouveau Testament*, par M. H. G. Heinsius sixiéme Volume qui comprend les évenemens du dix-septiéme Siécle, chez Jean Henri Harlung, *in* 12.

DE DRESDEN.

Mr Schurig a publié un *Traité du Chyle* en Latin, à l'usage, dit-il, de la Medecine & du Barreau.

Mr Hubsch a inventé un Cadran Solaire, qui doit marquer les minutes, aussi-bien que les heures, sans être beaucoup plus grand qu'une Montre ordinaire.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

L'Histoire des *Provinces-Unies* jusques & y compris la Paix d'Utrecht 4. vol. *in fol.* par M. Le Clerc, chez

Chatelain : on la traduit actuellement en Hollandois.

Les Satires Italiennes du Chevalier *Barthelemi* DOTTI, avec des Notes Historiques & Critiques, s'imprimeront chez les *Westeins* & *Smith*, qui proposent de souscrire. Ils publient aussi l'Ovide de Mr. BURMAN, qui a joint ses Notes à celles de *Mycillus de Ciofanus*, & des deux *Heinsius*, *Daniel* & *Henri*.

La *Description du Cap de Bonne-Esperance*, en Hollandois, se vend chez *Lakeman*. Il imprime en 4. vol. in 4° Baronii *Medici Parisiensis celeberrimi* Opera *omnia Medica*; & donne une édition plus correcte du *Mentor moderne* avec une table ample & commode.

D'UTRECHT.

C. A. SALIGII *Historia Eutychiana* est proposée en souscriptions par G. *Croon*, & quelques autres Libraires.

DE LA HAYE.

On a traduit de l'Anglois les *Lettres* & *Memoires des Ministres des Cours* de la Grande Bretagne, de France &

d'Eſpagne, ſur la ſituation preſente des affaires de l'Europe, toutes pieces communiquées au Parlement d'Angleterre.

De plus, la *ſeconde Recherche des motifs de la Grande Bretagne*, par rapport à l'état preſent des affaires de l'Europe: enſuite les Avantages viſibles de la prochaine Guerre pour la Grande Bretagne, & ſes Alliez, particulierement par rapport au Commerce. Enfin, les *Réflexions* ſur la Recherche *des motifs de la conduite* de la Grande Bretagne; avec *la Réponſe* & autres Piéces ſur les affaires du tems. Tous ces Ouvrages in 4° ſe débitent ſeparément chez *Jean Vanduren.*

DE LEYDE.

Jo. Marckii *Faſciculus Diſſertationum Philologico exegeticarum ad ſelectos textus Novi Teſtamenti.*

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

M. Artemon prétend reſtituer par le ſecours de l'Antiquité Eccléſiaſtique, le commencement du Texte de

l'Evangile selon S. Jean, & y donner un nouveau jour : une découverte qu'il annonce dès le tître, c'est qu'au lieu de *Deus erat Verbum*, il faut lire, *Dei erat Verbum.* Le Tître est : *Initium Evangelii Sancti Joannis Apostoli ex Antiquitate Ecclesiasticâ restitutum, indidemque novâ ratione illustratum.* 1727. in 8° pagg. 624.

Mr LARDNEU partageant en deux Classes les faits mentionnez dans l'Evangile ; & ne s'attachant pour cette fois à ceux qui y sont rapportez incidemment & par occasion seulement. Il en établit la vérité par des passages d'Auteurs contemporains de Jésus-Christ, ou des Apôtres.

The credibility of the Gospel History, &c. ou *La Credibilité des faits historiques de l'Evangile.* 2. vol. in 8° avec Préface, Introduction & Table.

Mr DAWESON Auteur de la *Dissertation* qui vient de paroître, pour soutenir l'*Apparition de Samuël à Endor.* 1727. in 8° pagg. 184. prépare de pareils Ouvrages sur l'*Apparition de Moïse & d'Elie* ; sur la *Réponse d'Abraham au mauvais Riche* ; sur le *songe de la femme de Pilate* ; sur la *délivrance de S. Perre par un Ange.*

Mr le D. Wberriman a fait de l'*Utilité des Sciences*, la matiere d'un *Sermon*, qui se vend chez *Walthoe* sous ce titre : *Human learning recommended from the exemple of Moses; ou les Sciences humaines autorisées par l'exemple de Moïse*. Les Sermons que Mr Blackuli vient de faire imprimer in 8° pagg. 328. ont pour sujet l'Oraison Dominicale. M. Rogers en a aussi publié huit sur la nécessité d'une Révelation, & sur la Vérité de la Religion Chrétienne : il ne passe pas outre ; la Préface est ample, in 8° pagg. 222. Les Sermons du feu Docteur Flekwood, Evêque de S. Asaph, paroissent chez F. Clay.

Mr Secretary Winwood Memorials, &c. *Memoires du Secretaire* Mr Winwood. C'est un Recueil curieux en 3. vol. in fol. de ce qui regarde les Affaires d'Etat des Regnes d'Elisabeth & de Jacques I. Il contient les Négociations des Chevaliers Henri Newil, Charles Cornwalles, Dudley Carleton, Thomas Edmunds, de Mr Trumball, de Lord Cottington, & d'autres.

Mr Colliber a renfermé l'*Histoi-*

re des Expéditions Navales des Anglois, en un volume in 8°. de 312. page 1727.

On doit à M. COXE une nouvelle *Description de la Caroline*, du *grand Fleuve Missisipi*, *des cinq grands Lacs Navigables*, &c. in 8°. 1727.

Mémoires de *Jean* KER *de Kersland* : c'est la troisiéme & derniere Partie. Elle a paru depuis peu par les soins de M. *Sgray* Dépositaire des papiers de l'Auteur.

Petri PETITI *Medici olim Parisiensis*, &c. Ce sont des Commentaires sur les trois premiers Livres de l'Ouvrage d'*Aretæus*. Le Manuscrit de ces Commentaires a été trouvé parmi les papiers de M. *Grævius*. L'Editeur M. *Maitaire* a ajoûté la vie du Commentateur.

M. MOTTE prépare pour le Public une Traduction en Anglois des *principes de Mathématique* de M. le Chevalier *Newton* : il les appuyera par intervalles, de Démonstrations, qui lui paroissent nécessaires, & qui ont été omises. Pour juger combien ce Traducteur peut être un excellent Commentateur, & répandre de clar-

té dans un Ouvrage ; on peut consulter son *Treati of the mecanical powers*, &c. C'est un Traité de Statique qui vient de paroître. In 8°. pagg. 222. sans la Préface 1727.

M. HAYM a imprimé ici en faveur de ceux qui y cultivent la Langue Italienne *Notizia de Libri rari nella Lingua Italiana*. Il divise en quatre Parties ce Catalogue des Livres curieux écrits en Langue Italienne ; sçavoir en Livres d'Histoire, de Poësie, d'Eloquence, & d'Arts. Il y a joint le Livre de M. *Fontanini* sur l'Eloquence Italienne. Chez *Tonsson & Waltz*. In 8°. pagg. 302.

M. DAVIES étant informé du nombre d'Exemplaires que le Libraire avoit encore, de la nouvelle Edition des Commentaires de Cesar, qu'il donna en 1706. il les a secourus de Notes, à la vérité elles sont de lui ; mais il les a accompagnées de *Variantes*, qu'il a reçûës de M. *Albert Fabricius*, & qui ont été recuëillies de plus de dix que possédoit M. *Gudius*.

DE FRANCE.

DE PARIS.

L'HISTOIRE de POLYBE *nouvellement traduite du Grec*, &c. avec un *Commentaire & un Corps de Science Militaire*, &c. Ce Livre qui appartient partie aux *Belles Lettres*, & partie à la profession des *Armes*, est l'Ouvrage de deux Auteurs que le goût a assortis ; d'un sçavant *Benedictin de la Congrégation de S. Maur*, & d'un Guerrier habile, *Mestre de Camp d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis*. Le R. P. Dona Vincent *Thuillier*, a traduit *Polybe* du Grec en François ; M. de *Follard* a fait le Commentaire, & a construit sur le texte du R. P. THUILLIER, un *Corps de Science Militaire ; enrichissant l'Ouvrage de Notes Critiques & Historiques ; dans lesquelles toutes les grandes parties de la Guerre, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, sont expliquées, démontrées, & représentées*. Des huit volumes in 4°. qui partageront cet Ouvrage, & cederont les uns aux autres, soit par l'importance des matieres, soit par la beau-

té des planches, on reçoit le premier chez Gandoüin, Giffard, & Aimand, Libraires, avec reconnoissance de souscription, le payement, qui n'est que de 80. livres pour le petit papier, & de 120. livres pour le grand, se fera à diverses fois, & toûjours en recevant quelque volume nouveau.

Les trois Editions de l'*Histoire de France* par le P. *Daniel*, & les deux de l'*Histoire de Malthe* par M. l'Abbé *De Vertot*, étant épuisées; *Rollin* & ses Associez entreprennent une *troisiéme* Edition de ce dernier Ouvrage en cinq volumes in 12; & une quatriéme du premier, en dix volumes in 4°. pour le prix, à l'égard des Souscripteurs, de 70. livres pour le petit papier, & de 100. livres pour le grand.

Collectio Judiciorum de Novis erroribus, in fol. Tome II. par M. l'Evêque de Tulles. Chez *Cailleau* Place de Sorbonne, & chez Charles *Huguier*, Quai des Augustins. Les mêmes Libraires vendent les *Principes de la Nature & de la Génération des choses*, par M. *Colonne* in 12. avec figures.

INSTRUCTION Pastorale de M. l'Evêque d'A...... au sujet de la Re-

montrance, &c. In 4°. 1727. pagg. 110. Les ſujets Dogmatiques qu'on y trouve en cinq Sections, ſont ceux-ci : l'obligation de rapporter à Dieu toutes les actions ; les pechez d'ignorance ; le peché Philoſophique, la Conſcience erronée ; la crainte des peines dans le Sacrement de pénitence. Sur ces points, voici la Doctrine qui eſt ſoutenuë en cet Ecrit, & qui eſt à juger : ſur l'obligation de rapporter à Dieu toutes les actions, il y eſt enſeigné que par le premier des Commandemens de Dieu, chaque Chrétien eſt obligé d'agir toûjours ſurnaturellement par le motif de la charité, qui eſt la troiſiéme vertu Théologale ; & de rapporter à Dieu, ſoit par le motif actuel, ſoit par l'impreſſion virtuelle de cet amour, chacune de ſes actions délibérées ; n'y ayant point d'autre acte que cette charité, par où le Chrétien puiſſe tendre à la fin derniere ; ni d'autres vertus dans le Chriſtianiſme, que celles qui ſont animées par le motif de cette charité ; la foi même & l'eſpérance, ſi elles n'en ſont animées, étant inutiles au ſalut.

Août 1727.

Sur le ſecond Chef; il y eſt annoncé que nulle ignorance des devoirs qui nous ſont preſcrits par la Loi Naturelle Divine, même dans les Concluſions éloignées, ne peut rendre excuſables les fautes qui en ſont les ſuites, parce que toute ignorance de ces devoirs doit être cenſée volontaire dans la corruption des cœurs, dans ces playes profondes que le peché originel a faites à la Nature humaine, ſçavoir, l'ignorance & la concupiſcence, qui reſte après le Baptême : de ſorte que le pecheur ne peut prétendre qu'il n'a pas peché librement, dès qu'il a connu, & qu'il a voulu, ce qui conſtituë phyſiquement l'action qui eſt mauvaiſe par elle-même. La volonté, & par conſéquent la connoiſſance du fait, & de l'action qui ne doit pas être faite, rend coupable, dît-on, celui qui la commet, quoiqu'il n'ait ni volonté ni connoiſſance du peché & de la malice de l'action : la néceſſité de pecher, ajoûte-t'on, dès-là qu'elle n'eſt point une néceſſité abſoluë, s'accorde fort bien avec la liberté.

Sur le 3e. Chef, qui eſt le peché

philoſophique ; on poſe en cette piéce, que s'il eſt permis de dire que la connoiſſance de la malice de l'action eſt néceſſaire pour ſe rendre coupable ; l'erreur du peché philoſophique reviendra toûjours comme conſéquence bien tirée de ce Principe, ſans qu'il ſoit beſoin pour être coupable de cette erreur, d'exiger la connoiſſance ou réflexion actuelle, ou de dire que l'ignorance même *vincible* excuſe.

Sur le quatriéme objet : cette Théologie prononce que quoiqu'il ſoit vrai que la conſcience érronée oblige à la ſuivre, il n'eſt pas moins vrai qu'elle n'excuſe pas celui qui la ſuit & qui fait ce qu'elle oblige de faire ; qu'elle eſt toûjours la peine du peché ; que ſi l'homme manque du moïen extérieur de s'inſtruire, il eſt malheureux, mais non pas innocent ; & ſon ignorance ne ſçauroit lui fournir une excuſe que Dieu reçoive.

Sur le cinquiéme Article il eſt dit en cet Ouvrage, que l'on ne doit plus regarder la ſuffiſance de l'attrition conçuë par la crainte de l'Enfer, ſimplement comme une opinion moins appuyée & moins ſûre : mais qu'on doit

la regarder, nonobstant un Bref d'Alexandre VII. comme une erreur certaine, qui ne doit plus être tolerée, & qui n'auroit jamais dû trouver entrée dans les Ecoles Catholiques.

Une 6e. Section rassemble diverses choses: par exemple, en parlant de ce qu'on appelle erreurs, renouvellées & fardées de nouvelles couleurs, on y dit que l'Eglise les tolere, en attendant le tems plus propre pour manifester le jugement qu'elle en porte: qu'elle a toleré pendant un certain tems des erreurs monstrueuses & des excès énormes: qu'elle le fait depuis plus d'un siécle.

L'ETAT *de France* paroît d'une nouvelle Edition en cinq volumes in 12. Le P. *Simplicien* Augustin Déchaussé l'a procurée par ses soins: elle est faite sur le plan de la précedente que donna en 1722. le feu P. Ange *Raffard* Auteur célebre du même Ordre.

La Théologie du R. P. BOUCAT Minime, est présentement complette en cinq volumes in fol. & 20. voll. in 8°. chez Cavelier.

FIN.

Août 1727.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Août 1727.

ART. LXVII. *Troisiéme Extrait de l'Histoire d'Alsace, &c.* Page 1373

ART. LXVIII. Dissertatio de Arthritide, &c. p. 1406

ART. LXIX. *Dissertation sur la cause & la nature du Tonnerre & des Eclairs, &c.* p. 1411

ART. LXX. *Journal des Observations Physiques, Mathématiques, & Botaniques, &c.* p. 1417

ART. LXXI. *Suite continuée de l'Addition à la Dissertation sur la Musique des Anciens, &c.* p. 1420

ART. LXXII. *Explication d'une Médaille d'or du Cabinet de S. A. S. M. le Duc du Maine, &c.* p. 1444

ART. LXXIII. Weste-Monasterium or the Histori and Antiquities of the Abbey churfch of St. Peters Wesmister, &c. p. 1453

ART. LXXIV. *Recueil des Dissertations du P. Souciet de la C. D. J.* p. 1480.

ART. LXXV. Lettera sopra il Deca-

meron del Boccaccio, &c. p. 1511

ART. LXXVI. *Doutes proposez sur l'âge du Dante, &c.* p. 1516

ART. LXXVII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Août* 1727. p. 1535

ART. LXXVIII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Septembre prochain* 1727. p. 1537

ART. LXXIX. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie, de Rome. 1539

De Naples. 1540

D'Allemagne, de Francfort sur le Mein. ibid.

De Hall. 1541

De Leipsick. 1542

De Nuremberg. 1543

De Giessen. ibid.

D'Altorf. 1544

De Wittemberg. ibid.

De Iene. 1545

De Dresden. ibid.

De Hollande, d'Amsterdam. ibid.

D'Utrecht. 1546

De la Haye. ibid.

De Leyde. 1547

D'Angleterre, de Londres. ibid.

De France, de Paris. 1552

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Août 1727.

PAge 1387. ligne 16. d'Alſace, *liſez*, d'Alſace. Comme. Page 1421. lig. 9. Tetracorde & *Tetracordon*, liſ. Tetracorde; & *Tetracordon*. Page 1422. lig. 17. rende, *liſ.* rendre. Page 1423. lig. 5. joints, *liſ.* joint. Page 1439. lig. 21 *Meton*, liſ. *Netòn*. Page 1448. lig. 22. au Rois, *liſ.* aux Rois. Page 1453. lig. 2. Weſte-Monaſterium, *liſ.* Weſt-Monaſterium. Page 1499. lig. 14 confuſion ! Le déplacement, *liſ.* confuſion le deplacement. Page 1512. lig. 2. *biaſimere*, liſ *biaſimare* Page 1514 lig. 18 *volando*, liſ. *volendo*. Page 1519. lig 2. *chio*, liſ. *ch' io*. Page. 1520 lig. 15. Voleterran, *liſ.* Volaterranus. Page 1522. lig 25. vaux, *liſ.* veaux. Page 1532 lig. 29 Wiclefites, *liſ.* Wiclefiſtes. Page 1533. lig 13. trine divinité, par, *liſ.* trine, divinité par Ligne 22. *movo*, liſ. *meto*. Ligne 23. *eternitz &*, liſ. *eterni*, *&*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES SONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc ; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	9.	v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1727.

ARTICLE LXXX.

LES VIES DE PLUSIEURS Hommes Illuſtres & grands Capitaines de France, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent. Ouvrage enrichi de Portraits gravez en taille-douce. Deux Tomes in 12. *à Paris au Palais, chez Théodore Le Gras* 1726.

NOus avions fait des Remarques ſur la vie de chacun des hommes Illuſtres, que l'Auteur Anonyme nous donne dans ces deux volumes ; & nous les mettrions ici, ſi nous ne craignions

que notre Extrait ne fût aussi long que l'Ouvrage même. Il nous suffira de dire que ce Livre est un Abregé de différentes Histoires particulieres, & de quelques Histoires générales, qui se trouvent entre les mains de tout le monde. Il y a long tems qu'on a fait de pareils Recuëils & de semblables Abrégez, qui ne sont propres qu'à rappeller le souvenir des choses qu'on a apprises ai leurs; ou à sati faire le goût des personnes, qui cherchent p ûtôt à s'amuser quelque tems, qu'à s'instruire parfaitement. Notre Ecrivain ne s'est point mis en peine de remonter à l'origine des Grands-Hommes dont il parle : il oublie même quelquefois jusqu'à leur nom de Baptême, & jusqu'au nom de la Maison dont ils sont issus; nous y avons suppléé. Ce qui est plus important, il n'entre point dans le caractere partilier, qui les distingue les uns des autres. Il ne s'attache point à nous donner, par des traits spécifiques & singuliers, l'i ée spéciale de leurs mœurs, de leur esprit, des motifs de leur conduite, de leur politique, de leur valeur, de leurs défauts, & de leur

mérite enfin propre & personnel. Mais il nous représente, sous un même point de vûë, la plus grande partie de leurs actions les plus éclatantes. Il nous apprend les Charges qu'ils ont possédées, les récompenses qu'ils ont reçûës, les Rois sous lesquels ils ont servi. Il ne faut donc point s'attendre qu'on nous fasse pénétrer dans le fond de leur cœur : on dit ce qu'ils ont fait, & on nous laisse ignorer ce qu'ils étoient en effet : on s'en tient à l'écorce, & à l'apparence, & on ne perce point dans l'intérieur & dans l'ame : on ne dévoile point enfin ce qui picque la curiosité, & ce qui sert davantage à notre instruction ; c'est-à-dire, les qualitez bonnes & mauvaises, qui donnoient le mouvement dans les actions qu'on écrit. Il est néanmoins vrai qu'on doit sçavoir gré à l'Auteur, d'avoir rassemblé, comme dans un même tableau, toute la suite de la vie de ces hommes renommez, qui ont rendus de signalez services à la France. La netteté du stile, qui ne nous paroît pas néanmoins toûjours le même, la varieté des faits, la briéveté des narrations,

l'attention à marquer les époques & à joindre quelques particularitez Historiques, nous donne de l'estime pour cet Auteur, & nous fait croire, à juste titre, que son Ouvrage trouvera un grand nombre de Lecteurs favorables.

Le premier Tome contient en divers endroits, 1°. La vie de trois premiers Ministres, qu'on appelle ainsi, non point parce qu'ils en avoient la qualité, mais parce qu'ils en faisoient les fonctions. Le premier est l'Abbé *Suger*, qui fut Régent du Royaume. Le second est le Cardinal Georges d'*Amboise*: & le troisiéme est le Cardinal Charles de *Lorraine*. 2°. La vie de cinq Connétables de France; sçavoir, *Gaucher* Seigneur de *Chatillon*; Bertrand *du Guesclin*; Olivier *du Clisson*; Anne Duc de *Montmorenci*; François de Bonne, Duc de *Lesdiguieres*. 3°. La vie de huit Maréchaux de France, qui sont; Jean le Meingre, di *Boucicaut* II. du nom; Charles de *Cossé*, Comte de Brissac; Blaise de *Montluc*; Armand de *Gontaud*, Baron de Biron; Henri De la Tour d'*Auvergne*, Prince Souverain de Sedan,

Duc de Boüillon; Henri II. du nom, Duc de *Montmorenci*; Antoine III. du nom, Duc de *Grammont*; Nicolas *Catinat*, Seigneur de S. Gratien. 4°. Plusieurs Princes ou Seigneurs Illustres, qui ont tous été Généraux d'Armée. Voici leurs noms: Simon, Comte de *Montfort*; Jean, bâtard d'*Orleans*, Comte de *Dunois*; Loüis de la *Trimoüille*, Vicomte de Thoüars; Gaston de *Foix*, Duc de Nemours; François de Lorraine, Duc de *Guise*; Loüis de Bourbon, Prince de *Condé*; & parmi ces Héros, on mêle, avec raison, la vie de Pierre du Terrail, dit le Chevalier *Bayard*.

Dans le second Tome, on voit la vie de deux Premiers Ministres; Armand Cardinal-Duc de *Richelieu*, & Jules Cardinal de *Mazarin*: de trois Maréchaux de France; Abraham de *Fabert*; Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de *Turenne*; & François Henri de Montmorency, Duc de *Luxembourg*. On termine tout l'Ouvrage par la vie de Loüis Joseph Duc de *Vendôme*.

Nous dirons seulement un mot de chacun des Grands-Hommes que

nous avons citez. L'Abbé *Suger*, à cause de son équité & de son habileté dans l'Administration du Royaume, fut honoré par le Roi Loüis-le-Jeune du glorieux titre de Pere de la Patrie.

Le Cardinal d'*Amboise* reçût, comme le Roi Loüis XII. son Maître, la qualité de Pere du Peuple; parce qu'il gouverna sous un Roi, dont la passion étoit de soulager ses Sujets, & lequel, dit un de nos célebres Auteurs de l'Histoire générale de France, quand la nécessité l'obligeoit de *lever sur eux un Impôt extraordinaire, sentoit une vraye douleur, & souvent même pleuroit*. Ce Ministre contribua beaucoup à obtenir du Pape, la grace de faire expédier promptement la grande affaire de Loüis XII. *qui fut d'abord*, dit le même Historien, *de changer de femme.* « Il étoit marié à » Jeanne fille de Loüis XI. Le mariage » étoit consommé, le Roi s'en étoit » vanté; & il y avoit plus de quinze » ans qu'ils vivoient ensemble com- » me mari & femme ». Pour rompre un lien si fort, *il falloit un Pape aussi commode qu'Alexandre VI.* Le

Cardinal d'Amboiſe eut encore beaucoup de part à la Conquête du Milanois & de la Ville de Génes. On peut lui pardonner la perte du Royaume de Naples, de laquelle ſon ambition d'être Pape, fut la cauſe: il ne vouloit être Souverain Pontife, que pour mieux ſervir la Religion & ſa Patrie. S'il fut ſouvent trompé & laiſſa tromper Loüis XII. ſingulierement par Ferdinand le Catholique; c'eſt que le Cardinal & ſon Maître agiſſoient avec tant de droiture, de ſimplicité & de candeur; & que Ferdinand au contraire agiſſoit avec tant de détours, de ſoupleſſe & d'artifice; qu'ils ne pouvoient manquer d'être ordinairement ſes dupes, ſans même qu'ils s'en apperçûſſent. La réponſe que fit Ferdinand aux reproches de Loüis XII. qui ſe plaignoit de lui, parce qu'il en avoit été trompé deux fois, eſt remarquable: *Par Dieu*, dit-il, *il a bien menti l'Yvrogne; je l'ai trompé plus de dix.* Le desintéreſſement du Cardinal fut particulier. Il eſt vrai qu'à l'exception de la Thiarre qu'il ambitionna toute ſa vie, il s'attira toutes les Dignitez Eccléſiaſtiques où un Pré-

lat puisse aspirer, & où nul François n'a depuis lui osé prétendre. Il est encore vrai qu'il mourut extraordinairement riche, & qu'il procura aux différentes personnes qui avoient l'honneur de lui appartenir, la Dignité de Grand-Maître des Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, plusieurs Chapeaux de Cardinal, les plus beaux Gouvernemens & les plus grandes Charges de la Couronne; mais tout cela s'accorde bien avec le mérite de ce Cardinal. Il est encore vrai qu'à la mort il eut scrupule d'avoir tiré de quelques Villes d'Italie, à son profit, cent mille écus, à l'insçu du Roi: mais le Roi les lui donna alors volontiers; & cette somme vint légitimement à sa famille, dont le Chef, quoi qu'en disent Paul Jove & Guichardin, avoit quelque espece d'habileté dans l'Art Militaire, & eut cependant le malheur, malgré la faveur du Prince & le haut point de fortune où son Oncle l'avoit élevé, *de tomber*, à ce que dit notre même Historien, *dans le mépris, & peu après dans la disgrace;* parce que ne pouvant finir la guerre dès ses premiers commence-

mens, il ne fit pas ſon devoir, & manqua d'enlever le Pape Jules, " qui " s'étoit enfermé dans Boulogne, Ville " ouverte en pluſieurs endroits, " d'ailleurs ſans monde ni vivres ». Après tout, on ne peut trop loüer ce Grand Homme ſur ſon amour pour ſon Roi & pour les Peuples. Ce fut à cet égard, un ſecond Ximenès, qui depuis la Conquête de Grenade, où il contribua infiniment, n'étant encore que Confeſſeur de la Reine Iſabelle, ne ceſſa jamais de ſervir, comme d'Amboiſe, les Rois, & de ſecourir les Peuples. D'Amboiſe eut ſur tout un zéle inaltérable pour le ſervice de Loüis XII. dont il étoit le Confident & l'ami déclaré dès le tems de l'Adminiſtration de la Dame de *Beaujeu*, qui perſécutoit Loüis alors Duc d'Orleans avec d'autant plus d'avantage qu'elle avoit toute l'autorité de Régente, & en a depuis porté le nom dans toutes les Hiſtoires générales & particuliéres; parce qu'elle en faiſoit toutes les fonctions au commencement du Régne de ſon frere Charles VIII[e], qui n'ayant atteint alors que depuis peu l'âge de Majorité, & d'ail-

leurs n'étant pas encore en état de gouverner, fut restraint à une espece de Tutelle dans ces premiers tems, que par un usage assez constant quoiqu'abusif, on a depuis traité à son égard de tems de Minorité. Le zéle de d'Amboise pour le Duc d'Oleans alla si loin, que dans le tems-même qu'il promettoit le plus solemnellement de ne plus s'intéresser aux affaires de ce Duc, il agissoit secrettement en sa faveur, & ne craignoit point de s'exposer au châtiment & au reproche d'avoir violé sa parole, pour avoir le plaisir de servir efficacement son Maître, qui le récompensa bien dans la suite d'un dévoûment si peu attendu d'un homme droit & sincere, & qui ne doit rien promettre que ce qu'il veut tenir. Ce bon Cardinal eut bientôt des moyens plus dignes de lui de marquer son attachement à son Maître : s'il en laissa échaper quelques-uns, ce ne fut pas manque de bonne volonté, & on le regarde, avec raison, comme un modéle, non pas des grands Politiques, mais des Ministres fidéles & bien intentionnez pour la gloire du Roi & le bien du Peuple.

Septembre 1727.

Toutes les qualitez qui font le Grand-Homme ont été attribuées au Cardinal de Lorraine : on ne lui eût pas ſi liberalement accordé toutes les vertus qui font le grand Saint. Cependant il fut le fleau des Hérétiques, le Protecteur de la Catholicité, & l'un des hommes de ſon tems le plus verſé dans la Science de la Religion. Sa piété, diſent quelques Auteurs, fut ſi fervente, qu'il ſe cauſa la fiévre & la mort par des excès de pénitence, & par les rudes coups de diſcipline qu'il ſe donna dans les Proceſſions publiques.

Le Connétable de Châtillon, à l'âge de 80. ans, contribua par ſa conduite & par ſa valeur, au gain de la bataille de Caſſel, au retour de laquelle le Roi Philippe de Valois conſacra, dit-on à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, ſon cheval & ſes armes, de la même maniere qu'il étoit équipé le jour de la bataille.

Après que le Connétable du Gueſclin eut mis le Roi Henri ſur le Trône d'Eſpagne, il eut la gloire de chaſſer de Normandie les Anglois.

Avant la bataille de Roſebeque,

Du Cliſſon prédit la victoire au Roi Charles VI. qui répondit : *Dieu le veuille ; nous irons donc en avant, au nom de Dieu & de Saint Denis.* L'on combattit, & l'on vainquit les Ennemis.

Le Connétable de Montmorency, ſous le Régne de quatre Rois, fut le plus ferme appui de la Religion Catholique, & finit ſa courſe à l'âge de quatre-vingts ans, en mourant pour la Foi, & en triomphant des Hérétiques à la bataille de Saint Denis.

Tout Calviniſte qu'étoit de Leſdiguieres, il fut toûjours zélé pour le ſervice du Roi : ſon zéle joint à ſon mérite, lui attira les bénédictions de Dieu & des hommes : il mourut Catholique & Connétable de France.

Avec beaucoup de valeur, le Maréchal de Boucicaut avoit un ſi grand fond d'équité, qu'il ne refuſa jamais de rendre juſtice à ceux qui la demandoient : c'étoit un proverbe commun dans les lieux où il commandoit ; *ſi vous ne me faites juſtice Monſeigneur me la fera.*

C'eſt principalement au premier Maréchal de Briſſac, qu'on doit en

France la perfection de l'Art & de la Discipline Militaire.

Les Mémoires de Montluc le font assez connoître: jamais Gascon n'a parlé de soi même avec tant de vérité, & ne s'est loüé avec plus de justice.

Si Henri IV. devoit encore à quelqu'autre qu'à lui-même sa Couronne, ce seroit au Maréchal de Biron.

On peut dire, vû la sagesse & la valeur, & la politique & la hardiesse du Duc de Boüillon, que s'il fut né dans une République, il auroit pû en devenir le Maître; & que s'il fût né dans une autre Monarchie que la Françoise, il auroit sçû la changer en République.

Henri Maréchal & Duc de Montmorency fut pris les armes à la main contre son Roi: sa faute méritoit la mort, & ses services passez pouvoient obtenir sa grace: il mourut sur l'échaffaut en Saint, après avoir vécu dans les combats, excepté le tems de sa révolte, toûjours en Héros.

Le Maréchal Duc de Grammont aussi poli à la Cour, que brave à la Guerre, sçût se faire à tous les tems, à tous les lieux, à toutes les person-

nes; & en ſubordonnant ſa gloire à celle de ceux qui gouvernoient, il parvint à tous les honneurs qu'il méritoit d'ailleurs par ſes grandes qualitez.

Quelque grand Général d'Armée qu'ait été le Maréchal de Catinat, il auroit été auſſi bon Chancelier de France, auſſi digne Archevêque de Paris, auſſi excellent Sur-Intendant des Finances. Il fut pendant toute ſa vie propre à tout, & on le laiſſa porter tous ſes talens dans la ſolitude où il mourut, ne s'eſtimant lui-même propre à rien. Sa modeſtie étoit ſi grande, que quoiqu'il pût, & quoiqu'il dût prétendre au Cordon bleu, il le refuſa, malgré ſa famille qui offroit de faire les preuves néceſſaires. M. le Duc de la Rochefoucault lui demanda pourquoi il n'avoit pas accepté un honneur qu'il méritoit. Voulez-vous, répondit M. de Catinat, que je me faſſe deſcendre de Catilina? Non, répliqua le Duc; mais de Caton, & l'on vous croira.

Le Comte Simon de Monfort, qui terraſſa la Secte des Albigeois & fut le Héros de ſon ſiécle, périt au Siége

de Toulouſe, d'un coup de pierre pouſſée par une femme ; parce que ſur les remontrances du Légat du S. Siége, qui le preſſoit de vaincre ou de mourir, il s'expoſa comme un ſimple Soldat ; & en oubliant la maxime qu'un Général doit ſe conſerver pour vaincre, il ne pût dès-lors ni triompher, ni mourir même d'une maniere digne de lui.

Du tems de la République Romaine, Fabius rétablit les affaires de ſa Patrie par ſes ſages retardemens ; & le Comte de Dunois, ſous le Régne de Charles VII. rétablit la Monarchie de France par la promptitude de ſes expéditions Militaires.

Le fameux Loüis de la Trimoüille commença à gagner la bataille de S. Aubin, à l'âge de vingt-cinq ans, & n'ayant jamais diſcontinué juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans, de ſortir triomphant de toutes les actions où il s'étoit trouvé, il ne put ſurvivre à la défaite & à la priſe de ſon Roi devant Pavie, où il ceſſa de vaincre, parce qu'il y combattoit en ſubalterne & contre ſon ſentiment.

C'eſt avec raiſon que Loüis XII. en

apprenant la nouvelle de la bataille de Ravenne, & en même tems la victoire & la mort de ſon Neveu Gaſton de Foix, dit: " je voudrois avoir perdu » tout ce que j'ai en Italie, & que mon » Neveu de Foix vécut. Je ſouhaite de » telles victoires à mes ennemis. Si » nous remportions encore une telle » victoire, nous ſerions entiérement » vaincus. » En effet, la perſonne ſeule de ce Prince valoit plus qu'une Amée, & devoit être plus chere que tous les Etats que la France poſſédoit en Italie. Avec lui on étoit ſûr de reprendre ce qu'on y auroit perdu, & on perdit tout ce qu'on y avoit conquis.

On publioit, avec vérité, que François Duc de Guiſe avoit toutes les vertus Héroïques, ſans avoir les défauts ni de Prince ni de Courtiſan: " votre » Religion, » dit-il à l'Aſſaſſin qui le bleſſa mortellement au Siége d'Orléans, " vous a ordonné de me tuer; » & la mienne me défend de me venger. » Il fut généralement regretté, parce qu'il n'aima & ne voulut jamais faire que le bien.

Loüis Prince de Condé ne put ſouf-

frir des égaux ou des ſupérieurs dans les Miniſtres qui gouvernoient la France, & il devint un autre Céſar: mais plus heureux que Céſar, il ne triompha point, quoiqu'il fit mieux la guerre que Céſar-même. Dès qu'il vit qu'il n'auroit plus que le Roi pour Maître, il ſe ſoumit, & nul Sujet ne fut plus zélé & plus fidéle que lui. Voir ce qu'il faut faire pour la gloire de ſon Prince, & pour ſon propre honneur, l'entreprendre, l'exécuter, & réüſſir preſque dans le même tems; être le même & garder le même ſang-froid dans la fureur des combats, que dans les délibérations du Conſeil; vivre auſſi tranquille dans la retraite, qu'au milieu des triomphes; avoir toutes les connoiſſances d'un Sçavant & tous les ſentimens d'un Héros; ce fut le caractere du Prince de Condé.

On a fait le plus vrai & le plus bel éloge, lorſqu'on a dit du Chevalier Bayard, que c'étoit par excellence le bon Chevalier ſans peur & ſans reproche. François I. après la bataille de Marignan, lui rendit ce témoignage, en préſence de tous les Capi-

taines de ſon Armée. *Bayard mon ami,* dit-il, *je veux être fait Chevalier de votre main aujourd'hui; d'autant qu'après tant de combats & d'aſſauts, où vous vous êtes trouvé, je vous crois le plus parfait Chevalier, & le plus capable de donner l'Ordre de Chevalerie aux autres.* Toute l'Armée applaudit au choix. Et en effet, les plus grands Généraux ne ſurpaſſoient Bayard que par leurs Dignitez. Il ne cédoit à aucun dans le fait des armes, & ſe diſtinguoit entre tous par le courage, la ſageſſe, la grandeur d'ame, le deſintéreſſement, & les autres vertus d'un Chevalier irréprochable.

Nous venons aux Grands-Hommes, dont le ſecond Tome fait mention. Le Cardinal de Richelieu gouverna l'Etat, moins en Miniſtre qu'en Roi, ſous le Régne de Loüis XIII. Il eſt à croire que ſous le Régne de Loüis XI. il n'auroit pas même été Miniſtre, & n'auroit oſé ſortir de la qualité de ſimple Sujet. La variété des conjonctures ou le hazard, ſert, autant que le mérite, à former les Grands-Hommes. Ce Cardinal avoit de grandes vertus & d'éminentes qua-

litez ; on les connoît ; on le proposera dans tous les tems comme le plus vaste génie ; & le plus habile polititique, qui fut avant lui entré dans le Ministere ; mais on ne l'a jamais vanté comme un Ministre sans défauts. Cependant lui-même en mourant s'est rendu le témoignage, qu'il n'avoit rien à se reprocher sur tout ce qu'il avoit fait pendant son Ministere.

Le Cardinal Mazarin, qui pendant sa vie fut l'objet de la haîne de quantité de François, a été depuis l'objet de l'estime, & même de l'admiration de plusieurs Grands-Hommes : il eut des défauts ; mais le principal étoit d'être étranger. Sans cela on ne l'auroit pas tant haï ; & s'il n'eût pas été aimé, on l'eût du moins estimé pour des talens rares qui l'ont fait, avec justice, comparer & égaler même au Cardinal de Richelieu & qui le rendoient digne de la place qu'il a occupée.

Le Maréchal de Fabert ne dut sa fortune qu'à lui-même. Il s'attira par son mérite toutes les Dignitez où la vertu Militaire peut parvenir, & re-

fuſa par modeſtie les honneurs où la Nobleſſe doit ſeule aſpirer. C'eſt ſur l'excluſion qu'il ſe donna à lui-même du Cordon bleu, que Loüis XIV. lui écrivit en ces termes : *Ce rare exemple de probité*, dit ce grand Roi, *me paroît ſi admirable que je le regarde comme un ornement de mon Régne. Mais j'ai d'ailleurs un regret très-ſenſible, de voir qu'un homme, qui par ſa valeur & par ſa fidélité eſt parvenu aux premieres Charges de ma Couronne, ſe prive lui-même de cette nouvelle marque d'honneur. Ceux*, ajoûte le Roi, *à qui je vais diſtribuer le Collier, ne peuvent jamais en recevoir plus de luſtre dans le monde, que le refus que vous en faites, vous en donne auprès de moi.*

Le Vicomte de Turenne, ſous quelque Gouvernement qu'il fût né, auroit toûjours été le plus Grand-Homme & le plus néceſſaire à l'Etat. Il avoit la Naiſſance la plus Illuſtre & les plus héroïques vertus : mais ce n'eſt pas aſſez, il faiſoit le bien par choix, par goût, par inclination. L'intérêt public l'emportoit toûjours ſur ſa propre gloire : on étoit ſon ami dès qu'on aimoit le devoir ; & dès

 qu'on

qu'on s'en écartoit, on devenoit ſon ennemi, quelque grand, quelque bien établi qu'on fût d'ailleurs. L'art de gagner des batailles, & de ſortir en quelque ſorte victorieux de ſes défaites, n'eſt pas ce qu'il eut de plus admirable. Ce qu'il y eut de plus héroïque en lui, c'eſt le talent d'entendre & de faire avec un ſuccès toûjours glorieux, la guerre, ſoit dans la ſuite d'une Campagne, ſoit dans un jour de bataille. Il n'aima à combattre ou à commander, qu'autant que la guerre étoit utile ou néceſſaire, & ne voulut jamais profiter de ſes victoires, que pour la gloire de ſon Prince, l'avantage de ſes Soldats & le repos de ſa Patrie.

Le Maréchal de Luxembourg ſe faiſoit un jeu de s'engager dans une action périlleuſe. Il avoit dans ſa valeur & ſon habileté, un ſecret de gagner toûjours à ce jeu Militaire; mais il l'aimoit peut-être un peu trop; & en n'abbatant pas tout-à-fait ſes ennemis, il ſe reſervoit de nouvelles matieres à de nouveaux triomphes.

M. le Duc de Vendôme méditoit de loin un projet; & en paroiſſant ne

penser à rien, l'exécutoit sûrement. Il voiloit, si on ose ainsi parler, le grand Capitaine dans les amusemens de la vie privée; & tout à coup, il en dévelopoit tous les talens, lorsqu'il s'agissoit d'entrer en action. Il vainquit les ennemis en Italie, il les arrêta en Flandres, il les chassa d'Espagne. Tout étoit perdu pour le Roi Philippe V. le Duc de Vendôme arriva, & tout fut aussi-tôt reconquis. Loüis le Grand, en apprenant cette révolution, dit ces paroles remarquables : *Il n'y avoit pourtant qu'un homme de plus en Espagne, & cet homme de plus a fait ce surprenant changement.*

Il auroit été à souhaiter que l'Auteur eût indiqué du moins plusieurs autres Grands-Hommes qui pouvoient & devoient avoir place avec ceux dont il a parlé. Les Maisons de Rohan, de Melun, de Caumont la Force, de Rochechoüart, de Bethune, & tant d'autres lui en auroient fourni plusieurs, dans les tems-mêmes les plus reculez.

Septembre 1727.

ARTICLE LXXXI.

LETTRE D'UN ANCIEN PROFESSEUR en Théologie de la Congrégation de S. Maur, qui a rétracté son Appel, à un autre Professeur de la même Congrégation, qui persiste dans le sien. Chez Giffart, in 8°. pagg. 48.

DAns cette Lettre de Dom *Vincent* THUILLIER M. B. imprimée avec Permission de son Général, on voit ce qui a fait appeller, ce qui a fait révoquer l'Appel, ce qui y fait persister, & ce qui fait différer d'en publier la révocation, après qu'on a pris ce parti indispensable.

1°. Ce qui a fait Appeller, est ainsi exposé, page 29. « Toutes ces Réflexions nous auroient empêché « d'Appeller, MON REVEREND PERE, « si l'impétuosité Françoise non « retenuë étoit compatible avec les « Réflexions. Avoüons-le de bonne « foi; si nous avons Appellé, c'est « qu'étudiant la Théologie, dans le « tems du plus grand soulevement « contre la CONSTITUTION, les rail- «

„ leries, les Epithetes outrageantes,
„ les injures dont on accuëilloit alors
„ ce Décret, passant jusques dans nos
„ solitudes, nous inspirerent pour lui
„ un souverain mépris : Qu'on nous
„ vantoit le Livre du P. Quesnel,
„ comme un Ouvrage Divin; c'est que
„ nous prenions pour des véritez im-
„ portantes de pures opinions Théo-
„ logiques : Que, l'esprit préoccupé
„ de certains préjugez, nous pronon-
„ çâmes contre la Bulle de nôtre au-
„ torité privée & sur le premier coup
„ d'œil; c'est qu'enfin regardant l'Ap-
„ pel comme une affaire d'honneur
„ & de courage, nous nous piquâ-
„ mes d'être aussi braves que ceux qui
„ nous exhortoient à les suivre. Je
„ me souviens encore du jour que
„ cette Bulle arriva à Saint Denis.
„ Nous la lûmes les premiers ensem-
„ ble Dom * * * & moi : C'étoit à
„ chaque Proposition les cris les plus
„ lamentables de sa part : il ne lisoit
„ qu'en sanglotant; & à la fin, Qu'el-
„ le Bulle ! s'écria-t'il, il n'y a plus
„ de Religion ; tout est renversé : son
„ air devot & son ton pathétique fi-
„ rent sur moi une impression terri-

ble; & depuis ce tems-là jusqu'à la « fin de la Théologie, je ne pensai « qu'à combattre la CONSTITUTION, « & nullement à pénétrer le vrai sens « des Propositions, ni les vûës qui « avoient porté le S. Pere à la don- « ner, & les Evêques à l'accepter, « &c.

2°. Ce qui a fait revenir l'Appel, & le révoquer; ce sont premiérement certains faits, certains traits de conduite, certaines circonstances. » Lorsque je vis les Evêques de tout « Païs envoyer leur témoignage; les « Instructions de S. Charles Borro- « mée sur la Pénitence, imprimées à « Rome; le Bref d'un Saint Pape en « faveur de la Prédestination gratui- « te, & de la Grace Efficace; le peu « de bien-séance avec lequel on par- « loit des Puissances de l'Eglise: Que « j'entendis dire à quelques-uns, que « l'Eglise pouvoit se passer d'Evêques; « à d'autres, que pourvû que l'on tînt « bon, cela leur suffisoit; à d'autres « encore, que quand un Concile Gé- « néral se déclareroit pour la CONSTI- « TUTION, ils ne se rendroient pas; « à d'autres encore, qu'ils se retire- «

» roient plûtôt en Hollande, que de
» se soumettre : Que j'eus appris de
» quelques Anglois, que les Réfugiez
» à Londres traitoient les Opposans
» de Confreres : Toutes ces choses
» ensemble firent dans mon esprit une
» révolution, dont je ne puis trop ren-
» dre graces au Seigneur, » c. C'est
» en second lieu, " la crainte d'être
» accablé sous les ruïnes d'un Edifice,
» qui croule de tous côtez, & que
» rien n'étaye. Je parle de la petite
» Eglise Opposante. De ce nombre
» de Prélats, qui s'étoient mis d'abord
» à notre tête, combien en reste-t'il?
» Et ce nombre-même devions-nous
» le compter pour quelque chose, *si*
» *mens non læva fuisset?* Les Donatis-
» tes étoient trois cens, & S. Augus-
» tin se mocque de cette petite trou-
» pe. Mais supposons que le nombre
» de nos Chefs fut suffisant, pour le-
» ver l'Etendart contre tout le reste
» de l'Eglise; la mort en a enlevé quel-
» que-uns, dont les successeurs ne
» suivent pas leurs sentimens : quel-
» ques autres commencent à se lasser
» de la guerre : ceux qui ne veulent
» pas maintenant rendre les armes

ou les mettront bas comme les au- “
tres ; ou en mourant cederont leurs- “
Siéges à des esprits plus pacifiques : “
Et de tous ceux qui ont accepté, je “
n'en vois pas un seul qui se démen- “
te, & qui se dispose à passer dans “
votre Parti. » C'est en troisiéme lieu, que l'Acceptation Universelle justifie le fonds de la Bulle. “ Quoi le “
Corps des Pasteurs, » *page* 5, “ ce “
Corps à qui il a été promis que ja- “
mais les Portes de l'Enfer ne pré- “
vaudroient contre lui, ce Corps croi- “
roit aujourd'hui & auroit décidé, “
que l'homme ne peut faire quelque “
chose de surnaturel & d'utile au sa- “
lut, sans la foi au Médiateur ? Que “
Dieu nous doit quelque chose ; & “
que c'est par justice qu'il nous don- “
ne sa Grace ? Que, sans cette Gra- “
ce, on peut mériter auprès de Dieu ? “
Que la volonté absoluë de Dieu “
n'est pas toute-puissante ? Que dans “
la Pénitence on peut être réconci- “
lié avec Dieu, sans qu'on l'aime “
avant que de s'approcher du Sacre- “
ment, ou sans que le Sacrement pro- “
duise & opere cet amour dans le “
cœur ? Loin de vous, MON REVE- “

» REND PERE, cette penſée ſacrile-
» ge. » &c. C'eſt enfin l'orthodoxie
de la Bulle : "car ſûrement elle ne
» touche à aucune des véritez, dont
» Dieu nous demandera compte.
» Quel eſt donc ſon objet, & qu'eſt-
» ce qu'elle condamne? Elle en veut
» uniquement au Baïaniſme, au Jan-
» ſeniſme, au Richeriſme ; & con-
» damne ces erreurs, que Dieu ne veut
» que tellement quellement ſauver
» tous les hommes : Que Jeſus-Chriſt
» n'eſt mort pour le ſalut que d'un
» certain nombre de perſonnes choi-
» ſies & predeſtinées : Que toute Gra-
» ce eſt Efficace, & qu'on ne réſiſte
» jamais à la Grace intérieure : Que
» l'homme eſt néceſſité tour à tour au
» bien par la Grace, au mal par la
» concupiſcence : Que, ſans la Foi,
» la Charité, la Grace, on ne peut
» faire aucun bien de quelque natu-
» re qu'il ſoit : Que dans l'ancienne
» Alliance, l'obſervation des Com-
» mandemens de Dieu étoit impoſſi-
» ble : Qu'elle eſt impoſſible même
» dans la nouvelle, ſans la Grace Ef-
» ficace : Que, ſans la Charité, tou-
» te vertu eſt inutile au Chrétien,

celles-mêmes qui conduiſent à la “
Charité : Que la crainte de la Juſti- “
ce Divine, loin d'être ſalutaire aux “
pécheurs, leur eſt pernicieuſe: Que “
l'Egliſe n'eſt que l'Aſſemblée des “
Juſtes, & que les pécheurs en ſont “
exclus : Que la Priere des pécheurs “
eſt un nouveau péché: Que hors de “
l'Egliſe on ne reçoit point de Gra- “
ces, même de celles qui la font re- “
chercher: Que le pouvoir des Chefs “
réſide dans le Peuple, & dans la “
Société entiére de l'Egliſe; & que “
les Supérieurs Eccléſiaſtiques n'en “
ſont que les Miniſtres: Que les Li- “
vres Sacrez doivent être mis indiffé- “
remment entre les mains de toutes “
ſortes de perſonnes: Qu'il eſt néceſ- “
ſaire de différer l'Abſolution, ſans “
égard à une infinité de circonſtan- “
ces, qui dépendent de la lumiere “
& de la diſcretion d'un Confeſ- “
ſeur: Que l'Excommunication n'eſt “
qu'un vain épouvantail, qui ne doit “
jamais nous intimider, lorſque “
nous la croyons injuſte. » &c.

Ce qui empêche de révoquer l'Appel, c'eſt qu'on veut croire qu' “ un “
Théologien ne peut en conſcience, “

» par quelque motif que ce ſoit, abandonner une opinion, qu'il s'imagine avoir priſe dans l'Ecole de S. Auguſtin ou de Saint Thomas, & qu'on s'imagine que toutes ces Propoſitions, au moins la plûpart, ſe voient de mot à mot, ou preſque de mot à mot, dans les Peres. Secondement quand il n'y auroit, » dit-on, « que l'injuſtice criante que l'on a fait à l'Auteur des Propoſitions condamnées, je perſiſterois dans mon Appel juſqu'au dernier ſoupir. » L'Auteur de la Lettre répond à ceux-ci : « A voir votre délicateſſe de conſcience pour un ſeul homme, pour un ſimple Prêtre ; qui ne vous croiroit un reſpect infini pour trois Papes, & tous les Evêques du monde ? Cependant ceux-ci, vous les anathématiſez ſans miſéricorde, pendant que vous faites ſcrupule d'effleurer tant ſoit peu la réputation de l'autre. » Il ajoûte : « Vous avez d'autant moins raiſon de vous plaindre de la maniere, dont l'Egliſe traite les Partiſans du Pere Queſnel, qu'Elle eſt bien plus condeſcendante aujourd'hui cette

Egliſe, qu'Elle ne l'étoit au cin- "
quiéme ſiécle. Alors Elle obligeoit "
de condamner par Ecrit non ſeule- "
ment les erreurs, mais ceux qu'Elle "
accuſoit de les avoir enſeignées : au "
lieu qu'à l'égard du Pere Queſnel, "
Elle ſe contente que vous reconnoiſ- "
ſiez ſincerement, qu'il n'y a aucune "
Propoſition condamnée par la Bul- "
le, qui ne ſoit ſuſceptible de quel- "
qu'une des qualifications ; & qu'il "
n'y a aucune qualification, qui ne "
ſoit applicable à quelqu'une des Pro- "
poſitions. L'Egliſe ne fait attention "
ni à la perſonne de l'Auteur, ni aux "
manieres dont il exprime dans ſon "
Livre, ce qu'il a voulu qu'on enten- "
dît : Elle s'arrête ſimplement aux "
Propoſitions, qui en ont été tirées : "
Elle les condamne telles qu'Elle les "
propoſe ; & en cela Elle uſe très- "
évidemment de ſon droit. » Il répond
aux premieres : " Si un Calviniſte, "
pour me prouver qu'on ne reçoit Je- "
ſus Chriſt dans l'Euchariſtie que "
ſpirituellement & par la Foi, me "
citoit ces paroles de S. Auguſtin ; "
Crede & manducaſti; & que je ré- "
pondiſſe que ces paroles ſont héréti- "

» ques dans ſa bouche, & Catholi-
» ques dans celle de Saint Auguſtin;
» apparemment vous ne m'en feriez
» pas un ſcrupule. Je vous demande
» la même équité pour Clément XI.
» & pour tous les Evêques accep-
» tans. » Il pourſuit, " ſuppoſons que
» le P. Queſnel les ait effectivement
» tirées des Peres, ces paroles; il eſt
» évident qu'il ne l'a fait que pour les
» ajuſter à ſes idées. Ce que les Peres
» on dit de la Grace regardée d'un
» certain côté, on le dit de la Grace
» en général : on met leurs paroles
» ſous un verſet de l'Ecriture, auquel
» ils ne faiſoient pas ſeulement la
» moindre alluſion. On ſépare ce qui
» devoit être joint, & l'on joint ce
» qui devoit être ſéparé. En un mot,
» le Livre des Réflexions n'eſt, à le
» bien définir, qu'un centon Moral
» tiré des Peres de l'Egliſe, & ſurtout
» de S. Auguſtin, qu'on y a déchiré
» en mille & mille morceaux. Mais
» il y a une grande différence entre un
» centon, & les Auteurs dont on l'a
» tiré, quoique les paroles ſoient les
» mêmes, & la condamnation de l'un
» ne réjaillit point du tout ſur les au-
» tres. »

4°. Enfin, Dom vincent THUILLIER expose ainsi ce qui fait différer de publier la révocation de l'Appel : » Oüi, MON REVEREND PERE, j'ai « pris mon parti, & je l'ai pris depuis « long-tems, quoique je ne me sois « déclaré que depuis peu, pour ne « me pas broüiller avec certaines per- « sonnes que j'estimois, & chez qui « je prévoyois que la porte ne me se- « rois plus ouverte, dès que, suivant « la maniere dont ils pensent, on n'y « pourroit plus dire de moi : *Il est* « *bon.* »

Quoique cet écrit n'ait nullement l'air austere & dominant d'un Traité dogmatique ; il n'en est pas moins propre à ramener les esprits. Si le stile ingénu & familier, qui sied dans une Lettre d'un frere à un frere, adoucit ici la Controverse ; il ne l'affoiblit pas : on y trouvera une exposition exacte des erreurs que la Bulle proscrit ; des Dogmes qu'elle établit ; & des opinions qui demeurent libres : des convictions, contre les préjugez qui combattent la Doctrine de la CONSTITUTION, & contre les prétextes qui servent à éluder son autorité ; le tout

animé de cette vertu ſecrette que donne au diſcours la perſuaſion d'un Auteur ſçavant qui ſe rend.

ARTICLE LXXXII.

SUITE DE L'HISTOIRE de Weſtminſter.

MOnſieur Dart commence le ſecond Tome de ſon Hiſtoire, de la même maniere dont il acheve le premier ; & les planches ſont dans l'un à la tête du volume, comme dans l'autre elles étoient à la fin. L'Auteur a, ſans doute, choiſi cet ordre, pour mettre une eſpece de continuité entre des parties, qui, en effet, n'étoient guéres de nature à être diviſées. Ces gravures ſont en tout au nombre de 142. 66. dans le premier Tome, & le reſte dans le ſecond, dont elles ſont ce que l'auteur appelle le premier Livre. Elles offrent d'abord aux yeux différentes vûës de l'Egliſe de Weſtminſter. L'une repréſente le Portail & la façade du Nord. Une autre découvre l'intérieur de la Nef. Une troiſiéme, dans un plan tout uni,

vous montre le ſol, l'étenduë, l'arrangement, la proportion des différentes parties de cet Edifice, &c.

Dans le reſte des planches, ce n'eſt que Mauſolées, dont les figures ſont diſtribuées ſelon l'ordre des différentes parties de l'Egliſe, où ces Monumens ſe rencontrent.

Le Mauſolée de Henri VII. malgré l'avarice des premiers Réformateurs, & les fougues des derniers eſt encore aujourd'hui tout ce qu'on voit de plus beau en ce genre à Weſtminſter. La Chapelle où il eſt, contient auſſi ceux de Marie Stuart, d'Eliſabeth, &c. Depuis les Monumens que Jacques I. fit ériger à l'honneur de ces deux Princeſſes; les affaires d'Angleterre n'ont guéres été dans une ſituation à permettre aux Princes qui y ont régné, de ſonger à honorer la mémoire de leurs Prédéceſſeurs; & l'on s'eſt juſqu'ici contenté de placer tout de ſuite, dans un lieu de cette même Chapelle, nommée *la Voute ou le Caveau Royal, the Royal vault*, les cercüeils de Charles II. de la Reine Marie, du Roi Guillaume, de la Reine Anne, de trois autres enfans

de Jacques II. & de Marie d'Eſt ſa ſeconde Epouſe, morts en bas âge, &c.

Quant aux Monumens érigez pour d'autres que des Souverains, il s'en trouve pluſieurs, qui, à en juger par les Eſtampes, ont de grandes beautez, tels que ſont ceux de Françoiſe Comteſſe de Hereford, de Jean Ruſſel fils-aîné du Comte de Betford, d'Edoüard Talbot huitiéme Comte de Shrewſbury mort en 1617; de la Ducheſſe de Somerſet Epouſe du fameux Duc de ce nom, Régent d'Angleterre ſous Edoüard VI, de la Ducheſſe de Richemond mere de Henri VII. du fameux Duc de Buckingham tué en 1628. dans le tems qu'il venoit au ſecours de la Rochelle, du dernier Duc de Buckingham mort en 1723. de deux Ducs de Newcaſtle, du premier Duc d'Albemarle Reſtaurateur de la Monarchie en Angleterre, du fameux Duc de Marlbourough, du Comte de Godolphin, des Amiraux Norris, Churchill, Baker, Prieſtman, &c. Une choſe à remarquer dans ces Monumens, c'eſt que plus le tems de ſon éréction eſt voi-

ſin de nos jours, moins on y trouve de veſtiges de Religion, malgré la ſainteté du lieu où on les place, figures, ornemens, Inſcriptions, tout y eſt profane. Ce ſont des Trophées, & non pas des Monumens de piété. Comme ſi les gens diſtinguez par leurs belles qualitez, ou par leur rang, avoient aujourd'hui honte en Angleterre, de donner en public, même après leur mort, quelque marque du Chriſtianiſme.

Parmi cette foule de Tombeaux on en voit deux, auſquels la France doit particuliérement s'intéreſſer. Le premier eſt celui du fameux Caſaubon, que le Roi Jacques I. avoit attiré en Angleterre, & qui y mourut le premier Juillet en 1614. âgé de 55. ans. Le ſecond eſt celui de Charles de S. Denis Comte de S. Evremond, mort le 9^e^. Septembre 1703. âgé de 90 ans cinq mois deux jours. Le S^r^. Dart nous rend compte d'une diſpoſition teſtamentaire faite par M. de S. Evremond, bien propre à le juſtifier de cette indifférence en matiere de Religion, dont on l'a toûjurs accuſé. En voici les termes : *Je laiſſe*

aux pauvrez françois réfugiez la somme de vingt livres Sterling. Je laisse aussi la même somme aux pauvres Catholiques Romains, ou de toute autre Religion. Voilà assurément une prédilection assez marquée en faveur du Calviniste françois ; & S'il paroît de l'indifférence dans les dernieres volontez de Monsieur de Saint Evremond, ce n'est qu'à l'égard du Catholique Romain.

On peut juger par ce trait, que l'usage des différentes Estampes enchâssées dans cette Histoire, ne se borne pas seulement à embellir le Livre : outre le plaisir qu'elles donnent aux yeux, M. Dart a sçû encore les rendre instructives par les explications & les notes qu'il y a jointes : il a pris même la peine de traduire en Anglois toutes les Inscriptions Latines, en faveur de ceux qui n'entendroient point cette derniere Langue. On doit encore ajoûter pour l'honneur de cet Ecrivain, que, contre l'ordinaire des Commentateurs, il dit dans cette espéce de Commentaire presque toûjours ce qu'il faut, & n'y dit rien que ce qu'il faut.

Septembre 1727.

Au reste, les gravûres ont de grandes beautez : tout ce qu'on y voit de morçeaux d'Architecture, paroît être tracé de main de Maître: on remarque dans le reste un peu d'inégalité ; & la maniere sur tout dont quelques figures humaines sont representées donne lieu de croire que l'apprentif a dans plus d'un endroit mêlé son travail à celui des Maîtres.

Notre Historien, après avoir parlé des Mausolées de Westminster dans le premier Livre du second Tome, revient encore une fois à l'Abbaïe ou au Monastere, qui fait le sujet du second Livre divisé en différens Chapitres. Le premier regarde les Domestiques, & les Officiers de l'Abbaïe. Tous, jusqu'au Couturier ou au Cuisinier, y trouvent leur place ; & leurs differentes fonctions sont expliquées avec soin. Ce même chapitre contient encore une Liste des Prieurs Claustraux depuis la fondation de l'Abbaïe, & des différentes fondations qu'on y a faites.

Le second est sur le Couronnement des Rois. Notre Auteur prétend que c'est saint Edoüard le Confesseur qui

a fixé Westminster pour être le lieu de cette Cérémonie. Ce Prince consacra à cet usage, tous les ornemens avec lesquels il avoit été couronné lui-même, & Guillaume le Conquérant, son successeur immédiat, fut le premier Roi d'Angleterre, sacré dans l'Eglise de Westminster. Depuis ce Prince jusqu'aujourd'hui, Westminster est pour l'Angleterre, ce que Rheims est pour la France ; c'est-à-dire, qu'il n'y a que les occasions extraordinaires, telles que celles où se sont trouvez Henri IV. en France & Henri III. en Angleterre, où les Rois ayent jugé à propos de frustrer ces Eglises d'un Privilege, dont il semble qu'un long usage les met dans une possession légitime de joüir.

La Piéce la plus remarquable de celles qui servent au Couronnement des Rois d'Angleterre, est une espéce de Chaire ou de Trône, faite d'une seule pierre, haute d'un peu plus de six pieds & demi, & d'environ trois pieds & demi de large. Elle fut, disent les anciennes Histoires, portée d'Espagne en Irlande par Gathelus Roi d'Irlande. Fergus la fit ensuite

passer dans la Grande Bretagne avec la Colonie d'Irlandois, qui conquit la partie septentrionale de cette Isle, & luy donna le nom d'Ecosse. Edoüard I. l'enleva aux Ecossois, & la mit dans le Trésor de Westminster, comme une marque de la destruction entiere de la Monarchie Ecossoise. Mais cette pierre fatale produisit un effet bien différent de celui qu'Edoüard prétendoit par la vertu attachée à cette espéce de Talisman, la translation qu'on en fit, devint pour les Princes d'Ecosse, un gage assûré qu'ils regneroient un jour en Angleterre, comme le porte une prétenduë Prophétie gravée sur la pierre même.

Ni fallat votum, Scoti, hunc, quòcunque locatum,
Invenient Lapidem, regnare tenentur ibidem.

Prophétie au reste, qui a déja souffert quelques petites exceptions, & qui court peut-être risque d'en souffrir dans la suite de plus grandes encore.

DANS le troisiéme chapitre, Monsieur Dart, pour autoriser le droit

d'asile accordé à Westminster, remonte jusqu'à l'Antiquité la plus reculée, & montre par des exemples tirez du Paganisme, du Judaïsme, &c. que l'usage des Asiles a été de toutes les Religions, & se trouve fondé sur les principes les plus solides de la Loi Naturelle. Les Privileges qu'eut Westminster en ce genre, commencerent sous les Rois Saxons, crûrent beaucoup sous saint Edoüard, & subsisterent dans toute leur étenduë jusqu'à Henri 8^e^. qui, sans les abolir tout-à-fait, les a cependant réduits à très peu de chose.

Le Chapitre 4^e^. répete ce que l'Auteur nous apprend en bien d'autres endroits. Il y traite de l'état où Westminster se trouve aujourd'hui. L'abbaïe a été métamorphosée en Chapitre; l'Abbé en Doïen, & les Religieux en Chanoines, qui sont exempts de la Jurisdiction de l'Ordinaire, & sont Seigneurs spirituels & temporels à Westminster, &c.

La vie des Abbez de Westminster est le dernier morçeau de l'Histoire de Monsieur Dart.

Orthbright fut le premier Abbé,

ou pour mieux dire, le premier ſuperieur des Moines, qui commencerent en 604. à habiter aux environs de la nouvelle Egliſe de ſaint Pierre de Weſtminſter. Après douze ans d'Adminiſtration, le gouvernement de la Maiſon paſſa de ſes mains ſucceſſivement dans celles de Germain, d'Aldred, de Syward, d'Oſmond, de ſelred, d'Orgar, de Brightſtan, qui le gouvernerent juſqu'en 785.

Monſieur Dart paroît porté à croire qu'Orthbright II. qui leur ſuccéda, eſt le premier ſupérieur des Moines de Weſtminſter, qui ait porté le nom d'Abbé. Il changea au-bout de quelque temps cette qualité en celle d'Evêque de ſealſey dans le Comté de Devon. Cependant on ne le trouve point dans le Catalogue que Godwin a donné des Evêques de ce ſiége. A moins qu'Orthbright & un certain Alubrith, dont Godwin fait mention, & qu'il place ſur la fin du VIII^e^. Siécle, ne ſoient un même homme. L'on voit en effet tous les jours dans les Hiſtoires & ailleurs, des faits établis ſur des convenances & des Etymologies encore plus éloi-

gnées que celle-là. Sealſey eſt un lieu depuis long-tems enſeveli ſous les flots de la mer ; & ſur le milieu du onziéme Siécle, le Siége Epiſcopal en fut transféré à Cicheſter, où il ſubſiſte encore. Comme celui de Credyton, dont Monſieur Dart parle un peu plus bas, ſe trouve avec l'ancien Evêché de Cornoüaille, réuni dans celui d'Excеter depuis l'an 1040. Notre Auteur n'a point cru devoir faire remarquer ces changemens ; apparemment parce qu'il écrivoit pour un païs, où l'on peut ſuppoſer qu'ils ſont aſſez connus. Orthbright mourut dans ſon Egliſe Epiſcopale en 794. Alfwius I. & II. le remplacerent l'un après l'autre à Weſtminſter. Algar qui leur ſuccéda, vit ſon Abbaïe devenir la proïe des Normans, qui, en ce temps-là déſoloient l'Europe par leurs brigandages. Le Roi Alfred qui les chaſſa, lui procura la conſolation de mourir en paix dans ſon Abbaïe l'an 889. Eadmer prit ſa place, & vit fleurir ſon Monaſtere dans l'intervalle de repos que le ſage Roi Alfred venoit par ſes victoires, d'aſſurer à l'Angleterre. Alfnod

 ſucceſſeur

ſucceſſeur d'Eadmer fut élû Abbé en 922. Le tems de cette Election eſt l'Epoque, où l'Hiſtoire de Weſtminſter commence un peu à ſe débroüiller. Avant cela, elle n'offre aux recherches des Sçavans, qu'obſcurité & qu'incertitude. Alfric prit le gouvernement de l'Abbaïe en 939. Devenu enſuite Evêque de Credyton, il laiſſa Weſtminſter dans une eſpéce d'Anarchie. Edwin Evêque de Londres n'aimoit point les Moines : il maltraita ceux-ci, les réduiſit à déſerter le lieu où ils s'étoient conſacrez à Dieu, & leur ſubſtitua des Prêtres ſéculiers. Mais l'amitié de ſaint Dunſtan ſçut bien les dédommager de la haîne de ſon Prédeceſſeur : il les remit en poſſeſſion de l'Abbaïe de Weſtminſter ; ou plûtôt, ſi ce que l'Auteur dit au commencement du premier Tome eſt vrai, il les y établit pour la premiere fois, & leur donna un Abbé de ſa main. Ce nouvel Abbé favori de ſaint Dunſtan s'appelloit Wlſinus, & mourut en 1004. Il fut remplaçé par Aldſius, qui mourut en 1017. dans un tems où les Danois venoient de ſe rendre Maîtres de

l'Angleterre. Les Moines de Westminster se ressentirent d'abord comme les autres, du poids de cette nouvelle Domination. Mais la Providence leur fit bien-tôt trouver des Protecteurs jusques dans la Personne-même de leurs Tyrans. Les bonnes qualitez de Wulnoth Moine de l'Abbaïe, gagnerent l'estime du Roi Canut. Il n'en fallut pas davantage pour le faire élire Abbé à la place d'Aldsius ; & dans l'espace de 32. ans qu'il joüit de cette dignité, il eut le bon-heur de se maintenir toûjours dans les bonnes graces de Canut & de ses deux fils qui lui succederent l'un après l'autre, & de voir enfin l'héritier des Rois Saxons remonté sur le Trône dans la personne de saint Edoüard, former de nouveaux projets pour la gloire de Westminster. Mais il ne vécut pas assez long-temps pour en voir l'exécution. Cet avantage fut réservé à Edwin, qui lui succeda en 1049. & qui eut beaucoup de part à la faveur de saint Edoüard. Il n'en eut guéres moins à celle de Guillaume le Conquérant, & c'est ce qui a donné lieu à Matthieu Paris de l'accuser d'avoir

été un peu trop courtiſan. Guillaume en Prince habile, afin de mieux aſſurer ſa nouvelle Conquête, profitoit de toutes les occaſions, pour remplir les Places un peu conſidérables, de gens qui fuſſent à lui. Ainſi Edwin étant mort en 1068. ſeconde année du Regne de ce Prince, il fut remplacé par Geoffroy Moine Normand, de l'Abbaïe de Jumiéges. Guillaume eut bien-tôt lieu de ſe repentir de ſon choix. La mauvaiſe conduite du nouvel Abbé obligea le Prince à le faire dépoſer, & renvoïer à ſon premier Monaſtere. On mit à ſa place Vital Abbé de Berueges en Normandie: (c'eſt apparemment de l'Abbaïe de Bernay, Diocéſe de Liſieux près du Pontau-de-Mer, dont notre Hiſtorien veut parler.) Vital étoit un homme d'une érudition étonnante pour le Siécle où il vivoit. A Vital ſuccéda Gilbert d'une illuſtre Maiſon de Normandie, & Moine de l'Abbaïe du Bec. Il paſſoit pour habile Théologien & compoſa un Ouvrage intitulé, *De la Foi de l'Egliſe contre les Juifs*, qu'il dédia à Saint Anſelme Archevêque de Cantorbé-

ry, dont il avoit été le diſciple. C'eſt ce même Gilbert, qui, en préſence d'un grand nombre de témoins reſpectables, & entre autres de Gundulphe Evêque de Rocheſter, viſita le Corps du S. Roi Edoüard. On le trouva auſſi frais & auſſi entier, que le jour qu'on l'avoit enterré, trente ſix ans auparavant. Ses membres étoient auſſi fléxibles auſſi ſouples, que quand il étoit plein de vie & de Santé: c'eſt un Auteur grave & contemporain, que l'Hiſtorien moderne de Weſtminſter nous donne pour garant de ce fait; & cet événement n'eſt pas le ſeul en ce genre, que des autoritez, qu'on ne peut rejetter ſans témérité, obligent Monſieur Dart d'adopter dans le cours de ſon Hiſtoire.

Le ſort de l'Abbaïe de Weſtminſter ſuivoit celui de l'Etat; & les Normans s'étoient mis en poſſeſſion de gourverner dans le Monaſtere comme à la Cour. Herbert autre Moine Norman remplaça Gilbert; & Herbert après une adminiſtration de vingt-ſix ans, fit place à Gervais de Blois, fils Naturel qu'Etienne Roi

d'Angleterre avoit eu en Normandie. Le nouvel Abbé attira à ſon Abbaïe les bien-faits & les libéralitez du Roi ſon pere : mais il en coûta cher à Weſtminſter pour les Services qu'il lui rendit ; & ſa mauvaiſe conduite fit perdre beaucoup plus de biens à cette Maiſon, que ſa faveur ne lui en avoit d'abord procuré. Cet Abbé, qui, ſelon Matthieu Paris, avoit plus de naiſſance que de moeurs, *clarior genere quàm moribus*, mourut en 1160. Laurent autre Moine Norman ſuccéda à Gervais ; & par ſon œconomie & ſa piété, ſçût dédommager l'Abbaïe de la mauvaiſe adminiſtration de ſon prédéceſſeur. Sa ſçience & ſon habileté pour les affaires, lui donnerent beaucoup de part à toutes celles qu'eut à démêler en ſon temps l'Egliſe d'Angleterre. Ce fut ſous lui que ſe fit la Canoniſation de Saint Edoüard ; & à cette occaſion l'Abbé de Weſtminſter & ſes Succeſſeurs, obtinrent le droit d'Officier avec la Mitre, les gants, l'Anneau Paſtoral, & les autres marques de la Dignité Epiſcopale. Il vécut juſqu'en 1176. Gautier, Guillaume Poſtard,

& Papillon, qui le remplaçerent l'un après l'autre, ne sont guéres connus dans l'Histoire. Un seul trait cependant distingue Papillon des deux autres; c'est que la division s'étant mise entre lui & ses Moines, il fut déposé par Nicolas Evêque de Tusculum Legat du Pape Innocent III. On lui assigna pour son entretien, sa vie durant, deux terres de l'Abbaïe; & on lui substitua un nommé Guillaume de Humet ou Humes, Moine de Cadomensis: (Monsieur Dart veut sans doute dire de Saint Etienne de Caën.) Il s'éleva entre lui & l'Evêque de Londres, Eustache de Falconbridge, un grand débat, touchant la jurisdiction que l'Evêque prétendoit avoir sur l'Abbaïe. Le différend fut terminé en faveur de l'Abbé: mais sa mort, qui arriva bien-tôt après, ne lui laissa guéres le temps de joüir de sa victoire. Ce fut le 19^e^. d'Avril 1222. après avoir gouverné huit ans l'Abbaïe de Westminster. A sa place on élût Richard de Berkynge: Matthieu Paris l'appelle *vir prudens, litteratus & Religiosus*; & Matthien de Westminster,

vir prudens & competenter litteratus, & multis moribus decoratus. Ces qualitez lui attirerent les bonnes graces de Henri III. qui le créa Conſeiller & Miniſtre d'Etat, Grand Tréſorier d'Angleterre, & Regent du Roïaume, dans les voïages que ce Prince faiſoit quelque fois dans ſes Etats ſituez en-deçà des mers. C'étoit en quelque ſorte un nouvel Abbé Suger. Il eut beaucoup de part aux bienfaits, dont ſon Maître combla l'Abbaïe de Weſtminſter; & il mourut enfin fort regretté, après un Gouvernement de 24. ans, c'eſt-à-dire, le 3^e^. de Novembre 1246. & non pas 1226. comme on voit dans l'Imprimé. Berkynge, afin de pourvoir plus ſûrement à l'entretien de la Communauté, introduiſit à Weſtminſter l'uſage de partager les revenus de la Maiſon entre l'Abbé & les Moines.

C'étoit la deſtinée de Weſtminſter d'avoir pour Abbez les favoris des Rois. Richard de Crokeſley ou Croſſley, Prêtre ſéculier, fut à la recommandation de Henri III. élû Abbé par les Moines de Weſtminſter. Croſſley étoit bel homme; il avoit du ſçavoir,

de la Naiſſance & de l'eſprit, mais ſur tout de cette ſorte d'eſprit propre à joüer à la Cour les plus grands rolles. Né intriguant & remuant, il eſſuïa toutes les viciſſitudes qu'un caractere de cette eſpéce entraîne ordinairement à ſa ſuite. Tantôt dans la faveur, tantôt dans la diſgrace de ſon Maître : tantôt emploïé en France & à Rome dans des Ambaſſades d'éclat, & dans les Négociations les plus importantes : tantôt entierement éloigné des affaires & rélégué dans une eſpéce d'exil : il termina enfin une vie paſſée dans l'agitation & le trouble, par une mort violente. Henri III. étoit broüillé avec les Grands de ſon Royaume; & dans un Parlement tenu à Oxford l'an 1258. Croſſley fit vivement éclater ſon attachement pour les intérêts de ſon Roi : il en fut la victime : bien-tôt après les Rebelles trouverent moyen d'empoiſonner ce zélé Miniſtre. Pierre de Levesham ſucceſſeur de Croſſley à Weſtminſter, étoit bien d'un autre caractere. Il refuſa d'abord la Prélature, & mourut peu de temps après s'être rendu aux inſtances qu'on

lui fit pour l'accepter. Une diſpenſe qu'il demanda, nous apprend que les nouveaux Abbez de Weſtminſter étoient obligez d'aller à Rome faire confirmer leur Election.

Après un court interrégne, qui ſuivit la mort de Levesham, Robert de Ware ou de Warenne, fut élû Abbé de Weſtminſter. Ce vertueux Prélat fit d'abord travailler à rétablir l'ordre dans ſon Monaſtere, & à remettre la Regle en vigueur. Il chargea un de ſes Religieux de faire une collection de toutes les anciennes Coûtumes Monaſtiques. Ce recueïl forma quatre volumes, dont on ne trouve plus aujourd'hui que le quatriéme. Il traite du devoir de l'Abbé & des autres Officiers du Monaſtere. A la tête de ce Tome on voit l'Inſcription ſuivante. *Pars quarta & à tribus aliis idcircò ſeparatur, & per ſe igitur in Conclavi ponitur, quia ſecretiora Noſtri Ordinis in illâ continentur.* C'eſt ainſi que de tout tems les Congrégations Religieuſes ont eus des ſecrets, dont la ſageſſe demandoit qu'on dérobât la connoiſſance au Public. De Varenne fut Ambaſſa-

deur en France, grand Tréſorier d'Angleterre, & mourut le ſecond de Decembre 1283. Walter ou Gautier de Wenlock remplaça Varenne dans l'Etat & dans le Cloître. Il fut comme lui d'abord Abbé de Weſtminſter, & enſuite Tréſorier, Conſeiller d'Etat d'Edoüard I. &c. On voit par l'Hiſtoire de M. Dart, que la Coûtume de ces temps-là étoit de mettre le Tréſor Royal en dépôt à Weſtminſter. Le ſoin de l'Etat ne fit point oublier à Wenlock celui de ſon Abbaye. Son œconomie en rétablit les affaires, qui étoient avant lui aſſez dérangées: il vécut 24. ans après ſon Election. Richard de Kiddington ſon ſucceſſeur mourut en 1315. Sous Wenlock vivoit à ce que croit notre Auteur, Matthieu de Weſtminſter, Moine de cette Abbaye, autrement appellé *Florilegus*, parce qu'il compoſa un Recüeil d'Hiſtoires choiſies en trois livres. Weſtminſter donna encore environ ce temps là deux autres Hiſtoriens à l'Angleterre; Robert de Reading, & Richard de Cirenceſter.

Après Kiddington viennent Guil-

laume de Curthington, Thomas Henley, & Simon de Bucheſton, qui gouvernerent ſucceſſivement juſqu'en 1343. & de qui M. Dart ne nous apprend guéres que l'inſtallation & la mort.

Simon de Langham leur ſucceſſeur ſçût bien dédommager Weſtminſter du peu d'éclat qu'avoit eu la vie de ſes trois derniers Abbez. Après avoir gouverné cette Maiſon onze ans, il paſſa ſucceſſivement aux Evêchez de Londres, d'Ely & Cantorbéry. A la Dignité de Primat d'Angleterre, il joignit celle de Grand Tréſorier & de Grand Chancelier; & la Pourpre vint enfin mettre le comble à tous ces honneurs. Mais comme elle lui avoit été accordée par le Pape Urbain VI^e^. Sans la participation d'Edoüard III^e^. alors Roi d'Angleterre : ce Prince irrité fit ſaiſir tout le Temporel du Nouveau Cardinal, qui, pour appaiſer la colere de ſon Maître, fut obligé de ſe démettre de ſon Archevêché. Il paſſa enſuite les mers, & Se retira auprès du Pape à Avignon. Gregoire XI. qui occupoit alors le Saint Siége, le fit Cardinal Evêque

de Palestrine, & lui accorda beaucoup d'autres faveurs, dont Langham ne joüit pas long-temps. Il mourut en se mettant à table, le 22. de Juillet 1376. L'Abbaye de Westminster se ressentit beaucoup de la faveur où il avoit été, & eut grande part à ses libéralitez.

Quand Simon de Langham fut nommé à l'Evêché d'Ely, on lui donna pour successeur à Westminster Nicolas Littlington. Le nouvel Abbé ajoûta beaucoup de nouveaux bâtimens à l'Abbaye, & fit réparer les anciens. Il mourut en 1386. au mois de Novembre. Guillaume de Colchester qui le remplaça, est si peu connu dans l'Histoire, qu'on ne sçait pas même le temps de sa mort. Richard de Harounden qui vint après lui, se distingua par une fidélité inviolable pour son Roi légitime, l'infortuné Richard II. Elle lui attira la disgrace de l'usurpateur Henri IV. Il fut obligé de se cacher pour éviter la colere de ce Prince. Il mourut d'apopléxie l'an 1402. en fuïant le supplice dont il étoit menaçé. Georges Flaccet son successeur vit par une espéce

de compenſation, mourir chez lui Henri IV^e^. Ce Prince frappé tout d'un coup d'apopléxie dans l'Egliſe de Weſtminſter, fut tranſporté dans une Chambre de l'Abbaye où il expira. Flaccet le ſuivit en 1414. & fut remplacé par un certain Guillaume, dont on ne ſçait pas le Surnom. L'Hiſtoire de Weſtminſter dans ces tems-là ſe reſſent bien de la confuſion où étoient alors les affaires de l'Angleterre, déchirée au-dedans par les Guerres civiles, & Occupée audehors par celle qu'elle avoit à ſoutenir contre la France. Notre Auteur croit que Guillaume gouverna juſqu'en 1426. & Jean Eaſtney ſon ſucceſſeur juſqu'en 1438. Celui-ci fut remplaçé par Edmond Kirton, qui, à une Naiſſance Illuſtre, beaucoup d'éloquence & d'érudition, joignit un grand zéle pour les obſervances Religieuſes. Sa mort arriva en 1466. Thomas Milling le remplaça: il avoit été comme ſon prédéceſſeur élevé au College des Benedictins à Oxford, & s'étoit rendu habile dans le Grec & les Belles-Lettres, dont le goût commençoit alors à ſe mettre à la mode.

Septembre 1727.

La Reine d'Angleterre Epouse d'Edoüard IV. dans un de ces revers de fortune, qui venoient quelquefois surprendre ce Prince au milieu de ses prospéritez, fut obligée de se réfugier dans l'Abbaye de Westminster, & y accoucha peu de temps après d'un fils, qui, dans la suite succeda à son Pere sous le nom d'Edoüard V^e. Milling fut son parrain; & par la conduite qu'il tint en cette occasion, il se mit bien avant dans les bonnes graces d'Edoüard, qui, remonté sur le Trône, le fit Conseiller d'Etat, & le nomma au mois d'Août 1475. à l'Evêché de Hereford, où il vécut jusqu'en 1492. Jean Islip lui succeda à Westminster, & eut comme lui sa part aux troubles de la Cour. L'infortunée Elisabeth devenuë veuve d'Edoüard, chercha encore une fois pour elle, & pour trois de ses enfans, un asile à Westminster contre la perfidie du Duc de Glocester son Beau-frere alors Regent du Royaume pendant la minorité d'Edoüard V^e. & bien-tôt après Roi d'Angleterre sous le nom de Richard III. En vain le Tyran menaça; Islip

eut toûjours assez de fermeté pour conserver son précieux dépôt, & assez d'habileté pour se mettre à couvert des effets de la colere de Richard. Ce procedé lui gagna l'estime & l'amitié de Henri VII. qui enleva à Richard la Couronne qu'il avoit usurpée. Islip fut nommé Membre du Conseil Privé de ce Prince, & devint comme la source de toutes les graces, dont Westminster fut redevable au Salomon d'Angleterre. Guillaume Benson ou Boston son indigne successeur, n'est guéres connu que par la lâcheté avec laquelle lui & dix-sept de ses Moines, livrerent à Henri VIII. l'Abbaye de Westminster. Pour prix de sa honteuse complaisance, Henri le créa Doyen de Westminster, & le mit à la tête du Chapitre de Chanoines qu'il substitua aux Religieux. Le nouveau Doyen mourut en 1549. M. Dart remarque que l'Abbaye de Westminster, au temps de son abolition, avoit de revenu Annuel quatre mille Livres Sterling; ce qui fait environ quatre vingt-dix mille Livres argent de France : Somme immense pour ce temps-là, & qui égaloit les

revenus de plus d'un Souverain de l'Europe.

Le changement de l'Abbaye en Chapitre fut ſuivi de l'érection d'un Evêché à Weſtminſter en 1540. Thomas Thirlby Docteur de Cambridge fut promû à cette nouvelle Dignité, & à la mort de Boſton, y joignit encore celle de Doyen. Mais l'Evêché ayant été éteint ſous Edoüard VI^e. Thirlby fut transferé au Siége de Norwich, & bien-tôt après par Marie à celui d'Ely. Il fut membre du Conſeil Privé de cette Princeſſe; & comme il s'unit au reſte des Evêques d'Angleterre, pour s'oppoſer aux nouveautez qu'Elizabeth entreprit d'établir au commencement de ſon Regne, il fut avec le reſte de ſes Confreres dépoüillé de ſon Evêché, emprisonné, &c. On le relâcha en ſuite, & il vécut encore dix ans dans une priſon plus douce à Lambeth. L'Auteur vante beaucoup les ménagemens qu'eut pour lui, Parker placé par les Ordres d'Eliſabeth ſur le Siége de Cantorbery. Mais il ne dit point que l'Evêque d'Ely les avoit achetez un peu cher, ces ménagemens. Seul

de tous les Evêques Catholiques, contre l'avis de tous ſes Confreres, & au refus de ceux à qui cette fonction pouvoit appartenir de droit; il conſentit à ſacrer Eliſabeth, quand elle parvint à la Couronne d'Angleterre. Un ſervice de cette nature méritoit bien quelque reconnoiſſance.

Edoüard VI^e^. en anéantiſſant l'Evêché de Weſtminſter, fit revivre le Chapitre, & en conféra le Doyenné à Richard Cox un des plus fervens Apôtres de la Réforme, qui, ſous le Régne de Marie, chercha un azile à Francfort, & ne revint à Londres qu'après la mort de cette Princeſſe. A ſon retour, Eliſabeth lui donna d'abord l'Evêché de Norwich, & le tranſféra peu de mois après à celui d'Ely, où il mourut le 22^e^. Juillet 1585. après avoir ſiégé pendant vingt-deux ans.

La fuite de Cox avoit donné lieu à Marie de nommer, pour le remplacer dans le Doyenné de Weſtminſter, Hugues Weſton, à qui elle fit accepter bien-tôt en échange le Doyenné de Windſor. C'étoit pour mieux exécuter le projet qu'elle avoit formé,

de faire revivre l'Abbaye de Westminster. Elle jetta pour cet effet les yeux sur Jean Fecknam un de ses Aumoniers, qui, la quatriéme année du Régne de cette Princesse, prit avec quatorze autres Prosélytes l'habit de Saint Benoît, & entra en possession de la Maison de Westminster, dont il fut nommé Abbé. Marie mourut l'année suivante, & Elisabeth monta sur le Trône d'Angleterre. Elle avoit tout lieu d'être contente de la maniere dont Fecknam en avoit usé à son égard sous le Régne de sa sœur: elle pensa à se l'attacher alors plus fortement encore: elle l'envoya chercher. Le vertueux Prélat, quand il reçût les Ordres de la Reine, étoit occupé à planter des Ormeaux qui subsistent encore aujourd'hui. Il eut avec cette Princesse quelques conférences particulieres, où elle mit tout en œuvre pour le gagner. Les Auteurs Catholiques disent qu'on lui offrit l'Archevêché de Cantorbéry. L'Historien Protestant n'ose entiérement en disconvenir; il dit seulement: *Sanders, à ce que je crois, avance ce fait sans fondement.* Quoiqu'il en soit, Fecknam

fut toûjours à l'épreuve des sollicitations de la Reine, & soutint avec une fermeté inébranlable les intérêts de la Religion Catholique, dans les Parlemens où sa qualité d'Abbé lui donnoit séance parmi les Pairs du Royaume. Une conduite si généreuse lui t-tira la récompense que méritoit son zéle. La seconde année du Régne d'Elisabeth, il fut confiné à la Tour de Londres. Au bout de quelques tems; & après bien des changemens, qui rendoient sa prison tantôt plus douce, tantôt plus rude, on l'enferma avec quelques autres Prélats & Docteurs Catholiques à Wisbich Château dans la Province de Cambridge, où il mourut l'an 1585. *en grande piété & devotion*, pour me servir des propres termes de Monsieur Dart, *in great piety and devotion.* Non content de cet éloge, notre Auteur rapporte encore le caractere, que le fameux Cambden Historiographe d'Elisabeth fait de Fecknam. (1) *C'étoit un sçavant & vertueux Personnage, qui fit beaucoup de bien aux pauvres, & qui tâcha toûjours de porter*

(1) Cambden. vita Elizabeth. pag. 64.

à la paix l'esprit de ses Adversaires. A ces traits, M. Dart ajoûte de lui-même ceux-ci. *Son accueil étoit affable, son humeur agréable; & quoique je n'ose aller jusqu'à lui donner le nom de Martyr, je ne puis cependant m'empêcher de dire que c'étoit un homme, doux, bon, modeste, charitable, & un devot Chrétien.* Voilà comment on parle à Londres de ceux qui s'opposerent le plus à l'établissement de la Réforme & de la nouvelle Eglise Anglicane; tandis que dans les Païs Catholiques on ose nous les représenter, ces généreux Confesseurs, comme des fourbes & des imbéciles.

Elisabeth en emprisonnant Flecknam, rétablit les Chanoines à Westminster, & en fit Doyen Guillaume Bill, qui fut dans la suite son Grand Aumônier. Richard Neal lui succéda, & joignit à son Doyenné en 1608. l'Evêché de Rochester. Il passa ensuite de Siége en Siége jusqu'à celui d'Yorck, dont il mourut Archevêque en 1640. Son attachement pour ses Rois, & son opposition aux Maximes séditieuses du Puritanisme, qui commençoit à éclorre de son tems,

le firent accuſer par les Républiquains d'Angleterre, de ce que notre Auteur appelle *Papiſme*.

Georges Montigné ſuccéda à Neal dans la qualité de Doyen de Weſtminſter, & fut ſon prédeceſſeur dans les Evêchez de Lincoln & d'Yorck. Il mourut Archevêque de cette derniere Ville, à l'âge de cinquante-neuf ans. Robert Tounſon Docteur de Cambridge le remplaça à Weſtminſter, & mourut en 1621. peu de tems après avoir été nommé à l'Evêché de Saliſbury, laiſſant une veuve & quinze enfans preſque réduits à la mendicité : triſte, mais ordinaire fruit des Maximes Anglicanes ſur le Célibat des Prêtres.

Jean Williams prit la place de Tounſon en 1520. L'année précédente il avoit cédé à l'Archevêque de Spalatro, Marc-Antoine de Dominis, un Bénéfice qu'il avoit dans un Quartier de Londres nommé la Savoye. La fortune de Williams ne ſe borna pas à Weſtminſter. Devenu Favori du Duc de Buckingham, qui en ce tems-là décidoit à la Cour de toutes les fortunes, il eut bien-tôt l'E-

vêché de Lincoln, une place dans le Conseil du Roi, la Dignité de Garde du Grand Sceau d'Angleterre, & conserva toûjours en Commende son Bénéfice de Westminster. Mais l'ingratitude de Williams, ses liaisons avec les Puritains, la basse jalousie, & la malignité qu'il faisoit éclater à toute occasion contre Laud Archevêque de Cantorbéry, le firent insensiblement décheoir du crédit où il avoit été à la Cour. On le chassa du Conseil, & on lui ôta le Sceau. Il n'en fallut pas davantage pour l'engager à se déclarer ouvertement en faveur des Séditieux. Il parla, il écrivit, il fut arrêté, on lui fit son procès, il fut condamné à une grosse amende, & renfermé à la Tour. Il en sortit à la chûte de son Rival l'Archevêque de Cantorbéry. Il eut même l'adresse de se remettre bien auprès du Roi; & on l'accuse d'avoir eu plus de part que personne, au lâche consentement que ce Prince infortuné donna à l'Acte, qui condamnoit à mort le plus fidéle de ses Sujets, l'Illustre Comte de Strafford Viceroi d'Irlande. L'Archevêché d'Yorck fut le prix de ses décisions

commodes, sur les principes qui doivent regler la conscience des Rois, dans les jugemens qu'ils portent : mais il paya ce nouveau bien-fait de la maniere qu'on doit l'attendre d'un homme de ce caractere. On le vit armé contre son Souverain faire de ses Chateaux, des Places fortes pour les Rébelles, & emporter, l'épée à la main, les Lieux qui tenoient encore pour le Roi. Il ne survécut que peu de mois au meurtre de ce Prince ; & la mélancolie, qui s'empara de son esprit quelque tems avant de mourir, fut apparemment le fruit de ses justes remords.

A la mort de Charles I. l'Anarchie prit le dessus dans l'Eglise comme dans l'Etat, & l'Angleterre perdit ses Evêques & ses Doyens, avec ses Rois. Le rétablissement de Charles II. fit, avec la Royauté, revivre la Hiérarchie Anglicane; & Jean Earl fut le premier pourvû du Doyenné de Westminster en 1662. Il passa successivement aux Evêchez de Worcester & de Salisbury en 1663. Earl étoit un homme d'un caractere paisible & modeste : il a traduit en Latin l'E*i*-

κὼν Βασιλική, Ouvrage écrit en Anglois, & qu'on prétend être du Roi Charles I. Earl mourut à Oxford en 1665.

Jean Dolben prit la place d'Earl à Westminster, & passa bien-tôt comme lui à de plus hautes Dignitez; avec cette différence, qu'étant Evêque de Rochester, il conserva toûjours en Commende son Bénéfice de Westminster, & qu'il ne le quitta que pour prendre l'Archevêché d'Yorck en 1683. Sa mort arriva le 11e. d'Avril 1686.

Thomas Sprat fut le successeur de Dolben : il avoit fait ses études à Oxford, & s'y étoit signalé dans ses premieres années, par son talent pour la Poësie Angloise, d'une façon à aller presque de pair avec Cowley, ce Poëte Lyrique si estimé en Angleterre. Mais ces deux Auteurs pour être rivaux n'en furent pas moins amis; & Cowley si délicat sur le choix de ceux dont il souffroit le commerce dans une espece de solitude où il s'étoit retiré, se trouvoit toûjours de loisir pour Sprat. Il ne perdit rien à cette complaisance. Cowley étant mort,

 Sprat

Sprat ſongea à faire revivre ſon ami, & à le rendre même en quelque ſorte immortel. Il écrivit ſa vie; ce fut-là ſon coup d'eſſai en Proſe, &, pour ainſi dire, la premiere épreuve d'un ſtile, dont les graces & la juſteſſe lui firent dans la ſuite tant d'honneur en Angleterre. De tous les Ouvrages ſortis de ſa plume, celui qu'on regarde comme ſon Chef-d'œuvre, c'eſt l'Hiſtoire de la Société Royale de Londres. Au reſte, le Docteur Sprat n'étoit pas moins eſtimable par ſes mœurs que par ſon eſprit. Bien different en cela de je ne ſçai combien de gens de Lettres, ſouvent auſſi hériſſez dans leurs manieres, que polis dans leurs Ecrits, il ſoutenoit dans la converſation l'idée qu'il avoit donnée de lui dans ſes Livres. Son langage & tout ſon procédé ſe reſſentoit des graces de ſa compoſition. Sa douceur, ſon affabilité, ſa charité, lui gagnoient l'eſtime & l'amitié de tous ceux qui avoient le bonheur de le connnoître, ils lui firent couler des jours tranquilles au milieu des troubles, dont l'Etat fut agité de ſon tems. Il avoit été fait Evêque de Rocheſter en 1684. &

avoit en même-tems conservé Westminster. La fidélité qu'il marqua à son Roi légitime Jacques II. lui attira sous le Prince d'Orange nouvellement monté sur le Trône d'Angleterre, des affaires, dont tout autre que lui, auroit eu de la peine à sortir heureusement. Il s'en tira à son avantage, & mourut le 20. de Mai 1713. âgé de 77. ans.

Le Docteur François Atterbury Prélat, dont les talens & la disgrace ont depuis quelques années fait tant de bruit dans le monde, fut pourvû à la fois des deux Bénéfices que possédoit Sprat. L'Autorité Royale les lui enleva dix ans après, pour les faire passer entre les mains du Docteur Bradford, qui en joüit encore aujourd'hui.

Heureusement pour les Lecteurs, ou à parler plus exactement, pour les Acheteurs, M. Dart ne s'est point trouvé d'humeur à grossir son Ouvrage par des Piéces justificatives, & l'on n'en voit que quatre ou cinq à la fin de son Histoire. La premiere est une Chartre du Roi Edgar, pour mettre les Moines en possession de l'Eglise de Saint Pierre de Westminster. La se-

conde, une Chartre de S. Edoüard le Confesseur, sur les Donations qu'il fait à cette Abbaye. La troisiéme, la Bulle de Canonisation de ce Saint Roi. La quatriéme, les Lettres Patentes de Henri VIII. pour l'anéantissement de l'Abbaye. La cinquiéme, les Lettres Patentes de Marie pour son rétablissement.

Voilà à quoi se réduisent les recherches de M. Dart sur Westminster. Il est à souhaiter qu'une seconde Edition lui donne moyen de mettre un peu plus d'ordre & de liaison dans les différentes parties de son Histoire. Outre le plaisir qu'il feroit en cela aux Lecteurs, c'est qu'il s'épargneroit à lui-même, je ne sçai combien de redites, & même quelques especes de contradictions presqu'inévitables dans un long Ouvrage, dont les morceaux ne sont pas assortis avec justesse. Son stile est pur, net, concis, & dégagé de ces métaphores outrées, qu'on reproche aujourd'hui aux meilleurs Auteurs en Angleterre comme en France. Il faut cependant en excepter quelques endroits, où, en se livrant à sa juste indignation contre les enne-

mis des Temples & des Autels, parmi mille traits d'une éloquence vive & noble, il laisse quelquefois échaper des expressions & des images tantôt rampantes, tantôt guindées, toûjours également éloignées du vrai & du naturel. S'il entre de tems en tems dans des détails qui nous paroissent des minucies; c'est qu'il parle pour le païs du monde, où l'on connoît le moins les Communautez Régulieres, & où l'on en raisonne le plus. Son Livre est pour l'Angleterre une Relation du Mogol, du Japon, &c. qui plaît d'autant plus, qu'elle est plus circonstanciée, & qu'elle expose plus en détail des mœurs fort étrangeres à l'égard de la plûpart des Lecteurs. En un mot, à juger de M. Dart par son Ouvrage, c'est un homme, qui, à l'érudition, l'esprit & l'éloquence, joint encore des qualitez bien plus solides, je veux dire, beaucoup de Religion & de probité.

Avant de finir, il est juste de dire à l'honneur des Libraires de Londres, qu'on ne peut guéres ajoûter à la beauté de l'Edition qu'ils ont faite de l'Histoire de Westminster: papier, marges, caracteres, vignettes; rien en

un mot de ce qui peut dans un Livre flatter les yeux, & en relever le prix, n'eſt oublié dans celui-ci.

ARTICLE LXXXIII.

LE CALENDRIER MOſaïque des Ecrivains Sacrez, dégagé de toutes les altérations du Calendrier des Juifs; avec les Tables des Equinoxes & des Néomenies Moſaiques. Par le P. J. M. Mahoudeau D. L. C. D. J.

Deſſein de cet Ouvrage avec les raiſons qu'on a eu de l'entreprendre.

DE toutes les difficultez qui ſe rencontrent dans les Livres Saints, il n'y en a point de plus embarraſſantes, & qui ayent été juſqu'ici moins applanies, que celles de la Chronologie, qui eſt le premier fondement & comme le flambeau de l'Hiſtoire. Ce n'eſt pas qu'un grand nombre de nos plus ſçavans Interprétes n'ayent apporté leurs ſoins, pour éclaircir & pour fixer l'ordre des tems marquez dans nos ſacrez Volumes:

mais ils ont presque tous fait de vains efforts, pour bien établir la plûpart des grandes Epoques, & pour vérifier en particulier & avec une évidente certitude, les dates Chronologiques de l'Histoire & de toute l'Ecriture Sainte. L'obscurité n'en est même devenuë que plus grande, par la multiplicité & par la variété des différentes explications, dont aucune n'est suffisante pour délivrer l'esprit de toute inquiétude. Elle est au contraire si grande en cette matiere, qu'elle dégénere souvent en une dangereuse incertitude, dans ceux qui ne sont pas assez bien disposez pour respecter dans la parole de Dieu, ce qu'ils n'en entendent pas.

L'unique cause de tant de vaines tentatives, & d'une si grande diversité de sentimens sur la plûpart des points de la Chronologie sacrée, est l'inadvertance de la plûpart des Interprétes de l'Ecriture Sainte, qui n'ont pas fait assez d'attention à la principale Régle qu'il falloit suivre. C'étoit au Calendrier Mosaïque, c'est-à-dire, à l'ancien Calendrier des Juifs & de tous les Auteurs sacrez, qu'ils

devoient avoir recours: c'eſt-là l'unique moyen de réüſſir dans leurs ſçavantes recherches, & l'unique fondement inébranlable de leurs plus belles découvertes.

Quelques-uns des plus habiles ont à la vérité ſenti le beſoin qu'on avoit de cette Régle : mais, ſoit faute de loiſir, ſoit que la croyant perduë ſans reſſource, ils ne jugeaſſent pas qu'il fût poſſible de la recouvrer & de la retirer des ruïnes où elle étoit enſevelie depuis quelques ſiécles ; ils ſe ſont contentez d'en parler en termes généraux, ou tout au plus d'en expoſer aux yeux les reſtes fort imparfaits & fort embroüillez, dans leurs explications du Calendrier Moderne des Juifs ; ſans ſonger aux moyens de rétablir l'ancien Calendrier de la Synagogue, & de le ſuivre comme le guide le plus ſûr, dans les obſcures routes de la Chronologie de l'Ancien Teſtament.

Un ſeul, très-ſçavant Interpréte des Auteurs tant ſacrez que profanes, a depuis trente ans fort ſolidement établi la néceſſité de cette Régle pour l'intelligence de l'Antiquité ſacrée;

mais ne l'ayant retracée qu'imparfaitement, il n'a pas pû s'y conformer lui-même avec toute l'exactitude requise. La route qu'il a prise, est à la vérité si approchante de celle du Calendrier, qu'il ne s'est écarté, ni de beaucoup, ni fort souvent, des véritables Epoques. Mais cet heureux succès, quoique l'effet d'un si solide principe, pourroit être uniquement attribué à la sagacité de cet Illustre Auteur, & à l étenduë de son érudition; s'il n'étoit pas d'ailleurs tout-à-fait constant, & de son propre & public aveu, que la méthode qu'il a suivie, n'est pas à beaucoup près comparable à l'infaillibilité absoluë du Calendrier en lui-même.

En effet, quel autre moyen que celui du Calendrier, peut-on surement employer pour vérifier d'anciennes dates de quelque Acte public que ce puisse être? Et nos Saintes Ecritures, qui sont les Actes les plus authentiques de l'Ancien Testament & de l'Eglise de Jesus-Christ, ne contiennent-elles pas les dates les plus précises d'un grand nombre de faits? Et ne marquent-elles pas les plus sin-

gulieres cironſtances des tems, durant une très-longue ſuite d'années? L'Hiſtoire Sainte répanduë en divers endroits de nos Livres ſacrez, eſt l'Hiſtoire d'un grand Peuple aſſujetti dès ſon commencement à des Loix Divines, qui obligeoient tout le Corps de la Nation à l'obſervance de certaines Solemnitez, de certaines Fêtes, & de certaines Cérémonies fixées par la Loi même à certains jours de chaque année, de chaque mois, & de chaque ſemaine. De telles Ordonnances pouvoient-elles autrement être publiées, entenduës, & obſervées, qu'à l'aide d'un Calendrier uniforme & bien réglé? Et peut-on autrement qu'avec le ſecours du même Calendrier, reconnoître & déterminer tant de différens termes, qui ſuppoſent tous, auſſi-bien que les dates des événemens Hiſtoriques, une connoiſſance parfaite & une exacte diſtinction des mois & des années, de leur cours, de leur durée, de leur enchaînement ou de leur ſuite, & de leur indiſſoluble liaiſon avec le Cycle ſaint & perpétuel de la ſemaine, & avec l'ordre naturel des jours?

Il ne fut jamais de Nation bien policée, qui n'ait eu, & il n'en est point encore aujourd'hui, qui n'ait un Calendrier pour la distinction des années, des mois, & des jours : & tout le monde sçait que les mêmes jours se comptent & s'expriment diversement, selon la diversité des Calendriers. La Nation des Israëlites ayant donc été la mieux policée de toute l'Antiquité, & ayant eu besoin de Calendrier dès son établissement, il est absolument hors de doute, qu'elle en a eu un des plus réguliers, & de la meilleure forme qui fût alors en usage : d'où il s'ensuit, par une conséquence évidemment nécessaire, que les Historiens & les Auteurs sacrez étant tous de cette nation, & ayant écrit en sa faveur ; il n'est pas possible de les bien entendre en fait de Chronologie, soit pour l'ordre & la durée des tems, soit pour les Epoques & les dates des événemens, sans une entiere connoissance de cet ancien Calendrier. C'est comme la régle & la sonde qu'il faut toûjours avoir à la main, pour diriger & pour fixer la Chronologie sacrée, & pour ne pas

échoüer dans une ſi laborieuſe entrepriſe, à l'exemple de tant d'autres.

C'eſt cet ancien Calendrier des Juifs & de tous les Iſraëlites, que j'appelle Calendrier Moſaïque; parce que la premiere de toutes les Loix de Moïſe, c'eſt-à-dire, la premiere qu'il publia par l'ordre exprès de Dieu, eſt celle qui regarde le Calendrier, & qui en régle la forme dans le point le plus eſſentiel. Voici les termes de cette Loi, Exod. XII. 1 *Dixit Dominus ad Moyſen & Aaron in terrâ Ægypti: Menſis iſte vobis principium menſium: primus erit in menſibus anni.* Dieu ordonnoit par ces paroles, que le mois qui commençoit alors parmi les Iſraëlites, & qui étoit celui de la Lune du Printems, fût pour eux la tête & le commencement des mois; qu'il fût à perpétuité, dans la Nation ſainte, le premier de tous les mois de l'année. Moïſe rappella encore au Peuple dans la ſuite le ſouvenir de cette Ordonnance: Exod. XXXIV. 18. *Menſe verni temporis egreſſus es de Ægypto.* Vous êtes, dit-il à tout le Peuple, ſorti d'Egypte au mois du Printems. Et il inſiſte de nouveau ſur ce point fon-

damental du Calendrier, au Livre du Deuteronome, Chap. XVI. 1. *Obſerva Menſem novarum frugum, & Verni primum temporis.* Obſervez, dit encore ici Moïſe à tout le Peuple; obſervez le mois des nouveaux grains, celui qui eſt le premier du Printemps.

Il eſt manifeſte que cette Loi, qui eſt un Préliminaire néceſſaire de celle de la Pâque, & de toutes les autres Fêtes de l'année, ne pouvoit être réduite en pratique, qu'en dreſſant de telle ſorte, le Calendrier de toute la Nation, que le premier mois de l'année fût toûjours celui de l'Equinoxe du Printemps: au lieu qu'auparavant & juſques-là, le premier mois des Hebreux avoit été celui de l'Equinoxe d'Automne. C'étoit donc un nouveau plan de Calendrier qu'il falloit former, & qu'il falloit ſuivre, pour obéïr à cette Loi. Et parce qu'il n'y avoit que Moïſe & ſon frere Aaron, qui fuſſent aſſez habiles, le premier pour traçer ce nouveau plan, & le ſecond pour le ſuivre & pour y conformer le Calendrier, auſſi promptement qu'il étoit néceſſaire; c'eſt ex-

pressément à Moïse & à son frere Aaron, que cette Loi est directement & principalement adressée, non seulement comme aux Chefs & aux premiers Conducteurs du Peuple de Dieu, mais aussi comme aux seuls qui fussent capables d'en procurer l'exécution, par le moyen d'un nouveau Calendrier, qu'ils devoient mettre entre les mains du Peuple. *Dixit Dominus ad Moysen & Aaron in terrâ Ægypti : Mensis iste vobis principium mensium : primus erit in mensibus anni. Dieu dit à Moïse & à Aaron, lorsqu'ils étoient encore en Egypte : Que ce mois-ci soit pour vous le commencement des mois ; il sera le premier des mois de l'année.* C'étoit clairement leur dire, qu'ils eûssent à faire ensorte, que le mois Lunaire de l'Equinoxe du Printems fut dorénavant le premier mois de l'année : c'étoit leur commander à l'un & à l'autre en particulier, de regler au plûtôt le Calendrier des Israëlites, de maniere qu'il fût toûjours conforme à cette Ordonnance Divine.

Moïse, comme l'Ecriture Sainte nous l'apprend, avoit été élevé à la

Cour du Roi d'Egypte, comme le fils adoptif de la Princesse sa Fille. C'est-à-dire que Moïse avoit été élevé en Prince; qu'il avoit eu les meilleurs & les plus habiles Maîtres de toute l'Egypte; & que par conséquent il étoit parfaitement bien instruit de toutes les Sciences & de tous les Beaux Arts, qui étoient en usage chez les Egyptiens. C'est ce qu'en dit expressément Saint Etienne, aux Actes des Apôtres, Chapitre VII. 22. *Sustulit eum filia Pharaonis, & nutrivit eum sibi in filium: Et eruditus est Moyses omni Sapientiâ Ægyptiorum.* Or personne n'ignore que les Egyptiens excelloient sur tout dans l'Astronomie, & dans toutes les belles connoissances qui en dépendent. On ne peut donc douter que Moïse ne possédât en perfection toute la science des Calendriers de ce tems & de ce païs-là; & sur tout de celui des Israëlites ses Freres, & de tous les Hebreux ou Descendans d'Abraham: il en connoissoit mieux que tout autre de sa Nation, tous les principes & tout l'artifice de la construction. La dure servitude, sous laquelle les Israë-

lites gémissoient, & les travaux excessifs dont on les accabloit en Egypte depuis plus de quatre-vingts-ans, ne permettent pas de croire qu'il y eût parmi eux personne, je ne dis pas, d'une érudition égale à celle de Moïse, mais d'une assez grande capacité, pour pénétrer dans les plus secrets ressorts du Calendrier; & les sçavoir assez bien manier, pour lui donner une nouvelle forme aussi exacte, aussi belle, aussi utile, & aussi facile, que la forme précedente; dans un point aussi difficile & aussi délicat que celui de l'Equinoxe, dont le changement, par rapport au premier mois de l'année Lunaire, entraîne nécessairement celui de l'ordre des Embolismes, ou des mois intercalaires.

Il n'y avoit donc que Moïse, qui fût en état de bien tracer le nouveau plan de Calendrier, que Dieu venoit de prescrire à tous les Israëlites: & il n'y avoit que son frere Aaron, à qui il dût faire part de ses connoissances, & sur qui il pût se décharger d'une bonne partie du travail, c'est-à-dire, de la longue suite des calculs,

& de tout le détail de la conſtruction du nouveau Calendrier. Ce ſoin regardoit Aaron, & il devoit en être chargé préferablement à tout autre; parce qu'il étoit deſtiné, lui ſeul avec ſa poſtérité maſculine, au ſouverain Pontificat & au Sacerdoce du Peuple de Dieu, juſqu'à la venuë du Meſſie. Ainſi c'étoit à Aaron & à ſes Deſcendans, de veiller à l'exacte célébration des Fêtes & des ſolemnitez établies par la Loi, qui en aſſignoit à perpétuité les propres jours; dont par conſéquent l'exacte obſervation dépendoit abſolument de la bonne conſtitution & du bon reglement du Calendrier. C'eſt pourquoi Aaron & ſes enfans furent en ceci donnez pour ſeconds à Moïſe. *Dixit Dominus ad Moyſen & Aaron : Menſis iſte &c.* De même à peu près qu'au bout de cinq ou ſix mois, Beſeléel & Ooliab furent chargez de le ſeconder pour la conſtruction du Tabernacle, ſuivant le modéle que Dieu lui en avoit montré ſur la ſainte Montagne, Exod. XXV. 40. & XXXI. 2. 6. Car Moïſe étoit le plus grand génie de ſon Siécle, le plus habile homme en

tout genre, & le plus entendu dans l'Architecture & dans la connoissance des tems.

C'est donc à Moïse & à son frere Aaron, qu'on doit rapporter la construction du Calendrier de l'ancienne Synagogue, qui a subsisté jusqu'à Jesus-Christ. C'est Moïse qui en a été comme l'Architecte & le principal Auteur : c'est Aaron qui en a été comme l'ouvrier & le fabricateur subalterne : & ce sont les familles sacerdotales de l'Ancien Testament, les enfans d'Aaron & les autres Prêtres de sa race, qui en ont été les Scavans & fideles dépositaires, & qui ont transmis cet excellent Calendrier jusques bien au-delà des derniers tems de la République Judaïque.

Il est vrai que le Calendrier Mosaïque a presque perdu tout son ancien Lustre, depuis près de quatre cens ans, par la faute des Juifs modernes; & qu'il est si fort déchû de sa premiere perfection, qu'il est bien difficile de l'y ramener : il faut toutefois s'efforçer d'en venir à bout ; puisque c'est l'unique moyen de bien

entendre, & de justifier avec une entiere certitude, les caracteres des temps si distinctement marquez dans les Livres de Moïse, dans les autres Livres Historiques, & en tant d'autres endroits de l'Ecriture Sainte.

C'est en cette vûë que nous avons entrepris & que nous croyons après plusieurs années de travail, avoir enfin exécuté le dessein que nous avions formé de dégager le Calendrier des Juifs de tous les défauts qui s'y sont glissez, soit par malice ou par superstition, soit par ignorance ou par négligence; & de rétablir par ce moyen en son premier état le Calendrier Mosaïque de l'Ancienne Synagogue & de tous les Ecrivains sacrez. Car il est manifeste que nous ne pouvions ailleurs que chez les Juifs, faire la recherche de leur Ancien Calendrier; & que nous ne pouvions espérer d'en faire probablement la découverte, que par un attentif examen de leur Calendrier Moderne, & par une exacte Analyse de sa forme & de toutes ses parties. Nous n'y avons pas été trompez.

Septembre 1727.

Dès que, pour mettre la main à l'œuvre, nous eûmes jetté les yeux ſur le Calendrier des Juifs, tel qu'il eſt encore aujourd'hui en uſage parmi eux, nous y apperçûmes des marques ſenſibles & des indices clairs & certains de l'Antiquité la plus reculée. Nous reconnûmes que ce Calendrier étoit encore maintenant ſuſceptible de ſon ancienne juſteſſe; & qu'ayant conſervé tout l'eſſentiel de ſa premiere forme, il fourniſſoit lui-même les moyens d'en corriger les erreurs & les défauts modernes; d'en diſtinguer les fauſſes & nouvelles rubriques, d'avec les anciennes & véritables regles; & de lui rendre ſon exacte ſimplicité: d'en découvrir toutes les époques & les vrayes racines: d'en déterminer le cours, ſoit en remontant à l'exemple de Moïſe, juſqu'au tems du Déluge; ſoit en deſcendant juſqu'à nos tems, & bien loin au-delà: enfin, de s'en ſervir à reconnoître la forme, les Epoques, & les Racines du premier Calendrier du Monde; c'eſt-à-dire, de celui d'Adam & de tous les Patriarches, juſqu'au changement que Moïſe y ap-

porta par l'Ordre exprès du Seigneur-Dieu.

C'est-là tout ce qu'il nous sembloit qu'on pût désirer en cette matière : c'est aussi ce que nous nous étions uniquement proposé, & à quoi nous avons travaillé durant près de quinze ans. Mais ce qui a surpassé toutes nos espérances, est que nous y avons trouvé en même-temps des principes démonstratifs de la plus exacte & plus ancienne Astronomie du Monde, qui nous ont conduits à la connoissance précise des vrais Mouvemens Moyens, tant solaires que Lunaires, sur lesquels ont été formez ceux du Calendrier Mosaïque, & qui, avant lui, étoient aussi ceux du Calendrier Adamique. Car il paroît encore fort clairement par le Calendrier des Juifs, que Moïse ne fit dans le Calendrier de sa Nation, aucun autre changement, que celui que Dieu lui avoit expressément ordonné de faire.

Ce sont ces parfaits Mouvemens Moyens & leurs Hypothèses Astronomiques, qui nous serviront de regle, dans la comparaison du Calen-

drier Mosaïque avec le Calendrier Gregorien, pour juger infailliblement de la justesse de l'un & de l'autre, & pour démontrer par combien d'endroits le Gregorien de l'Eglise de Jesus-Christ merite la préférence sur le Mosaïque de l'anciénne Synagogue.

Outre cela, pour rendre cet ouvrage d'un usage plus facile & plus commode aux Sçavans, & sur tout aux Interpretes Catholiques de l'Ecriture Sainte & de la Chronologie sacrée, nous y joindrons les Tables des Equinoxes & des Néoménies, tant Adamiques que Mosaïques, tant moyennes que civiles, depuis la Création du Monde, ou, pour mieux dire, depuis la Création des *Luminaires*, jusqu'à plus de quatre mille ans après la naissance de nostre Seigneur Jesus-Christ.

Au reste l'Approbation que le Celebre Commentateur de Pline, dans sa seconde Edition, à donné à notre dessein & à nos premieres découvertes, ne nous a point éblouït : au contraire, l'éloge trop obligeant qu'il à fait de nos études, ne sert

qu'à nous rendre plus timides & plus lents à mettre au jour notre travail ; & plus attentifs à ne rien négliger pour faire ensorte que le Public puisse en ce genre profiter, non pas d'une érudition aussi bornée que la nôtre ; mais de toute celle de Moïse, dont le génie sublime paroît encore aujourd'hui avec éclat dans le Calendrier des Juifs.

ARTICLE LXXXIV.

PRÆLECTIONES THEOLogicæ, de Mysterio Sanctissimæ Trinitatis, Quas in Scholis Sorbonicis, habuit Honoratus Tournely, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor, Socius Sorbonicus, Regius & Emeritus Professor, Sacro-Sanctæ Capellæ Regii Palatii Parisiensis Canonicus; c'est-à-dire, Traité de Théologie sur le Mystere de la Trinité, par M. l'Abbé Tournely. *Parisiis. Apud Viduam Raymundi Mazieres, & Jo. Bap. Garnier, Reginæ Typographos & Bibliopolas. Viâ Jacobæâ sub signo Providentiæ* 1726. *Tomus unicus in* 8°. pagg. 677.

CRoire humblement, & adorer en silence un Mystere reconnu pour incompréhensible & pour ineffable, ce seroit-là, ce semble, où devroit se terminer toute la curiosité & toute la Théologie d'un Chrétien. Mais, suivant l'ordre & l'œconomie de la Prédication Evangélique, Dieu à voulu que nos Saintes

véritez, dès les premiers Siécles de l'Eglise, parvînssent à la connoissance de ces Génies subtils de l'Asie, de l'Egypte, & de la Grece, féconds en recherches, inépuisables en raisonnemens, qui ont osé creuser jusqu'aux profondeurs de la Divinité. Cette porte une fois ouverte à l'inquiétude de l'Esprit humain; Ennemis & Amis, Aggresseurs & Défenseurs, tous ont cedé ou à la Passion de dogmatiser, ou à la nécessité de réfuter des dogmes abominables : tous ont contribué à multiplier les Volumes, & à composer ce corps de Controverses séches & Abstraites, mais devenuës nécessaires, & par leur objet également graves & sublimes, qui ne sont pas aujourd'hui dans les Ecoles, la partie des Etudes la moins laborieuse pour les Maîtres, & la moins embarrassante pour les Disciples.

Monsieur l'Abbé Tournely s'en plaint lui-même assez librement dans sa Préface, qui est remplie d'ailleurs de plusieurs beaux traits, & de réflexions fort sages, dont il a formé une espéce de parallele entre les Anciens

 &

& les nouveaux Anti-Trinitaires. Quelque haîne que nous ayons conçûë pour ces premiers Héréſiarques, Iſſus la plûpart de l'Orient, nos Occidentaux ne l'ont que trop fait voir, qu'en matiere d'impieté, il n'y a point de Grec, d'Egyptien, ni d'Aſiatique, avec qui ils ne puiſſent concourir, quand une fois ils ont rompu le lien de la dépendance. Pleins & nourris des blaſphêmes de leurs Prédéceſſeurs, de nouveaux Ebions & de nouveaux Arius, ont encore été plus habiles à les inſinuer par l'air méthodique, & le tour ſingulier qu'ils y donnent. Eh! qu'importe qu'on renverſe d'un ſeul coup toute l'autorité des Ecritures, comme les purs Déïſtes; ou qu'en conſervant pour elles une ombre de reſpect, comme les Sociniens, on trouve dans une différence de ponctuation, dans une tranſpoſition de cas, dans une ſuppreſſion d'Article, & autres minuties grammaticales, dequoi ſe mettre en droit de les interpréter à ſon gré? La méthode de Socin, à la bien examiner, n'eſt qu'un badinage; ce n'eſt qu'un arrangement ſyſté-

matique de petits artifices & de piéges puériles, qu'il dresse à la raison. Une version ne lui est pas favorable, il a recours à une autre : un texte suivi le gêne, il le coupe : deux textes séparez l'accommodent, il les coud ensemble : un mot pris littéralement le confond, il le change en figures : une Figure réalisée vient à son but, il la réalise ; *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis*, dit agréablement M. Tournely.

Ces mêmes Ecritures, dont Socin se joüe, la Tradition qu'il méprise, mais qu'il suit ou qu'il abandonne, selon qu'elle s'ajuste ou qu'elle nuit à ses idées ; voilà ce que le sçavant Professeur employe avec succès, pour le combattre pié à pié dans tout ce Traité, où il le perd rarement de vûë. Il n'est point ingrat des bons services qu'il a tirez de quelques Ecrivains Protestans. Unis d'interêt avec les Ecrivains Catholiques, ils se sont fait gloire de pousser les Sociniens. Leurs Conquêtes n'ont pas été nombreuses : leurs meilleurs Ouvrages sont des armes qui doivent passer en d'autres mains, pour porter coup.

Il faut nécessairement qu'un Protestant, aux prises avec un Socinien, renonce au zéle des conversions, ou qu'il change de regle sur l'intelligence des Ecritures. Rien n'avancera, tant que les Principes de part & d'autre seront les mêmes, & que chacun réciproquement sera bien fondé à n'en croire que son propre sens.

Ce Traité contient sept Questions; qui sont 1°. de la connoissance & de la Foi du Mystere de la Trinité ; 2°. des Processions Divines ; 3°. des Relations ; 4°. de la pluralité des Personnes en Dieu & de l'Unité d'Essence ; 5°. de ce qui concerne les Personnes Divines en commun ; 6°. de ce qui les concerne en particulier; 7°. enfin de quelques précautions dont l'on doit user, en touchant des matieres si délicates.

La Philosophie humaine n'oppose rien contre le Dogme de la Trinité, que le flambeau de la Révélation ne dissipe : mais Livrée à ses seules lumieres, elle n'a point assez de vûë pour le découvrir ; ni d'explications assez convaincantes pout le rendre sensible, la Révélation même suppo-

ſée, ſi ce n'eſt tout au plus par des ſimilitudes & autres preuves de convenance, fort au-deſſous de la vérité du Myſtere. Claudien Mamert & Pierre Abaillard, n'ont pas craint cependant d'élever juſques-là les recherches & la pénétration de Platon; frapez par quelques traits de ſes Ecrits, qui leur ont fait attribuer à ſupériorité de génie, ce qu'il ne devoit vrai-ſemblablement qu'au commerce qu'il pouvoit avoir eu avec les Juifs. Raimond Lulle, dont les Méditations n'ont pas toûjours été reſtraintes à étudier la transformation des Métaux, ſe faiſoit pareillement honneur d'une prétenduë Démonſtration, qui lui eſt particuliere. Il la croïoit ſi ſûre, qu'il n'y avoit pas, ſelon lui, de Mehometan ni de Gentil qu'elle ne dût perſuader, pour peu que l'on conçût ſa penſée. C'étoit en cela même que conſiſtoit la difficulté. Dieu eſt un Acte très-parfait, diſoit Raimond Lulle: or dans un acte très-parfait il y a de l'union; & où il y a de l'union, il y a de la pluralité. Ce qui concourt à former l'union par rapport à Dieu,

continuoit-il, doit être considéré sous trois idées : le principe de ce qui est parfait ; ce qui est parfait, & l'acte qui le rend parfait : *Concordia Bonificativi cum Bonificabili & actu Bonificandi.* Image juste & naturelle du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, selon Raimond Lulle. Cette maniere de concevoir & de s'exprimer, qui ne seroit pas maintenant fort au goût des Etudians, eût autrefois sa vogue, jusques dans l'Université de Paris. Les Lullistes y faisoient déja secte ; mais la faculté de Théologie proceda au plus vîte par voye de Censure contre ces opinions, que personne, qu'on sçache, ne s'est avisé depuis de ressusciter. Plusieurs autres néanmoins ont encore produit leurs conceptions sophistiques, sous le titre de Démonstrations. Elles manquent toutes par le défaut ordinaire de ces sortes d'argumens ; qui est qu'on y suppose comme naturellement clair & évident, ce qui n'a de clarté & d'évidence, que celle qu'on y veut bien imaginer.

C'est un sujet de discussion plus raisonnable, de rechercher quelle a

été là-deſſus la croyance du Peuple Juif. Monſieur Tournely ne doute pas que les Patriarches, les Prophêtes, & les autres Saints de l'ancienne Alliance, n'en ayent eu une connoiſſance auſſi étenduë que les Chrétiens. Il attribuë beaucoup moins aux ſages & aux Docteurs, qu'il juge n'avoir ſçû ſur la Trinité, que ce qui eſt néceſſairement renfermé dans la Tradition du Meſſie Homme-Dieu, qui ſe maintenoit parmi eux. Pour le ſimple peuple, il ne lui accorde guéres qu'une foi implicite touchant la Divinité du Meſſie, & quelques foibles lueurs de cette Tradition réſervée aux Sçavans.

Il s'offre ici un point important à établir. Dieu aujourd'hui en exige-t-il plus des Chrétiens que des Juifs? Et le Myſtere de la Trinité doit-il paſſer pour un article fondamental de foi, abſolument néceſſaire au ſalut? Ce ne ſont pas les Sociniens ſeuls, qui ſe flatent qu'on puiſſe prétendre à la qualité de Chrétien, ſans croire que Jeſus-Chriſt ſoit le Dieu véritable, le Dieu ſouverain. Les Tolerans le penſent comme eux,

appuyez ſur le grand Principe d'Epiſcopius; que la Religion Chrétienne n'eſt point attachée à des ſpéculations, mais à la pratique des préceptes: raiſonnement frivole & hautement contredit par le témoignage le plus précis de l'Evangile; comme s'il n'étoit pas écrit, que celui qui n'aura pas cru, périra; ou comme ſi la Foi ſur la nature & ſur la dignité du Légiſlateur, à qui nous devons obéïſſance, pouvoit être ſimplement traitée de *Spéculation.*

Monſieur Tournely réfute Solidement & le principe & les conſéquences qui en réſultent. Il eſt bon d'y faire une réflexion ſérieuſe ſur d'autres Dogmes encore que ſur le Dogme de la Trinité. La tentation n'eſt que trop ordinaire dans les mouvemens de dégoût & d'incertitude, que peuvent quelquefois cauſer les troubles & les Guerres de l'Egliſe. On réduit les Queſtions controverſées, à des *Spéculations* de Théologiens : on ne veut point s'embarraſſer dans ces diſputes; il s'agit de bien vivre, dit-on. Mais une croyance ſaine n'eſt pas d'une moindre con-

ſequence qu'une vie reglée : le défaut de l'un ou de l'autre damne également ; & malheur à qui ſe fait ſa Théologie & ſa Juriſprudence à part, pour autoriſer ſon indifférence.

Une idée nette des Héréſies qui combattent la vérité du Myſtere de la Trinité, étoit une partie eſſentielle au plan de Monſieur Tournely. Il en partage les Auteurs en pluſieurs Claſſes : ceux qui ont nié la diſtinction réelle des Perſonnes en Dieu : ceux qui, en admettant la pluralité des Perſonnes, ont paru admettre pluſieurs Dieux : les Ennemis particuliers de la Divinité du Verbe ; & les Ennemis particuliers de la Divinité du Saint Eſprit. Il donne à la premiere Claſſe, Simon le Magicien, Valentin, les Montaniſtes, Praxeas, Noet & Sabellius. Valentin Héréſiarque auſſi fécond qu'inſenſé dans la diverſité de ſes erreurs, occupe encore une place dans la ſeconde : il y eſt ſuivi d'Apelle, d'Apollinaire, & des Cononites, qui étoient une branche de Trithéïtes. On voit dans la troiſiéme, Cerinthe, Ebion, Carpocrate, Théodore de Bizance, Paul

de Samoſate, Arius, Photin, Michel Servet, Valentin Gentilis, & les Sociniens. Tous ceux qui, en s'élevant contre le Verbe, ſe ſont élevez en conſéquence contre le Saint Eſprit, appartiennent à la quatriéme; & entre autres, Macedonius le plus renommé des Pneumatomaques. Tel eſt l'ordre que ſuit Monſieur Tournely. Cet ordre ſouffre ſes difficultez, au ſentiment de quelques Critiques. Mais un Profeſſeur a des études plus preſſantes & plus utiles, que de débroüiller le cahos horrible de tant d'Héréſies, & d'en aſſigner préciſément les limites.

Après cet Abrégé Hiſtorique, qui finit la premiere Queſtion du Traité; M. Tournely explique au long ce que c'eſt que les Proceſſions Divines; quelles en ſont les proprietez, les principes, & les différences. Le mot de Proceſſion, appliqué au Fils comme au S. Eſprit, ne déſigne autre choſe, que la production ou l'origine d'une des Perſonnes de la Trinité, en tant qu'émanée d'une autre. C'eſt ce que les Grecs ont appellé προβολῆ, *prolation*: termes que pluſieurs Saints

Peres n'ont pas employez volontiers, à cause de l'usage qu'en avoit fait Valentin, qui l'entendoit d'une espece de création corporelle, ou d'*extraction* & d'*imminution* de la principale substance. De-là, chez les Valentiniens, cette multitude de substances inferieures, toutes créées par les trente Eons à la maniere des générations humaines. Pour les Ariens, ils vouloient aussi supprimer le mot de *Procession*; mais par une raison toute opposée, & en conséquence de leur Dogme capital; qu'il n'y a point en Dieu de véritable génération. Reconnoître que le Fils fût de la substance du Pere, ce seroit le reconnoître increé, disoit Eusebe de Nicomédie. C'est pourquoi ils affectoient de ne parler de *Procession*, que sous des idées charnelles & conformes à celles des Valentiniens; ce qui étoit une ruse pleine de malignité, afin d'en faire retomber l'odieux sur les Catholiques.

Ceux-ci au contraire ont tenu le Dogme d'une Procession véritable, & proprement dite, dans Dieu, pour invinciblement démontrée par autant

de textes de l'Ecriture Sainte, qu'il y en a qui établissent la distinction des Personnes ; cette distinction étant fondée sur la double Procession, par laquelle le Fils & le Saint Esprit émanent réellement & substantiellement du Pere, comme du principe & de la source de tout l'Estre Divin.

La Théologie borne-là le nombre des Processions Divines, quoique l'on étende quelque fois cette expression, mais fort imparfaitement, à ce qui n'est en Dieu que simple attribut. Une des raisons qu'en apporte Monsieur Tournely, c'est qu'on ne doit admettre de Processions en Dieu, considéré comme Agent Intellectuel, que selon le nombre des Facultez, qui seules le rendent capable de Production au-dedans de lui-même. Or ces Facultez sont restreintes à deux, l'Entendement & la Volonté ; l'Entendement, qui, dans son action a le Verbe pour terme ; & la Volonté, qui, dans l'action qui lui est propre, à pareillement pour terme l'Esprit Saint. Mais parce qu'il n'y a rien que d'infini dans une nature infinie, il s'ensuit que ces deux

termes doivent épuiſer, chacun dans leur ordre, tout ce que chacune des deux Facultez auſquelles ils répondent, à de vertu & de fécondité; il s'enſuit encore, que, chacun dans leur ordre, ils doivent être infinis, ils doivent être uniques: ce qui eſt dire, qu'il ne peut y avoir qu'une Perſonne qui procede de l'Entendement Divin, & une Perſonne qui procede de la Volonté Divine; & qu'ainſi il ne peut y avoir en Dieu que deux Proceſſions.

Les propriétez de la Nature Divine ſervent de regle, pour nous inſtruire des propriétez de ces Proceſſions: Elles ſont immanentes, parce que le Verbe & le S. Eſprit, qui en ſont les deux termes, ſubſiſtent en Dieu: Elles ſont éternelles, parce qu'elles ſont inſéparables de Dieu: ſubſtantielles, parce qu'en Dieu il n'y a rien d'accidentel ni de paſſager: néceſſaires, parce que c'eſt pour Dieu une néceſſité de ſe connoître & de s'aimer: ce qui détruit la prétention des Ariens, qui confeſſoient que le Pere avoit produit le Fils, mais par une production libre; au lieu qu'il ſort

néceſſairement de ſa Subſtance. On ajoûte qu'Elles ſont d'un ordre métaphyſique parce qu'à le bien prendre, ce ne ſont point de véritables *actions*, mais plûtôt des *émanations*, leſquelles, dans l'idée qu'on s'en forme, renferment & marquent le principe d'origine de quelqu'une des trois Perſonnes de la Trinité, par rapport à une autre, ſans altération, ſans diviſion, ſans ſucceſſion, ſans dépendance, ni aucune des imperfections que les Productions Phyſiques entraînent après elles.

Il ne nous eſt pas permis de creuſer un peu avant dans ces matieres, ſans parler un langage, où les oreilles délicates ne ſont pas accoûtumées. Nous laiſſons ce qui n'eſt qu'un démêlé d'Ecole entre Durand, Saint Bonaventure, & quelques autres, touchant le *principium quo* prochain & immédiat des Proceſſions Divines. Les Scholaſtiques ſe ſont encore enhardis à prononcer ſur un point, que les SS. Peres avoient jugé plus à propos de ne point déterminer, & où ils trouvoient même de la témérité à le faire, peut-être par rapport à leur

tems. Les Adverſaires de S. Athanaſe le preſſoient de leur expliquer, d'où venoit la différence entre la Proceſſion du Fils & celle du Saint Eſprit; pourquoi l'une s'appelloit Génération, & l'autre conſervoit le nom de Proceſſion ; par quelle raiſon l'Eſprit Saint n'étoit pas Fils, auſſi-bien que le Verbe : curioſité vaine, qu'ils accompagnoient d'une liberté indécente, à obſcurcir ou à défigurer la verité, par des comparaiſons & des plaiſanteries qui faiſoient horreur. Ce n'étoient point les réponſes qui manquoient au Saint Evêque : mais comme il ne pouvoit en donner d'autres, que celles que la Philoſophie lui avoit fournies ; il craignit que ce ne fût déroger à la grandeur d'un Myſtere établi ſur la pure Révélation, & crut devoir préférer une humble réſerve à une abondance de doctrine, qui lui paroiſſoit déplacée. Saint Baſile, Saint Gregoire de Nazianze, Saint Chryſoſtome, Saint Hilaire, Saint Ambroiſe, Saint Auguſtin, ont gardé la même conduite. Des Théologiens plus récens s'en ſont écartez, mais avec ſi peu de ſuccès, que de

neuf sentimens rapportez là-dessus par le P. Petau, M. Tournely n'en voit pas un qu'il ose embrasser. Cette discrétion dans un Professeur est un grand Eloge.

Les Relations, ou Propriétez singulieres & distinctives des Personnes Divines, font le sujet de la troisiéme Question. La methode en est à peu près la même que sur les Processions; & les subtilitez Scholastiques y ont encore beaucoup de part. Il s'en faut bien cependant, qu'il y soit également libre d'admettre ou de n'admettre pas, ce que les Théologiens nous en apprennent. Ce n'est plus ici le simple *quomodò* du Mystere qui les occupe; c'est le Mystere-même qu'ils établissent, mais qu'ils ne peuvent rendre intelligible, qu'en recourant à des notions, qui, toutes étrangeres qu'elles soient au Texte sacré, l'expliquent, le dévelopent, & le fixent.

Monsieur l'Abbé Faydit l'entendoit mal dans son Livre de l'*Altération du Dogme de la Trinité par la Philosophie d'Aristote*. Au lieu des Relations qu'on soutient dans l'Eco-

le, & où, diſoit-il, il ne pouvoit dreſſer ſon eſprit à rien concevoir de réel ; il prétendoit que la diſtinction des Perſonnes n'étoit autre choſe que l'Eſſence Divine, qui engendre dans le Pere, qui eſt engendrée dans le Fils, & qui procede dans le Saint Eſprit. Il vouloit qu'Elle ſe multipliât dans les trois Perſonnes, & que par-là Elle formât en Dieu trois ſubſtances, trois natures, trois ſageſſes individuelles : ſubſtances, natures, & ſageſſes néanmoins, qui ſe trouvoient unies dans l'*Unité Numérique* de cette même Eſſence. En parlant d'*Union* & d'*Unité*, il comptoit prévenir l'objection qu'on lui pouvoit faire : que de ces trois ſubſtances, natures, & ſageſſes individuelles, il devoit réſulter trois Dieux. Mais cette conſéquence ne le gênoit pas extrêmement : il jugeoit même qu'elle n'avoit rien en ſoi d'abſolument condamnable ; & que la ſeule raiſon d'œconomie avoit empêché les premiers Fideles de ſe familiariſer avec cette maniere de parler, de peur qu'elle ne parût les ramener au Polythéïſme des Payens. Voilà où l'on

en vient, en quittant le chemin battu. Difficultez pour difficultez, les Relations au moins n'en présentent pas de plus grandes que leur obſcurité : ce qui n'eſt point étonnant dans l'expoſition d'un Myſtere eſſentiellement obſcur. Celles du nouveau ſyſtême ont cela de propre, qu'elles ébranlent le Myſtere-même, & le rendent incompatible avec l'Incarnation du Verbe : c'en étoit aſſez pour réprimer dans l'Auteur l'envie d'innover. Monſieur Tournely en apporte les preuves.

La quatriéme Queſtion la plus ſçavante & la plus chargée de toutes, traite d'abord de la pluralité des Perſonnes réellement diſtinguées dans une ſeule nature ou Subſtance divine : enſuite elle établit la Divinité du Fils conſubſtantiel à ſon Pere ; puis la Divinité de l'Eſprit Saint conſubſtantiel au Pere & au Fils. L'ordre que garde Monſieur Tournely ſur chacun de ces points, en facilite beaucoup l'intelligence. Les Textes de l'Ecriture y ſont immédiatement ſuivis de tout ce que la gloſe Anti-Trinitaire, la Critique moderne, & la diver-

ſité des Leçons & des Interprétations Orthodoxes fourniſſent d'objections plus ſéduiſantes ou plus plauſibles. Le judicieux Profeſſeur n'en laiſſe échaper aucune, qu'il n'examine par tous les endroits capables d'arrêter. Cette exactitude même de raiſonnement, & cette diſcuſſion rigide des moindres expreſſions, dont les Sociniens ſe prévalent ſi fort, il ſçait ſe l'approprier toute entiere, & en aſſurer tout l'honneur à la Cauſe qu'il défend : matiere immenſe, & où les ſeuls Titres compoſeroient un Extrait raiſonnable.

Nous dirons quelques mots du célebre Paſſage. *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel ; le Pere, le Verbe, & l'Eſprit Saint ; & ces trois ſont une même choſe* (1). Comme les Sociniens en conteſtent tous enſemble & la vérité & le ſens ; ce ſont deux parties du même argument, dont l'importance & l'étenduë donnent encore lieu à de nouvelles ſubdiviſions. Monſieur Tournely appuye la vérité du Texte ſur la foi des Manuſcrits, ſur les citations des Anciens, & ſur ce que

(1) I. Jo. V. 7.

le Passage-même a de connexion avec la suite du Discours, dans l'Epitre du Saint Apôtre. Mais le principal objet, qui attire ici l'attention des Lecteurs, c'est la découverte d'un Ouvrage de Cassiodore, qu'on sçait avoir été depuis peu heureusement sauvé du profond oubli où il étoit demeuré pendant plusieurs siécles, renfermé & presque enseveli à Verone dans la Bibliothéque du Chapitre. Il a pour titre, *Cassiodori Senatoris Complexiones in Epistolas, &c.* Il est écrit sur un parchemin usé, & revêtu de toutes les marques d'Ancienneté, qui peuvent lui donner du prix. Le Seigneur Maffei le fit imprimer à Florence en l'année 1721.

Rien de plus propre que ce Manuscrit, soit à repousser l'objection Socinienne, soit à renverser le systême de nouveauté, imaginé par Monsieur Simon en faveur des Sociniens. Cassiodore, en faisant le Sommaire du Chapitre cinquiéme de la premiere Epitre de Saint Jean, rapporte clairement le double témoignage rendu sur la terre & dans le Ciel: " sur „ la terre, par les trois Mysteres de

„ de l'Eau, du Sang, & de l'Eſprit,
„ que nous liſons, „ dit-il, " avoir
„ été accomplis dans la Paſſion du
„ Seigneur; & dans le Ciel, par le
„ Pere, le Fils, & l'Eſprit Saint; &
„ ces trois, „ ajoûte-t'il, " ſont un
„ ſeul Dieu „. De-là, il réſulte incontestablement, que les Exemplaires employez par Caſſiodore dans le V^e^. & dans le VI^e^. ſiécle, comprenoient le Paſſage controverſé; ce qui dit beaucoup: car la délicateſſe de ce Sçavant homme alloit ſi loin dans le choix des Manuſcrits, qu'il ne vouloit pas même que les Religieux, dont il avoit la direction, en lûſſent d'autres que de très-anciens. Or, des Manuſcrits, qui paſſoient pour *très-anciens* du tems de Caſſiodore, devoient toucher de bien près au tems des Apôtres. Leur antiquité montoit certainement plus haut que le tems de Victor de Vite, qui fleuriſſoit vers l'année 490. où Caſſiodore avoit déja atteint l'âge de vingt ans, & que Monſieur Simon a prétendu être le premier des Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui nous ait laiſſé quelques traces de ce Verſet.

Bien plus, la Verſion dont uſoit

Caſſiodore dans le cours de ſon Ouvrage, eſt viſiblement une Verſion différente de celle de Saint Jerôme; c'eſt-à-dire, l'ancienne Vulgate, ou Verſion Italique. Cette remarque perſuadoit Monſieur Maffei, que Caſſiodore, ſi excellent Juge, n'en reconnoiſſoit point de plus ſûre que celle-là; & elle doit perſuader tout bon Critique, que le Verſet *Tres ſunt, &c*, n'eſt point une inſertion de S. Jerôme, à qui quelques-uns l'ont attribuées; mais que S. Jerôme, a fidellement copié ce qu'il avoit ſous les yeux de plus authentique.

On ne ſera point ſurpris, qu'une preuve ſi préciſe de la pluralité des Perſonnes Divines ait diſparu de quantité d'Exemplaires, quand on ſe rappellera combien ces ſortes de falſifications étoient ordinaires aux anciennes Sectes. Saint Ambroiſe en cite des exemples, à la confuſion des Ariens, ſur ce qui s'étoit paſſé par leurs artifices à Milan & à Sirmirch. « Peut-» être » leur dit-il à eux-mêmes, » avez-vous auſſi infecté l'Orient » d'un pareil ſacrilége; mais en ef- » façant dans les Livres les expreſ-

„ ſions de la Foi, vous ne l'avez pû „ enlever des cœurs. „ Saint Jerôme leur a fait le même reproche; & Socrate par occaſion, indique un endroit qu'ils avoient tronqué, au Chapitre quatriéme de cette même Epitre de Saint Jean, d'où le Paſſage, qui donne lieu à cette Conteſtation, a encore été retranché.

L'Article qui ſuit, touchant la Conſubſtantialité du Fils avec le Pere, en renferme quatre autres, par forme de Sections: ſa Préexiſtence; ſa Génération éternelle; ſa Conſubſtantialité, en qualité de Chriſt & de Verbe fait Chair; & le ſentiment, que ceux des Saints Peres, qui ſont antérieurs au Concile de Nicée, en ont eu. Les Sociniens ſe trouvent un peu partagez ſur ce dernier point. Tous s'accordent à ne parler qu'en Hiſtoriens, de la Tradition des trois premiers ſiécles, ſans y attacher d'autorité: mais ils ne conviennent pas entr'eux du fond de cette Tradition, dont Socin lui-même s'eſt quelquefois appuyé à certains égards. Pluſieurs nous abandonnent tout ce qui n'eſt point au rang des Livres inſpirez: ils veulent

qu'il n'y ait plus eu de vrai Foi dans l'Eglise, sur l'Unité de Dieu, depuis les Apôtres; & que la fin de leur vie ait coupé le fil de la seule Doctrine Orthodoxe. D'autres prennent pour eux les deux siécles les plus proches des tems Apostoliques: c'est au Concile de Nicée, qu'ils placent le commencement de la défection : tout ce qui a précédé étoit, à les entendre, réellement Socinien. Artemon, un de ces avant-coureurs du Socinianisme, tenoit un milieu; & poussoit au moins la propagation de la Doctrine Anti-Trinitaire, jusqu'au Pontificat de Zephyrin, le premier, disoit-il, qui eût attribué la Divinité à Jesus-Christ. On voit par cette diversité d'opinions, que les Sociniens-mêmes travaillent en partie à la décharge des Saints Peres, qui ont été accusez de leur avoir frayé la route de l'impiété. Il est aisé de les justifier tous par leurs propres Ecrits; & Monsieur Tournely le fait en détail sur douze des plus célebres: il y met parfaitement à couvert le témoignage du P. Petau, qui, d'abord, n'avoit pas eu pour quelques-uns d'eux tout le ménagement qu'ils

méritoient ; mais dont la critique cependant ne s'est étenduë à rien qui concernât la substance du Dogme : uniquement bornée, comme il l'a déclaré, à quelques inconséquences, ou à quelques expressions peu corréctes. La foi d'Eusebe, Métropolitain de Césarée, n'est pas si facile à défendre : Sçavant profond, & Ecrivain infatigable, quelque service qu'il ait rendu à l'Eglise par ses recherches & par ses productions, il a contre lui le grief tant reproché à Tertulien ; de n'avoir pas été *un homme de l'Eglise*. Sa conduite, ses Ouvrages, le jugement des Anciens, sont les titres de condamnation, que M. Tournely oppose à ses Apologistes. Nous ne pouvons mieux faire, sur la Question cinquiéme, qui est toute Scholastique, que de renvoyer au Livre même.

La Question sixiéme traite des Personnes Divines considérées chacune séparément. Il n'y a sur la personne du Pere, que l'explication de quelques noms, qui lui sont particuliérement attachez. On fait la même chose sur la Personne du Fils : & parce

que le Fils eſt appellé l'Image & le caractere du Pere ; Image naturelle par ſon eſſence ; Image intentionnelle ou Verbe Divin, comme Perſonne Divine ; on y examine en quoi conſiſte la connoiſſance, ou quels ſont les objets de la connoiſſance, d'où le Verbe procéde. Monſieur Tournely l'étend généralement à tout ce qui eſt l'objet de la ſcience & de l'intelligence de Dieu, mais d'une maniere différente ſelon la nature de ces objets, exiſtans ou poſſibles, increéez ou créez, néceſſaires ou contingens. Ces notions ſont ſuivies de quelques autres, propres de la troiſiéme Perſonne ; & celles-ci, d'un des plus fameux ſujets de Controverſe, qui ait jamais remué les Ecoles, & même les Nations & les premieres Puiſſances de la Chrétienté.

Lorſque les Ariens & les Macédoniens ſembloient diſputer à qui l'emporteroit en blaſphêmes ; ces Hérétiques, qui mettoient le Fils & le Saint Eſprit au nombre des Créatures, attribuoient au Pere la Création du Fils, & au Fils celle de l'Eſprit-Saint. Cette double erreur étant tombée en Orient, avec les factions qui le ſoute-

noient; il s'y en éleva une autre, qui fut d'avancer que le S. Esprit procédoit du Pere seul, exclusivement au Fils. On accuse Théodoret d'en avoir jetté les premieres semences; mais elle fit peu de sensation avant Photius, qui la tira du sein des tenebres où elle paroissoit condamnée, & qui fonda sur ce nouveau dogme un des principaux motifs de son Schisme. Pour accréditer une doctrine aussi inalliable que celle-là, avec la Foi de la Trinité; c'étoit assez du rang que Photius occupoit dans le Clergé & à la Cour de Constantinople. Son mérite personnel, & l'ancienne jalousie que les Grecs avoient conçûë contre les Latins, grossirent le nombre de ses Adhérans; gens assez souples aux impressions que leur donnoit leur Patriarche, pour s'imaginer avoir toûjours cru ce qu'il avoit l'adresse de leur persuader, comme un sentiment unanime dans toute l'Antiquité Ecclésiastique. Entre les Evêques & les Théologiens, qui prirent la plume contre lui, on compte en France Odon de Beauvais, Enée de Paris, & le Moine Ratramne. Cela servoit au moins à préserver

l'Occident de la contagion : mais l'Orient ſuccomboit ſous la force du mal. Nous ne rapporterons point ce qui s'eſt paſſé en pluſieurs Conciles, où les intérêts politiques ſecondant heureuſement les intérêts de la conſcience, adouciſſoient pour un tems les eſprits des Grecs, & les rendoient plus dociles. La derniere Profeſſion de Foi, par laquelle ils reconnoiſſent que l'Eſprit-Saint procéde du Fils, eſt celle de Florence. Ils y parurent avoir été pleinement convaincus de la vérité & l'avoir ſincerement embraſſée. M. Tournely obſerve même, que, depuis ce Concile, ils n'ont rien ſtatué par autorité publique, au préjudice de ſes déciſions, malgré les emportemens de Marc d'Ephèſe, qui mit tout en œuvre, après ſon retour, pour échauffer & ſoulever la Nation : d'où il conclut que, ſi les Grecs aujourd'hui s'en écartent, c'eſt l'erreur des Particuliers, & non pas la doctrine de leur Egliſe.

Quelque invariable que l'Egliſe Latine ait été dans la ſienne, touchant la Proceſſion du S. Eſprit ; les Souverains Pontifes n'en ont pas été moins timides à autoriſer l'Addition *Filioque*

inférée au Symbole de Constantinople, entre les mots *ex Patre, & procedit.* Les Grecs se plaignoient qu elle étoit la premiere cause de la division, & la traitoient de prévarication criante, contre un Decret du Concile d'Ephèse, où il étoit expressément défendu de rien ajoûter, ni changer à la teneur d'un Texte consacré dans ses moindres termes. Monsieur Tournely la justifie, 1°. en ce qu'un changement de cette nature ne passe point le pouvoir de l'Eglise, à qui il est permis, selon les besoins & les circonstances, de prendre telle précaution & telle sûreté qu'elle juge nécessaire: 2°. en ce qu'elle n'est pas proprement une Addition, mais la déclaration ou l'éclaircissement d'un Dogme déja reçû & exposé dans le Symbole; ce qui ne blesse & n'affoiblit en rien la prohibition des Peres d'Ephèse. La premiere de ces deux réponses conduit à un objection fort naturelle. Les Grecs en effet demandoient aux Latins, comment ils pouvoient se retrancher sur le Pouvoir de l'Eglise, dans une affaire où les Evêques d'Orient n'avoient eu aucune part? L'Archevê-

que Latin de Rhodes, un des plus fermes Tenans du Concile de Florence, répliquoit à cela, qu'il n'étoit pas certain que l'Eglise Romaine ne les eût pas consultez; mais que, supposé même qu'Elle y eût manqué, nulle Loi ne l'obligeoit à le faire. Il ajoûtoit comme indubitable, sur l'exemple des anciens Conciles, qu'après une décision portée dans les régles, il étoit inutile de compter les suffrages; & que c'étoit au plus grand nombre à suivre le plus petit, quand celui-ci avoit prononcé sous la direction du S. Siége.

Il n'est pas bien clair de quelle décision l'Archevêque vouloit parler. Les premiers vestiges de l'Addition que Monsieur Tournely nous ait indiquez, sont du troisiéme Concile de Tolede, qui n'est qu'un Concile particulier, tenu en l'année 589. Le Concile de Frejus, autre Concile particulier, tenu en 791. & trois ans après, celui de Francfort, convoqué de tout l'Empire François, reçûrent & approuverent l'Addition; ce qui n'empêcha pas que les Papes n'eussent encore peine à l'admettre. Leon III.

s'en défendit hautement ; & comme il étoit successeur immédiat d'Hadrien I. qui avoit confirmé le second Concile de Nicée c'est une des preuves qu'on allégue, pour montrer que l'Exemplaire de ce Concile où on la voit insérée, n'est pas fidéle. Ceux qui l'attribuent au Pape Nicolas I. ne font pas attention, qu'ils ont contr'eux le silence de Photius, qui lui en auroit certainement fait un crime personnel. Ainsi l'Epoque de cette introduction demeure toûjours inconnuë, malgré les recherches. La pratique d'Espagne, depuis le troisiéme Concile de Tolede, & celle de France, depuis le Concile de Francfort, ont frayé peu-à-peu le chemin à quelque autre grand Concile plus ancien que Saint Thomas d'Aquin, qui en fait mention, sans nous donner là-dessus d'autres lumieres. Le second Concile Général de Lyon célebré au tems-même que mourut Saint Thomas en 1274. & où le Pape Grégoire X. présidoit, décida de nouveau la chose. Les Ambassadeurs Grecs, qui étoient présens, y chanterent eux-mêmes le Symbole, avec l'Addition.

La ſeptiéme & derniere Queſtion eſt d'un grand ſecours, pour apprendre ou pour rafraîchir certaines notions Théologiques, dont il ne reſte ſouvent qu'une idée groſſiere, après les Etudes. Monſieur Tournely en donne une explication ſuccincte, mais néceſſaire; puiſque de ſimples mots, appliquez à tel ou à tel uſage, ſont ordinairement la clef de tout un plan de Théologie.

Il y a eu un tems, que les termes de *ſubſtance* & d'*hypoſtaſe*, ſi diſtinguez aujourd'hui l'un de l'autre, paſſoient en quelques lieux pour ſynonimes. Les Ariens les avoient confondus : il n'en falloit pas davantage à des Catholiques zélez, que tout allarmoit, pour avoir autant d'horreur de reconnoître trois *hypoſtaſes* en Dieu, que ſi on les eût forcez à reconnoître trois *ſubſtances.* C'eſt ce qui contribua beaucoup à entretenir ce déplorable Schiſme, qui cauſa de ſi grands troubles à Antioche, depuis l'année 360. juſques en l'année 398. Melece & ſon Parti, ſoutenoient les trois hypoſtaſes : Paulin & le ſien, demeuroient fermes à n'en confeſſer qu'une

ſeule ; d'où il arriva que les uns & les autres s'accuſoient réciproquement d'Arianiſme ou de Sabellianiſme, tout déclarez qu'ils étoient contre les Ariens & les Sabelliens. S. Jerôme s'y trouva fort embarraſſé ; & d'autant plus, qu'il voyoit ailleurs que dans les Ecrits des Ariens, les mots de *ſubſtance* & d'*hypoſtaſe* employez au même ſens. Preſſé par les Orientaux, qui vouloient le contraindre à admettre en Dieu trois *hypoſtaſes* ; ce fut en cette occaſion, qu'il donna au Siége de Rome un témoignage ſi authentique de ſa ſoumiſſion, en déclarant que la déciſion du Pape Damaſe ſeroit ſa régle ; & que, ſur l'Ordre du S. Pontife, il confeſſeroit hautement les trois *hypoſtaſes*, ſans égard à ſes repugnances & au jugement particulier qu'il en portoit. Ce ſentiment eſt devenu en effet le ſeul autoriſé. *Hypoſtaſe* chez les Grecs, & dans toute l'Egliſe, a été pris généralement au même ſens, que *Perſonne* chez les Latins. Ces deux mots s'entendent d'une ſubſtance ſinguliere, individuelle, incommunicable, qui ſubſiſte par elle-même : & le mot

ousia, ſubſtance, déſigne l'eſſence & la nature-même de l'Être Divin, qui ſe communique aux *Perſonnes* ou aux *hypoſtaſes.*

Quelques-uns ont mis de la différence entre *ſubſtance* & *nature, (Phyſis;)* parceque le dernier terme, dans ſon origine, envelope l'idée de naiſſance & de génération; & parce qu'on l'applique aux choſes-mêmes, qui n'ont pas en ſoi le principe de leur ſubſiſtance. Mais l'uſage, dans l'application qu'on en fait à Dieu, eſt contraire à cette diſtinction. Le *Proſopon* Grec, qui revient encore comme *hypoſtaſe* au Latin *Perſona,* a cependant quelque choſe de moins aſſuré, en ce qu'on le prend auſſi pour un perſonnage repréſentatif, tel qu'un perſonnage de Théatre. Les Sabelliens, par cette raiſon, l'admettoient volontiers, pour marquer en Dieu la pluralité des *Perſonnes*; c'eſt-à-dire, ſelon leur gloſe, pluralité d'offices & de fonctions exercées par une ſeule Perſonne. Mais on coupa pied à la fourberie : ils confeſſoient le *tria Proſopa;* on les obligea d'y ajoûter le mot *hypoſtatiques*, ou bien *en*

hypostase : précaution qui les démasqua.

On a parlé, avec raison, de la Profession de l'*Omousios*, *consubstantiel*, comme du plus ferme rempart que les Peres de Nicée ayent pû opposer aux Sophismes & à la duplicité des Ariens. Ils alléguoient, pour la proscrire, que c'étoit un terme d'invention humaine, ambigu, nouveau, condamné par le Concile d'Antioche, dans Paul de Samosate. On répondoit au premier reproche; qu'il suffisoit que le sens en fût conforme au Texte inspiré, l'Eglise étant Maîtresse du choix des moyens, pour veiller à la conservation du dépôt. On se mocquoit du second, subterfuge ordinaire à tout hérétique, qui ne veut voir ni comprendre, que ce qui favorise son hérésie. On produisoit sur le troisiéme, les Lettres des deux Saints Denis, l'un Souverain Pontife, l'autre Evêque d'Alexandrie, lesquels, 70. ans avant le Concile de Nicée, avoient soutenu la Doctrine, & employé le terme-même de *Consubstantiel*. Sur le quatriéme, il n'y avoit qu'à exposer simplement la pensée de Paul

de Samoſate, pour faire évanoüir la contradiction reprochée entre les deux Conciles. Paul de Samoſate condamné à Antioche, abuſoit du terme de Conſubſtantiel; en ce que le Fils, ſelon lui, ne pouvoit être conſubſtantiel à ſon Pere, qu'autant qu'on ſe repréſenteroit le Pere & le Fils, comme deux portions détachées d'une ſubſtance commune & ſupérieure à l'un & à l'autre : idée bien différente de celle qu'en avoient les Peres de Nicée, qui avoient conſacré le même terme, afin de repréſenter une ſeule & même ſubſtance, ou nature du Pere & du Fils, ſans dépendance ni diviſion.

Le changement de l'*Omouſios* en *Omoiouſios*, termes, qui, au lieu de l'*Unité*, marque ſeulement la reſſemblance ou l'égalité de ſubſtance, ne fut d'abord qu'un artifice des Ariens. On en vit naître enſuite la Queſtion; ſi ce terme excluoit abſolument tout ſens Orthodoxe, & s'il ne renfermoit pas ſuffiſamment la foi de Nicée. Pour la décider, Monſieur Tournely nous met ſous les yeux les différentes branches de l'Arianiſ-

me, distinguées en Anoméens ou Ariens rigides, Acaciens, & Semi-Ariens. Il ne s'agit ici ni des Anoméens, qui rejettoient l'*Omoiousios* même; ni des Acaciens, qui l'expliquoient d'une ressemblance vuide & d'un consentement de volontez; mais des Semi-Ariens, que la nouveauté seule de l'expression révoltoit, dit M. Tournely, & qui au fonds admettoient entre le Pere & le Fils, une pleine & entiere égalité de substance en toutes choses. C'est la matiere d'un grand procès; on l'a vû plus d'une fois dans nos Mémoires. Monsieur Tournely ne desavoüe pas que plusieurs SS. Peres n'ont pû souffrir l'*Omoiousios*, quelque adouci ou rectifié qu'il fût par l'explication des Semi-Ariens; & il convient qu'ils avoient de bonnes raisons pour le faire. Ces raisons étoient, 1°. que ce qu'on appelle ressemblance, ne tombe point sur la substance ou sur la nature des choses, mais sur leurs qualitez: 2°. que dire du Fils, qu'il est en substance semblable au Pere, ce seroit admettre deux substances, dont l'une ne pourroit être qu'une participation de

l'autre : 3°. que pour un petit nombre de personnes, qui, en confessant l'*Omoiousios*, confesseroient tout le réel du Dogme Orthodoxe ; on en autorisoit une infinité d'autres à répandre impunément & plus dangereusement, sous cette envelope, le poison le plus subtil de leurs blasphêmes. Il n'y avoit guéres à répliquer à cette derniere considération, qui représentoit le péril ordinaire des adoucissemens & des modifications dans les Formules de Foi : mais bien des Evêques défenseurs du *Consubstantiel*, attendoient de la réünion des Semi-Ariens des avantages si considérables, qu'ils ne cherchoient qu'à réduire à une dispute de mots les causes de la division. C'est dans cet esprit qu'ils en ont écrit ; & c'est sur leurs Ecrits, qu'on s'est flatté de pouvoir justifier *l'Omoiousios*, le tolérer, & s'en contenter. Monsieur Tournely a cependant peine à étouffer certains soupçons, peu favorables au Parti qu'il disculpe. Ceux entre autres des Semi-Ariens, qui vouloient supprimer entiérement le *Consubstantiel* ; & plus encore, ceux qui le condamnent for-

mellement au Conciliabule d'Ancyre, l'an 358. ébranlent beaucoup cet essai d'Apologie, où il y a en effet peu d'apparence de leur donner place.

ARTICLE LXXXV.

*CINQUIE'ME LETTRE de Frere *** Religieux de la Trappe, au Révérend Pere Dom V. T. Religieux de la Congrégation de S. Maur.*

J. M. J.

MON REVEREND PERE,

J'aurois passé à votre Allemand l'éloge qu'il fait du Breviaire de Clugni, s'il s'étoit contenté de le préférer au nôtre. Mais il porte ses vûës plus loin. C'est à l'Office divin qu'il en veut. Ce saint Exercice qui fait notre consolation ici-bas, le fatigue infiniment, le Chant, les Cérémonies, tout lui paroit d'une longueur énorme, *enormis prolixitatis*. Ne sçachant à qui s'en prendre, il tombe sans misericorde sur tous les Saints de l'Ordre, qui y ont ajoûté quelque chose, selon les circonstances des

tems où ils ont vécu. C'étoient des gens outrez, dont le zéle peu discret, *æmulatio non satis prudens*, nous a chargé d'un fardeau insupportable; *cui persolvendo humanæ vires vix ac ne vix quidem pares sint.* Enfin, il en appelle à la Régle; & par une analyse des onze Chapitres qui traitent de l'Office, il s'efforce de prouver qu'on n'étoit pas quatre heures au Chœur du tems de Saint Benoît: encore est-il persuadé que ce n'étoit pas l'intention du sage Legislateur, d'y obliger tous ses Religieux: il en éxempte les Ecrivains; c'est-à-dire ceux qu'on employoit à copier des Livres: ceux aussi qui avoient de l'inclination pour les Lettres, en devoient être nécessairement dispensez; parce que, dit-il, la fatigue du Chœur est incompatible avec l'étude: *Labor Chori studiis insociabilis*: ainsi parle votre Allemand, Mon Reverend Pere. Tels sont les principes sur lesquels il vous dispense de la plus grande partie de l'Office. Cependant, toute sorte d'étude doit emporter avec soi ce nouveau privilege; & ce sera peut-être le sujet d'une Lettre particu-

liere : la matiere est assez importante. Il faut presentement voir si les plaintes de votre Allemand sont justes.

Selon l'idée qu'on s'est formé dans tous les tems de la vie Monastique, l'Office divin en a toûjours fait le principal objet. C'est, disent les Saints Peres, un état peu différent de celui des Anges. Les Religieux y font ce que ces esprits bien-heureux font au Ciel comme eux : ils offrent un sacrifice de loüanges, qui est, pour ainsi dire, continuel.

On a vû en effet, dès le cinquiéme Siécle, qu'en plusieurs Monasteres d'Orient, on chantoit les jours & les nuits sans interruption. Les Saints Moines qui habitoient ces lieux sacrez s'appeloient *Acemetes*, ou *Veillans*. On suivit bien-tôt leur exemple en Occident, Nos premiers Peres établirent cette Psalmodie continuelle dans les principaux Monasteres de ce Royaume ; & rien n'étoit plus commun au septiéme & au huitiéme siécle. Comment n'en faites-vous rien dire à votre Allemand ? Il faut qu'il n'ait osé condamner l'antiquité la plus respectable : l'âge d'or du Monachis-

me, & enfin une pratique que tout le monde admire encore aujourd'hui.

Il est vrai qu'il y avoit alors des Monasteres aussi saints en Orient & en Occident, dont la pratique étoit différente : mais on avoit par tout la même idée de l'Office divin. Tous les Moines étoient persuadez que ce saint exercice devoit partager tous les momens de leur vie. Les Disciples de Saint Martin vacquoient continuellement à le Priere. Le travail des mains, qui consistoit seulement à écrire des Livres, n'étoit que pour les jeunes Religieux qui n'étoient pas encore formez à cet état d'Oraison. C'étoit peut-être l'esprit des Moines Orientaux, selon le témoignage de Theodoret; mais ce Pere approuvoit davantage les Egyptiens, qui faisoient succeder le travail à l'Office du Chœur. Cette conduite paroit en effet plus proportionnée à notre foiblesse, & moins sujette aux illusions. C'étoit cependant un usage assez établi parmi eux de chanter des Pseaumes en travaillant; & ainsi on pouvoit dire en un sens, que leur Psalmodie étoit continuelle.

Saint Benoît nous propoſe pour éxemple ces Moines d'Egypte : c'eſt d'eux qu'il a pris en partie ce qui eſt établi dans ſa Régle , comme il eſt facile de voir par ce que Caſſien en a rapporté. S'il ne nous preſcrit qu'un petit nombre de Pſeaumes pour l'Office divin, il inſinuë en même-tems, que c'eſt par condeſcendance pour les foibles. C'eſt pourquoi il permet aux uns de demeurer dans l'Egliſe après les heures de l'Office : il éxhorte les autres à faire de fréquentes Prieres, *Orationi frequenter incumbere* ; & il y en avoit qui diſoient tous les jours le Pſeautier, comme on le remarque en particulier de Saint Maur : il laiſſe même la liberté de changer à ce qu'il avoit ordonné avec tant de ſageſſe, pourvû qu'on ne retranchât rien. Pouvoit-il autoriſer davantage les additions qui ont été faites depuis ?

Quoique je convienne dans un ſens de la briéveté de notre Office, tel qu'il eſt dans la regle, eu égard aux longues Pſalmodies des anciens Moines, je n'accorderai jamais à votre Allemand qu'on n'étoit pas quatre heures eu Chœur du tems de Saint

Benoît. Il ne faut pas s'imaginer qu'on fît alors l'Office comme on fait aujourd'hui en plusieurs Eglises d'Allemagne. Les premiers Disciples de Saint Benoît se faisoient un point capital de tout ce qui y avoit quelque rapport : ils chantoient toutes les Heures ; & selon l'idée que je m'en suis formée sur le peu de monumens qui nous restent, on peut fort bien leur appliquer ce qu'Etienne de Tournai a dit depuis de nos premiers Péres de Citeaux, qu'ils chantoient avec tant de dignité & avec un exterieur si religieux, qu'on les auroit pris pour des Anges, & qu'on ne pouvoit les entendre sans être porté à bénir Dieu avec eux : *Divina Officia cum tantâ solemnitate & devotione celebrant, ut in eorum conventu voces Angelorum sonare putes : Psalmis & Canticis spiritalibus ad laudes Dei invitant homines & Angelos imitantur.* Ainsi il est aisé de comprendre qu'en celebrant ainsi l'Office, ils devoient y employer un tems fort considerable.

Ajoûtez à cela qu'ils avoient bien des Prieres en commun, dont il n'est fait aucune mention dans la Régle:

il y en avoit pour les Morts, pour les neceſſitez de l'Egliſe, & peut-être d'autres, dont on n'a préſentement aucune connoiſſance, parce qu'elles n'étoient établies que par l'uſage, qui eſt ſujet à une continuelle viciſſitude : les Prieres augmentoient fort l'Office. Le Saint Sacrifice de la Meſſe, dont Saint Benoît ne dit pas un mot, en faiſoit encore une partie.

Vous voyez par tout ceci que l'Office divin pouvoit être beaucoup plus long que nous ne l'avons aujourd'hui; qu'on ne s'arrêtoit pas préciſément à ce qui eſt preſcrit par la Régle; que ſi on y a fait dans la ſuite des tems quelques additions, on a ſuivi en cela l'eſprit de notre ſaint Fondateur. Loin donc de blâmer, avec votre Allemand, le zéle de ceux qui ſont Auteurs de ces additions; loin de les regarder comme des gens outrez & indiſcrets, nous devons au contraire les combler de loüanges, les admirer, & gémir de nous voir ſi éloignez de leur ſainte ferveur pour la gloire de Dieu.

Votre Pere Allemand ne trouve pas qu'on ait beaucoup ajoûté à notre

Office avant le dixiéme siécle : *additamenta ad Officium Divinum antè sæculum decimum rariora sunt* (1) : ce sont ses termes. Ce n'est que vers ce tems-là qu'on commença d'une maniere bien sensible. Comme personne n'eut assez de zéle pour s'oppôser à un tel abus, il se communiqua en fort peu de tems dans toutes les Maisons de l'Ordre : on ne garda point de mesure : chacun y voulut mettre du sien : c'étoit assez qu'un Abbé établit une priere particuliere dans son Monastere, tous les voisins se l'adoptoient, *serpebat exemplum.* C'est toûjours votre Allemand qui parle. La cessation du travail des mains fut la premiere source de ce mal contagieux : l'avarice & l'ambition des Fidéles l'augmenta considérablement, mais la cupidité des Moines y mit, pour ainsi dire, le comble. Alors on se trouva chargé de Messes, d'Anniversaires, de Services, de Saluts; ce qui causa un dessordre étrange dans l'Eglise, & dont les suites ont été très funestes.

Quels paradoxes réünis dans un point de vûë ! Je ne puis m'imaginer,

(1) Præf. Pag. 39. n. 74.

Mon Reverend Pere, que vous ayez bien revû les endroits d'où je les ai pris; j'ai cependant remarqué par tout la même Latinité : mais parler ainsi, c'est faire voir qu'on n'est guéres versé dans l'Histoire & la discipline Monastique. Que si vous n'êtes pas plus au fait de l'Art Militaire, je crains fort pour l'Edition que vous avez entreprise.

Vous avez déja vû que dès les 7^e^, & 8^e^. siécles, la psalmodie continuelle étoit établie dans plusieurs de nos Monasteres. L'Office de la Vierge est à peu près aussi ancien au Mont-Cassin. Aussi tôt après le rétablissement de ce Monastere détruit par les Lombards, le Pape Zacharie voulut qu'on le prît avec le petit Office de Saint Benoît : c'est ce que nous lisons dans la Chronique du Monastere. Il y en a même qui prétendent, qu'il y avoit déja été établi par Saint Benoît; c'est ce que nous apprend Ange de la Noix, qui cite sur cela Alain de la Roche : mais cette autorité ne me paroît pas suffisante, pour appuyer un fait de cette importance. Quoiqu'il en soit, voilà déja trois Offi-

ces au Mont-Caſſin ſous le Pape Zacharie.

Saint Albert Abbé de Gambron, qui vivoit vers le milieu du VII^{e}. ſiécle, diſoit auſſi trois Offices, le Romain, le Benedictin, & celui de S. Colomban, qui étoit le plus long: car il y avoit en hyver juſqu'à trente-ſix Pſeaumes pour les Matines. C'étoit aſſez l'uſage dans les Monaſteres où on obſervoit les deux Regles de Saint Benoît & de Saint Colomban, ſelon votre Pere Marténe. On rapporte des Sts. Valeri & Serenie, qu'ils récitoient tous les jours deux Offices. Saint Jean Damaſcéne diſoit celui de la Vierge. Au commencement du neuviéme Siécle, Saint Benoît d'Aniane, dont le nom eſt en ſi grande vénération dans l'ordre, récitoit l'Office Romain avec le nôtre. Il établit les Pſeaumes graduels, pour être dits avant Matines, & quelques autres prieres. Je ne finirois jamais, ſi je voulois raſſembler ici tout ce que nous avons de monumens, qui prouvent évidemment que l'Office Divin étoit fort augmenté les ſept, huit & neuviéme Siécles.

Septembre 1727.

Et il ne faut pas dire absolument que c'étoit à cause de la cessation du travail des mains, les Moines ne s'étant jamais absolument dispensez du travail, si ce n'est dans les derniers Siécles, qu'ils étoient entierement déchûs de leur premiere ferveur.

Vers la fin du huitiéme Siécle, le nombre des Prêtres se multiplia fort dans les Monasteres : les Moines faisoient alors toutes les fonctions Ecclesiastiques : ils prêchoient, ils desservoient les Eglises, & étoient, pour ainsi dire, les seuls qui en fussent bien capables. Alors il y eut une Assemblée d'Evêques, où on représenta qu'il n'étoit pas de la bien-séance, que des Prêtres qui offroient les sacrez Mysteres, fussent occupez à des œuvres Serviles. En conséquence il fut résolu de concert avec le Pape, qu'il n'y auroit plus de travail dans les Monasteres ; & à cette occasion on ajoûta à l'Office, des Prieres & des Pseaumes pour les vivans & les morts. C'est apparemment l'origine de ces Pseaumes familiers, que tous les Moines ont depuis adopté. Cependant on conserva toûjours du travail ; tant

nos Peres étoient attachez à leurs anciennes pratiques.

Les Peres de Clugni ajoûterent encore beaucoup à l'Office, parce qu'ils travailloient fort peu. Votre Allemand n'a pas manqué d'en parler fort au long, non pour s'édifier comme il auroit dû, mais pour taxer d'indiscretion les premiers Abbez de cette Illustre Maison. Un Saint Odon, un Saint Bernon, un Saint Climari, un Saint Maicul, un Saint Odilon, un Saint Hugues, qui étoient des prodiges de vertus, qui ont rendu de si grands services à l'Eglise, qui ont si bien mérité de l'Ordre, l'ayant rétabli par toute la terre.

Il faut donc dire, pour parler plus exactement que ce bon Allemand, qu'à la fin du neuviéme Siécle & pendant le dixiéme, on ajoûtoit à l'Office, à mesure qu'on diminuoit le travail, que la piété des Fidéles avoit rendu en quelque façon moins nécessaire. L'Office Divin passoit pour une occupation plus Sainte & plus convenable à des personnes consacrées à Dieu. J'aurois cependant souhaité qu'on eût été plus attaché au travail

à Clugni, & qu'on s'en fût toûjours tenu à l'exemple des Moines Egyptiens, que Notre Saint Legislateur nous avoit proposé. Le travail & l'Office sont deux exercices qui se soutiennent mutuellement. La fragilité de notre nature & l'instabilité de notre esprit ont besoin de cette alternative. C'est ce qui engagea nos premiers Peres de Cîteaux à rétablir le travail, à peu près comme il étoit au commencement de l'Ordre. Ils aimerent mieux retrancher les Pseaumes familiers, & quelques autres prieres, qu'ils trouverent établies en plusieurs endroits. Cependant, ils retinrent l'Office de la Vierge, l'Office des Morts, les Pseaumes graduels, & plusieurs autres Prieres, que nous avons encore, & que nous conservons comme un dépôt précieux, qui fait toute notre consolation dans cet exil. Les Religieux de Grandmont & les Prémontrez ont aussi conservé tous ces Offices. Accuserons-nous tous ces Saints d'indiscrétion ?

Je ne comprens pas ce qu'ajoûte votre Allemand ; que les Fideles, par une Dévotion avare, nous ont enco-

re surchargé d'Offices. *Produxit etiam Officium Divinum quorumdam Christianorum avara pietas.* Qu'entend-t-il par cette dévotion avare? Vous auriez bien dû déveloper cette nouvelle pensée. Je m'imagine qu'il a voulu marquer, que les Fidéles étant avides de prieres, n'épargnoient rien pour en avoir : mais ils ne vouloient plus de ces prieres générales ; ils vouloient qu'elles fussent appliquées à eux seuls : par exemple, des Messes en particulier, des Offices des Morts, des Services ; *avara pietas*, la plaisante expression ! *avara pietas, une dévotion avare.*

Mais cette *dévotion avare*, quand pensez-vous qu'elle a commencé à nous être si à charge ? car il ne faut pas confondre i i les temps ? Ce n'est pas dans les commencemens de l'Ordre ; vous en convenez vous-même. Les Fideles alors donnoient avec une pieuse générosité des biens considérables, sans exiger aucunes prieres particulieres. On ne trouve encore aucun vestige de *cette dévotion avare* dans les neuf & dixiéme Siécles. Cette dévotion avare n'étoit pas con-

nuë, quand nos Peres de Cîteaux jetterent les premiers fondemens de notre Réforme. Il faut descendre jusqu'au treize & quatorziéme Siécles, dont il ne s'agissoit point ici, & la chercher, non dans les Monasteres de l'Ordre, qui étoient fort déchûs, mais chez les Religieux Mendians qui parurent vers ces tems-là, & qui attiroient tout le monde par cette extrême pauvreté dont ils font profession, par leur science, leurs Prédications, leur Sainteté. Comme ils ne réservoient rien pour le lendemain, on ne pouvoit leur donner que des rétributions modiques pour leurs Messes, qu'ils recevoient indifféremment de tout le monde. C'étoit comme un pain quotidien que la Providence ménageoit à ces nouveaux Apôtres de Jesus-Christ, qui travailloient infatigablement pour le Salut du prochain. Alors on commença à appliquer les Messes à ceux seulement, dont on recevoit les rétributions. Chacun en voulut avoir; & bien-tôt cette dévotion avare alla si loin, que les bons Peres ne purent y suffire. On vint à nous: nous résistâmes en oppo-

ſant nos anciens uſages. Enfin, nous ſuivîmes le torrent, & avec nous les Chanoines des Egliſes Cathédrales, & généralement tout le Clergé régulier & Séculier. Mais ces engagemens n'approchoient point des longs Offices, dont nous venons de parler ; & dans un tems de ferveur, on auroit encore trouvé du tems pour les Pſeaumes familiers, & pour le travail, qui étoit preſque aboli dans vos Monaſteres.

L'ambition de ceux qui vouloient avoir leur Sépulture dans nos Egliſes, eſt, ſelon votre Allemand, une troiſiéme cauſe de la prolongation de l'Office Divin. *Nec minùs ambitio quàm avaritia protraxit preces.* Ce Privilege, qui étoit autrefois la récompenſe d'une Sainte vie, ou une grande marque de diſtinction pour les perſonnes conſtituées en dignité ; on l'obtint, dit-il, à force d'argent. On n'eut plus d'égard à la qualité ni au mérite : l'Artiſan mêla ſes cendres avec celles des Dieux de la terre ; & après avoir vécu dans l'obſcurité, il chercha l'immortalité dans le tombeau par des fondations à perpétui-

té : *ut qui vitam ingloriam duxerant, morte Saltem nomen Sibi immortale facerent.*

Déplorable ambition, si elle étoit telle que vous la décrivez & qui venoit insulter à Dieu jusqu'aux pieds de nos Autels ! Vous en parlez ici comme d'un mal fort commun. Ne seroit-ce point un fantôme, qui n'auroit de réalité que dans l'imagination de votre Allemand, & que vous avez habillé à votre maniere.

Dans les tems les plus reculez, les Fideles ont recherché nos solitudes avec empressement, pour y reposer avec nous, & attendre en paix le jour de la Résurrection ; ils n'avoient point d'autres motifs. Souvent les Grands de la terre venoient se dépoüiller de leur grandeur, & se revétir d'un Sac, pour expirer entre nos mains. Mont Cassin, Fuldes, Clugni en ont vû plusieurs, dont la memoire est venuë jusqu'à nous. Loin de prétendre entrer dans nos Eglises, ils se trouvoient quelquefois trop honorez d'être plaçez dans nos Cloîtres, & préféroient nos Cimetieres ; ce qui engagea nos Peres de Citeaux à leur

destiner dans plusieurs Monasteres un Cimetiere particulier, qu'on à depuis appellé *le Cimetiere des Nobles*. On recevoit indifferemment les Grands & les petits : personne n'avoit d'autre ambition, que de mêler ses cendres avec celles des Saints Religieux, dont il avoit admiré les vertus; & d'avoir part aux bonnes œuvres des Vivans.

Nous n'accordions de Sépulture dans nos Eglises, qu'aux Evêques, aux Souverains, aux Princes; & encore avec peine. Les Fondateurs de Cîteaux reposent encore aujourd'hui hors l'Eglise auprès de la Porte : c'étoient des Ducs de Bourgogne.

Les Religieux Mendians, qui parurent vers le milieu du treiziéme Siécle, furent plus indulgens; & insensiblement on se relâcha tellement sur ce point de discipline, que les Eglises devinrent de vrais Cimetieres, particulierement celles des Paroisses & des Cathédrales. Mais il est toûjours certain; que ceux qui choisissent encore leur Sépulture dans nos Eglises, ont ordinairement des motifs bien différens de ceux que vous leur prêtez. Il

leur faut des fondations, je l'avouë; mais c'eſt moins par ambition, que par une *dévotion-avare*, qui eſt aſſez excuſable. Si cette *dévotion* prolonge un peu notre Chœur; à quoi cela peut-il aller, en comparaiſon des longs Offices, dont je viens de parler?

Voici une autre eſpéce d'avarice plus criminelle. L'avarice des Moines, *Monachorum avaritia;* & c'eſt même cette avarice, qui à comme fomenté celle dont nous venons de parler. Si les Moines avoient eu moins de cupidité, ils auroient eu moins de complaiſance pour les Fideles: *Si pretii minùs fuiſſent cupidi, non ità facile Laïcorum voluntati morem geſſiſſent.* C'eſt un Religieux de la Congrégation de Saint Maur, qui fait parler un Allemand: il devoit au moins mettre à couvert l'honneur de ſon corps, qui n'a aſſurément jamais paſſé pour être avide des biens de ce monde: c'eſt une juſtice que tout le monde lui rend. Nous ſommes comme environnez de pluſieurs de vos Maiſons, & nous ſommes témoins des grands biens qu'elles font dans tout le païs. Ajoûtons à cela les grands

exemples de desintereſſement que nous y avons vû de nos jours. Je ſçai un grand Superieur, qui refuſa un jour deux cens mille livres, qu'une Perſonne de diſtinction vint lui offrir avec tout l'empreſſement poſſible : il eſt préſentement devant Dieu. Un autre fit diſtribuer plus de douze mille écus, qu'un Novice avoit apportez; mais à quels pauvres? A des Veuves âgées, à des Orphelins, à des Priſonniers. Un autre donna juſqu'à quatorze mille francs, dans un temps de miſere. Voilà ce que nous avons vû & ce que nous voyons tous les jours.

Jamais on n'a accuſé notre Ordre d'avarice : il ne faut que parcourir vos Annales, les Actes des Saints, les Livres que nos Peres ont compoſez dans tous les tems. On y remarque à tout moment les plus belles maximes du plus parfait détachement, & des exemples auſſi admirables que ceux que je viens de rapporter. Je vous renvoye à la lecture de ces livres. Apprenez au moins ce qu'ont été vos Peres avant de les accuſer, & ce que vous devez être vous-même. J'y renvois auſſi votre Allemand; car c'eſt au

moins autant pour lui que pour vous, que j'écris ceci.

Il y a eu de grands biens dans l'Ordre, & il y en a encore, quoiqu'ils ſoient fort diminuez. Ces biens, nos Peres les ont acquis par le mépris qu'ils en faiſoient, par leur grand éloignement du monde, par leur vertu & leur Sainteté. Plus ils fuyoient le monde, plus le monde les pourſuivoit. Pluſieurs avoient quitté de grands biens, & ces biens les ſuivoient, pour ainſi dire, par tout. C'étoit comme une inondation, qui gagne de tous côtez, & qui ne peut être retenuë par aucune digue: leur refus ne faiſoit qu'exciter la généroſité des Fideles. Les ſolitudes qu'ils avoient recherchées, pour s'y occuper uniquement de Dieu, devenoient de grandes Villes qu'on laiſſoit à leur diſpoſition; & ils ſe trouvoient inſenſiblement au milieu du monde, qu'ils avoient cru éviter en le fuyant.

On a vû du tems de Notre Pere Saint Bernard, avec quels empreſſemens les Puiſſances de la terre fondoient des Abbayes, pour avoir de nos Religieux auprès d'eux: on en

compta jusqu'à cinq cens dans l'espace d'une cinquantaine d'années, qui étoient remplies d'un nombre presqu'infini de Saints Pénitens, qui faisoient alors l'admiration de toute la terre : ils venoient par troupes ; & nos Peres épouvantez de cette extrême multiplication, qui faisoit cependant la joye des Anges dans le Ciel, se crurent obligez d'y mettre des bornes. On fit un Reglement dans un Chapitre Général ; qu'on ne fonderoit plus à l'avenir d'Abbayes ce qui arrêta un peu l'importunité des Séculiers, dont on étoit assiégé de toutes parts.

L'avarice des Moines considérée comme une des causes de la prolongation du Chœur, ne peut donc tomber que sur les Religieux Mendians, suivant ce que nous avons dit de l'origine des fondations ; c'est-à-dire, sur des Religieux qui ont toûjours méprisé les richesses, qui ne vivent que d'aumônes depuis plus de cinq cens ans, qui manquent souvent du nécessaire, sur tout dans ces derniers tems que la charité des Fidéles est bien réfroidie.

Parlerai-je de la derniere cause de la longueur de nos Offices ? il faut bien vous suivre. C'est la propriété des Moines. Les Moines déchûs de leur premiere ferveur, se sont appropriez dans les derniers tems, des biens qui avoient toûjours été communs, & dont ils ne pouvoient avoir qu'un usage borné au simple nécessaire; & ce déreglement, à mis le comble, dit votre Allemand, à la prolixité des Prieres. *Deniquè proprietas, seu vitium illud, quo Monachi quidam Sibi solis usurpabant, quod omnium commune esse debebat, precum prolixitati cumulum addidit.* Vous nous rappellez ici, Mon Révérend Pere, des tems fâcheux, que votre bonne régularité avoit ensevelis dans l'oubli. Il est vrai, il a été un tems qu'il y avoit des Moines Propriétaires: mais y en avoit-il beaucoup parmi eux, qui employâssent à des fondations pieuses, des biens qu'ils possédoient d'une maniere si illégitime? J'ai assez étudié l'Histoire de l'Ordre pour vous assurer qu'on en trouve fort peu; & rien n'est plus rare que de voir des Monasteres, qui se

plaignent d'en être ſurchargez. Il faut encore conſidérer, qu'outre que ces fondations ſont fort récentes; celles qu'on eſt encore obligé d'acquitter dans quelques Maiſons de l'Ordre, ou pour des Abbez, ou pour des Religieux particuliers, ont été faites fort ſouvent après leur mort par les Communautez, par reconnoiſſance de quelque ſervice conſidérable qu'ils avoient rendu au Monaſtere-même, ou à tout l'Ordre. Je vous en apporterois bien des exemples, s'il n'étoit pas tems de finir.

Il n'y a donc rien de plus conſtant, que nous n'avons jamais eu moins d'Office, qu'aujourd'hui: il étoit plus long dès le commencement de l'Ordre, & avant la mort de S. Benoît: on y a beaucoup ajoûté depuis; ſçavoir, les ſept; huit, neuf, & dixiéme ſiécles: mais ce n'a jamais été par motifs humains: on étoit perſuadé que c'étoit ſuivre l'eſprit de S. Benoît; que l'Office Divin eſt l'occupation la plus eſſentielle d'un Solitaire; qu'il doit faire ici, autant que la fragilité humaine le peut permettre, ce que les Anges font au Ciel. La ceſſation du

travail n'eſt pas abſolument cauſe des augmentations qui ont été faites à l'Office, puiſqu'on ne l'a jamais entiérement abandonné, dans les tems-mêmes qu'on paſſoit au Chœur la plus grande partie du jour & de la nuit. A l'égard des fondations pieuſes, qui ont, pour ainſi dire, commencé vers le milieu du treiziéme ſiécle; c'étoit ſortir de votre Thèſe d'en parler, puiſqu'il ne s'agiſſoit que des longues pſalmodies des tems antérieurs. Mais puiſque vous les faites tant valoir, c'eſt la piété des Fidéles qui les a exigées: n'en cherchez point d'autres cauſes; je crois l'avoir aſſez prouvé.

Votre Allemand trouve préſentement que les grands Offices ſont ſujets à de grands inconvéniens. C'eſt ce qui me reſte à examiner. Je ne ſçai ſi je pourrai le faire dans une ſeule Lettre; car c'eſt ce qu'il paroît avoir le plus approfondi, & j'appréhende toûjours d'être trop long. Au reſte je préſume fort de votre bonté ordinaire: la matiere, comme vous voyez, eſt de conſéquence.

Je ſuis, &c.

Septembre 1727.

ARTICLE LXXXVI.

Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter pendant le mois d'Octobre 1727.

LE premier Oct. Immerſion du 1[re]. Satellite à . . . 6^h $4'$ ſoir

Le 3 à	0	34	ſoir
Le 5 à	7	3	matin
Le 7 à	1	32	matin
Le 8 à	8	1	ſoir
Le 10 à	2	30	ſoir
Le 12 à	8	59	matin
Le 14 à	3	28	matin
Le 15 à	9	58	ſoir
Le 17 à	4	26	ſoir
Le 19 à	10	55	matin
Le 21 à	5	24	matin
Le 22 à	11	53	ſoir
Le 24 à	6	22	ſoir
Le 26 à	0	51	ſoir
Le 28 à	7	19	matin
Le 30 à	1	48	matin
Le 21 à	8	17	ſoir

Second Satellite.

Le 1^er^. Oct. Immersion à . . . . .
. . . . 7^h 34′ matin

Le 4 Immersion à	8	53	soir
Le 8 à	10	12	matin
Le 11 à	11	31	soir
Le 15 à	0	49	soir
Le 19 à	2	9	matin
Le 22 à	3	27	soir
Le 26 à	4	45	matin
Le 29 à	6	4	matin

Troisiéme Satellite.

Le 3 Oct. Immers. à	6	10	} m.
Emersion à	8	23	
Le 9 Immersion à	10	12	m.
Emersion à	0	25	soir
Le 16 Immersion à	2	14	} Soir
Emersion à	4	27	
Le 23 Immersion à	6	11	} soir
Emersion à	8	25	
Le 30 Immersion à	10	15	soir
Le 31 Emersion à	0	28	m.

Septembre 1727.

ARTICLE LXXXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE.

DE ROME. ISTRUZIONI *Pastorali di Monsignor Sebastiano*-POMPILIO BONAVENTURA *vescovo di Montefiascone e Corneto.* Ces *Instructions* nouvellement données à l'occasion du dernier Concile Romain & imprimées ici *in* 4°. présentent dans un bel ordre ce qui regarde premiérement, la Foi, ensuite les personnes des divers Etats; les Clercs, les Chanoines, les Curez, les Réguliers; puis les Choses, comme les Fêtes, l'Office Divin, les Cérémonies, les Sacremens, les Bénéfices, les Biens Ecclésiastiques; enfin, le Juridique; comme les Jugemens, les Immunitez Ecclésiastiques, les Excommunications, les Testamens, &c.

JUSTI FONTANINI *Archiepiscopi Anecgrani* DISCUS *Argenteus Votivus veterum Christianorum, Perusiæ repertus, ex Musæo* ALBANO *depromptus*

& commentario illustratus. Avec figures : *in* 4°. pagg. 86. 1725 chez *Barnabo.* Dès la *Préface* qui avec l'*Epitre Dédicatoire*, occupe encore XLVIII. pages, l'Illustre Auteur ayant occasion de parler de l'ancienne coûtume d'ensevelir les Trésors des Morts avec les Morts mêmes ; après avoir allégué pour preuve principale de cet usage le Tombeau de *Childeric* I. Roi des François, trouvé à Tournai l'an 1657, rejette avec hauteur la Critique du Pere *Hardoüin* qui n'est pas du même sentiment que lui sur ce monument. C'est dommage que ce Prélat n'a entrepris en même tems de refuter les raisons de ce Sçavant. Il semble le renvoyer au Pere *Labbe :* mais le Pere *Labbe* dit dans sa *Chronologie Historique* sous l'an 481. que *Chifflet* n'a pas encore convaincu les Critiques, que ce fut-là le Tombeau de *Childeric.* M. *Fontanini* témoigne aussi dans le même endroit quelque mécontentement contre les *Memoires de Trevoux* au sujet de la distribution des Loüanges. Il a eû en vuë, sans doute, l'Extrait de ses Antiquitez d'*Horta.* Auroit-il donc voulu ne pas appercevoir ce

qu'il y a de flatteur dans le ſeul reproche qu'on lui ait fait en cet Article LX. des *Mémoires* de 1726. c'eſt le reproche de n'avoir point aſſez ménagé l'Erudition & de s'en être montré diſſipateur. Lorſque les Auteurs des *Mémoires* ont traité comme un Livre neuf cette Hiſtoire d'*Horta* qui n'étoit que renouvel ée, ils ne ſe ſont ſans doute propoſé que de concourir obligeamment au but de M. *Fontanini*, qui par un nouveau Frontiſpice & l'Addition d'un troiſiéme Livre eſſayoit de redonner cours aux Exemplaires reſtans des deux premiers Livres.

CONSTITUTIO *quâ privilegia ordinis prædicatorum a Sanctâ ſede hactenus indulta confirmantur, innovantur, extenduntur, declarantur & novis etiam conceſſionibus ampliantur.* In fol. pagg. 37. & ſix pour l'Index. Cette *Conſtitution* commence par ces paroles : PRETIOSUS *in conſpectu Domini fratrum prædicatorum inclytus Ordo, &c.* Et contient en 35. Chapitres, 85 paragraphes, tous ornez & enrichis de faveurs & priviléges. Les RR. PP. Dominiquains doivent uniquement

cette honorable distinction au mérite de leur conduite envers le S. Siége, particuliérement en ces derniers tems *ob Innumera & in dies adolescenti aergà Sanctam sedem merita... Novis etiam superventis mentis* : & ils ont cet avantage que sans que les têtes Couronnées ou les Peuples ayent eu besoin de s'y intéresser, c'est MOTU PROPRIO, *non ad alterius super hoc nobis oblatæ petitionis instantiam sed ex certa scientia merisque deliberatione, & liberalitate nostris* que le Saint Pere encherit sur tous les bien-faits de ses prédécesseurs. Le § 41. est consacré à l'éloge de la Doctrine de S. Thomas, qui est aussi celle de l'Ordre pris en lui-même, *cui ipsemet Ordo salubriter insistit*; Le S. Pere après avoir indiqué, adopté, confirmé la plûpart des Oracles qui ont préconisé ou canonisé la Doctrine de S. Thomas depuis le *Bene scripsisti de me Thomâ* sorti de la bouche du Crucifix, jusques aux Lettres *demissas preces* du 6. Novembre 1724, se proposant sur tout de faire taire ces Perturbateurs de la Catholicité, qui, en s'appropriant la Doctrine de S. Thomas, la calomnient dès.

là ; puiſqu'ils en font une doctrine d'Hérétiques ; & voyant que, par des interprétations forcées, ils ont oſé ſe prévaloir des Lettres Apoſtoliques de ſa Sainteté, il commence par déclarer qu'il demeure inviolablement attaché à la Conſtitution *Paſtoralis Officii* de Clement XI ; après quoi il défend à tous & à un chacun d'inſulter avec outrages ſoit de vive voix, ou dans des Ecrits la Doctrine du Saint ou ſon Ecole, principalement lorſqu'il s'agit en cette Ecole de l'efficacité, puiſſance, vertu, que la Grace divine ait par elle-même, & de ſon propre fonds, ou de la Prédeſtination gratuite à la gloire ſans aucune préviſion des mérites ; il défend de la taxer de conformité avec les errreurs de Janſenius & de Queſnel que le Siége Apoſtolique a condamnées, particuliérement par la Conſtitution *Unigenitus* de Clement XI. déclarant que la Doctrine de S. Thomas & la VRAYE Ecole Thomiſtique eſt, & a été très-éloignée de ces erreurs : s'étant oppoſée à toutes les héréſies tant anciennes que modernes & aux opinions pernicieuſes qui ont affligé l'Egliſe.

Septembre 1727.

De plus, sa Sainteté condamne tous les Imprimez dans lesquels, en vûë d'indisposer les esprits à l'égard de la Doctrine de Saint Thomas, ou de l'Ordre des Dominiquains, ou des Partisans de la VRAYE Doctrine Thomistique, on aura renouvellé par maniere d'assertion lesdites calomnies; où, par une fourberie insigne, détourné à des sens étrangers les Lettres Apostoliques de sa Sainteté & les éloges dont elle & ses prédécesseurs ont favorisé la doctrine Thomistique.

D'ESPAGNE.

DE MADRID. On ne croit pas qu'on permette ici la Traduction de LA SOLIDE *devotion du* ROSAIRE, *ou l'idée, l'excellence & les pratiques de cette devotion avec une exposition des Mysteres qu'on y médite & une paraphase du* PATER *& de* l'AVE MARIA, imprimé *à Paris* chez *Lottin* in 16. pagg. 176. Il est vrai, & c'est ce qui avoit imposé, qu'à la tête du Livret on donne *avis* qu'il a été *lû & approuvé dans un Chapitre Provincial de Dominiquains*; on y lit de plus, une *Ap-*

probation honorable signée par cinq Dominiquains le 25. Janvier 1727. par le Pere *Joseph* ROUX Prieur du Couvent de la ruë S. Jacques de l'Ordre des Freres Prêcheurs; par le Pere *Jean André* GAUTIER Docteur & Professeur en Théologie de la Faculté de Paris; par le P. L. B. ALISSAN Docteur & Professeur en Théologie de la Faculté de Paris; par le P. *Joseph* MEIGNAN Docteur & Professeur en Théologie de la Faculté de Paris; & par le Pere *Gabriel* DESLONDES Docteur ancien Prieur & Professeur en Théologie de la Faculté de Paris; mais la Doctrine que garantissent ces Approbateurs, particuliérement lorsqu'il s'agit dans ce Livre de la Prédestination & de la Grace est manifestement conforme aux propositions de Quesnel que le S. Siége a condamnées par la Bulle *Unigenitus* de Clement XI. Au regard de la Prédestination, la volonté de Dieu le Pere & celle de Jesus-Christ, pour le salut des hommes paroit restreinte aux seuls Elûs ou Prédestinez comme dans les Propositions XII^e^. XXX^e^. XXXI. & XXXII^e^. des Cent Une : « Ô mon «

» Dieu ! dit-on dans le Livre approu-
» vé par les RR. PP. Vous nous don-
» nez la confiance que nous ſommes
» du monde Elû que vous avez aimé
» juſqu'à donner pour lui votre Fils
» unique. Séparez-nous donc ſans
» ceſſe, de cet autre monde juſtement
» maudit, & pour lequel votre Fils
» ne daigne pas même vous prier :
» *page* 144. Toutes vos volontez s'é-
» xécutent toûjours, *page* 42. Votre
» volonté eſt que tous ceux que vous
» avez donnez à votre Fils ſoient ſau-
» vez, *pag*. 40. Sauvez tous les hom-
» mes que vous voulez être ſauvé,
» 41. Dans ce Jardin de l'Agonie . .
» j'étois dans vous-même, ô mon Sau-
» veur, *car* vous m'inſpirez la con-
» fiance que je ſuis de ceux que votre
» Pere vous a donnez : je faiſois par-
» tie de ce monde que vous portiez
» dans votre perſonne, de ce mon-
» de à qui les péchez ne devoient
» plus être imputez, parce que vous
» vous les imputiez tous à vous-mê-
» me, *pag*. 102. Unique victime du
» ſalut de tout ce qui eſt ſauvé, 104.
» Vous voulez tout expier pour ceux
» que vous avez voulu ſauver, 108 ».

Sur la GRACE on retrouve la 1re des Cent Une Propositions & ses semblables dans celles-ci de l'Auteur Anonyme garanti par les RR. PP. « Ô « Dieu! sans vous & sans votre Grace « nous ne sommes que pauvreté & « misere, que mensonge, que pé- « ché, qu'impuissance à tout bien, « & même à vous prier; *pag.* 155. « Sans lui & sans sa Grace toute ta « justice (ô mon ame) n'est qu'un « vêtement de honte & d'ignominie, « 112. Sans vous & sans cet amour « que vous donnez seul, ce n'est que « péché dans l'homme, 132. ». On reconnoit ici la 1re. de Quesnel, « en « vain on vous appelle Pere, si ce n'est « pas votre Esprit de Grace & d'a- « mour qui crie dans nous & qui vous « fait appeller de cet aimable nom, « *pag.* 159; ici la LIVe. & la LIXe. « si nous voyons dans nos cœurs l'a- « mour du péché vous n'écouterez « point notre priere, *pag.* 156; sans « votre Grace vous ne pourriez qu'ê- « tre offensé par notre pénitence mê- « me, 157 ». Ici la IIIe. la IVe. la XVe. la LXIXe. « Rendez-nous pro- « pres à tout bien, en nous y appli- «

» quant, faiſant vous-même en nous » ce qui vous y eſt agréable, *pag.* 41. » Donnez-nous de pouvoir ce que » vous nous commandez; donnez-» nous de le faire: nous vous prions » de nous donner, parce que tout eſt » un pur effet de votre pure libéra-» lité, *page* 44. » Ici les IX^e. & XLIV^e. &c. " Nous vous prions de » rendre toûjours dominante & vic-» torieuſe dans nous, la ſainte concu-» piſcence de votre Grace, afin qu'elle » puiſſe toûjours triompher & qu'elle » triomphe en effet de la mauvaiſe » concupiſcence qui nous porte au pé-» ché, *pag.* 56. Donnez-nous votre » Grace, parce que comme nous ſom-» mes infailliblement victorieux par » ſon ſecours, nous ſommes de même » infailliblement vaincus ſans elle, » 50: la XXI^e. & la XXII^e. dans cette ſeule notre marginale " confiance » dans la Grace, laquelle eſt un effet » & une imitation de l'Incarnation » dans ſa gratuité & ſon efficacité, » *pag.* 74. Les LXXIII^e. LXXIV^e. LXXV^e. dans cet étrange diſcours, » Nez comme lui, & ſur le modéle » de ſon Incarnation, non de la chair

& du sang, ni de la volonté de «
l'Homme, mais nez de Dieu par «
l'efficace de son Esprit, nous som- «
mes avec l'homme Dieu & en sa Per- «
sonne un seul Christ subsistans en «
sa Personne ; nous tendons où il «
est, & à cet heureux terme sera plei- «
nement accomplie cette parole, *le* «
Verbe a été fait Chair, *pag.* 71 : la «
même grace qui fait le Christ fait «
aussi le Chrétien, » *pag.* 90. On trou-
ve la Grace nécessitante dans cette
priere, « forcez par la douce vio- «
lence de votre Grace, celles (les «
volontez) qui vous sont rébelles, »
pag. 41 : on trouve des péchez, nécessitez
dans celle-ci, « donnez nous, «
de gémir des fautes comme nécessaires
& inévitables aux plus justes «
dans ce séjour de tenebres & de ten- «
tations, » *pag.* 148 ; on trouve des
Justes abandonnez les premiers & à
qui par-là, le 6^e^. Commandement est
devenu impossible, dans celles-ci,
» nous vous prions de ne nous aban- «
donner jamais, afin que nous ne vous «
abandonnions jamais nous-mêmes, «
page 57. Pardonnez à ceux d'entre «
eux (nos freres) qui cedant à la fra- «

» gilité de notre nature; laquelle ſans
» vous ne fait que des chutes, ont
» perdu votre Grace par quelqu'un
» de ces péchez, dont il ne devroit pas
» même être fait mention parmi vos
» enfans, » *pag.* 52-53. On eſt mal édifié de ce que dans l'endroit où il falloit parler de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, l'Auteur approuvé par les RR. PP. met à la place une exhortation au ſilence, & à ne point honorer la Sainte Vierge par la témerité & le menſonge: *page* 135. cette priere a étonné. « Rempliſſez de l'Eſprit
» de S. PIERRE, ſon ſucceſſeur, & qu'il
» ſoit le premier Imitateur de votre
» Fils, comme il eſt ſon premier Vi-
» caire, » *page* 163; on regarde comme fort érroné de dire, « Pere par
» un titre ſpécial de tous les Chré-
» tiens, de ceux mêmes qui ne le ſont
» que pour un tems, » *page* 27. Enfin, comme on voit que l'Auteur du Livre voudroit qu'au lieu des *Ave Maria* qu'il ne regarde que comme une priere ſuperfluë après le *Pater*, on recitât pour le *Roſaire* les 150. Pſeaumes; & qu'il y apprend à ne parler jamais à la Sainte Vierge de ſes

Grandeurs que pour lui rappeller le ſouvenir de ſa baſſeſſe, ni de ſes mérites, que pour l'avertir qu'ils n'ont eu que Dieu pour principe, on juge que le deſſein a été de ruïner & la forme & l'eſprit de la devotion du *Roſaire* ſous prétexte de la rendre *ſolide.*

DON *Antonio* DE ANGOS Chanoine de la Sainte Egliſe d'*Abaracin* a donné au Public, *Obſervationes de ſubſidio & excuſato :* DON *Frey Euſèbe* DE LEON le *Theſaurus Marianus in primo Mathæi capite abſconditus :* LE P. *Manuël* MARIANO de l'Ordre de la Mercy, *Milicia de la Merced, y noticias autenticas de Nobles familias :* DON *Valerio* DE BORJIA, *la Verdadera politica de los ombres de diſtincion*, Traduction Caſtillane d'un Livre François : le P. *Alonſo* ANDRADE, les *Meditationes diarias :* le R. P. *Joſeph* DE SANTA MARIA, des diſcuſſions ſur les priviléges *de ſan Lorenço del Eſcorial* tant au Spirituel qu'au Temporel, *in* 4° : le P. *Manuël* DE MEDRANO le ſecond Tome de L'HISTORIA *de la Provincia de* ESPAÑA *Orden de predicatores ;* & le R. P.

Pedro DE REYNOSA Capucin, *la Vida de Santa* CASILDA, *in* 8°.

ON a aussi imprimé *los Mysterios de la Missa*, Traduction de feu D. Sanchez DAVILA Evêque de *Seguença*: la *Carta Pastoral* du feu *Señor D. Francisco* VALERO Archevêque de Tolede : & la *Vida* de D. Fr. BARTHOLOME *de los Martyres* de l'Ordre de S. Dominique Archevêque de Brague, traduite du François.

DE GENÊVE.

AUX trois Tomes *in* 4°. de la Critique de *Baronius* par le P. PAGI, on en a joint un 4e. qui se vend séparément & contient les VIES des PAPES.

Deux *Sermons* sur le JEU prononcez par des Ministres de réputation, M. *Alphonse* TURRETIN & M. VAUTIER, ont été nouvellement imprimez.

D'ANGLETERRE.

DE LONDRES. On a rendu en même tems public par l'impression, & rare par le très-petit nombre d'Exemplaires, l'Ouvrage Posthume de M. *Thomas* BURNET, intitulé *de Statu*

mortuorum & resurgentium Liber : accesserunt Epistolæ duæ circa Libellum de Archæologiis Philosophicis in 8°. *pagg.* 302. On excite encore la curiosité par la promesse qu'on semble exiger des particuliers qu'ils ne prêteront les Exemplaires de ce Livre qui leur appartiennent, que sous condition de n'en point faire de copie, & de n'en point procurer la réimpression. Les mêmes précautions en faveur du Livre ou du Libraire ont été prises pour le Traité Latin du même Auteur *de fide & Officiis Christianorum, in* 8°. *pagg.* 190.

Les *Miscellanea curiosa* du Docteur MEAD sont imprimées.

Lettre du P. le Courayer Bibliotequaire de Sainte Genevieve de Paris, au sujet de la nouvelle accusation de faux qui lui est intentée par le Pere HARDOUIN *dans le Journal de Trevoux du mois de Mai* 1727. A Londres 1727. *in* 12. *pagg.* 16.

L'Auteur expose ainsi le sujet de la 1re contestation : « pour preuves « qu'avant l'an 1605. il y avoit eû « une Edition du Livre *de Antiquitate Ecclesiæ Britannicæ.* J'avois rap- «

„ porté en preuve un témoignage de „ *Cujas* qui, étant mort en 1590. n'au- „ roit pû citer ce Livre, s'il n'avoit „ été imprimé avant cette année. La „ conſéquence eſt déciſive, & il n'y „ avoit que le P. *Hardoüin* au monde „ qui pût la conteſter. . . il ſoutient „ que le Paſſage que j'y rapporte de „ *Cujas*, n'eſt point de lui, „ & il paroît que M. le *Courayer* ne prend pas bien ſon champ de bataille : car premiérement, *ſoutenir que le Paſſage n'eſt point de Cujas*, ce n'eſt point *conteſter la conſéquence*; pour la conteſter, il auroit fallu prétendre que, quoique *Cujas* mort en 1590, eut cité de ſon vivant, le Livre dont il s'agit, il ne s'enſuivroit pas que ce Livre eut exiſté avant 1605. En ſecond lieu, il ſemble que *Cujas* même autoriſe le P. *Hardoüin* à ſoutenir que le *Paſſage n'eſt point de lui* : ce grand Juriſconſulte a deſavoüé d'avance l'Ouvrage d'où ce Texte eſt rappporté ; il n'a point compris ce Commentaire ſur les Decretales, où la parenthèſe ſe trouve inſerée, dans le nombre des Ecrits qu'il veut qu'après ſa mort on reconnoiſſe ſeuls pour ſes légitimes

& véritables productions. On le voit par cette atteſtation que des perſonnes des plus dignes de foi ont donnée l'année même que furent imprimées à Spire, & pour la premiere fois, les *Recitationes in II. & IV. Libros Decretalium*; elle eſt à la tête du premier Volume *in folio* de l'Edition de 1602. faite à *Hanau* des Ouvrages de Cujas : *quæ de jure fecit &* EDI VOLUIT. La voici : NOS *ſubſignati ex animi noſtri ſententiâ teſtificamur, Clariſſimum & celeberrimum Juriſconſultum Jacobum* CUJACIUM *doctorem quondam Noſtrum non in privatis ſolum colloquiis, ſed palam ac publicè ſæpe profeſſum, ſupremis etiam declaraſſe Verbis hanc eſſe voluntatem ſuam, ne quid ſive ex recitationibus ſuis, ſive aliunde ipſius Nomine ederetur præter ea quæ ipſe antehac Lutetiæ Pariſiorum Sebaſtiani* NIVELLI *Typis edidiſſet; ſimul & obſervationum libros tres Poſthumos XXV. XXVI. & XXVII. quos moriens* FR. PITHOEO *Juriſconſulto Amico & Studioſo ſuo Communicavit publicandos. Quin & Amicos familiareſque ſuos non ſemel rogaſſe ſummi beneficii loco, ut ſeu Vivo ſeu*

mortuo hanc, quam non levem putavit, injuriam ſuo nomini fieri ne paterentur, ſed quibus poſſent Modis prohiberent; quod & Omnes bonos, ut Nobiſcum faciant, idque Viri optimè de Ro. legibus & Republica meriti memoriæ præſtent, obteſtamur. In Cujus Rei fidem rogatià Jo. Aubrio Cive Francofurt. Subſcripſimus Lutetiæ Pariſiorum IV. NON. AUGUSTI *Anno D.* 1594. *Jac. Aug.* THUANUS : *Ch. Puteanus : Ant. Oiſelus :* N. *Faber : P. Pithœus.*

REMARKS *Upon Father le Courayers, &c.* C'eſt-à-dire, *Remarques* ſur le *Livre du P. le Courayer* pour la défenſe des Ordinations Anglicanes. *in* 8°. *pagg.* 400.

ON s'y eſt propoſé de faire voir que l'Hiſtoire de la Conſécration de PARKER à Lambeth, & les Regiſtres qui lui rendent témoignage, ne méritent nulle créance, parce qu'elle ne peut s'accorder avec les Objections que firent hautement & publiquement les Controverſiſtes Catholiques de ce tems-là, ni avec les réponſes que donnerent & les principes qu'établirent alors les Controverſiſtes Proteſtans,

& avec d'autres faits contemporains & averez; 2°. Parce que la premiere fois qu'on s'avisa de hazarder cette Histoire de Lambeth, elle fut rejettée comme fabuleuse: 3°. Parce qu'on trouve des marques certaines de falsification dans les Actes dont le P. *le Courayer* s'efforce d'appuyer ce point de Fait, & dans les Registres qu'il allegue pour l'attester; 4°. parce que toutes les autres raisons que le P. *le Courayer* a employées n'ont nulle force; 5°. & parce qu'au contraire le Fait de la fausse Ordination à l'Auberge est prouvée. L'Auteur va plus loin, il attaque la Consécration de PARKER par le principe & jusques dans l'Ordination du prétendu Consécrateur qui est BARLOW. Il renverse, & quelquefois sur le P. *le Courayer* même, les argumens par lesquels le P. *le Courayer* tâche d'établir l'Episcopat de BARLOW; il en tourne plusieurs contre cet Episcopat. *Scory, Coverdale Hodgskins* que les Anglicans donnent pour Assistans à BARLOW dans la fonction de sacrer PARKER, n'ont pas un état plus certain. De la Question de Fait passant à la Question de Droit,

notre Auteur établit que les Ordinations Anglicanes, à considérer la *matiere*, doivent passer pour douteuses; & ne peuvent être regardées comme valides si on en juge par la *forme*. Ces discussions conduisent le sçavant Auteur à un examen très-exact du Rituel Anglican, & des variations qu'il a éprouvées. Cet Ouvrage balance dans l'esprit des Anglicans; les deux Volumes contre lesquels il est écrit, & les quatre qui depuis sont venus à leurs secours. L'Auteur répond non seulement d'un stile pur, élegant, vif & ingénieux à un Ouvrage qui avoit ces qualitez; mais il s'éloigne infiniment de son Antagoniste par beaucoup de méthode, de modestie, de politesse, & de précision.

D'ALLEMAGNE.

De Vienne. Duelli *Historia Ordinis* Equitum Teutonicorum: Vol. *in fol.* avec figures. 1727. Brietii *Annales mundi continuati usque ad pacem Badensem A* 1714. in fol. & 7. vol. in 8°. 1727. Bibliotheca *Juris Imperantium; sive Commentatio*

de scriptoribus quibus summi Imperantes ütuntur, in 4°. 1727.

D'ULME. GOLDASTI, *scriptores Rerum* SUEVICARUM. *in fol.* 1727.

DE FRANCFORT. JOHANNIS *scriptores Rerum* MOGUNTIACARUM. Tome 9^e^. *in fol.* avec figures 1727.

D'AUSBOURG. BRENTANO *Ordinis Sancti Benedicti Epitome Chronologica mundi Christiani ab Anno* 10°. J. C. *usque ad Annum* 1726. in fol. 1727.

RUSDORFII *Consil. Palat nec non ablegati in Angliâ Concilia & Negotia politica* in fol. 1727.

ZERTE S. I. *Clericus Curatus Circa obligationes restitutionis quoad bona fortunæ instructus.* 3. voll. in 8°. 1727.

DE WIRTZBOURG. L'Inscription APOLLINI GRANNO MOGOUNO, nouvellement trouvée en *Alsace* a déja produit une Dissertation Latine de M. ECKHARD présentement Conseiller du Prince, Evêque de cette Ville. Le même Auteur par ordre du même Prélat, fait imprimer une Critique des *Annales de Fulde* qui ont paru depuis peu, dans laquelle il s'attache principalement aux exemptions prétenduës par les Moines. Le 1^er^. Tome de l'*Histoi-*

EXPLICATION *des Qualitez ou des Caracteres que Saint Paul donne à la Charité*. A Paris, chez Ch. *Labottiere*, ruë S. Jacques 1727. *in* 8°. *pagg*. 456.

L'Auteur de ce Livre n'en est point l'Editeur, la *charité seule a porté à le communiquer au Public sans le consentement de* M. l'Abbé ***** dont elle a craint l'*humilité, égale au moins à sa profonde érudition*, un Passage du Chapitre XIII. de la 1[er]. Epitre aux Corinthiens sert comme de Texte à tout le Discours; en paraphrasant les traits dont S. Paul a formé le Caractere de la Charité. Notre Auteur décrit avec beaucoup de finesse, d'élégance & d'intelligence, les défauts que l'Apôtre oppose à cette vertu; mais il paroit que son but principal est d'y établir un certain systême de Théologie, ou plûtôt de Religion. Cette nouvelle Religion consiste dans la seule charité : la charité seule y est tout le culte, tout le mérite, toutes les vertus : les dons que l'on appelle vertus, comme la Foi, l'Esperance, la Pénitence, &c. s'ils sont avec la charité, ne font que par elle leurs fonctions, ne réüssissent & n'obtien-

nent que par elle, & s'ils ſont ſans elle, ils ſont non ſeulement ſans mérite, mais même ſans utilité; ils ſont criminels, & d'autant plus criminels, qu'ils ſont en un degré plus excellent. Au reſte, cette charité, qui ſeule eſt tout, eſt le pur effet de la volonté de Dieu; & la Grace n'eſt autre choſe que l'infuſion de cette charité, on ne peut guéres mieux s'y prendre pour faire des Déïſtes & des Quiétiſtes. La diſtribution de ce Livre ne ſe faiſoit pas encore publiquement.

Excité par l'empreſſement du Public & des Connoiſſeurs pour le *nouveau Plan de Paris & des Fauxbourgs, levé géométriqnement.* Son Auteur M. de la Grive Prêtre, prépare un accompagnement à cette Carte. C'eſt une *Carte Topographique des environs de Paris*, où ſera décrit le cours de la Seine depuis *Choiſy* juſques à *Andreſy*, elle contiendra environ huit lieuës d'Occident en Orient, & ſept lieuës du Midi au Nord. Pour rendre cet Ouvrage entiérement nouveau, curieux & intéreſſant, on y marquera avec le même détail que l'on a obſervé dans le Plan de Paris,

les Plans de Saint *Germain*-en-Laye, *Marly*, *Verſailles*, *Meudon*, Saint *Cloud*, *Seaux*, *Rongis*, *Choiſy*, Saint *Maur*, *Vincennes*, & ceux des Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, & de toutes les belles Maiſons Bourgeoiſes qui ſont renfermées dans cette étenduë. Cette Carte qui ſera de même grandeur que celle de Paris, paroîtra peu après, & elle ne cedera en rien à ce Chef-d'œuvre.

De Rouen. La *Coûtume de Normandie* expliquée par M. Pesnelle Avocat au Parlement, ſe débite d'une ſeconde Edition, chez *Beſogne*, après avoir été revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Vol. *in* 4°.

FIN.

Septembre 1727.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Septembre 1727.

ART. LXXX. *LEs Vies de Plusieurs Hommes Illustres & Grands Capitaines de France, &c.* Page 1565

ART. LXXXI. *Lettre d'un ancien Professeur de Théologie de la Congrégation de S. Maur, &c.* p. 1587

ART LXXXII. *Suite de l'Histoire de Westminster.* p. 1598

ART. LXXXIII. *Le Calendrier Mosaïque des Ecrivains Sacrez, &c.* page 1637

ART. LXXXIV. *Prælectiones Theologicæ, &c.* C'est-à-dire, Traité de Théologie sur le Mystere de la Trinité, &c. p. 1655

ART. LXXXV. *Cinquiéme Lettre de Frere *** Religieux de la Trape, au Reverend Pere Dom V. T. Religieux de la Congrégation de Saint Maur.* p. 1694

ART. LXXXVI. *Immersions & Emer-*

ſions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Septembre 1727. p. 1719

Art. LXXXVII. *Nouvelles Litteraires. D'Italie, de Rome.* p. 1721

Pretioſus in conſpectu Domini fratrum Prædicatorum inclytus ordo. p. 1723

D'Eſpagne, de Madrid. 1726

La ſolide devotion du Roſaire ou l'idée, l'excellence & les pratiques de cette devotion, avec une expoſition des Myſteres qu'on y médite & une paraphaſe du Pater *& de l'*Ave Maria, *&c.* p. 1726

De Genêve. 1734

D'Angleterre, de Londres. ibid.

Extrait d'une Lettre du P. le Courayer, & des Remarques ſur ſon Livre, &c. p. 1735

D'Allemagne, de Vienne. 1740

D'Ulme. 1741

De Francfort. ibid.

D'Ausbourg. ibid.

De Wirtzoburg. ibid.

De Lorraine, de Nancy. 1742

De France, de Paris. 1743

Explication des Qualitez ou des Caracteres que S. Paul donne à la Charité, &c. p. 1744

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Septembre 1727.

PAge 1591. ligne 15. l'homme ne peut, *lisez*, l'hommé peut. Page 1593. lig. 11. chefs, *lis.* clefs Page 1594. lig. 11. l'on a fait, *lis.* l'on a faite. Page 1595. lig. 23. premieres, *lis.* premiers. Page 1600. lig. 10. Betford, *lis.* Bedford. Ligne 29. de son erection *lis.* de leur erection. Page. 1619. ligne 19. Vrbain VIe. *lis.* Vrbain Ve. Page 1629. lig. 20. 1520. *lis.* 1620. Page 1653 lig. 27. ébloüit, *lis.* éblouïs. Page 1681. lig. 29. qui le soutenoient, *lis.* qui les soutenoient. Page 1697. lig. 12. le priere, *lis.* la priere. Page 1698. lig. 29. eu Chœur, *lis.* au Chœur. Page 1705. lig. 12. Maicul, *lis.* Maieul Page 1721. lig. 23. *Anecgrani*, lis. *Anegrani*. Page 1724. lig. 6. *mentis*, lis. *meritis*. Page 1728. lig. 15. sauvé, *lis.* sauvez. Page 1730. lig. 22. notre marginale, *lis.* note marginale.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1902